This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EDWARD LORRAINE WALGER
ΠΆΝΤΑ ῥεῖ

DC
148
.L27

ESSAI

SUR LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2

ESSAI

SUR LA

RÉVOLUTION

88974

FRANÇAISE

PAR

P. LANFREY

PARIS

F. CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU JARDINET, 13

1858

Droits de traduction et de reproduction réservés.

ESSAI

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVANT-PROPOS

Il y a aujourd'hui soixante ans que, d'une main égarée par la colère, Joseph de Maistre écrivait son premier dithyrambe contre la Révolution française. Depuis lors, en dépit des années, ce grand événement n'a pas cessé un seul instant de fixer la pensée humaine. Elle n'y cherche pas seulement une magnifique leçon d'expérience, elle y cherche une tradition. Il n'est pas un homme, parmi les générations actuelles, qui, le jour où il est né à la vie de l'intelligence, ne

Med. DF 92-34

l'ait longtemps interrogé dans le secret de son cœur comme un de ces problèmes qui intéressent forcément notre conscience. Le flot prodigieux d'écrits qu'il a provoqué ne lui a rien fait perdre de ce prestige : plus nous nous éloignons, plus il grandit. On peut dire, en lui appliquant un mot fameux, que le monde paraît vide depuis la Révolution. Quand elle ne nous possède pas par l'amour, elle nous possède encore par la haine ; et cette sorte de tyrannie, ce sont ses détracteurs qui la subissent le plus. Ils sont nés sous sa lumière terrible et ne peuvent en détourner les yeux.

Ce charme étrange et puissant, qui nous enchaîne à un souvenir, tient principalement à deux raisons.

La première, c'est que, malgré de très nobles et très glorieuses tentatives, l'histoire de la Révolution est restée une énigme. Elle nous attire par ses mystères plus encore que par ses révélations. Et cela tient en partie à la prépondérance exagérée qu'on y a donnée au fait sur la pensée. Jusqu'ici on y a vu surtout un drame ; désormais on y verra surtout une idée. Au reste, lorsque, dans un si court espace de temps, la nature humaine a été remuée à de telles profondeurs, son histoire va sans doute en acquérant toujours de nouvelles lumières, mais elle ne s'écrit

jamais d'une façon définitive, pas plus que celle de l'humanité elle-même. La Révolution usera autant d'historiens qu'elle a dévoré de politiques.

La seconde, c'est que cette histoire est encore la nôtre. Un jour, un homme d'esprit fit cette belle découverte, à savoir, que nous étions les continuateurs de la Révolution française. Notre vanité, qui y trouvait son compte, vérifia le fait et le déclara authentique. C'était pourtant une pure flatterie. Toutefois il s'y mêlait une part de vérité qui la rendit vraisemblable : c'est que notre histoire depuis quarante ans, considérée dans sa marche et son ensemble, est, avec d'inévitables variantes, une reproduction assez effacée, mais fidèle, de ses phases successives depuis 1789 jusqu'à l'Empire. Ce rapport est d'une si frappante réalité, malgré de nombreuses différences de détail que je n'entends point contester, qu'il se retrouve dans l'ordre des faits comme dans celui des idées, et qu'un simple rapprochement chronologique suffit pour l'établir.

Je rappellerai à ce sujet un fait singulier qui signala la dernière année de la royauté de juillet. Un succès littéraire devint à l'improviste le plus grand événement politique du temps. Un livre venait de paraître

sur l'épisode le plus émouvant de la Révolution, la carrière si courte et si tragique de l'héroïque Gironde, et la France entière s'en arrachait les pages avec une avidité, une fièvre, un délire, que les habiles déclarèrent inexplicable. Le nom qui les signait, le beau génie qui y avait versé à flots ses trésors de poésie et d'éloquence, ne suffisaient point, en effet, pour motiver cet entraînement inouï : on y démêlait une émotion intime et profonde qui n'empruntait rien aux impressions littéraires. Ce qu'il y avait au fond de cette émotion, le voici. Ce peuple venait de se reconnaître dans ce livre, et, penché sur les magiques mirages du passé, il voyait marcher et agir sous ses yeux charmés ses propres idées et ses plus chères passions. Il y cherchait avec anxiété le secret de son avenir prochain. L'heure, les situations, les partis, les illusions, tout était pareil, — tout, excepté les hommes.

Si l'on veut bien remonter le cours des événements, d'une part jusqu'au début de la Révolution, et de l'autre jusqu'à 1815, on pourra se convaincre que cette analogie n'était nullement une rencontre fugitive improvisée par le hasard, mais un fait qui se rattache par des liens très visibles à un parallélisme général et continu.

A l'aurore de 89, nous rencontrons tout d'abord les théories constitutionnelles de Necker, de Mounier, de Malouet, de Lally : — nous les avons ressuscitées de 1815 à 1830. C'est l'œuvre de la Restauration et de ses publicistes, comme leurs devanciers disciples soumis de l'école anglaise. En 1830, nous avons en quelque sorte repris la Bastille relevée par l'étranger, et les idées plus démocratiques de 91 ont commencé à prédominer, sinon dans le gouvernement, du moins dans l'opinion. Vers le déclin du règne s'est formée la nouvelle Gironde, qui, comme son aînée, et avec des doctrines presque identiques, a renversé un trône sans le vouloir, et pour des dissentiments de pure forme. Alors, au milieu des orages de 1848, surgit une autre Montagne très proche parente de celle de 93, même par les théories qu'on croyait les plus neuves, car le socialisme contemporain n'a été le plus souvent qu'une redite sans originalité. Elles se disputent avec acharnement ce pouvoir que leurs divisions et leurs fautes font tomber aux mains d'un second dix-huit brumaire qui a nom le deux décembre et sert de préface à un second empire.

La parfaite identité de ces deux séries historiques ne sera méconnue que par des esprits prévenus. Elle

ne s'applique toutefois qu'aux faits politiques, les faits sociaux étant restés tels que les ont laissés nos pères. Nous avons deux fois, et de point en point, parcouru le même cercle. Plus sage ou plus heureuse, l'Angleterre ne l'a parcouru qu'une fois à l'époque de Cromwell. On dirait un de ces inexorables *ricorsi*, dans lesquels Vico emprisonne l'essor des nations. Et bien que nous ayons ajouté souvent de nouveaux développements à la pensée de nos pères, bien que nous ayons procédé avec une lenteur plus circonspecte et plus sage, leur expérience ne nous a point profité, et nous sommes venus nous briser contre les mêmes écueils qu'ils avaient marqués par leurs naufrages. Nous n'avons pas remis en question les grands résultats qu'ils nous ont légués, mais nous n'en avons point accru le nombre. Souvent, en un mot, notre œuvre ressemble à la leur comme une amplification d'écoliers au programme dicté par le maître. Seulement, il est curieux de remarquer que les phases qui, par suite de la précipitation des événements, n'ont pu ni suivre leur marche régulière, ni trouver leur entier développement dans l'une de ces deux périodes, l'ont rencontré dans l'autre, et réciproquement. Ainsi le régime constitutionnel, que nos pères n'ont fait, pour

ainsi dire, que traverser en courant, a été chez nous le sujet d'une épreuve de trente années, et nous avons à peine fait l'essai des institutions qu'ils ont gardées depuis la chute de la monarchie jusqu'à l'Empire. Nous sommes revenus, à notre insu et conduits par une logique supérieure, sur tous les points où l'expérience était encore incomplète, comme pour qu'il y eût le moins possible de temps et d'efforts perdus.

A ce point de vue, l'histoire contemporaine est loin d'être une vaine et inutile réplique des temps qui l'ont précédée. Ces deux évolutions historiques, si différentes par leur point de départ mais si semblables par leur marche, leur physionomie générale et leur dénoûment final, s'éclairent l'une l'autre et se servent de contre-épreuve. Loin donc de me défendre d'avoir porté dans cette étude sur la Révolution la préoccupation des maux qui nous tourmentent et des questions de tout genre dont nous cherchons à démêler les termes difficiles, j'avoue l'avoir abordée avec la secrète espérance ou, si l'on veut, l'illusion d'en mieux éclaircir le sens à l'aide de cette double lumière. Tous les problèmes qui nous divisent y ont été agités, mais sous des formes infiniment moins complexes : les systèmes s'y affirment résolûment avec une netteté ferme

et tranchante, sans les hypocrisies et les précautions oratoires dont ils ont cru devoir s'envelopper depuis. Il n'est pas jusqu'aux acteurs de l'une et de l'autre époque qui n'aient entre eux une sorte de parenté et de ressemblance. Qui de nous n'a coudoyé le tribun Gracchus Babeuf et le publiciste Marat, et Péthion roi de Paris? Et qui n'a cru vaguement reconnaître dans certaines individualités le dogmatisme et la morgue de Necker, l'accent de Vergniaud, le geste de Danton, la sentimentalité et les étroites conceptions de Robespierre? Mais les ombres ont cela de bon qu'elles sont accoutumées à la familiarité de l'histoire et qu'elles endurent avec patience le rude tutoiement de la vérité; et d'ailleurs, si je viens à nommer Mirabeau, qui, parmi les vivants, osera se lever et dire : C'est moi?

Si nous ne voulons pas nous voir condamnés à tourner éternellement dans ce cercle de fer, c'est dans nos épreuves mêmes que nous devons chercher l'enseignement qui nous permettra d'en sortir. La Révolution porte en elle-même de quoi guérir toutes les blessures qu'elle a faites. Elle n'est pas seulement un fait, elle est un ensemble de doctrines; et c'est là l'immortelle beauté de son histoire : autant les faits

y sont sujets à discussion, autant les idées y brillent d'une pure et souveraine évidence, quelle que soit d'ailleurs leur valeur propre. Un grand nombre de celles qu'elle a embrassées sont désormais des principes acquis à la conscience humaine. Voilà le levier avec lequel on peut encore remuer le monde. C'est en les dégageant du chaos d'incertitude où elles sont ensevelies que nous reconstituerons l'héritage paternel et avec lui un terrain solide au milieu des nuages où flottent nos opinions et nos pensées. Quant à celles qui sont restées à l'état de problèmes, les raconter, n'est-ce pas encore les débattre ?

P. Lanfrey.

Octobre 1857.

I

DES ORIGINES DE LA RÉVOLUTION.

Les transformations que subissent les institutions des peuples sont dues à deux forces bien distinctes, quoiqu'elles agissent souvent avec un tel concert, qu'il est difficile de leur assigner leur part respective. La première, toute locale, pour ainsi dire, régulière dans sa marche, mais lente dans son action, est cachée comme un germe au fond de chacun des éléments qui constituent les sociétés. Elle préside à leurs combinaisons, fonde leur individualité : et chaque fois que naît une nation, elle naît avec elle, fille de son génie spécial et de son caractère primitif, résultante spontanée des impulsions et des principes ennemis qui s'y combattent sans pouvoir

se détruire ni s'absorber les uns les autres. Elle crée les nationalités et conserve leurs traditions. La seconde dérive de l'esprit humain lui-même, considéré dans sa collectivité. Elle intervient sans cesse, mais à des intervalles inégaux, dans les faits et les résultats créés par l'autre; elle les féconde, les rectifie et leur donne, en les faisant rentrer dans le plan général de la civilisation, un caractère d'ordre, d'universalité, d'harmonie, de grandeur et de perfection morale qu'ils n'atteindraient jamais sans elle. C'est l'élément philosophique et progressif, l'influence réfléchie du tout sur la partie, de l'humanité sur une nation.

Il n'est pas d'événement historique dans lequel leur double action ait été si étroitement unie que la Révolution française. Les contradictions sans nombre dont les causes qui l'ont amenée sont chaque jour l'objet viennent de ce que tantôt c'est l'une, tantôt c'est l'autre qui a frappé le plus vivement les intelligences.

L'influence de la première, attestée par des faits permanents, palpables, matériels, est facile à suivre et à déterminer nettement, et elle flatte singulièrement le positivisme des esprits vulgaires et ce besoin

de certitude qui ne tourmente jamais plus profondément l'esprit de l'homme que lorsqu'il lui est plus difficile de le satisfaire. Ce point de vue devait plaire par sa simplicité, aussi a-t-il été mis en lumière avec un éclat et une perfection qui ne laissent rien à désirer.

Considérée sous cet aspect, la Révolution apparaît comme l'aboutissement suprême et logique des luttes dont le récit est l'histoire même de la France, je veux dire des luttes du Tiers-État contre les classes privilégiées. Elle n'ouvre pas pour lui une nouvelle ère de conquêtes, elle est le dernier terme de ses efforts et l'épanouissement de sa vie : pour arriver à ce but en traversant le servage, le régime féodal et la royauté absolue, quelle héroïque constance il lui a fallu, quels miracles d'habileté et d'abnégation, surtout à l'époque où il était condamné à user ses ennemis avec sa patience, ne pouvant encore les abattre par la force ! Et l'on assiste, en effet, à ses difficiles commencements, à sa lente croissance on suit pas à pas ses progrès : sa première organisation par les communes, moment où il acquiert, pour ainsi dire, conscience de lui-même ; son alliance avec la royauté, qui a à se défendre contre les mêmes ennemis ; son intervention,

d'abord si timide, dans les États généraux, puis ses tentatives si hardies du XIVe siècle; son apparition sur les champs de bataille; sa participation de plus en plus considérable à la propriété, à l'influence, aux affaires, bientôt au gouvernement. Il est impossible de suivre du regard cette série de faits sans en apercevoir le couronnement nécessaire. Et si vous placez à côté de ce tableau celui de la décadence chaque jour croissante des classes rivales du Tiers, qui semblaient mettre à déserter la vie politique la même ardeur que celui-ci à l'envahir, celui des abus de tout genre dont l'opinion réclamait la réforme, et d'embarras financiers qui ne pouvaient se prolonger sans ruiner l'État et déshonorer la monarchie, vous avez là plus qu'il ne faut pour motiver un renouvellement dans les institutions d'un peuple.

Pourtant, arrivés à ce terme final, un fait étonne les historiens qui y ont conduit les annales nationales en faisant de ce point de vue la clef unique des événements qui ont suivi : c'est la prodigieuse force d'expansion qui se manifeste tout à coup dans ce mouvement si longtemps préparé. A quoi lui ont servi ces interminables transitions, si son premier effet est d'emporter cette royauté dont l'alliance avec le Tiers-

État, consacrée par dix siècles de luttes communes, leur paraît une condition essentielle de durée et de stabilité?

Leur embarras est légitime. Rien, en effet, dans les éléments spéciaux qu'ils ont soumis à leur analyse, ne fait prévoir une telle explosion. L'esprit qui domine le Tiers est, en général, prudent et circonspect jusqu'à la timidité, ami de l'ordre, de l'autorité, des formes légales. Il est honnête, mais sans grandeur, sans générosité, sans vues élevées; il est tenace, mais souple, souvent jusqu'à la servilité, et purement défensif jusque dans ses envahissements. On sent toujours en lui l'affranchi et le parvenu. En outre, à la veille de 89, il se trouve avoir réalisé ses plus chères ambitions. Les servitudes qui pèsent encore sur lui ne sont plus rien auprès de celles qu'il a si longtemps subies. Il a lui-même ses petits priviléges, ses castes, sa hiérarchie, ni plus ni moins que la noblesse. Il prend à tâche de l'imiter, et il y réussit. La magistrature et la justice sont dans ses mains, l'administration ne se recrute plus que dans ses rangs; par ses écrivains, il gouverne l'opinion; par l'opinion, le roi. S'il n'est pas satisfait, en un mot, il est bien près de l'être, et son silence, son attitude calme et pacifique pendant

tout le règne de Louis XV, ressemblent fort à une résignation définitive. D'où viennent donc ce changement subit d'allure et de langage, ce long cri de colère et de vengeance, cette grandeur unique de geste et d'accent, cette inspiration généreuse et féconde, cette soif de conquêtes, cette ambition illimitée qui veut renouveler le monde?

Vous ne le reconnaissez pas, dites-vous? C'est qu'en effet ce n'est plus lui : un esprit nouveau le possède et le mène. Il n'agit plus comme classe, il agit comme peuple, et tel dans son dernier manifeste il se définit lui-même par la voix de Siéyès : il n'est plus le Tiers, il est la nation elle-même. Il ne parle plus au nom de ses intérêts, il parle au nom de la justice et de la raison. Il ne stipule plus pour ses franchises, mais pour la liberté et l'affranchissement du genre humain.

Ainsi l'ensemble des principes et des tendances dont nous venons de suivre la marche ne disparaît ni ne cesse d'agir, mais il est absorbé dans un autre courant plus puissant et plus large, celui qui emporte le monde lui-même vers l'accomplissement de ses destinées. En ce sens, la Révolution n'est point une œuvre qui nous appartienne exclusivement : nous

avons été l'instrument ; mais l'ouvrier, c'était l'humanité. C'est vainement que certains historiens, dont cet agent mystérieux dérange les combinaisons et les formules, ont essayé de s'en passer à l'aide de leurs ingénieux petits mécanismes. Un moment vient toujours où ils s'arrêtent ébahis devant leurs sages machines en leur voyant exécuter des tours de force qu'ils n'avaient pas prévus. Ils commencent alors à soupçonner qu'il pourrait bien y avoir là-dessous quelque hardi mystificateur dont ils faisaient abstraction, et il y en a un en effet : l'esprit humain. S'ils avaient eu soin de suivre ses grandes manifestations en même temps que celles de la pensée nationale, cette histoire n'aurait plus rien d'imprévu pour eux.

Plus libre, plus complexe, plus difficile à reconnaître, agissant sans interruption, mais non sans inégalité sur les idées, et n'intervenant avec éclat dans les faits qu'à des intervalles assez rares et seulement lorsque ce travail intellectuel est terminé, ce grand rénovateur des choses humaines, auquel beaucoup de politiques contesteraient volontiers son identité ou même son existence, parce qu'ils ne l'ont jamais rencontré sur leur chemin, n'en a pas moins une personnalité très reconnaissable et un esprit de

suite assez marqué, si l'on en croit l'histoire Toutes les fois qu'il prend la peine de mettre la main dans les événements, ils font un pas en avant ; à lui seul appartiennent les idées générales au nom desquelles la Révolution s'est faite. Son intervention ne fut jamais plus visible que dans ce magnifique mouvement d'idées dont la première halte est marquée par la Renaissance, la Réforme et les institutions qui en sont nées, la seconde par les révolutions qui remplirent la fin du XVIIIe siècle. Ces deux époques sont si étroitement liées par cette communauté d'origine, qu'elles sont presque inséparables. Qui ne connaît pas la Renaissance et la Réforme, ne comprendra jamais qu'imparfaitement la Révolution française.

II

DE L'INFLUENCE DE LA RÉFORME SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

Est-il vrai, comme on l'a souvent affirmé, que la Réforme n'ait été qu'une révolution purement religieuse, indifférente en matière politique et sans influence réelle sur le développement des institutions libres en Europe? En bien des pays, il serait inutile de discuter cette opinion, car on a la réponse sous les yeux. Chez nous elle a été vivement soutenue par les politiques, d'une part, hardis négateurs de toute force qui procède d'une idée et non d'un fait, et, d'une autre, par les écrivains, si éminents à certains égards, qui ont appliqué à notre histoire la théorie du progrès continu. Ceux-ci, voyant la Réforme vaincue en France par le principe catholique, re-

poussée par l'esprit national, et le succès ayant toujours raison à leurs yeux, ont tenu à justifier à tout prix cette défaite et cette antipathie. Ils l'ont fait avec habileté et vraisemblance, et leur système flattait trop bien nos plus chers préjugés pour n'être pas accueilli avec faveur.

Ils rappelèrent Luther tonnant en Allemagne contre la révolte des paysans, et adressant aux insurgés du Danemark cette singulière intimation : « Ne combattez jamais contre votre maître, fût-il un tyran » ; Calvin affirmant à son tour, dans son *Institution chrétienne*, que « les rois sont d'institution divine », et que « l'aristocratie est le meilleur des gouvernements », puis, plus tard, organisant dans Genève une démocratie absolue; Théodore de Bèze définissant la liberté de conscience « *Diabolicum dogma* ». Ils montrèrent surtout la Réforme s'alliant en Angleterre avec la monarchie sous Henri VIII, plus tard avec l'aristocratie, et jouant tour à tour ce double rôle en Danemark, en Prusse, en Suède, et là-dessus se hâtèrent de conclure qu'en somme la France avait donné une grande preuve d'infaillibilité en l'éloignant par des moyens fâcheux, sans doute, mais enfin nécessaires.

Il y a, dans tous ces reproches, beaucoup de vrai. Il est encore vrai de dire que la Réforme n'a point inventé la liberté politique. Longtemps avant son apparition, les républiques italiennes du moyen âge étaient allées relativement très loin dans la pratique des institutions libres; l'Angleterre et la Hollande avaient reconnu et fixé les bases de leur gouvernement; la France elle-même, à diverses époques, et notamment sous la courte dictature d'Étienne Marcel, avait manifesté très clairement des vœux et des tendances qu'elle devait préciser plus tard; et enfin, plus récemment, la Renaissance avait redemandé au libre génie de l'antiquité le secret de la durée de ses démocraties si fortes et si vivaces. Mais ces considérations, toutes spécieuses qu'elles sont, ne suffisent point pour enlever à la Réforme son principal titre aux yeux de l'avenir, je veux dire son caractère si éminemment libéral. La liberté religieuse sortit de ses tentatives, quelquefois à son insu, quelquefois malgré elle, mais elle en sortit invinciblement. Il en fut de même de la liberté politique. Il ne dépend pas de la cause d'arrêter l'effet. La Réforme a apporté au monde la notion du droit individuel, idée qui devait s'épurer, s'agrandir, et développer plus tard tous ses

aspects sous une nouvelle inspiration, mais qui lui appartient bien en propre, car elle ne la trouva ni dans l'antiquité ni dans le christianisme. C'est par là seulement qu'elle est une grande manifestation de l'esprit humain. Sa valeur spéculative est des plus médiocres, et une logique rigoureuse ne verra jamais en elle qu'une concession insuffisante à l'esprit d'examen. Mais, au point de vue pratique, elle est une révolution admirable, un progrès immense, un principe nouveau acquis à l'humanité. L'idée de l'inviolabilité de certaines prérogatives attachées à la personne humaine est désormais, grâce à elle, inséparable de l'idée de liberté dont on n'avait eu jusqu'alors que des notions fausses ou indécises.

Bien que l'antiquité eût beaucoup à apprendre à l'Europe du XVIe siècle en politique, comme en toute chose, il est manifeste que l'esprit de ses législations était infiniment trop étroit pour le monde moderne. Les législateurs de l'antiquité ont un mépris brutal pour la personne humaine et ses droits, ou, pour mieux dire, elle ne tient aucune place dans leurs préoccupations. Leur but est de faire de l'État une pièce harmonieuse et bien proportionnée, une machine qui fonctionne avec régularité. Tout y est

sacrifié à l'ensemble, et pourvu qu'elle se meuve, il leur importe peu que les individualités soient anéanties par les rouages. Ils ne distinguent jamais l'homme du citoyen. On dirait que l'homme existe pour la cité, et non la cité pour l'homme. Tout ce qui peut contribuer à la prospérité de l'État devient par cela même légitime : l'esclavage, l'ostracisme, la communauté des enfants, le meurtre des enfants mal conformés, au besoin le vol, comme à Sparte, etc. Platon lui-même, malgré la hauteur de son génie et de son âme, n'a pas su s'élever au-dessus de cette conception étroite et dégradante qui est à coup sûr la première cause de la ruine de la civilisation antique.

Quant au christianisme primitif, il n'a pas, à vrai dire, de doctrine politique, et c'est ce qui explique sa merveilleuse facilité à s'incorporer aux sociétés les plus opposées. Mais la concentration exclusive de la pensée chrétienne sur les intérêts de la vie future, qui seule existe pour elle, devint bientôt un danger, à mesure que l'Eglise prit de l'empire sur le monde. Quel contre-sens inexplicable en effet! Elle donnait une solution précise et formelle aux problèmes les plus abstraits de la destinée humaine; elle décidait avec la plus solennelle minutie de ce qu'on devait croire

au sujet de la lumière incréée ou de la Transsubstantiation, et lorsque l'homme venait implorer d'elle une direction, un conseil sur des questions pratiques et vitales s'il en fut, elle lui répondait : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » et ne lui laissait pour toute arme et pour tout guide qu'une sorte de fatalisme et d'inertie passive décorée du nom de résignation. Tous les hommes de gouvernement qu'a produits le christianisme, frappés de cette immense lacune, et sentant bien que dans les cas où la politique n'était qu'une application de la morale, son devoir était de répondre, sous peine d'abdiquer, ont vainement cherché cette réponse dans l'Évangile, et ont été forcés de recourir à la Bible judaïque, toutes les fois qu'ils ont voulu fonder une politique chrétienne.

Pour suppléer à cette lacune, la Réforme n'eut qu'à rester fidèle à sa propre logique. Était-il possible qu'un système religieux dont l'organisation intérieure était toute élective et représentative, qui ne pouvait vivre que par la libre discussion, qui la portait partout et toujours avec lui, qui tendait à ressusciter dans l'Église toutes les formes protectrices de l'indépendance individuelle, niait l'infaillibilité, opposait au pouvoir absolu des papes le pouvoir très

limité des conciles, n'eût aucune sympathie secrète pour les systèmes politiques qui consacraient les mêmes principes et les mêmes formes dans l'État? Luther a beau dire pour rassurer les princes d'Allemagne, ses protecteurs, qu'il est venu affranchir le chrétien et non l'homme; dans tout chrétien, il y a un homme qui tôt ou tard protestera contre cette scission impossible. Plus hardis et plus logiques, les disciples se feront gloire de proclamer les conséquences méconnues par le maître. Ouvrez les œuvres politiques nées sous l'inspiration de la Réforme au XVIe siècle, vous serez frappés de leur liaison intime, évidente, avec les théories religieuses. L'auteur du *Traité du droit des magistrats sur leurs sujets* (*Mémoires de l'Estat de France*) m'en fournit un exemple entre mille qui me fera bien comprendre : « Si le Concile, dit-il, est par-dessus le pape, les Estats sont par-dessus les rois. » Et il développe fort longuement cette thèse où la doctrine politique n'est qu'une déduction de la pensée religieuse. Voilà prise sur le fait l'idée qui rattache le protestantisme à la politique.

Les *Estats*, sorte de représentation nationale plus conforme aux parlements d'Angleterre qu'à nos États généraux, puisqu'ils excluaient le clergé comme corps

d'État, telle est la principale garantie réclamée par les publicistes réformés; et sur leur organisation comme sur leurs attributs, c'est-à-dire le droit de voter l'impôt, de déclarer la guerre et de déposer les mauvais rois, tous sont d'accord en quelque pays qu'ils écrivent.

En France, le *Franco-Gallia* d'Hotman, mâle et vigoureux plaidoyer, auquel on a voulu attacher un sens de démocratie extrême qu'il n'a pas; les *Vindiciæ contra tyrannos* d'Hubert Languet; les curieux traités insérés dans les *Mémoires de l'Estat de France*, et j'ajouterai même l'éloquente imprécation de la Boétie contre le pouvoir absolu, bien qu'elle soit plutôt l'œuvre d'un stoïcien que d'un protestant; en Angleterre, les œuvres de Poynet, de Buchanan, de Hooker; et, plus tard, de Sidney, et de Locke lui-même, qui s'est si souvent inspiré d'eux; en Hollande, de Marnix de Sainte-Aldegonde, pour ne citer que les plus connus, offrent en ceci une telle unité de vues et de pensées, parfois même une si parfaite identité d'expressions, malgré la diversité des temps, des lieux, des langues, des circonstances, qu'il est impossible de n'y pas reconnaître l'inspiration de l'idée religieuse qui seule leur servait de point de rallie-

ment, et seule pouvait suffire à une telle propagande.

Ces libres doctrines, vivant dans son sein, attachées à sa fortune, nées de son impulsion, comment le Protestantisme n'aurait-il point cherché à les réaliser? Par quel privilége unique et funeste aurait-il donné un démenti à la loi la plus impérieuse de l'esprit humain? On n'a pu appuyer une telle affirmation que sur des faits isolés qui n'ébranlent point des résultats généraux acquis à l'histoire.

Jetez un coup d'œil rapide sur les grandes luttes soutenues par la Réforme aux XVIe et XVIIe siècles, ce sont aussi celles qui ont été soutenues par la liberté : cette coïncidence serait-elle aussi une illusion? Son premier fait d'armes, au moment où son génie lui est à peine révélé, est de sauver l'indépendance de l'Europe en brisant l'épée de Charles-Quint. Suivez son ardent essor. La voici en Hollande, où elle transforme des marchands en martyrs, et fait de ces « pôvres gueux » des héros qui lasseront la mort elle-même par leur indomptable constance. Elle leur apporte peu d'innovations, mais elle rend la vie comme par enchantement à leurs libres institutions qui n'étaient depuis longtemps qu'une lettre morte, et les anime d'un esprit nouveau. Les considérants

de l'acte de déposition de Philippe II, à la date du 26 juillet 1581, semblent une page textuellement empruntée au livre d'Hotman qui venait de voir le jour. En France, s'il est moins facile de préciser son influence, puisqu'elle y fut toujours un parti opprimé ou vaincu, il est aisé de dire ses prédilections et ses desseins. Partout et toujours, elle y combat le pouvoir absolu, revendique les vieilles franchises, et réclame la convocation des États généraux. Ceux de 1561, où domina l'élément protestant, peuvent être mis au nombre des plus libéraux et des plus hardis que la France ait eus. On s'explique difficilement à ce propos qu'on ait songé, dans un siècle qui se croit si éclairé, à réhabiliter contre la Réforme ce qu'on a nommé la démocratie de la Ligue. Il ne faut voir là qu'une injustifiable méprise.

La politique des Ligueurs n'était, dans la pensée de ses chefs, que l'expédient tardif et désespéré d'un parti aux abois, un appât grossier jeté aux passions populaires ; mais si on l'étudie dans celle de ses meneurs subalternes qui en est l'expression la plus sincère, dans les sermons et les pamphlets de Boucher, de Panigarole, de Feu-Ardent, de Guincestre, on n'y trouve qu'une théocratie démocratique, dont la réa-

lisation eût été la plus effroyable servitude, parce qu'elle eût asservi à la fois l'âme et le corps, et fait un seul pouvoir du roi et du pape. Pie V et Philippe II réunis dans un même homme, voilà l'idéal de la Ligue. Elle ne rêve l'égalité que dans l'universel abaissement, et l'unité que dans l'effacement de toute indépendance individuelle. Le grand théoricien de la Ligue est le jésuite Bellarmin, qu'on vit plus d'une fois figurer dans ses fameuses processions.

Écrasé en France, où il laissa du moins des traditions de tolérance qui devaient se développer plus tard, le protestantisme sauve en Allemagne la confédération compromise par les célèbres conseillers de Ferdinand II; il fonde pour ainsi dire l'Angleterre moderne qui est encore aujourd'hui telle qu'elle est sortie de ses mains; il confie aux déserts inaccessibles de l'Amérique, loin des atteintes du vieux monde, et comme un inviolable dépôt, les germes de la société la plus libre qui ait jamais été. Ce tableau nous le montre partout l'allié inséparable des doctrines de liberté et d'affranchissement; lorsqu'il les trahit, ce n'est jamais que devant une inexorable nécessité et en se reniant lui-même. Partout où il s'établit solidement, il plante en quelque sorte la liberté dans le sol.

Partout aussi l'idée catholique est l'alliée non moins fidèle des pouvoirs absolus. N'y a-t-il encore là qu'un hasard ou qu'un accident ? S'il n'est pas permis d'en conclure à leur parenté dans un cas comme dans l'autre, il faut renoncer à toute philosophie de l'histoire.

La seule objection vraiment sérieuse qu'on ait opposée à ces conclusions, c'est le gouvernement très oppressif, malgré ses principes tout démocratiques, organisé à Genève par Calvin. Mais elle ne tient pas devant un examen approfondi. Calvin parut au moment où la Réforme, violemment attaquée de tous côtés, allait inévitablement périr sous les coups de ses ennemis et sous la fatalité de sa propre organisation, sans unité, sans lien ni centre. Calvin lui apporta une discipline sévère et forte, faite pour le combat, toute militaire, qui la sauva. Luther en avait été l'âme, Calvin en fut l'épée. Le calvinisme n'est point le protestantisme, comme on semble souvent le croire, il en est une interprétation partielle, ou plutôt une crise courte et passagère, comme une dictature.

Si grande que soit la Réforme pour avoir rendu à l'homme la conscience de sa dignité et de ses droits, on ne peut se faire illusion sur son insuffisance. Em-

prisonnée par son origine même dans le cercle étroit des Écritures, elle se débat en vain contre la stérilité de l'interprétation biblique. Sa politique reste presque toujours à l'état de théologie, et le citoyen n'a de droits à ses yeux qu'à la condition d'être un croyant. La plus grande préoccupation de ses publicistes est de se mettre d'accord avec la tradition judaïque ; et si le gouvernement anglais leur plaît, c'est principalement « parce qu'étant mixte par sa nature, il a une grande conformité de principes avec le seul gouvernement établi par Dieu. » Un des derniers venus, Algernon Sidney, cette âme si noble et si élevée, ne diffère point en ceci de Calvin lui-même. Partout leur foi borne et obscurcit leur vue. Ils ne vont jamais sans un formidable appareil de citations bibliques qui font dégénérer toutes les questions de principes en querelles de mots. Les voies de la politique rationnelle leur sont fermées. Par tous ces motifs, leur œuvre, si favorable au développement de la liberté, devait, pour produire un ensemble durable, rencontrer un sol tout préparé d'avance où elle eût plus à féconder qu'à créer réellement, et cette fortune lui échut en Angleterre. Arrêtons-nous un instant sur ce rivage cher aux âmes libres. Avant d'aborder l'histoire

d'un peuple qui a fait de si héroïques efforts pour conquérir sa liberté et n'a jamais su la conserver, il ne peut être que très instructif d'examiner celui qui a si bien réussi dans cette double tâche.

Si l'on veut connaître la Réforme dans ses dernières conséquences, il faut étudier l'Angleterre, car c'est là qu'elle a porté tous ses fruits. Elle a créé le peuple anglais. Le génie britannique est en quelque sorte si essentiellement protestant par ses qualités comme par ses défauts, que cent cinquante ans avant l'apparition de Luther, il avait découvert et adopté, par l'entremise de Wiclef et des Lollards, tous les grands principes de la Réformation. Aussi la doctrine nouvelle, loin d'y rencontrer de la résistance, y fut-elle introduite par la monarchie elle-même, à la condition, tacite il est vrai, qu'elle resterait exclusivement religieuse et ne produirait aucun de ses effets politiques. En secouant le joug de Rome, Henri VIII ne paraît pas avoir eu d'autre but que d'épouser six femmes. Délivré des prétentions du pape et maître absolu de sa petite Église, doublement infaillible comme roi et comme pontife, il montrait avec orgueil, aux rois ses contemporains, comment on pouvait faire tourner à l'avantage du despotisme un mouvement entrepris

contre lui. Mais la suite prouva combien il s'était trompé dans ses calculs lorsque, l'opinion nationale, qui n'avait jamais accepté son ouvrage, entra à son tour dans les voies nouvelles et les rendit fécondes pour la liberté.

Pas plus qu'en Hollande, la Réforme n'improvisa en Angleterre une constitution nouvelle. Elle lui apportait quelque chose de moins fragile et de moins changeant : des mœurs et des idées. Mais les historiens qui s'autorisent de ce fait pour nier son influence politique devraient bien remarquer qu'en matière religieuse elle ne créa non plus aucun dogme nouveau. Elle choisit, dans le passé du Christianisme, ceux qui convenaient à son génie, et, de leur combinaison, fit en réalité une œuvre originale et neuve. Il faut en dire autant de son action patiente et salutaire sur les institutions anglaises. Tous leurs éléments essentiels existaient, il est vrai, depuis longtemps, mais ils étaient épars dans une foule de statuts oubliés ou contestés lorsqu'ils n'étaient pas enfreints ouvertement. Elle leur donna une chose qu'ils n'avaient jamais eue : la vie. Ce vague même et cet indéfini furent mis à profit comme un avantage par la latitude qu'ils laissaient aux interprétations. Grâce à eux, les législateurs ne

furent point, comme ailleurs, forcés de faire table rase pour reconstruire : extrémité toujours funeste. Ils purent procéder par consolidation ou renouvellement des pièces défectueuses, ajoutant ou retranchant à leur machine à mesure que le besoin s'en faisait sentir. De là cette foule d'expressions mécaniques dont leur langue politique est hérissée : poids, contrepoids, balance, équilibre, etc. Et ils eurent ainsi la suprême habileté de faire servir l'antiquité même de leur édifice constitutionnel à sa solidité et à sa durée.

En cela, les publicistes secondèrent admirablement la pensée des parlements. Ils ne s'écartent presque jamais du langage traditionnel de la *Pétition des droits* ou de la *Déclaration de* 1688. S'ils réclament un droit, c'est comme un héritage et non comme une propriété naturelle. Le titre qu'ils invoquent est toujours l'ancienneté de la possession : « Nous avons acquis ce droit de nos pères. » Tel est le langage que parlait encore, vers la fin du XVIIIe siècle, le docteur Price, le plus hardi de leurs novateurs. Heureux peuple, où tout, jusqu'aux préjugés, conspirait à maintenir la liberté !

Il est donc bien exact de dire que la Constitution

anglaise fut une inspiration originale du génie anglo-saxon, mais sans la Réforme elle n'aurait jamais atteint son entier développement. On n'a qu'à se rappeler ce que sont devenues, sous une influence opposée, les institutions de la France qui avaient un point de départ fort analogue et, jusque vers le milieu du xve siècle, n'en différaient pas très sensiblement. C'est le long Parlement, où dominaient les éléments Presbytérien et Indépendant, qui en fixa les bases telles qu'elles ont été consolidées par la révolution de 1688, et sont encore aujourd'hui. C'est l'*Acte sur la triennalité*, l'abolition de la *Chambre étoilée*, le rétablissement de l'*habeas corpus* et une foule de créations secondaires qui ont donné le mouvement à ce grand corps et fait une réalité de cette fiction.

Ajoutons que le Protestantisme eut pour auxiliaire dans cette tâche un peuple fier, entreprenant, adorateur passionné de l'activité libre, doué d'un esprit de suite et d'une force de volonté qu'on ne retrouve que chez les Romains, et dont toute l'histoire, pour qui la voit de haut, tend à la réalisation de la liberté, de même que celle des Français est un sacrifice incessant à l'esprit d'égalité, tendance qui leur est devenue si funeste en survivant à la cause qui la légi-

timait, je veux dire à l'existence des classes privilégiées.

Ainsi s'accomplit cette œuvre de sagesse, produit lentement accumulé de l'alluvion des siècles. Fille de l'expérience et non de la théorie, faite pièce à pièce, selon les besoins du moment et non sous l'inspiration d'une idée générale, elle n'a rien qui étonne l'esprit ni surtout qui séduise l'imagination. Elle est d'un positivisme souvent étroit, sacrifie parfois le juste à l'utile, les principes aux intérêts. On peut lui reprocher encore d'avoir conservé plus d'un vestige de la féodalité, donné une importance exorbitante au principe aristocratique, consacré d'inexplicables contradictions; mais telle qu'elle est, elle a suffi au maintien de la liberté, un grand peuple a pu vivre à son ombre, et toute l'Europe, après l'avoir tour à tour imitée, adoptée et perdue, la regrette, ou l'envie, ou l'admire.

L'insistance que j'ai mise à déterminer nettement le caractère de l'influence du Protestantisme, au point de vue politique, n'étonnera que les esprits étrangers au mouvement de l'esprit moderne et aux origines de la Révolution française, qui accepta, parfois en les transformant, souvent sans y toucher, les conceptions

nées de son inspiration. Qui ne sait combien Voltaire, Montesquieu, Necker, de Lolme, Mounier, Lally, Barnave et la Constituante entière, ont emprunté à l'Angleterre et à ses publicistes, Rousseau à Calvin et à Locke, et avec quel fruit Mably, Mirabeau, Brissot, Condorcet, Clavière, et tant d'autres, étudièrent les institutions de la Hollande, et surtout celles des États-Unis, cette création si originale de l'esprit protestant et du génie des temps nouveaux ?

Les traditions de la Réforme et celles de la Renaissance, qui grandirent parallèlement et remirent en lumière toute la science si longtemps négligée des politiques de l'Antiquité, tel est le fonds commun où le XVIIIe siècle vint puiser ses éléments de reconstruction en les combinant avec les ressources qu'il trouva dans son propre génie.

III

DES THÉORIES POLITIQUES ET SOCIALES AU XVIIIe SIÈCLE.

La Renaissance n'aborda qu'en de rares occasions les problèmes de la science politique; elle est avant tout philosophique et littéraire. Pourtant il est facile de trouver des traces de son influence à ce point de vue, non-seulement dans les idées, mais dans les actes. Le parti des Politiques, à l'époque de la Ligue, et Henri IV, dans l'Édit de Nantes, se sont évidemment inspirés de son esprit si large et si tolérant. Mais ses conceptions, le plus souvent renouvelées de l'Antiquité, ou n'ont rien d'original ou ne se rattachent à aucune idée morale. On ne peut refuser à ses penseurs un génie éloquent et subtil; mais les uns, comme Thomas More, et plus tard Harrington,

vivent exclusivement confinés dans les données étroites de l'utopie platonicienne, et abdiquent par là toute prétention au gouvernement des choses humaines; les autres, comme Machiavel et Hobbes, ne voient dans les événements qu'un jeu de la force et du hasard, et ne cherchent dans la politique qu'un moyen plus ou moins sûr de gagner à ce jeu, sans aucun souci des principes du juste et de l'injuste.

Machiavel, que la grandeur de son but, tel qu'il le dévoile à la dernière page de son livre du *Prince*, excuse sans l'absoudre, semble avoir perdu avec le sens moral une partie même de son génie. Ce sera toujours un sujet d'étonnement et de regret qu'un esprit d'une telle vigueur et d'une si incomparable clairvoyance ne se soit pas avisé de quelle force infinie il privait sa cause, en lui retirant l'appui du droit, cette arme si terrible aux oppresseurs, pour en confier les destinées à des expédients hasardeux et misérables, suffisants pour élever la fragile fortune d'un aventurier, mais incapables de rendre la vie à un peuple dégénéré. En cela, pourtant, l'intérêt devait lui parler le même langage que la conscience, car la suprême habileté, c'était la justice. Un effort vraiment sublime pouvait seul relever l'Italie : or, on ne

remue profondément les hommes qu'avec de grandes idées. Il n'est pas donné à la ruse d'enfanter l'héroïsme. Les épouvantails et les petits moyens de la politique machiavélique, qui ne sont certes pas sans efficacité dans les temps ordinaires, sont tout à fait impuissants à l'heure des grandes crises. Dans les situations extrêmes et désespérées, il y a un plus grand homme d'État que César Borgia : c'est Jeanne Darc.

Héritier de la double tradition des fondateurs de la Réforme et des libres penseurs de la Renaissance, le XVIIIe siècle prit à son tour possession du monde avec la conscience réfléchie de sa mission civilisatrice, et apporta dans la réalisation de ses vues un génie si hardi, un courage si intrépide, une franchise si mâle et si fière, que l'histoire ne touchera jamais à cette grande époque, sans en faire jaillir la source encore vive des nobles sentiments et des hautes pensées.

La sagesse d'aujourd'hui, si solide sur ses béquilles inamovibles, accuse volontiers de témérité les hommes de ce temps pour avoir osé se lever et marcher, prétention attentatoire aux droits de la Providence.

Elle traite leur foi de chimère, leur noble inquiétude de folie, leurs vertus d'illusions, et leurs erreurs de crimes. N'importe : ce que nous avons de meilleur est encore ce qui nous vient d'eux, et nous ne redeviendrons jeunes et forts qu'en nous rattachant à leur pensée.

A considérer dans son ensemble l'œuvre entreprise par le XVIIIe siècle, on ne peut se défendre du sentiment d'orgueil et d'espérance qui soutint nos pères dans leurs rudes labeurs. Comme eux, nous croyons apercevoir la terre promise. Libre enfin des entraves qu'il s'était si longtemps imposées lui-même, ou plutôt auxquelles le condamnait la loi même de sa lente et difficile croissance, l'esprit humain semblait vouloir refaire le monde, afin de le mettre pour toujours en harmonie avec les principes immuables de la raison et du droit. Il était comme enivré de leur contemplation et ne croyait plus à l'impossible. La philosophie, la religion, les lois, les mœurs, le gouvernement, l'administration, l'économie publique, toutes les sphères de l'intelligence et de l'activité passent successivement sous ses regards et reçoivent de lui une impulsion nouvelle. Et à mesure qu'il détruit d'une main, de l'autre il crée. Partout, sous les

débris accumulés, apparaissent des constructions toutes neuves, asile des générations futures.

Avant tout il devait établir la liberté et la légitimité de son action, c'est-à-dire l'inviolabilité de la pensée. C'est en grande partie dans cette nécessité logique qu'est le secret de la longue lutte des penseurs de la Renaissance et du XVIIIe siècle contre les religions de leur temps. S'il n'y avait pas eu là pour lui une question de vie ou de mort, le libre examen n'aurait jamais eu que le caractère d'une critique désintéressée. La prétention des gouvernements à comprimer les manifestations de la pensée, ne reposant guère que sur un fait essentiellement brutal et passager, ne réclamait point une discussion approfondie. On ne réfute la force que par la force. Mais celle des religions s'appuyait sur une idée indépendante de toute sanction positive. Elle se posait comme un droit éternel et survivait avec une indomptable persistance à leurs défaites. Il fallait ou la subir ou la convaincre d'iniquité.

Tel fut le point de départ de cette guerre purement défensive dans son principe. Et comme cette prétention exorbitante n'appartenait point exclusivement à un culte déterminé, le libre examen ne put pas se

borner à une négation isolée qui, par cela même, eût été sans effet. Il embrassa dans sa critique tout l'ensemble dogmatique, non pas de telle ou telle religion, mais de l'idée religieuse elle-même envisagée sous sa forme la plus haute et la plus générale.

On s'est grossièrement mépris lorsqu'on n'a vu dans ce grand travail qu'une attaque violente et passionnée contre le christianisme. Elle le dépasse, et peut s'appliquer, avec une convenance égale, aux manifestations les plus opposées du sentiment religieux, à l'avenir tout aussi bien qu'au passé. A ce titre, l'œuvre de Voltaire est éternelle. Si vous en doutez, prêtez un instant l'oreille aux anathèmes dont chargent tous les jours son nom nos misérables petits révélateurs, nés de la décomposition des faux dieux qu'il a tués.

De même, les esprits étroits et superficiels qui s'obstinent encore aujourd'hui à n'y voir que ce qu'ils nomment de « l'irréligion » dans leur langue louche et indécise, n'en ont compris ni le sens ni la portée. Bayle, Montesquieu, Turgot, Rousseau, Voltaire, n'ont jamais songé à détruire le sentiment religieux en lui-même, pas plus qu'ils ne songèrent à refaire la nature humaine. Ce serait diminuer l'homme que de lui

enlever le noble tourment qu'il éprouve en présence des mystères de sa destinée. Déistes pour la plupart, ils n'eurent d'autre but que de l'épurer en le séparant du grossier alliage de superstition qui en corrompait l'essence, et surtout de lui retirer le rôle exorbitant, oppressif, inique, qu'il s'arrogeait dans les affaires humaines. Ils remplirent cette double tâche avec un bon sens et une raison qui ne seront jamais surpassés.

Remontant aux conceptions métaphysiques qui, dans tous les temps et dans tous les pays, ont servi de fonds commun aux théories religieuses, et les analysant avec les sévères méthodes qui venaient de donner un si rapide essor à la science moderne, ils établirent avec la plus rigoureuse évidence que ces conceptions étaient de pures hypothèses fondées sur un calcul de probabilités, variable comme la mesure et la portée des esprits qui s'y appliquaient. Dès lors ces dogmes, qui pouvaient tous être ramenés à cette réduction originelle, à ces types élémentaires, qui leur empruntaient toute leur raison d'être et n'en étaient le plus souvent qu'une interprétation très étroite et très adultérée, n'avaient aucun droit à l'empire absolu qu'ils s'attribuaient sur les consciences.

Tel fut le rêve de ces grands hommes : le culte absolument séparé de l'État et laissé au choix de la conscience individuelle. Quelques-uns allèrent plus loin, et pensèrent qu'une morale pure et forte, unie à une philosophie élevée, pourrait suffire désormais aux hommes affranchis des dernières servitudes. Mais l'expérience de leur temps, et plus encore celle du nôtre, a montré combien sont rares les esprits capables de porter sans fléchir le poids des problèmes que la raison ne peut résoudre. Cette responsabilité si chère aux cœurs fiers, les faibles la repoussent avec épouvante. On dirait qu'ils ne quittent une chaîne que pour en reprendre une autre. Pour être digne de recevoir cet hôte divin qu'on nomme la libre pensée, il faut savoir adorer les douleurs même qu'il nous apporte comme un gage de grandeur et d'immortalité. Mais elle s'en va, la race de Prométhée ! Les stoïques sont restés seuls au milieu de la foule en proie au vertige, et l'espace laissé vide dans les âmes vulgaires par la dissolution des croyances religieuses a été aussitôt envahi par les plus ineptes et les plus déshonorantes superstitions.

L'affranchissement religieux devait donc précéder l'affranchissement politique, puisque lui seul pouvait

lui servir de base. La civilisation suivit en cela une marche strictement logique. Aussi a-t-on peine à s'expliquer la légèreté de nos hommes d'État, lorsqu'ils ont cru pouvoir sacrifier impunément les conquêtes religieuses du XVIIIe siècle pour mieux préserver ses conquêtes politiques. Étrange manière de sauver un édifice que d'en ruiner les assises !

Voyez maintenant surgir de toutes parts les magnifiques créations de la raison émancipée! Voltaire, Turgot, Hume, Condorcet, Herder, ouvrent des horizons nouveaux à l'histoire. Elle devient sous leur plume le livre prophétique des destinées de l'humanité, et on y lit l'avenir dans le passé. Les peuples y revivent réconciliés dans la grande unité du genre humain, et, par son entremise, les siècles transmettent aux siècles le trésor lentement accumulé de ses conquêtes sur le néant. Diderot, d'Alembert et la vaillante élite de l'Encyclopédie, appliquent leur méthode sévère à toutes les notions de la science, et dressent l'inventaire de ses richesses. Quesnay, Gournay, Verri, Adam Smith et les économistes découvrent des lois inobservées et des rapports inconnus dans la formation et la répartition des produits du travail, et rendent à la liberté cet hommage inattendu

de la proclamer la source la plus assurée et la plus féconde du bien-être des nations. Buffon crée, pour ainsi dire, la philosophie des sciences naturelles, ou du moins leur élève dans son histoire le premier monument vraiment digne d'elle; enfin Rousseau apporte à la France, amollie et prématurément épuisée par les mœurs que lui ont faites les règnes de Louis XIV et du Régent, une morale stoïque et puritaine où vont se retremper les générations révolutionnaires.

Ce qui frappe avant tout les yeux dans cet universel effort, c'est l'intention ferme et raisonnée de soumettre tous les objets de l'activité aux lois souveraines du vrai et du juste. Par quel inconcevable oubli ces novateurs si résolus auraient-ils laissé subsister une exception en faveur des éléments dont l'imperfection était le plus évidente, et dont l'influence salutaire ou funeste intéressait si directement l'avenir de leur œuvre, je veux dire du gouvernement et de la politique?

Loin d'avoir encouru un tel reproche, ils considérèrent toujours cette dernière réforme comme le couronnement naturel de toutes les autres. Et tout le monde se prit à conspirer avec eux. Il n'est peut-être

pas un homme de quelque valeur dans cette génération qui ne se soit cru raisonnablement obligé d'avoir sa constitution en poche. Prenez-les tous, depuis le plus humble jusqu'au plus grand, rois, ministres, intendants, philosophes, poëtes, savants, marquis et grandes dames, il n'est personne qui ne couve quelque projet pour la régénération de l'État.

En présence d'un fait aussi général, ne serait-il pas temps de renoncer au thème usé qui consiste à attribuer exclusivement aux gens de lettres le ridicule de cette manie, afin d'en imputer tous les désastres à leur inexpérience politique et à leur ignorance des affaires? D'Argenson, qui leur donna l'exemple, n'avait-il pas été longtemps ministre de Louis XV? Mably, le plus chimérique de tous, n'avait-il pas, pendant longues années, dirigé le cabinet du cardinal de Tencin? Nos politiques ont-ils mieux approfondi que Montesquieu l'histoire des lois et des institutions? Malesherbes était-il un faiseur de sonnets, et Turgot un homme étranger au maniement des affaires? Joseph II et Pierre-Léopold étaient-ils des gens de lettres? Montrèrent-ils plus d'esprit pratique et eurent-ils plus de succès dans leurs entreprises, parce qu'ils gouvernaient un empire?

Ces récriminations sont dictées par un esprit étroit et des rancunes puériles. Les besoins nouveaux de l'opinion durent nécessairement se traduire par une littérature, sinon nouvelle, du moins délaissée pendant tout le XVIIe siècle. Les gens de lettres obéirent, comme tout le monde, à la préoccupation de leur temps, et cherchèrent à en interpréter les tendances. S'ils apportèrent dans cette recherche plus de pénétration, de hardiesse et d'éloquence qu'il n'était permis de l'espérer, il est vraiment difficile de leur en faire un crime, et s'ils y prirent la première place, c'est que ceux qui auraient pu l'occuper l'avaient laissée vide.

Quant au peu de compte que tous les réformateurs de cette époque tinrent des institutions existantes, il faut l'attribuer avant tout à l'immense intervalle qui séparait l'état de choses en vigueur de celui que le vœu général appelait si ardemment. Ce n'est pas ignorance, c'est dédain. C'est une confiance, si l'on veut, exagérée dans la force et la vertu de l'homme, mais sans cet acte de foi, qui seul a le privilége de faire descendre l'idéal sur la terre, les siècles seraient vides, et le monde n'offrirait bientôt plus qu'un chaos sans nom où les intérêts et les passions s'agiteraient seuls dans un éternel conflit.

Fénelon, Vauban, l'abbé de Saint-Pierre annoncent, dès le début du siècle, l'ère des réformes nouvelles, mais, comme le crépuscule annonce l'aurore, par des lueurs indécises et vacillantes. On voit que le foyer de lumière n'a pas encore paru à l'horizon. D'Argenson vient ensuite, doctrine plus précise et plus pratique, mais, dès son apparition, jugée insuffisante. D'Argenson réclame l'établissement d'institutions communales et provinciales, l'égalité devant l'impôt, la destruction de la vénalité des charges, mais il fléchit devant cette royauté qu'il a si longtemps servie, et ne peut se résoudre à toucher au pouvoir absolu, contradiction qui rend ses meilleures inspirations illusoires. Toutefois, en proposant une réforme directement et immédiatement applicable à la France, il fit faire un pas immense aux questions politiques. Elles franchirent ainsi en un jour l'intervalle qui sépare l'utopie du monde réel.

Vers le même temps, Voltaire glisse en courant, dans les *Lettres anglaises*, un panégyrique ingénieux et hardi des institutions libres de l'Angleterre, mais une autre tâche réclame tous les efforts de son génie, et, d'ailleurs, voici Montesquieu qui reprend et développe le même sujet dans son admirable *Esprit des lois*.

Il est inutile de rappeler ici les objections sans nombre que ce beau travail a soulevées à son apparition, et plus encore de nos jours s'il est possible. Elles étaient inévitables, si l'on considère l'immensité du sujet qu'il embrasse. Mais fussent-elles toutes fondées, ce que je suis bien loin d'admettre, nous devrions encore une reconnaissance sans bornes à ce noble et mâle génie pour le bon sens si pénétrant, et la raison si haute en sa sereine ironie qu'il conserve jusque dans ses erreurs. Si l'*Esprit des lois* n'était qu'une œuvre d'érudition, un classement savant et consciencieux des institutions du passé, cette érudition une fois dépassée par les découvertes nouvelles, il tomberait, comme tant d'autres livres, dans un profond oubli, et personne ne s'en plaindrait : il trouverait en quelque sorte sa récompense dans cet abandon provoqué par des travaux émanés de lui. Mais il va au delà des institutions, et atteint l'homme même. Par ce côté, c'est une œuvre éternelle.

Toute la partie relative aux mœurs est d'une vérité et d'une pénétration qui n'ont pas été égalées. Jamais la fourmillière humaine n'a été observée de si haut; et l'indulgence impartiale et souriante avec laquelle il en juge les travers ne vient point, comme il

arrive, de ce qu'il a pu les partager, mais de ce qu'il les domine.

Ce livre est en outre le testament d'une âme à qui l'on peut reprocher d'avoir eu trop de ménagements, de circonspection, de cette sagesse étroite et prudente qui est une vertu aux yeux du vulgaire et une faiblesse aux yeux des cœurs généreux, mais qui n'en est pas moins une grande âme, d'une fierté antique, calme comme la force, austère sans aspérités et alliant sans effort à la gravité et à la réserve d'un esprit méditatif et toujours maître de lui-même toutes les grâces d'un enjouement aristophanesque. N'eût-il que le mérite de nous faire pénétrer plus avant dans l'intimité d'un tel homme, l'*Esprit des Lois* sera toujours relu. Quand on aura cessé d'y chercher la science, chose changeante, on y viendra chercher l'élévation et la beauté dans la pensée, chose immortelle. Cette époque, vînt-elle à disparaître tout entière sans laisser de trace, on pourrait retrouver et reconstruire avec ce livre le caractère libre, ingénieux, fécond et si profondément humain de sa civilisation.

La grande cause des injustes méprises où l'on tombe au sujet de Montesquieu vient presque toujours de ce qu'on ouvre l'*Esprit des Lois* avec l'idée pré-

conçue d'y chercher son idéal de gouvernement; et naturellement on ne l'y trouve pas, puisqu'il avait un but tout différent qui était, comme son titre lui-même l'indique, l'interprétation des législations mortes ou vivantes, et nullement la recherche d'une république parfaite. Cette préoccupation, que le désappointement suit de près, trouble la vue et fait oublier le trésor de sagesse et d'observation accumulé dans ces précieuses pages. De guerre lasse, on finit par s'emparer de l'éloge si juste et si vrai à tant d'égards, qu'il fait des institutions de l'Angleterre; on suppose très gratuitement qu'il en rêve une transplantation en France, et l'on dit : « l'idéal étroit de Montesquieu ». Or, Montesquieu a loué la constitution anglaise d'avoir, mieux que toutes celles connues de son temps, réalisé la liberté politique, ce qui est strictement exact, et ce qui n'est pas en faire un modèle irréprochable à tous les points de vue, et d'autre part il n'en a jamais cru l'importation, même partielle, possible en France. Il est inique de le rendre responsable ou solidaire des maladroites imitations de disciples qu'il n'a jamais connus.

Il y a moins de raison encore dans le singulier

reproche qu'il était de mode de lui adresser il y a quelques années au sujet d'un aphorisme vieux comme le monde, qu'il a rajeuni en le développant dans son livre. La vertu, a-t-il dit, est le ressort des démocraties qui ne peuvent subsister sans elle. La démocratie d'alors, qui était une dame susceptible, défaut dont elle s'est fort corrigée depuis, prétendit qu'on la calomniait. Ses chevaliers servants traitèrent Montesquieu de petit esprit. Ils s'écrièrent qu'on voulait la faire prendre en horreur au genre humain, qu'elle savait fort bien s'accommoder à la dureté des temps, que, selon eux, on pourrait aisément se passer de vertu, qu'ils le montreraient bien, que seuls les gouvernements monarchiques en avaient véritablement besoin, et cela sous ce prétexte admirable que ceux-ci exigeaient bien plus d'abnégation de la part des sujets.

Ces profonds raisonneurs n'oubliaient qu'une chose, c'est que dans les monarchies l'abnégation n'est nécessaire que là où elle se rencontre toujours, c'est-à-dire chez les gouvernés, tandis que dans les démocraties il faut surtout qu'elle existe dans le cœur des gouvernants, où on la rencontre si difficilement. A qui ont donné raison nos récentes aventures, à Montesquieu ou à nos démocrates? On les a pris au

mot et si cruellement, que je veux laisser leurs mânes en paix.

Malgré ses détracteurs, l'*Esprit des Lois* eut une immense influence sur le mouvement et la direction des idées qui préparèrent la Révolution. Elles existaient déjà, mais à l'état d'instincts qui s'ignoraient eux-mêmes. Il leur marqua leur but. Il ouvrit devant elles le vaste répertoire des institutions humaines, et leur dit : Voilà vos éléments, choisissez et créez. Et tout en donnant le signal de l'élan universel, il en resta le modérateur. Il affermit le terrain jusque-là si mouvant des études politiques. Tous les esprits s'y portèrent avec une ardeur impatiente ; mais, par leur tendance souvent aveugle à l'absolu, ils firent regretter doublement que Montesquieu se soit renfermé si exclusivement dans le passé et n'ait pas cru devoir consacrer quelques-unes de ses vues aux améliorations que la justice réclamait pour l'avenir, et surtout aux moyens pratiques de les réaliser. Sur ce point, il ne s'exprime guère que par réticence. S'il critique les institutions de son temps, ce n'est que sur des détails sans importance et comme pour prouver qu'il aurait pu parler s'il n'avait préféré se taire. Il y a dans ce silence autre chose que le parti

pris d'un homme qui tient à sa sécurité, et que le dédain qu'éprouvent pour leur temps les âmes habituées à vivre dans la familiarité des siècles, c'est l'imperfection même inhérente à ce grand esprit.

Interprète incomparable des faits, il est surtout curieux d'en pénétrer la raison d'être; et en croyant les expliquer, il les justifie trop souvent aux dépens des principes. Il y reste en quelque sorte attaché; il y gagne en solidité, mais il y perd en élévation. Lorsqu'un fait lui paraît produire de grands résultats, il en discute peu la légitimité, et ne lui marchande pas son adhésion. Ainsi doit être interprété son faible pour les priviléges et les grandes aristocraties. L'étendue même de son génie lui donne une sorte d'optimisme qui concluait volontiers au *statu quo* en toute chose. Au delà d'une certaine limite, la largeur d'esprit nuit à la décision. A force d'être pesés, le pour et le contre se font équilibre, et produisent l'immobilité. Aussi son livre, admirable école d'expérience politique par les rapprochements sans nombre auxquels donnent lieu tant de lois et d'institutions dont il y évoque le souvenir et l'image avec une si puissante magie, parut-il bientôt froid et mort comme un vaste ossuaire aux aspirations ardentes de ses

contemporains, et fut-il délaissé par eux pour des conceptions d'un ordre inférieur, mais qui répondaient mieux à leurs désirs illimités. Le temps, ce dieu sévère, devait nous ramener à lui.

Les disciples de Montesquieu, depuis de Lolme, lourd et froid commentateur, jusqu'à Necker, financier habile, publiciste médiocre, écrivain verbeux et terne, n'héritèrent point du génie de leur maître, et c'est à eux seuls qu'on doit attribuer la triomphante idée de transplanter en France la constitution d'Angleterre. Toutefois leurs travaux, en la popularisant sans la faire accepter intégralement par le génie national, eurent l'incontestable mérite de faire d'elle un des principaux éléments de la reconstruction que tout le monde méditait; et à ce titre on ne saurait nier qu'elle ne fût en effet l'objet le plus instructif qu'on pût offrir aux réflexions des hommes d'État et des législateurs.

Les vœux et les aspirations que la sagesse un peu sceptique de Montesquieu n'avait pu satisfaire, trouvèrent dans Rousseau un interprète passionné et éloquent. La grandeur de cet homme, c'est d'avoir cru de toutes les forces de son âme au bien absolu, à la possibilité de le réaliser ; c'est d'avoir entraîné bon

gré ou malgré tous les esprits vers ces régions idéales et d'avoir rappelé aux habiles que la politique n'est pas seulement une science d'observation, mais encore une école de justice; est-il besoin d'ajouter que là est aussi le secret de ses erreurs? A force de fixer le soleil, ses yeux ont été plus d'une fois frappés de cécité.

On a voulu voir en lui le tribun d'une classe sacrifiée; il est bien plus : il est la plainte vivante de toutes les douleurs de ce siècle orageux. Il est toujours le premier à en signaler les maladies, parce que c'est lui qui en souffre le plus. De là l'inquiétude de son caractère et le trouble de sa vie.

Rousseau, c'est déjà la Révolution elle-même avec son génie inégal et puissant, sublime et tourmenté. Il en a au suprême degré le tempérament, si je puis le dire. Voltaire et Montesquieu en ont été la sagesse et la raison, et il restera beaucoup plus d'eux dans ses résultats définitifs, mais Rousseau en a été l'élan, le sentiment, la passion. Où ils avaient mis la lumière il a apporté la flamme. Il a jeté beaucoup de trouble et de confusion dans les idées de son temps; il a notamment faussé et perverti le sentiment d'égalité, à force de l'exagérer; mais il est douteux que sans

lui, sans l'enthousiasme, sans la fièvre généreuse qu'il alluma dans tous les cœurs, ses illustres prédécesseurs eussent rien pu fonder solidement au milieu des effroyables tempêtes qui assaillirent si promptement leur ouvrage.

Je ne m'arrêterai pas aux premiers discours de Rousseau, qui s'adressent beaucoup plus à l'imagination qu'à la pensée et n'offrent pas une grande liaison d'idées. Je vais tout droit au livre où ces vagues tendances ont pris corps et se présentent d'ensemble, au *Contrat social*. La théorie politique de Rousseau a eu une telle influence et sur la Révolution et sur nos propres vicissitudes, qu'il est de la plus haute importance de l'examiner à fond. Je dirai plus, le moment semble venu de la juger, car deux fois en moins d'un siècle elle a porté ses fruits, et l'expérience peut être invoquée dans ce débat aussi bien que le raisonnement. Elle n'a été critiquée le plus souvent que par des ennemis, il faut qu'elle le soit par les hommes même qui s'honorent d'être les disciples et les admirateurs de ce grand écrivain. On a trop longtemps reculé devant ce devoir, par crainte de blesser une superstition chère aux âmes libres. Mais toute superstition est funeste, et celle-là nous a coûté trop cher

pour qu'on puisse faire exception en sa faveur. C'est au nom de la liberté elle-même et de l'avenir des idées democratiques qu'il faut repousser aujourd'hui les théories du *Contrat social*.

La gloire du *Contrat social*, c'est d'avoir été l'instrument d'une résistance contre laquelle sont venus se briser les efforts de l'Europe entière, l'âme de la forte organisation de 93. Son crime, c'est d'avoir forgé, au nom du droit, de l'égalité et du peuple, un des moyens d'oppression les plus ingénieux et les plus perfectionnés qu'on ait jamais conçus.

La supposition si contestée qui lui sert de base, c'est-à-dire l'association volontaire des hommes au sortir de l'isolement où ils sont censés vivre dans l'état de nature, peut être acceptée comme une hypothèse qui permet de poser les problèmes politiques avec une rare simplicité et surtout comme la donnée qui réfute le mieux Rousseau lui-même. Au reste, elle n'est point de son invention. Depuis longtemps elle était en quelque sorte consacrée et servait au premier occupant. Il l'emprunta à Locke, qui la tenait de Sidney, qui lui-même l'avait trouvée dans Hooker. Comme elle s'était réalisée presque à la lettre dans la formation des petites républiques fon-

dées par les Puritains dans l'Amérique du Nord, elle ne parut pas aux publicistes anglais d'une invraisemblance choquante, et ils la firent ainsi tomber dans le domaine public. Plusieurs démonstrations du *Contrat social* sont d'ailleurs indépendantes de la valeur de cette fiction qui leur sert de cadre. Ainsi la façon avec laquelle Rousseau établit la souveraineté du peuple qui est l'idée mère de son système, est absolument inattaquable. Ce principe est devenu, grâce à lui, un axiome de la science politique. Mais, par un malheur dont les suites ont été incalculables, il ne sut ni en définir la nature ni en fixer les limites. Dès ses premiers pas, il oublie et méconnaît jusqu'aux termes si connus de son problème fondamental : « Trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, en sorte que chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. »

Ce problème donne spécialement pour but à l'association la mission de protéger les droits individuels qui l'ont créée, qui préexistent à sa formation, et par là même sont plus sacrés qu'elle. L'accession de l'individu à la société ne peut donc qu'être essentielle-

ment conditionnelle et limitée, car il cherche une protection pour sa personne et ses biens, moyennant une réciprocité quelconque, mais il ne cherche pas un joug. Pourtant, Rousseau la transforme immédiatement en « aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. » — « Il se donne à elle lui et toutes ses forces dont les biens qu'il possède font partie ; » et comme « il ne reste aucun droit aux particuliers, ils n'ont aucun besoin de garanties envers le souverain (la société) dont la volonté est toujours droite, bien qu'elle ne soit pas toujours éclairée. »

Il revient sans cesse sur cet anéantissement de l'individu au sein de l'association : « De même que la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens. » Il parle bien quelque part de distinguer les droits respectifs du citoyen et de l'État, mais cette mention insignifiante est la seule garantie réelle qu'il leur accorde. Les citoyens n'ont qu'un droit, celui d'invoquer la loi commune, comme si cette loi ne pouvait pas être injuste et oppressive : il semble s'être posé cette objection, lorsqu'il dit : « On convient

que ce que chacun aliène par le pacte social de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté; mais, ajoute-t-il aussitôt, il faut convenir aussi que le souverain seul est juge de cette importance. » Il en est si bien juge, selon Rousseau, « que s'il dit au citoyen : « il est expédient que tu meures, » il doit mourir. »

Et c'est en vain que, lorsque le philosophe arrive aux institutions religieuses, il s'effraye tout à coup de ce pouvoir excessif laissé à l'État, et recule devant les conséquences de tels principes en cherchant à restreindre son autorité en faveur de la liberté de conscience. Il s'efforce de la réduire au droit d'exiger des citoyens une profession de foi purement civile : « Le droit que le pacte social donne au souverain, dit-il, avec une sorte d'embarras, ne passe point les bornes de l'utilité publique. » Ici encore une logique impitoyable lui crie : « Mais lui seul est juge de cette utilité. » Et c'est elle qui lui fait ajouter ces paroles impies qui terminent tristement le livre et qui allaient trouver bientôt un écho si terrible : « Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement les dogmes de cette religion, se conduit

comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort. »

Tout le *Contrat social* est dans ces quelques lignes. Ainsi l'homme qui, selon l'hypothèse même de Rousseau, ne quittait l'état de nature et n'entrait dans l'association politique que dans l'espérance d'y voir tous ses droits mieux protégés par la force commune, se trouvait, en définitive, les avoir tous sacrifiés sans retour, depuis ceux de son travail jusqu'à ceux de sa conscience, au profit de je ne sais quelle chimère de solidarité et d'union. Sur ce point spécial, Locke, si inférieur à d'autres égards, est infiniment plus clairvoyant que lui, et distingue très bien « les bornes que les lois de la nature ont mises au pouvoir législatif de chaque État indépendamment de sa forme de gouvernement. »

Comment Rousseau ne renia-t-il pas son système, en le voyant aboutir à la négation de ce droit sacré de la libre pensée, dont la conquête fut l'honneur de son siècle, et qu'il avait autant que personne contribué à fonder? Et si de simples déductions théoriques amenaient un résultat aussi extrême, que ne devait-on pas penser de ceux que révèlerait l'application? La passion de l'unité et de l'égalité n'a rien en soi que de légitime, mais du moment où elle

touche aux droits mille fois plus inviolables de la liberté, elle n'est plus qu'un instinct aveugle et fatal qui tue dans l'homme toute énergie vitale, toute ambition élevée, et toute grandeur de caractère.

Par ce côté, la démocratie absolue, telle que la conçoit Rousseau, se confond avec le despotisme le plus illimité. Que m'importe que l'oppression se nomme un ou cent mille : ce que je hais, c'est l'oppression et non l'instrument qu'elle emprunte. La tyrannie des multitudes a même sur celle des individus cette triste supériorité qu'elle est mille fois plus écrasante, parce qu'on rencontre partout ses yeux ou son bras. Contre elle il n'est pas de refuge. Et comme elle est en quelque sorte l'ouvrage de tous, elle se considère comme tout à fait irresponsable. N'espérez pas la fléchir, elle est impersonnelle et anonyme, c'est-à-dire aussi inaccessible aux scrupules qu'aux remords. A toute révolte contre un tyran, fût-elle suivie d'une défaite, est d'ordinaire attachée une sorte de gloire et de popularité ; mais à vous insurger contre le joug des multitudes, vous ne gagnerez jamais qu'un renom de scandale formé au bruit des outrages et des malédictions ; vous serez les élus de la haine populaire qui portera au bout de ses piques

vos têtes ensanglantées; vous laisserez une mémoire exécrable au vulgaire, et qui compromettra jusqu'à ceux que, plus tard, un sentiment de justice ou de communes sympathies amèneront à la réhabiliter, car les multitudes si changeantes et si oublieuses en toute chose, ont, sur ce point, un sentiment très vif et très persistant de leur solidarité. Elles pardonnent volontiers à ceux qui les ont le plus brutalement comprimées, et même à ceux dont l'héroïsme les a délivrées de la servitude. — Mais quant aux hommes qui ont maintenu avec fermeté les droits individuels contre les entraînements de leur propre triomphe, ceux-là ne seront jamais à leurs yeux que des esprits inquiets ou des cœurs dévorés d'égoïsme et d'orgueil. Triste récompense qui n'arrêtera jamais les âmes fortes.

En se faisant ainsi l'apôtre de la force et du nombre, Rousseau se mettait en contradiction ouverte avec tout son siècle, dont la philosophie telle qu'elle est formulée dans l'acte mémorable qui fut son testament, je veux dire dans l'immortelle *Déclaration des droits de l'homme*, a précisément indiqué leur inviolabilité comme la consécration et le couronnement suprême de toute son œuvre. Au lieu de chercher à

concilier son système avec des vérités acquises à l'esprit humain, il a préféré faire avec elles une scission orgueilleuse et bruyante, mais c'est sur lui que les suites en retomberont, car c'est ici qu'il faut dire : *Væ soli*. Inspiration de haine et de colère, malgré ses apparences abstraites, son œuvre n'a fait que mettre en déductions logiques les représailles de l'opprimé se faisant à son tour oppresseur : voilà pourquoi elle flatte si agréablement la fibre plébéienne, et pourquoi elle n'aura jamais qu'une dictature courte et tragique comme un acte de vengeance.

Comme l'argumentation du *Contrat social* a servi de thème à tous les publicistes qui, plus récemment, ont fait de l'omnipotence du pouvoir social et de l'absorption des droits individuels dans l'État le point de départ de leurs systèmes de reconstruction universelle, il était nécessaire de la soumettre à une étude approfondie. On ne tue une idée qu'autant qu'on la convainc d'erreur. Il y a dans les pensées de l'homme une si indomptable vitalité, que jusqu'à ce moment elles renaissent pour ainsi dire sous les coups qu'on leur porte. C'est ainsi que le *Contrat social*, longtemps oublié après sa défaite au 9 thermidor, a reparu un demi-siècle après sous de nouvelles formes, plus fort,

plus actuel, plus populaire que jamais, pour ramener bientôt les mêmes déceptions et les mêmes désastres. Sera-ce assez de deux expériences ?

Ce jugement ne serait pas équitable si je n'ajoutais, pour disculper Rousseau, qu'il a toujours été très loin de soupçonner les conséquences logiques de son système. Ainsi il n'entrait nullement alors dans sa pensée de nier le droit de propriété, cette extension de la personne humaine, comme on l'a si bien défini, puisque, selon lui, c'est le *Contrat social* qui lui donne naissance en légitimant le fait de la possession. Toutefois autant eût valu la nier que la faire dépendre de cette investiture précaire et pleine d'instabilité, et non des droits sacrés du travail. Il n'a jamais critiqué la propriété que comme une déviation de l'état de nature, c'est-à-dire au point de vue d'un état antérieur à toute société.

Quant au gouvernement direct du peuple par lui-même, Rousseau ne le croyait applicable que dans de très petites républiques, et peut-être avec des esclaves, disait-il, afin que les citoyens eussent des loisirs pour la chose publique. Dans ces conditions ce système ne cesserait pas d'être monstrueux mais il aurait réellement des conséquences moins nuisibles,

parce qu'au sein des petits États les influences individuelles se font facilement leur part et leur place au soleil et ont plutôt besoin d'être contenues qu'encouragées. Au reste, lorsque le comte Wielhorski lui demanda, au nom de ses compatriotes, un plan de constitution pour la Pologne, il fit voir clairement combien cet idéal était loin dans son esprit d'être un moule uniforme et inflexible, puisqu'il en adapta aussitôt les formes aux besoins, aux traditions et au caractère spécial du peuple qu'on lui proposait d'instituer ; toutes choses qu'oublièrent si follement ses disciples.

A ceux qui voudraient absolument toucher du doigt le terme inévitable où mènent ces doctrines, je citerais l'histoire ancienne, pour n'être point suspect de vouloir dénigrer une époque plus récente, bien qu'elle m'offre des applications encores plus frappantes, et je leur conterais cet apologue :

Ce n'est point, comme on le dit souvent, par son aristocratie que la république romaine a péri, c'est par l'exagération du principe tribunitien qui avait fait d'abord sa grandeur. César, ainsi qu'Octave-Auguste son neveu, n'étaient ni des aventuriers sans tradition, ni des usurpateurs dans le sens ordinaire du mot. Ils étaient les

représentants fidèles et les serviteurs soumis de la démocratie extrême. Ils continuaient Marius. Ils se dirent les mandataires du peuple et ils dirent vrai. Ils achevèrent une tâche que le peuple avait dès longtemps commencée et qu'il comptait, selon son illusion habituelle, achever directement lui-même. Mais comme il se lasse très vite et du pouvoir et de ses propres agitations, et comme il aime en tout les ressorts simples, il remit entre leurs mains toutes les attributions nouvelles qu'il venait de conquérir et de ses tribuns fit des empereurs. Mais il continua à adorer en eux sa propre dictature, car le règne n'avait point changé mais seulement les instruments du règne. Et le peuple romain atteignit enfin à l'objet tant convoité de son ambition : il eut l'égalité dans l'abaissement.

Par l'extension démesurée qu'il avait donnée aux droits de l'État sur les citoyens, Rousseau peut être considéré à juste titre comme le père légitime de doctrines qu'il n'eût certes pas avouées, je veux parler des théories de Mably, de Morelly, de Babeuf et d'un grand nombre de nos contemporains qui nous ont donné comme des œuvres originales des copies très effacées des productions de ces trois hommes. Pour eux il n'y a plus qu'une personnalité dans l'État, c'est

l'État lui-même. Lui seul pense, lui seul possède, lui seul agit, lui seul vit. Il s'empare de l'homme à sa naissance, l'allaite, l'élève, l'instruit, prononce en dernier ressort sur sa capacité et sa vocation, lui assigne un travail dont la cité seule sera appelée à percevoir les produits, lui fait sa religion, sa philosophie, sa morale, fixe les heures de ses plaisirs sagement soumis à une surveillance salutaire et prévoyante, lui mesure sa ration quotidienne des ragoûts succulents de la cuisine communautaire, le marie, le divorce, lui retire ses enfants, toujours dans son intérêt bien entendu, puis enfin, comme on n'est pas parfait, attache les récalcitrants, s'il y en a, à un poteau infamant sur lequel on écrit en caractères terrifiants le mot « paresseux ! » et, grâce à ces moyens ingénieusement combinés, fait par le même procédé et des hommes bien nourris, et des cœurs fiers, généreux, des esprits nobles, libres, élevés, de grands caractères, des âmes viriles.

Mably se sauve de l'abjection inséparable de telles aspirations par son enthousiasme sincère pour les républiques antiques et par un certain souffle austère plein d'âpreté et de rudesse. Il cherche la satisfaction des instincts moraux et non des besoins matériels. On

voit que son idéal est à Sparte et qu'il soupire après le brouet noir, à la vertu duquel il croit de toutes les forces de son âme et non après « une répartition plus satisfaisante et plus égale des jouissances communes. » J'ajouterai encore à sa décharge, comme j'ai dû le faire pour Rousseau, que, soumis à l'épreuve de la pratique, il eût beaucoup rabattu de ses prétentions égalitaires. On en a une preuve bien convaincante dans sa lettre à John Adams, qui l'avait consulté au sujet des institutions à donner aux États-Unis. Il s'effraye au delà de toute mesure de leurs tendances démocratiques. Il refuse de croire à leur stabilité et il blâme notamment l'État de Pensylvanie de n'avoir pas établi de cens électoral.

Mais il faut lire Morelly pour se faire une idée de la façon dont une grossière et naïve convoitise peut inspirer un philosophe législateur. Si le ventre ou l'estomac avaient à dicter un code de lois, ils ne chercheraient pas d'autre théorie. C'est l'envie de bien dîner qui paraît seule avoir été l'Égérie de ce Numa. L'homme famélique et les importunes préoccupations qui l'aiguillonnent se révèlent depuis la première jusqu'à la dernière ligne. Sous ce rapport, il est, avec Babeuf, le seul homme de ce temps qui

rappelle un peu nos Panurges démocratiques. Les économistes, bien que toujours fort enclins à se rallier à ces doctrines, restèrent en majorité dans le camp de la liberté avec Turgot.

Selon Morelly, le monde n'étant autre chose « qu'une *table* suffisamment *garnie* pour tous les convives, » et la liberté ne consistant « qu'à jouir sans obstacle et sans crainte de tout ce qui peut satisfaire nos *appétits* naturels, » il s'ensuit naturellement que le mal moral dans l'humanité, le vice, en un mot, est tout entier dans l'avarice, c'est-à-dire dans le désir de s'approprier au delà de sa quote-part au festin au détriment des autres convives. Donc, conclut-il, « là où ce désir ne pourrait trouver sa satisfaction, c'est-à-dire là où il n'existerait aucune propriété, il ne pourrait exister aucune de ses pernicieuses conséquences. » Lumineuse idée sur laquelle il revient encore en ces termes significatifs : « Une éducation dans laquelle toute idée de propriété serait sagement écartée de l'esprit des enfants *préviendrait tout vice*, parce qu'aucune *crainte de manquer de secours* ni de choses nécessaires ou utiles n'exciterait en lui de désirs immodérés. »

Telle est en substance la philosophie de son *Code*

de la nature, qui a sur ses successeurs le grand avantage d'être parfaitement lucide et d'aller droit au but. La crainte de manquer de secours, voilà le grand pivot des sociétés et le grand mobile des actions humaines. Proportionner les appétits à la somme des moyens de subsistance et apporter à tous les hommes une part égale de *consommation*, un même droit à être confortablement alimenté, voilà le grand but de la politique et de la civilisation. Quant à ce que devient dans ces systèmes la tâche supérieure que poursuit l'humanité au prix de tant de sacrifices nécessaires et terribles dans le domaine intellectuel et moral, il est inutile de le demander. Comment pourraient vivre et se développer dans l'infecte promiscuité des casernes communautaires, l'art, cette fleur suave et délicate, la poésie, fille divine de la solitude, l'ardent essor de la pensée vers l'inconnu, et toutes ces nobles occupations, honneur de la nature humaine, qu'on a si admirablement nommées libérales, parce qu'elles ne sauraient exister un seul instant sans la liberté, étant indépendantes et spontanées par essence ? Mais il n'est donné à personne de changer des lois éternelles. L'esprit souffle où il veut, et il méprise le profane vulgaire. Voyez-vous ce sous-inspecteur de la commune,

ce fonctionnaire, cet agent, cette molécule sans nom et sans visage, venant, son règlement à la main, fixer à Mozart, à Raphaël, à Voltaire, à Mirabeau, à Byron, leurs heures de travail et d'inspiration et leur assignant *un salaire déterminé non en raison de leur capacité, mais seulement en raison de leurs besoins?* Blasphème impie, revanche inepte et basse de la médiocrité qui voudrait enchaîner le génie à l'auge où elle est attachée! Régnez, apôtres de l'utile et de l'économie, afin qu'on sache ce qu'il en coûte d'avoir des grands hommes à bon marché.

Malesuada fames! Cet adage de la sagesse antique peut s'appliquer avec une frappante justesse aux systèmes sans nombre nés de la douloureuse contemplation des maux de nos sociétés modernes. La concentration exclusive de la pensée de leurs auteurs sur ces plaies terribles leur donne la fièvre et communique à leur cerveau une espèce d'hallucination, qui leur fait perdre complétement le sentiment de la réalité. Leurs yeux, toujours fixés sur le même objet, finissent par ne plus voir que lui dans le monde. Ils font, d'un mal partiel et souvent impossible à conjurer, le seul mal de l'humanité, et ne s'avisent pas que le remède qu'ils proposent est mille fois pire en-

core. Ils subordonnent tout à l'apaisement des besoins inférieurs, ne voyant pas ce qu'il y a en eux de secondaire, de fatal et de passager, et ils refont le monde en vue d'un état de crise et d'exception essentiellement transitoire. Que tous les hommes soient bien nourris et le mal moral disparaît ! Ces promesses ont réussi plus d'une fois à pervertir l'esprit public à ce point que, n'étant plus sensible qu'aux intérêts matériels, on a pu fouler aux pieds impunément tous les autres, et il n'a pas hésité à donner sa ratification, qu'on ne lui demandait même pas.

Qui pourrait pourtant nier la légitimité de leurs réclamations en faveur du pauvre et du prolétaire? Mais de quel droit ces téméraires ont-ils osé porter la main sur les conquêtes si chèrement achetées par nos pères, héritage sacré des générations futures? Comment ont-ils pu concevoir l'espoir injurieux de nous faire renier la liberté pour leurs plats de lentilles? La liberté? N'ont-ils pas commis cette profanation ridicule autant qu'impie de dire qu'elle n'était qu'un moyen? Elle a pu venir parmi eux, mais à coup sûr ils ne l'ont pas connue. Leurs âmes sont trop petites pour recevoir un tel hôte. La liberté est comme le dieu jaloux : elle veut être adorée pour elle-même. Ceux qui n'aiment

en elle que l'argent, ou l'influence, ou la sécurité qu'elle leur apporte; ceux-là seront toujours la proie légitime de toutes les tyrannies.

Heureusement les peuples sont infiniment moins accessibles aux idées d'intérêt qu'on ne le suppose généralement. Il leur arrive quelquefois d'envier les jouissances matérielles, mais ils gardent toujours pour elles un secret mépris. Voyez plutôt quels sont les hommes auxquels ils donnent la gloire. Au riche? à l'homme matériellement utile? à l'inventeur industriel? à celui qui leur apporte l'aisance? Non. Ils la donnent au poëte, au soldat, à l'artiste, à l'orateur, au philosophe, à ces amants désintéressés du beau, de la vérité et de la justice, à ces héros, — à ces fous, — à ces êtres inutiles et improductifs qu'ils voient poursuivre leurs nobles chimères à travers toutes les embûches de la pauvreté et de l'envie. L'intérêt ne passionne exclusivement les peuples que lorsque leur sens moral est profondément perverti. Toutes les fois que vous le verrez prendre le pas sur les questions intellectuelles et morales, vous pourrez dire avec assurance que les jours de la servitude ne sont pas loin.

De tous les problèmes que soulève la délimitation

si difficile à établir entre le droit social et les droits individuels, le plus délicat sera toujours de trouver une voie courte et rapide pour faire monter l'homme intelligent, quel que soit d'ailleurs son point de départ, à la place que lui réservent ses facultés et ses aptitudes, et cela tout en ménageant la hiérarchie et la diversité, non des classes, mais des fonctions, fait absolument nécessaire à la civilisation et à la vie des sociétés. La présence seule de ce problème suffit pour réfuter les sophistes qui, dans l'excellente intention d'éviter les inconvénients de l'État, ont trouvé très simple de le supprimer d'un trait de plume. Réparer les erreurs du hasard, qui fait de Rousseau un laquais du comte de Vercellis, et de Louis XVI un roi de France, voilà de quoi légitimer amplement l'existence d'un gouvernement au sein de toute société bien organisée, et voilà à coup sûr le rôle qui donne le mieux une idée de ce que doivent être ses attributions. Du reste, en ceci ses efforts seront très efficacement secondés par la nature même des choses. Le génie tend sans cesse à s'élever et la médiocrité se précipite entraînée par son propre poids. Que le pouvoir soit en un mot une aide, jamais un obstacle ; qu'il exerce une protection, mais qu'elle ne soit jamais de nature

à pouvoir servir même de prétexte aux entreprises contre la liberté. Et surtout qu'on ne lui confie pas une tâche qui suppose l'infaillibilité. Vous voulez que le pouvoir soit infaillible? commencez donc par décréter qu'il est Dieu!

IV

DE L'OPINION ET DES INSTITUTIONS EN FRANCE A LA VEILLE DE 89.

Si j'ai insisté sur les théories de la démocratie absolue, c'est surtout en raison de l'importance qu'elles acquirent plus tard et de la fatale méprise qui fit voir en elles l'aboutissement naturel de la Révolution, car au moment où elle éclata, elles germaient encore obscurément à l'état d'instincts au sein des masses populaires, ou à l'état de rêves dans quelques cerveaux malades. Il était indispensable, pour l'intelligence des événements qui suivirent, de marquer avec précision leur origine. A ce moment, d'ailleurs, elles ont quelque chose de l'ingénuité de leur âge et laissent bien mieux pénétrer leurs mobiles.

L'opinion était encore tout entière à Voltaire et à Montesquieu. Quant à Rousseau, on voyait en lui l'initiateur des mœurs nouvelles et l'apôtre convaincu de l'austérité républicaine, et non cet ennemi involontaire et égaré de la liberté que l'inflexible logique des événements devait sous peu dénoncer par de si terribles leçons.

Sous l'inspiration de ces grands hommes et de leurs ardents et innombrables disciples, l'esprit public, si longtemps distrait par de misérables curiosités et de puérils entraînements, se sentait enfin saisi lui-même de la fièvre puissante qui les avait possédés. Toutes leurs passions étaient devenues les siennes. Il continuait leurs luttes en invoquant leur mémoire vénérée. Il aimait le bien et croyait naïvement à sa réalisation, noble foi qu'on lui a reprochée dans ce temps d'impuissance, incapable même d'avoir une foi. Il adorait la justice, seule divinité qu'il voulût désormais reconnaître, et il transportait l'objet de son culte dans le ciel désert, à la place des anciens dieux. Enfin il avait la volonté ferme et réfléchie de fonder la liberté, quoi qu'il dût lui en coûter, la mettant au-dessus de tous les intérêts et de tous les biens. Il s'était élancé sur toutes les routes que ses

maîtres lui avaient ouvertes, et sur plus d'un point il avait signalé de nouveaux horizons.

A côté de ces aspirations infinies, de cette universelle élévation des intelligences et des ambitions, mettez en regard le morne et décourageant tableau des faits et des institutions, vous comprendrez comment la réalité va tomber en poussière devant l'idéal, et vous ne me demanderez plus où sont les vraies causes de la Révolution. Elles sont tout entières dans ce contraste. Laissez les petites explications qui n'expliquent rien, parce qu'elles-mêmes ont besoin d'être expliquées. L'épuisement des finances, les rivalités des classes, les embarras d'une administration dont tous les ressorts étaient usés, peuvent bien motiver une crise, mais non ce renouvellement de toutes choses. Quoi donc! je vous montre la terre bouleversée, et vous voudriez que ce fût à l'aide de ces imperceptibles secousses? Montrez-moi une force qui puisse soulever un monde.

Ces doctrines, ces abstractions, ces systèmes, cet enivrement d'orgueil et d'espérance, c'est la Révolution dans les intelligences. Laissez venir les faits, ils se courberont en serviteurs dociles.

Examinez à cette lumière des idées la société de

la fin du XVIIIe siècle, et dites si elle ne vous paraît pas évidemment condamnée à périr, comme elle l'a, plus d'une fois, reconnu elle-même.

De tous les éléments destinés à lui servir de défense, il n'en est pas un qui ne tombe de lui-même en dissolution. Allons, tout d'abord, à celui qui y représente la vie morale, le gouvernement des esprits, au clergé.

Il est, je le sais, de bon goût et de bonne politique aujourd'hui de réhabiliter le clergé francais du XVIIIe siècle, au rebours de nos pères qui n'étaient pas dans le secret de ce changement de tactique. Il était devenu très tolérant, disent les nouveaux historiens; il était bienfaisant, plein de vertus et de lumières. Voyez, ajoutent-ils, après de Maistre, quelle expression terrible, *satanique*, l'irréligion a donnée à la physionomie de la Révolution française! quelle instabilité elle a communiquée à son œuvre! Voyez comme la noblesse s'est convertie aussitôt qu'elle a été frappée, et comme la bourgeoisie est revenue à de meilleurs sentiments aussitôt qu'elle s'est sentie atteinte!

J'ai grand'peur que cette admiration rétrospective de nos auteurs pour le clergé de cette époque, ne soit aussi factice que ces conversions intéressées. Elles

sont un reniement de soi-même qui est la mort de l'âme avant la mort du corps. Croyez-moi, vous qui voulez vivre, restez dans l'impénitence finale. Ces repentirs improvisés ne sont le plus souvent, chez l'homme, qu'une suggestion de la peur ou un signe de l'affaiblissement de ses facultés, et les sociétés y sont sujettes, comme les individus, quand leur heure suprême est venue. Mais l'histoire n'est point faite pour partager une telle pusillanimité; elle ne flatte pas le passé pour convertir le présent; elle les domine tous deux, étrangère aux complaisances, aux conventions, aux mots d'ordre des partis qui s'agitent autour d'elle.

Eh quoi! ce clergé est tolérant, dites-vous? Cependant le bûcher du chevalier Labarre fume encore; Calas vient d'être roué vif, Sirven d'être flétri par la main du bourreau, Buffon d'être contraint de rétracter les théories inoffensives de sa *Théorie de la terre*, Rousseau de fuir, Voltaire de s'exiler; et pendant tout le règne de Louis XV, le *don gratuit* a payé, une à une, toutes les pénalités portées par la royauté contre les philosophes et les libres penseurs, comme, sous Louis XIV, il a payé les persécutions contre les protestants, et la révocation de l'édit de Nantes.

Ces crimes lui seront facilement pardonnés par nos

politiques, car ils ne voient dans leur énumération qu'un lieu commun qui ne dit rien à leur esprit ; mais peuvent-ils oublier sa conduite comme corps d'État ? N'était-il pas le plus factieux, le plus turbulent, le plus compromettant de tous les ordres ? Combien de ministères n'a pas renversés l'éternelle agitation de ses démêlés avec le Parlement ? Et combien d'utiles réformes n'a-t-il pas empêchées ? Il est vrai d'ajouter qu'en présence de l'attitude de l'opinion publique de plus en plus favorable aux idées nouvelles, le pouvoir, tombé d'ailleurs en des mains hostiles, tendait insensiblement à se séparer de son impérieux allié, et lui faisait plus de promesses que de concessions ; mais ce n'était là qu'un accident heureux, dépendant de l'humeur d'un prince ou du caprice de sa maîtresse, un état de choses n'offrant ni garantie, ni sécurité, ni chance de durée. Le clergé gardait tous ses priviléges, tous ses droits. En attendant l'heure de frapper, il menaçait, s'emportait en paroles. Chaque jour amenait son réquisitoire. Et si le Dauphin eût vécu, il eût bien prouvé que ces menaces n'étaient pas de vains mots.

Quant à ses vertus, à sa bienfaisance, à ses lumières, il est difficile de prendre au sérieux de tels

éloges, à moins d'y voir une ironie. Il suffit de rappeler les noms trop fameux de Dubois, de Tressan, de Tencin, de Bissy, de Laffitteau, des deux cardinaux de Rohan, de Maury, de Loménie, de Talleyrand, et tant d'autres ou équivoques ou déshonorés. On peut y ajouter, comme commentaire, les tristes péripéties de l'histoire de la constitution *unigenitus*, la bruyante et ridicule querelle des billets de confession, la résistance furieuse, inique, qu'opposa le clergé à Machault, lorsqu'en présence des pressants besoins de l'État il proposa timidement d'imposer ses biens immenses dont les revenus seuls dépassaient 300 millions; et son silence accablant, honteux, manifeste aveu d'impuissance, devant les attaques et les sommations hautaines de l'esprit philosophique.

Enfin on peut invoquer, contre ses apologistes, un témoin qu'ils n'attendent guère sans doute, et qu'en tous cas ils n'oseront sûrement pas récuser; ce témoin c'est le clergé lui-même. S'ils avaient pris le soin de lire ses cahiers de 1789, ils y auraient vu l'humiliant aveu de ses faiblesses, la confession dans laquelle il impute à l'exemple offert par ses mauvaises mœurs l'affaiblissement si général du sentiment religieux.

Convaincu d'erreur et de mauvaise foi comme doctrine, d'impuissance et d'anarchie comme institution, de corruption comme ordre; voilà le conducteur des âmes, voilà le représentant de la vie morale, voilà le clergé devant la Révolution.

Si du clergé nous passons à la noblesse, la même fatalité semble peser sur elle. Son arrêt est écrit. Et on dirait qu'elle le sait et cherche à s'étourdir. Toutefois, il est juste de le reconnaître, le tableau est infiniment moins odieux. Une classe n'a pas une action aussi réfléchie, aussi voulue qu'un corps organisé comme le clergé, car il est loin d'avoir la même personnalité. La noblesse française ne peut plus vivre; et cela non parce qu'elle est dégénérée, exclusive, jalouse, qu'elle a des priviléges iniques, révoltants, des mœurs dépravées, des habitudes insolentes. D'autres aristocraties ont eu tous ces défauts et tous ces inconvénients à un degré infiniment plus exorbitant, sans pouvoir invoquer les mêmes excuses, et n'en ont pas moins survécu aux plus terribles vicissitudes. Elle ne peut plus vivre, parce qu'elle a un vice qu'on n'a jamais pardonné à une classe privilégiée, elle est inutile.

Une fois qu'une aristocratie n'a plus de fonctions

qui lui soient propres, une fois qu'elle ne représente plus un principe de vie ou de force, que ce soient les affaires, ou les armes, ou la justice, cette aristocratie est morte. Richesses, honneurs, plaisirs, pouvoir, les peuples prodiguent tous les biens à leurs patriciens, mais c'est à la condition que, sous une forme ou sous une autre, ils paieront leur tribut d'utilité ; malheur à eux le jour où ils l'oublient (1).

La noblesse française en était précisément à ce moment fatal. Elle avait perdu sa raison d'être. On pouvait la supprimer sans que la nation en ressentît d'autre effet qu'un immense soulagement ; tandis qu'à

(1) Cette vérité si dure pour la noblesse, la royauté ne la lui épargnait guère. Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le discours d'ouverture des États-Généraux, de M. de Barentin, le garde des sceaux :

« Tant que le service de l'arrière-ban a duré, tant que les possesseurs des fiefs ont été contraints de se transporter à grands frais d'une extrémité du royaume à l'autre avec leurs armes, leurs chevaux, leurs équipages de guerre..... n'était-ce pas une manière de *partager l'impôt*, ou plutôt n'était-ce pas un impôt réel, que ce service militaire que l'on a vu plus d'une fois concourir avec des contributions volontaires ? » Et la noblesse ne fournissant plus ce concours, il concluait contre son privilége d'exemption d'impôt : n'était-ce pas conclure contre tous les autres ?

une autre époque, au moyen âge, par exemple, on eût brisé le nerf même de sa vitalité. Non-seulement elle n'était plus une classe politique, mais elle n'était même plus une classe militaire. Je n'en voudrais pas d'autre preuve que cette ordonnance de Ségur qui, s'avisant, un peu tard, en 1781, que les plébéiens commençaient à accaparer pour eux les hasards et les honneurs du champ de bataille, crut apporter au mal un remède efficace en arrêtant que désormais les nobles seuls pourraient parvenir au grade d'officier. Cet appel ne fut pas compris.

C'était à la cour et non au camp que la noblesse entendait conquérir ses grades. Depuis les grandes guerres de Louis XIV, le peuple avait tout à fait envahi l'armée et encombrait toutes les avenues du commandement. Les cadets seuls et les petits nobles prenaient encore à cœur le métier des armes. La haute noblesse achetait les régiments et les commandait *in partibus* jusqu'à ce qu'une occasion brillante vînt lui offrir un moyen facile de recueillir toute la gloire des succès préparés sans elle.

Pourtant les camps étaient restés sa place d'honneur et sa profession favorite. Elle y avait encore la popularité et l'influence due à son tempérament che-

valeresque; mais elle n'y avait plus le monopole du courage et des vertus militaires.

Partout ailleurs elle n'était plus qu'une ombre. Partout l'homme du roi, c'est-à-dire l'homme du Tiers avait dépossédé les gens de la noblesse. La magistrature, les intendances, les fermes générales, le conseil du roi lui-même, l'administration tout entière, en un mot, étaient entre les mains de ces parvenus anoblis, dont Saint-Simon a si bien décrit la physionomie et les instincts, hommes d'affaires et de « vile bourgeoisie, » sortis du Tiers et fidèles à ses haines, qui ne semblaient prendre la livrée du noble que pour le combattre avec plus d'avantages, serviles envers la royauté, âpres au gain et au travail, patients, procéduriers, humbles et souples d'échine, mais d'une ténacité inflexible.

De ses droits féodaux la noblesse n'avait conservé que des formes, des souvenirs, des signes d'autant plus insultants qu'ils ne représentaient plus qu'un pouvoir illusoire. La seule réalité qui lui en restait, c'était des redevances pécuniaires; mais ici encore se révélaient les impossibilités de cette situation. Le paysan était devenu le sujet du roi. Il était jugé, administré, imposé, enrôlé de par le roi. Et tous les

ans, il voyait apparaître l'homme du château, — un étranger, — ou son intendant, car il ne quittait plus guère la cour, qui venait percevoir sur ses travaux un second tribut, d'autant plus lourd et plus humiliant qu'il n'était ni un signe de suzeraineté, puisque le suzerain c'était le roi, ni même un gage de fidélité, puisque tous les liens de l'antique solidarité féodale étaient à jamais rompus.

Si de tous ces présages d'une dissolution prochaine on rapproche l'Histoire de France tout entière, ce long combat de la royauté, unie au Tiers, contre la noblesse, et surtout cette passion d'égalité qui est le fond le plus solide du caractère national; une seule conclusion est encore possible : l'abolition de la noblesse.

Et ainsi elle se condamna elle-même dans l'immortelle nuit du 4 août, cette race légère et charmante, insouciante et généreuse, si rebelle aux leçons de l'expérience, mais si loyale, si désintéressée, si pleine d'honneur et de bravoure. En proclamant la nécessité du sacrifice, on ne peut se défendre d'un sentiment de regret de voir perdues tant de qualités brillantes, dont la séduction se fit si longtemps supporter à la France, malgré d'intolérables défauts. Et

comment d'ailleurs ne pas se souvenir ici que les deux premiers initiateurs de la liberté furent deux de ses fils : Lafayette et Mirabeau !

D'où viendra donc le salut? de la royauté? Sous des apparences plus rassurantes, son état est tout à fait désespéré. Voyez plutôt tous ces empiriques rassemblés autour d'elle. Chose étrange! pour la première fois, elle commence à s'effrayer de sa responsabilité. Elle a des scrupules de conscience. Elle va au-devant des réformes. Elle publie des *comptes rendus* que personne ne lui demande. Son pouvoir l'embarrasse, car elle sent le vide se faire autour d'elle.

Lui est-il permis du moins de compter sur le bon Louis XVI? — On raconte qu'à l'époque du sacre l'illustre Turgot fit de grands efforts pour obtenir de lui qu'il voulût bien retrancher du cérémonial d'usage une formule qui avait quelque peu vieilli : le serment d'exterminer les hérétiques. Le roi convint de la justesse de ses observations, et Turgot crut l'avoir persuadé. Mais le jour de la cérémonie venu, et au moment de prêter le serment, Louis XVI, au lieu des termes consacrés, balbutia, d'une voix troublée, quelques paroles qu'il rendit, à dessein, inintelligibles, au grand étonnement de l'assistance. Il avait pensé

concilier ainsi les égards dus à l'opinion avec les ménagements qu'il voulait garder pour le clergé.

Cette misérable et puérile transaction donne la vraie mesure du caractère de ce malheureux prince, et de l'esprit qui dicta tous ses actes. Entre les partis opposés qui s'offraient à lui, il finissait toujours par adopter un moyen terme plus dangereux qu'eux tous. Faible, irrésolu, flottant au gré de mille impulsions contraires, on le voyait associer dans un même ministère Turgot à Maurepas, c'est-à-dire la droiture, le désintéressement, la pureté, à la corruption et à l'intrigue. Et cette dualité il la portait en lui-même. Son premier mouvement était presque toujours juste, grâce à des instincts honnêtes et à un certain bon sens; mais bientôt les passions, les préjugés, les influences de son entourage, les exigences terribles de sa propre situation, élevaient la voix, grondaient, menaçaient, et le pauvre roi, troublé, éperdu, se hâtait de céder à l'orage. Le lendemain effaçait toujours le travail de la veille, et le repentir suivait de près ses résolutions. Aussi dès le début paraît-il en proie au vertige. Il a l'air d'une victime marquée par la fatalité. A qui croire? à qui s'adresser? Il va en désespéré à tous ceux qui lui promettent le salut, de Turgot et de

Malesherbes à Necker, de Necker à de Calonne, de Calonne à Loménie. Il a dans sa timide attitude je ne sais quoi d'inquiet et d'effaré.

De tous ces hommes, un seul avait eu assez de génie pour embrasser l'étendue du désastre, et assez de caractère pour tenter de le prévenir, en désarmant la Révolution et en lui donnant d'avance ses plus essentielles satisfactions. Il fut le premier abandonné : j'ai nommé Turgot.

Il faut dire d'ailleurs que les hésitations de Louis XVI n'étaient que trop souvent justifiées par d'inexorables difficultés. A force de se faire le centre de toutes choses, la royauté en était venue à ce point qu'aucune partie de l'État ne pouvait recevoir d'atteinte qu'elle n'en ressentît immédiatement le contre-coup. Chaque réforme qu'elle essayait ne faisait que susciter ou révéler une complication et une impossibilité nouvelle, parce que le vaste ensemble d'innovations auquel elle aurait dû se rattacher n'existant pas, elle n'était plus qu'un élément de trouble et de désaccord au sein d'un ordre de choses conçu dans un tout autre esprit. C'est ainsi que les meilleurs projets de Turgot eurent parfois des résultats funestes, que les assemblées provinciales réveillèrent dans toute la nation le désir d'une

vie politique plus réelle et plus effective, que les emprunts de Necker amenèrent naturellement ses comptes rendus qui, malgré leurs illusions, ne firent que rendre publique la détresse des finances, que l'assemblée des notables vint fortifier l'opposition des parlements, et enfin rendit nécessaire la convocation des États-Généraux.

Tous les remèdes ayant été épuisés et étant tous restés sans effet, parce qu'ils avaient tous pour base la conservation intégrale des institutions existantes, on commença à s'habituer à l'idée de faire la part du feu et d'en sacrifier une portion. Le clergé et la noblesse ne tardèrent pas à s'apercevoir, aussi bien que la royauté, que le gouffre pourrait bien finir par les engloutir tous trois. Mais dans l'espoir qu'un seul sacrifice suffirait, ils se renvoyaient le suicide, chacun le trouvant très inopportun pour soi et d'un à-propos irrésistible pour ses rivaux. Personne ne voulait être le Décius. Les cahiers des deux ordres privilégiés et les dernières ordonnances de la monarchie expriment cette préoccupation avec une singulière naïveté d'égoïsme.

Alors parut de Calonne qui, froidement, prononça

le mot décisif, l'arrêt du destin : « Pour combler l'abîme, que faut-il ? — les abus. »

Les abus, c'étaient : la royauté, la noblesse et le clergé.

Mais, dira-t-on, cela supprimé, que reste-t-il ?

On peut répondre hardiment, avec Siéyès : « Il reste la nation française. »

V

AVÉNEMENT DE LA CONSTITUANTE.

On a souvent discuté la question de savoir pourquoi cet ensemble d'idées et de faits qu'on nomme la Révolution française avait fait explosion en France plutôt que dans tout autre pays où régnaient des institutions analogues. A toutes les bonnes raisons qu'on en a données, il faut ajouter ceci : c'est qu'il n'y a au fond de ce débat qu'une supposition parfaitement gratuite. Ces idées et ces faits avaient eu des manifestations incomplètes, il est vrai, et appropriées aux conditions souvent peu favorables dans lesquelles elles se produisirent, mais au fond étroitement solidaires. Les révolutions qui s'étaient opérées en Au-

triche, sous Joseph II, en Toscane, sous Pierre-Léopold, et, plus récemment, aux États-Unis d'Amérique, n'étaient que des aspects divers d'une même pensée, dont la Révolution française fut l'expression la plus parfaite. Malgré les différences si profondes qui les séparent, elles émanaient d'un foyer commun et avaient conscience de cette parenté d'origine.

Voilà ce qui explique l'attrait sympathique et prodigieux qui enchaîna les nations autour du berceau de la Révolution naissante. Elles voyaient là autre chose que l'effort désespéré d'un peuple qui se sent périr dans le naufrage de ses institutions et les précipite dans l'abîme pour sauver sa propre existence. Elles savaient bien qu'elles assistaient ici à un mouvement plus désintéressé. Ce peuple n'agit pas seulement pour lui ; il agit pour le monde. Il le pense et il le dit avec une assurance mâle et tranquille. Il n'est pas un de ses tribuns, de ses publicistes, de ses capitaines qui n'ait sans cesse présente à l'esprit cette tâche supérieure. Il porte dans ses mains le fruit tardif et désiré de tout un siècle de méditations et de labeurs. Et toutes les nations qui ont travaillé et souffert avec lui sont attentives à ce qu'il va faire

pour la cause commune. Elles croient en lui. Elles unissent secrètement leur destinée à la sienne et n'attendent pour l'imiter que le signal des événements. La terre se tait pour écouter Mirabeau.

Quel que soit le jugement qu'on porte sur les actes et les travaux de l'Assemblée constituante, il est impossible d'en méconnaître le caractère de grandeur. Le début de son histoire surtout brille d'un éclat qui fait pâlir les plus belles pages des annales humaines, et la pensée ne s'y reporte jamais sans qu'on se sente involontairement saisi d'un respect tout religieux. Alors se révèle ce qu'il y a de plus spontané, de plus sincère, de plus vivant dans le libre génie de la Révolution. Il éclate tout entier dans son premier cri. Alors aussi se montre au grand jour la magnanimité de ses instincts. C'est son âge héroïque. Plus tard, traversée par mille courants contraires, combattue par des passions implacables, arrêtée par des obstacles inouïs, on la verra tour à tour hésiter, s'emporter, s'imposer des transactions humiliantes ou des sacrifices terribles, et enfin se déchirer de ses propres mains; mais aujourd'hui pas une incertitude, pas une contradiction, pas une rivalité. Et les fondements qu'elle ébauche de sa main puissante à cette heure

d'inspiration, resteront seuls inébranlables à travers l'effrayante mobilité qni va emporter toute chose.

Voyez, avant la réunion des trois ordres, la petite armée du Tiers, si inégale, si inexpérimentée, si nouvelle aux choses de la vie politique. Qu'admirer le plus, sa patience ou son audace? l'habileté ou la grandeur de ses inspirations? Quel chemin suivre parmi tant de piéges? Cédera-t-elle à la tentation redoutable de s'emparer de tous les pouvoirs et de tout détruire autour d'elle? Ou bien s'attachera-t-elle, comme le lui suggèrent des scrupules intéressés ou perfides, à chercher péniblement dans les ténèbres et les décombres du passé une légalité depuis si longtemps perdue que la tradition même en était oubliée?

De légalité, il n'y en avait plus en France, si toutefois on y avait jamais vu un ordre de choses auquel on pût donner ce nom. On a souvent parlé de l'ancienne constitution française, mais personne n'a jamais su dire en quoi elle consistait. Depuis les États de 1614, l'ombre même d'un régime régulier avait disparu. La royauté et le Parlement, qui s'étaient partagé les débris de l'autorité des États-Généraux, avaient amené une telle confusion dans la distribution des pouvoirs, par leurs prétentions réciproques,

que le gouvernement n'était plus qu'un mécanisme désorganisé, fonctionnant au hasard. C'est à cette anarchie seule qu'on doit attribuer ces fameuses luttes parlementaires qui précédèrent de si près la Révolution et auxquelles son esprit est si parfaitement étranger. L'opposition et le libéralisme du Parlement n'ont jamais eu qu'un mobile : l'ambition d'accaparer le pouvoir législatif, comme il avait fait du pouvoir judiciaire.

Il s'agissait donc non de se conformer à une légalité qui n'existait pas, mais de la créer. Et telle est la vérité de cette observation, que tous les documents émanés du roi ou de ses ministres et l'acte de convocation des États-Généraux lui-même l'attestent en termes formels. Ils ont beau s'étudier à restreindre d'avance, autant que possible, le rôle de l'Assemblée, à ne faire d'elle que la confidente de leurs embarras financiers ; la nécessité leur arrache à regret l'aveu fatal, et on voit le despotisme réduit, par la force des choses, à réclamer lui-même l'établissement d'un ordre légal :

« Notre amé et féal, disait le roi, nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons

relativement à l'état de nos finances, et pour établir, suivant nos vœux, *un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement* qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité du royaume. » Et ailleurs il demandait que les États-Généraux établissent « *une manière fixe et constante de gouverner.* »

Qu'y avait-il dans ce peu de mots ? — Il y avait une abdication.

Cet ordre constant et invariable, cette légalité que la monarchie, impuissante à la relever, redemandait à la nation, après avoir tant contribué à la détruire, fut comme improvisée dans les cahiers, expression spontanée du génie national. C'est de là que la Constituante avait à la faire sortir tout armée.

Si dans cette entreprise l'Assemblée n'avait rencontré de résistance que de la part du roi, lorsqu'il en vint à se repentir de ses promesses, sa marche aurait été simple et facile ; mais ses plus grands embarras, elle les portait dans son propre sein. Avant de créer un ordre nouveau pour le royaume, il fallait le créer pour elle-même. C'est ce que firent les députés du Tiers, à la séance du Jeu de paume, lorsqu'ils dirent : « L'Assemblée nationale, c'est nous. » Ce jour-là, ils furent investis d'une double dictature : celle que

la royauté avait abdiquée entre leurs mains, et celle que la France entière leur décernait par la voix des cahiers.

La vieille fiction de la séparation des trois ordres était depuis longtemps frappée à mort. Non-seulement elle établissait une égalité monstrueuse entre la nation et des corps créés par elle et pour elle, mais elle les armait du droit formidable de tout empêcher par leur opposition. Quoi ! c'était contre le clergé et contre la noblesse qu'on faisait la Révolution, et on allait leur laisser un *veto* tout-puissant qui l'eût arrêtée à chaque pas pour lui dire : « Tu n'iras pas plus loin ! » Depuis deux siècles la royauté avait brisé cette arme dans leurs mains, et, grâce à cette précaution, avait pu dompter leurs résistances, et on allait la leur rendre lorsqu'il ne s'agissait plus d'un intérêt dynastique, mais d'un intérêt national ! Si du moins les ordres privilégiés avaient représenté, comme à une autre époque, une seule des forces vives de ce peuple, — mais non, — ils étaient à jamais séparés de lui, étrangers au sein de la patrie, ils ne participaient plus à sa vie puissante. Semblables à ces morts dont parle le Tasse, « ils n'étaient plus et ils allaient encore. » Mais ce simulacre de vie, réfugié tout entier dans

l'instinct de la conservation, ne pouvant rien pour agir, pouvait tout pour empêcher.

Une contradiction si directement opposée au but immédiat de la convocation des États-Généraux avait tellement frappé tous les yeux, qu'on avait cru devoir donner le change à l'opinion sur un point qui la passionnait très vivement, par une satisfaction purement dérisoire tant que la séparation des ordres serait maintenue, je veux dire par le doublement du Tiers. Cette disposition, qui était une reconnaissance implicite du principe de la souveraineté nationale, ne pouvait avoir un sens et un effet qu'à la condition que la délibération et le vote eussent lieu non par ordre, mais par tête, concession d'autant plus facile qu'elle n'était point une innovation sans précédents, puisque le vote en commun avait eu lieu en 1483.

Tout le monde le comprit ainsi. Sans cet indispensable complément, on ne pouvait y voir qu'une mesure funeste à la cause populaire, puisqu'elle donnait l'éveil aux défiances aristocratiques, sans lui fournir la force nécessaire pour les vaincre. Aussi fut-elle interprétée comme une promesse déguisée, un encouragement à prendre ce qu'on n'osait donner. Les électeurs du Tiers-État ne doutèrent pas qu'elle ne fût

une reconnaissance anticipée de leurs droits, et dans leurs instructions ils défendirent expressément, et à l'unanimité, à leurs mandataires d'accepter aucun autre mode de délibération.

Ce n'est pas tout. Ce pouvoir que le roi leur désignait, que la politique et le peuple leur donnaient, que le droit consacrait et couronnait sur leurs têtes, une force inexorable venait encore le leur confirmer : la nécessité.

Sans la réunion des trois ordres, la convocation des États-Généraux n'aboutit qu'à une agitation stérile, et toute réforme devient impossible. Ce fait frappe également l'esprit, soit qu'on étudie la pensée secrète du clergé et de la noblesse dans leurs cahiers, soit qu'on observe avec attention leur système de conduite jusqu'au moment de la réunion.

Comme je l'ai déjà remarqué, le clergé fait très bon marché des priviléges de la noblesse, et la noblesse meilleur marché encore de ceux du clergé ; mais l'un et l'autre étant passionnément attaché aux siens propres, et armé du droit funeste qui tant de fois, dans le cours de notre histoire, paralysa l'action des États, il est impossible de rien espérer même de leurs divisions pour la destruction des abus, car il est

trop clair que s'ils ne peuvent se sauver séparément, ils se coaliseront pour se sauver ensemble.

Avec le clergé, on ne peut attendre ni liberté de religion, car il demande que la religion catholique soit proclamée religion de l'État; ni liberté de la presse, car il demande une répression sévère contre les écrits philosophiques; ni liberté d'enseignement, car il demande que l'éducation lui soit exclusivement confiée ; ni égalité politique, car il demande le maintien des trois ordres. En revanche il se prononce très sévèrement contre les droits féodaux. Mais la partie la plus libérale du clergé laisse voir, à chaque instant, combien ses convictions sont de fraîche date et tiennent peu de place dans son esprit : « Mon Dieu ! — disait, au 4 mai, dans son sermon d'ouverture, l'évêque de Nancy, la Fare, prélat cité et blâmé pour la hardiesse de ses opinions, — mon Dieu ! recevez les hommages du clergé, les vœux de la noblesse et les *humbles supplications* du Tiers-État. » Tout son discours, fait dans le sens des idées nouvelles, avait été consacré à flétrir devant les hommes les distinctions qu'il relevait ainsi devant Dieu, dans un moment de distraction.

Avec la noblesse, le peu d'améliorations qu'a ré-

clamé le clergé devient irréalisable. Son premier vœu est le rétablissement des antiques formes de la monarchie française; étrange moyen de rajeunissement pour la France de 1789. Elle consent à la suppression presque totale de la plupart des droits féodaux, mais moyennant rachat. Or ces droits ne consistant plus guère qu'en redevances pécuniaires et en distinctions honorifiques, le seul avantage qu'on offrait par là à la nation, était de lui permettre de rembourser le capital dont elle servait annuellement les intérêts, car pour ce qui concerne ses honneurs et dignités, non-seulement elle en exige le maintien intégral, mais elle demande formellement qu'on en augmente le nombre. Sur un seul point elle se montre disposée à suivre le courant de l'opinion, sur tout ce qui touche à la liberté individuelle et sur tout ce qui peut affaiblir le pouvoir royal : l'ombre de la Bastille l'importunait. Je n'ai pas besoin d'ajouter que tous les priviléges du clergé lui paraissent souverainement odieux et iniques, puisqu'elle va jusqu'à demander qu'il cesse désormais d'exister comme ordre.

Si de ces restrictions intéressées aux vœux si légitimes d'un grand peuple, on rapproche celles que la royauté était bien décidée à faire prévaloir pour son

propre compte, on s'aperçoit, avec un douloureux étonnement, que les seules réformes effectives qui restent possibles sont l'égalité devant l'impôt, et un certain adoucissement de la législation pénale.

Voilà à quel programme misérable sont logiquement réduits les réprobateurs de l'initiative révolutionnaire. Quoi ! ce seraient là tous les fruits de ce laborieux enfantement, et c'est pour éclairer une si affreuse déception que se lèverait ce jour de justice si ardemment appelé ? Un tel résultat juge la valeur de leurs scrupules au point de vue positif et pratique, et au point de vue du droit la cause est encore moins douteuse. Qui ne voit qu'en présence de ces trois pouvoirs déchus qui s'accusent mutuellement, comme des coupables qui cherchent à sauver leur vie en livrant leurs complices, le Tiers-État, avec l'immense autorité morale dont il était investi, ne pouvait avoir qu'une seule attitude : celle du juge !

Et c'est en effet celle qu'il sut prendre dès ses premiers actes, conformément aux injonctions formelles de ses cahiers où toute la Révolution est à l'état de germe, et où la résistance des ordres privilégiés est non-seulement prévue, mais combattue d'avance, par les moyens qui devaient assurer la victoire aux

députés des communes. Là on leur indique d'avance ce décret fameux de la séance du Jeu de paume, et jusqu'à ce nom magique d'Assemblée nationale qui devait consacrer leur souveraineté et porter l'épouvante au cœur de leurs ennemis; là on peut embrasser d'un coup d'œil, sous une forme quelquefois naïve et inexpérimentée, mais toujours nette et précise, l'ébauche immense de leurs glorieux travaux : déclarations des droits, liberté sous toutes ses formes, égalité civile et politique, gratuité de la justice, jury, élections et responsabilité à tous les degrés, plans d'éducation nationale, impôt, assistance publique, tout ce que la Révolution a fait, ou tenté, ou rêvé, est assemblé là; matériaux vivants qui n'attendent que le signal de l'ouvrier pour se lever d'eux-mêmes et former l'immortel édifice. Seules les tristes chimères d'unité et d'égalité absolue, qui, grâce à un concours de nécessités terribles et inouïes, devaient lui faire plus tard renier la liberté, n'apparaissent que de loin en loin comme honteuses encore d'elles-mêmes et impuissantes à séduire des cœurs libres.

La marche suivie par les trois ordres et par la royauté pendant les deux mois qui précédèrent la victoire du Tiers-État, c'est-à-dire jusqu'à la prise de

la Bastille, répond fidèlement aux dispositions que nous venons d'analyser. Toutes les péripéties de ce long débat de la vérification des pouvoirs et du vote en commun pourraient être fixées *a priori*, tellement elles sont conformes au caractère et à la force morale que chaque parti porte en lui-même.

Chez la noblesse, c'est une attitude pleine de provocation, une agitation stérile et bruyante, un mépris hautain pour les vœux de l'opinion publique; chez le clergé, c'est une opposition tempérée par l'influence toujours croissante des éléments démocratiques qui s'agitaient dans son propre sein, et plus encore par le désir de ménager tous les partis, et d'avoir ainsi, au moment suprême, les bénéfices du rôle de conciliateur; chez la royauté, c'est la plus misérable incertitude qui du jour au lendemain lui fait changer de langage et de politique, selon que Necker ou la reine l'emportent dans le faible cœur de Louis XVI.

Les communes, au contraire, sobres de paroles et de démarches, sévères et réservées dans leur tenue, attentives aux événements, font preuve d'une habileté, d'un esprit de sagesse, de modération, de fermeté que jamais réunion d'hommes n'a montrés unis au

même degré. Elles ont compris de prime abord que ce débat sur la délibération en commun est pour la Révolution une question de vie ou de mort; et placées entre l'alternative presque également funeste de céder devant les sommations menaçantes du pouvoir, ou d'amener, par leur résistance trop ouverte, une dissolution des États, qui eût tout replongé dans le chaos, elles temporisent, avec un art infini, sans rien sacrifier de leur dignité. Elles négocient avec le clergé; elles parlementent avec la noblesse; elles adressent de très humbles remontrances à ce roi qui ne daigne communiquer avec elles que par son maître des cérémonies. Elles laissent ainsi à l'opinion le temps de se prononcer, au peuple de reconnaître les siens, à ses partisans de s'organiser, à ses ennemis de se diviser. Peu à peu le ton change et s'élève. Sous les formules respectueuses, on démêle une volonté inflexible; sous le calme du maintien, une indomptable énergie; sous d'apparentes hésitations, un esprit de suite que rien ne peut détourner du but. La voix publique se fait entendre, les hommes se révèlent, les courages se rassurent, l'avenir se dévoile. Bientôt le peuple, frémissant, se presse autour de ses élus, qui s'engagent par de solennels serments à terminer leur œuvre au

milieu même de l'armée envoyée pour l'anéantir, Mirabeau tonne à la tribune, et la royauté recule devant ce génie vivant de l'ordre nouveau; leurs ennemis se troublent et font défection, ils viennent malgré eux et poussés par un inexplicable vertige grossir les rangs de cette modeste assemblée du Tiers pour laquelle naguère encore ils n'avaient pas assez de dédains. La Révolution est faite.

Le serment du Jeu de paume et la prise de la Bastille sont deux grandes dates de la Révolution : c'est la victoire morale assurée par le triomphe matériel. A partir de cet instant, il y a encore incertitude sur le mode d'action, mais l'issue finale n'est plus douteuse. L'ordre nouveau suit son développement avec une force d'impulsion tellement irrésistible, que ses dangers lui viennent plutôt encore de sa propre violence que des perfides machinations de ses ennemis. Ses chefs sont partout : à l'hôtel de ville, au ministère, à la cour, à la tribune. Il a des armées innombrables, improvisées en huit jours, d'une extrémité à l'autre de la France. L'Assemblée nationale peut enfin s'occuper, avec quelque sécurité, de donner une constitution au peuple qui l'a envoyée.

Tout ce qui rend un sénat illustre, imposant, véné-

rable aux yeux des hommes, le génie, les services, la science, la vertu, la gloire, la France l'avait réuni là par un effort suprême et généreux qu'elle n'a pas su retrouver depuis, et que le monde n'a pas revu. Depuis la grande ville jusqu'au plus humble bailliage, toute la nation avait tressailli comme pour un enfantement, et l'élite de ses fils s'était levée à son appel.

Là, auprès de Mirabeau, c'est-à-dire d'un de ces hommes qui suffisent à la gloire d'une nation et d'une époque, on pouvait voir Lafayette, le jeune et brillant héros des guerres d'Amérique, sur qui luisait un rayon de la pure auréole de Washington, esprit fin et pénétrant à force de justesse, caractère ferme à force de droiture, et dont le nom avait déjà, pour l'Europe, la signification glorieuse qu'il n'a jamais cessé de conserver pendant le cours d'une longue carrière. Avec lui les vertus des vieux âges, l'honneur, la loyauté, le désintéressement, l'amour de la gloire, passent dans le camp des idées nouvelles. Lafayette c'est la chevalerie enrôlée au service de la Révolution.

A ses côtés Montmorency, La Rochefoucault, d'Aiguillon, Noailles, la fleur de la noblesse française qui accourait d'elle-même au-devant du sacrifice. On a trop oublié ces gentilshommes si généreusement dé-

voués à une cause qui, loin d'être la leur, les dépouillait avant de les immoler. Ils ennoblirent, par leur belle et fière attitude, les dernières heures de cette race inconséquente et légère, et par les nobles passions qui étaient en eux, par leur esprit humain, libéral, éclairé, ils contribuèrent longtemps à garantir la Révolution du fanatisme et des excès de l'esprit de secte. Non loin d'eux, mais isolé, entouré de nuages, siége le prêtre Sieyès, l'homme aux distractions respectées, le grand métaphysicien politique du temps, un de ces esprits généralisateurs que suscitent les révolutions pour mettre leurs aspirations en formules, découvrir la loi et chercher le mécanisme de leurs combinaisons. Inflexibles et froids comme un syllogisme, solitaires au milieu de la foule, ils semblent étrangers à ses entraînements, bien qu'en réalité ils les partagent plus que personne, parce que tout ce qui est passion et spontanéité chez les autres, est calcul et réflexion chez eux. Impassibles, impersonnels, aussi inaccessibles à la pitié qu'à la colère, on les voit, ces héros de l'abstraction, traverser silencieusement leur époque sans s'y mêler, vivantes images de cette fatalité muette qu'on nomme la logique et la force des choses.

Barnave préludait, par ses premiers discours, à ces glorieuses luttes d'éloquence où on le vit si jeune encore (à vingt-huit ans à peine!) soutenir, sans trop d'inégalité, l'effort de Mirabeau; noble esprit, âme généreuse, dont l'esprit de parti ne s'est pas encore lassé de poursuivre la mémoire, et qui sans cette fin tragique et prématurée eût été une des gloires les plus éclatantes de la France nouvelle. On s'est montré le plus souvent d'une sévérité inique envers cette destinée si vite tranchée par la mort; on l'a punie d'une illusion comme d'un crime; et sa jeunesse même si franchement empreinte dans l'allure vaillante et dégagée des discours qui nous restent de lui, a été invoquée contre Barnave comme le signe d'un esprit frivole, tandis qu'elle y voile à peine une sagesse, une maturité auxquelles il est donné à bien peu d'hommes d'atteindre. Mais l'histoire dont c'est le rôle de compléter ce que l'aveugle fatalité a rendu inachevé, et qui dans les fragments tronqués d'André Chénier a su ressusciter un grand poëte, l'histoire saura reconstituer cette individualité brisée avant l'âge, et retrouver dans ses essais interrompus le grand orateur qu'ils promettaient à la France.

Avec lui, son ami Adrien Duport, tête solide et

forte, plus ambitieux d'influence que de renommée, et qui menait, en effet, bien des hommes plus célèbres que lui, et les deux Lameth, politiques déliés, pleins d'adresse, de ressources et de persévérance. Bailly apportait à l'Assemblée la popularité d'une vertu déjà proverbiale, l'autorité d'un nom pur et respecté; Mounier, la droiture de son caractère et les inspirations d'un talent élevé que découragèrent trop vite les scrupules exagérés d'un cœur trop timide; Rabaut Saint-Étienne, une raison supérieure, une âme ouverte à toutes les idées nobles et généreuses, l'incomparable pureté de sa vie tant de fois exposée dans les prédications clandestines du Désert, et l'appui d'une cause longtemps persécutée, mais plus vivante que jamais, et dont il était l'organe le plus populaire; Lally-Tollendal, une éloquence sanctifiée par le dévouement, une connaissance très approfondie des institutions de l'Angleterre; Talleyrand, la merveilleuse clairvoyance de son sens politique, et la rare étendue de ses aptitudes; Thouret, Target, Chapelier, Tronchet, légistes éminents, génies organisateurs, travailleurs infatigables, leur expérience des affaires, leur activité prodigieuse, leur sens pratique tranchant comme la hache, qui laissait aux

autres l'éclat des paroles, mais frappait des coups profonds et irrémédiables.

A côté d'eux, inconnus, insignifiants, perdus dans la foule, des hommes que réclamaient des temps encore plus terribles, et de plus tragiques destinées. Quel est ce déclamateur banal et monotone, que personne n'écoute? c'est Péthion, l'idole, le roi Péthion! Et cette figure austère et mélancolique qui semble se dérober aux regards? c'est le girondin Buzot. Et cet avocat à la parole alerte, élégante et vive? c'est Barrère. Et ce rhéteur embarrassé dans les enjambements de ses laborieuses périodes, et dont l'air contraint, souffreteux, excite le sourire, cet amoureux transi de l'Éloquence, ingrate déesse! celui-là, c'est Robespierre.

De tous les champions du côté droit, Cazalès réunissait seul l'autorité du caractère à celle du talent. Tous ses adversaires ont été unanimes, de son vivant même, à rendre justice à la sincérité de ses convictions, et il suffit encore aujourd'hui de le relire pour se convaincre qu'il leur dut son éloquence, qui est, avant tout, le cri d'un cœur loyal et fidèle. Comme logique, son œuvre ne soutient guère l'examen; comme sentiment, elle entraîne et force la sympathie.

C'est un de ces soldats que la fortune envoie parfois aux causes désespérées, non pour retarder leur chute, mais afin qu'elles ne succombent pas sans honneur et sans gloire. Malouet paraît bien pâle auprès de ce vaillant chevalier. Quant à Maury, il semble avoir eu bien moins pour but de défendre la vieille monarchie, que de venger les injures du clergé et les siennes propres, en faisant à ses ennemis tout le mal possible. Il cherchait là l'amer plaisir des représailles, et non l'accomplissement d'un devoir. Il était trop sceptique pour se dévouer, mais trop haineux pour ne pas combattre jusqu'au bout. Et c'est à quoi il apporta une perversité pleine de ressources infinies, un art de dénigrement, une ironie, un fiel, un venin, qui faisaient de redoutables blessures. Il n'est pas un seul homme de ce temps qui ne porte au flanc une morsure de l'implacable abbé. Du reste, sophiste effronté, contradicteur habile, peu soucieux de sa dignité et bien moins encore de celle de ses adversaires, discuteur rompu à toutes les feintes de la parole, il montait à la tribune pour provoquer et irriter, jamais pour convaincre.

Parmi les représentants des idées nouvelles, il y avait une grande diversité d'opinions ; il n'y avait

point encore de partis. La spontanéité même de cet élan, et l'absence totale de vie politique qui l'avait précédé, n'avait pas laissé le temps de se former aux dissidences qui se montrèrent dans la suite. Tous ces hommes inconnus la plupart les uns aux autres, ceux-ci déjà illustres, ceux-là couronnés d'avance au sein même de leur obscurité de cette auréole indéfinissable et mystérieuse qui s'attache de bonne heure aux fronts que doit visiter la gloire, obéissant sans mot d'ordre et sans parti pris, à leurs propres inspirations, se rencontraient presque toujours avec l'inspiration commune. Et si ce défaut de discipline a communiqué un caractère d'inexpérience à leurs premiers essais, il leur a donné, en même temps, la vitalité et le cachet inimitable des choses créées; et par la sincérité dont il portait témoignage, il a puissamment contribué à l'élévation des âmes. Quels calculs et quelles combinaisons eussent pu remplacer, par exemple, pour l'effet moral comme pour le succès, cette improvisation de la nuit du 4 août où dans chaque motion, dans chaque parole qui tombaient de la tribune, chacun reconnaissait, avec ivresse, l'écho de sa propre pensée et l'élan de son propre cœur! Sans doute ces moments sont rares et

fugitifs dans la vie des peuples ; ils exigeraient, pour être durables, un effort qui est au-dessus de la nature humaine ; et la pratique des affaires ramène bien vite et les partis, et leur stratégie, et leurs transactions équivoques ; mais efficaces pour maintenir et défendre, ils ne peuvent rien pour fonder. Faites le compte de ce qui survit aux vicissitudes, vous verrez que les heures d'inspiration ont seules été fécondes.

Chacun sentait d'ailleurs, tout en gardant ses préférences pour telle ou telle forme politique, — ceux-ci pour l'Angleterre, ceux-là pour les idées américaines, — qu'à une situation aussi neuve il fallait des lois nouvelles. C'était, en outre, une croyance (on dit aujourd'hui un préjugé) commune à tous les grands esprits de ce temps, que dans une constitution on devait tenir compte non-seulement du caractère, des intérêts et des mœurs d'un peuple, mais plus encore des progrès généraux de l'esprit humain. Les États-Unis venaient de donner ce noble exemple. La déclaration de 1776, écrite sous la dictée de l'immortel Jefferson, était l'œuvre d'un libre penseur, et non celle d'un puritain. La France, aidée de cette première expérience et de toute la supériorité de sa civilisation intellectuelle, ne pouvait-elle pas espérer d'aller plus

loin encore? On ne séparait pas la politique de la morale; on voulait réaliser les grandes idées du siècle; on voulait mettre en commun la sagesse des nations et les enseignements de leur histoire pour créer des institutions plus parfaites, c'est-à-dire plus conformes aux lois de l'harmonie, aux idées de justice et de civilisation. On étudiait avec une infatigable ardeur les institutions des peuples libres dans l'antiquité et dans le monde moderne : Sparte, Athènes, Rome, Venise, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande, la Pologne, les États-Unis d'Amérique, toutes les législations étaient analysées, comparées, revues. Aristote, Platon, Machiavel, Locke, Blackstone, Rousseau, Mably, les politiques de tous les temps, et jusqu'aux publicistes les plus inconnus de la jeune Amérique : Adams, Jefferson, Livingston, étaient lus, traduits, commentés, discutés.

Lorsque les époques où s'opère un tel travail ne sont pas destinées à rester infécondes, on le reconnaît à ce signe : du choc des opinions et des systèmes il se forme une résultante unique, pareille de tous points à ces mouvements composés que produisent plusieurs impulsions en se combinant : un homme se lève alors qui en découvre la loi et en embrasse

l'unité ; un homme assez puissant pour allier la pensée à l'action, la passion à la volonté, et d'un génie assez vaste pour que les éléments les plus contraires en apparence puissent s'y réconcilier dans une harmonie supérieure, et celui-là est le politique appelé au gouvernement de ce temps. A la fin du XVIIIe siècle, il se nomma Mirabeau.

VI

MIRABEAU.

Grâce aux documents, aux confidences et aux révélations de toute nature qui depuis vingt ans ne cessent de jaillir des profondeurs du passé comme un inépuisable flot de lumière, cette grande figure de Mirabeau est aujourd'hui éclairée sous toutes ses faces comme jamais peut-être personnalité historique ne l'a été ni avant ni depuis. Il est donc permis de croire que le jour n'est pas loin où cet homme extraordinaire, dégagé enfin des attributs de convention dont l'imagination populaire aime à revêtir ses héros, moins souvent à leur honneur qu'à leur préjudice, pourra être jugé avec justice et impartialité. Le verdict que

l'Égypte prononçait sur ses grands morts n'a pas encore été rendu pour Mirabeau. Les orages du Forum semblent l'avoir poursuivi jusque dans sa tombe, et voici plus d'un demi-siècle que cette ombre inquiète erre sans relâche du Panthéon aux Gémonies.

N'est-ce pas assez de ces vicissitudes expiatoires, de ce long ballottement entre la gloire et l'ignominie, et n'est-il pas temps qu'elle entre à son tour dans la sérénité de l'éternel repos ?

Les contradictions, les méprises et les erreurs de tout genre où l'on est tombé au sujet de Mirabeau, viennent pour la plupart de la grandeur même des proportions de cette nature exceptionnelle. Il aimait à dire de lui-même qu'il y avait en lui plusieurs hommes : on dirait que nous avons voulu le prendre au mot. Il arrive, en effet, le plus souvent que, séduits par un côté saillant de sa physionomie, de son caractère ou de ses opinions, qui flatte ou leurs préjugés, ou leurs sympathies, ou leurs haines, les historiens s'y attachent exclusivement, et négligent les autres pour le mettre seul en lumière, perdant ainsi de vue l'unité et l'ensemble de sa vie. Et lorsqu'en avançant dans son histoire ils y rencontrent des traits et des événements qui donnent un démenti à ce per-

sonnage de leur invention, ils préfèrent crier à l'inconséquence et à la trahison que de reconnaître l'insuffisance de leurs prévisions et l'infidélité du portrait. C'est ainsi que tous nous avons plus ou moins crié : « La grande trahison du comte de Mirabeau ! » Grande trahison, en effet, quand l'original s'avise de ne plus ressembler à la copie ! quand le modèle se révolte contre le peintre !

Ajoutez à cette confusion trop explicable les efforts des partis de toute nuance pour l'enrôler de force dans leurs rangs, et leur dépit violent lorsqu'ils s'apercevaient que cet étroit uniforme n'était pas à la taille du géant ; les travestissements littéraires après les travestissements politiques, car on ne peut oublier que les romantiques lui ont fait l'honneur de le considérer comme un de leurs précurseurs ; la satisfaction d'orgueil qu'éprouve un petit écrivain à fouler aux pieds un grand homme, — et combien cela flatte le sentiment d'égalité ; — les écarts, les embarras et les déviations apparentes d'une existence mêlée à tant d'événements ; la souplesse, les ménagements de l'ambitieux, les réticences du politique ; enfin une complexité d'organisation, d'aptitudes, de caractère, impossible à embrasser pour le commun des intelli-

gences, et vous aurez le secret des variations de l'opinion publique au sujet de Mirabeau. On ne saurait dire si sa mémoire n'a pas eu plus encore à souffrir de ses amis que de ses ennemis. Elle aura quelque peine à se relever des apologies de son ami Lamarck.

Ai-je besoin de déclarer que je n'entreprends point ici une réhabilitation qu'il eût lui-même dédaignée? Les âmes comme la sienne veulent être vues dans leur nudité, et leurs vices eux-mêmes ne craignent point la lumière, car ils ont toujours quelque chose de grand.

Pour juger Mirabeau avec équité, il faut surtout avoir présentes à l'esprit deux circonstances devant lesquelles tombent bien des accusations.

La première, c'est que ses opinions et ses principes politiques étaient nettement formulés, longtemps avant que la révolution éclatât, dans de nombreux écrits alors connus de toute l'Europe et trop oubliés aujourd'hui, et qu'il y est resté inébranlablement et strictement fidèle jusqu'à sa mort, dans ses discours publics comme dans ses fameuses notes pour la cour où tout le portait à les taire sinon à les sacrifier.

La seconde, c'est que ses rapports avec la cour ou avec les ministres, ce qui revient au même, sont égale-

ment fort antérieurs à la révolution et n'ont été interrompus qu'à de très rares et très courts intervalles. On peut les apprécier très sévèrement comme le témoignage d'une ambition impatiente à l'excès et peu scrupuleuse sur le choix des moyens, mais il n'est pas permis d'y voir un de ces reniements honteux dont l'histoire des révolutions offre tant d'exemples, et on n'a le droit de les qualifier ni du nom de marché ni de celui de trahison.

Par ses qualités comme par ses défauts, Mirabeau était fait pour l'exercice du pouvoir, et j'entends dire par là qu'à la place qui lui était réservée la plupart de ses défauts fussent devenus des qualités. C'est là seulement qu'il peut trouver l'exercice de ses prodigieuses facultés. Partout ailleurs il est inutile ou dangereux ou sacrifié. L'universalité de ses aptitudes et de ses connaissances, servie et développée par une infatigable activité; la séduction étrange, irrésistible, qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchèrent; l'infaillible sûreté avec laquelle il pénétrait d'un coup d'œil leurs passions, leurs projets et leurs plus secrètes faiblesses; la souplesse et la force de son génie également fait pour la pensée et pour l'action, et qui descendait sans efforts des plus hautes méditations

aux minutieux détails d'une question de finance ou d'un projet de loi sur les mines; sa précoce expérience, les agitations de sa vie tourmentée, qui lui avaient montré tour à tour le haut et le bas des choses humaines; la noblesse et la grandeur d'une âme qui sut toujours se faire respecter au sein même de l'abaissement où elle tomba souvent par sa faute; son éloquence, son amour de la gloire, l'empire qu'il conservait sur lui-même au milieu des plus fougueux emportements; sa volonté, sa prévoyance, et surtout un sens pratique admirable, unique, qui est sans contredit le trait le plus marquant de son esprit, tout en lui semblait le prédestiner au gouvernement des hommes. L'incomparable beauté de son génie oratoire qu'on s'est spécialement appliqué à faire ressortir, parce qu'elle a pu recevoir tout son développement, n'était point en lui un don prédominant. Il était en harmonie avec ses autres facultés; rien de plus. L'homme d'État était égal à l'orateur.

Il avait conscience de sa force, et il avait conçu de bonne heure une ambition proportionnée aux puissances de son esprit. L'exemple de Turgot avait vivement frappé son imagination de jeune homme, et en croyant, comme ce grand homme, à l'imminence d'une

révolution terrible, il pensait aussi qu'on pourrait en prévenir les désastres en lui ôtant sa raison d'être par une réalisation anticipée de ses principes essentiels. Ce rôle souriait à son orgueil. Il résolut de tout faire pour s'en emparer.

Mais par une de ces fatalités mystérieuses qui sont comme la rançon du génie, et qui font expier si cruellement leur grandeur aux hommes supérieurs, l'espérance même d'atteindre à l'avenir auquel il était appelé semblait lui être à jamais interdite. D'une part l'éclat fâcheux de ses aventures, les fautes et les scandales de sa jeunesse provoqués à la fois par l'éducation odieuse et tyrannique à laquelle son père l'avait systématiquement soumis, et par la fougue naturelle d'un tempérament de feu qu'il tenait de la race « tempestueuse » des Riquetti ; d'une autre, son adhésion bien connue aux idées les plus hardies de la philosophie nouvelle, s'élevaient devant lui comme un obstacle infranchissable. Il le maudissait souvent, mais sans désespérer de le surmonter. Ses immenses travaux, qui effrayent l'imagination lorsqu'on les rapproche de la vie de plaisir et d'aventure dont il ne les sépara jamais, poursuivent tous le même but à travers mille chemins différents. Qu'il étudie les légis-

lations antiques, les publicistes du temps, les philosophes, les économistes, les historiens, les questions d'administration ou de finances, les institutions de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse ou des États-Unis, car son esprit embrasse tous ces sujets à la fois, il a toujours en vue les enseignements et les applications qu'il peut en retirer au profit du gouvernement de son pays. Dès sa jeunesse, il portait, à son insu, le grand style de la politique dans la discussion de ses intérêts de famille, et le libertin parlait déjà le langage de l'homme d'État.

Ainsi se révèle son naissant génie.

Désormais, c'est une obsession qui ne le quitte plus un instant, et qui déborde en plans et en projets de toute sorte dont il assiége en vain les ministères : on craignait d'employer un homme à la fois si actif et si compromettant.

Néanmoins, après de longues sollicitations, il obtint en 1785, par le crédit de son ami Talleyrand (alors l'abbé de Périgord), une mission secrète en Prusse et entra dès lors en commerce continu et suivi avec la Cour. C'est là qu'il étudia l'œuvre du grand Frédéric et écrivit son beau travail sur la monarchie prussienne.

A son retour en France, il avait continué ses relations avec les ministres dans l'espérance de s'élever de cette position subalterne au rang où il trouverait l'emploi de son génie, et de faire prévaloir ses plans dans la conduite des affaires. En même temps il s'adressait à l'opinion, et pour la diriger et pour s'en faire au besoin un appui. Il donnait une forme précise et arrêtée à ses vagues aspirations.

Les signes qui annonçaient la Révolution étaient de plus en plus certains pour lui, et il eût voulu se trouver au gouvernail pour recevoir la première attaque et la désarmer tout en la prévenant :

« Le ministère s'occupe-t-il des moyens de rendre utile le concours des États-Généraux? écrivait-il à M. de Montmorin, dans une longue lettre qui indique en plusieurs passages des rapports suivis et fréquents; a-t-il un plan fixe et solide que les représentants de la nation n'aient qu'à sanctionner? Eh bien ! ce plan, je l'ai, monsieur le comte, il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être trop absolue, est plongée avec nous, » etc. (28 décembre 1788.)

Interrompues momentanément, en avril 89, avec Montmorin, ces relations sont reprises, un mois après, à la fin de mai, en pleine Assemblée constituante, avec Necker, dont il avait toujours été l'ennemi personnel, par l'entreprise de Malouet.

La seule différence qu'on puisse relever dans ces nouvelles propositions, c'est que Mirabeau, qui ne s'offrait d'abord que comme un conseiller et un guide, parle, comme il en a le droit, un langage plus impérieux et plus exigeant, à mesure que le danger et sa popularité, tous les jours croissante, l'investissent de ce qu'il nommait si bien « la dictature de la nécessité. »

S'il y a eu trahison, elle est ici où elle n'est nulle part. Plus tard, en effet, il n'a fait que continuer une entreprise déjà commencée et consolider une situation préexistante. Et pourtant, je le demande aux esprits impartiaux, qu'y a-t-il de changé dans sa conduite, ou dans son attitude ou dans ses principes? Rien. Qui donc aurait-il trahi? la Révolution? Elle n'existe pas encore. Elle n'a ni pris la Bastille, ni inspiré le serment du Jeu de paume. Et par quel parjure? à quels engagements, à quelles promesses a-t-il été infidèle? Mirabeau est resté semblable à

lui-même et tel que nous l'avons toujours vu. Il poursuit la réalisation d'un plan qui a été le rêve de toute sa vie. Il aspire encore à être à la fois le ministre de la Révolution et le sauveur de la monarchie; seulement il se sert des circonstances pour imposer maintenant le concours qu'il a si longtemps offert en vain. Tout cela est d'un ambitieux; ce n'est point d'un traître. Les grands hommes sont-ils donc si communs dans l'histoire qu'on puisse en faire si bon marché, et qu'une telle distinction doive paraître indifférente ?

Il ne trahit ni la liberté ni la monarchie, dont il persistait à croire, comme tout le monde à cette époque, les intérêts inséparables dans un pays tel que la France. Si l'opinion se méprend sur son compte et s'obstine à le croire républicain quand il ne l'est pas, ce n'est pas lui qui la trompe, c'est elle qui se trompe. Dans ses sorties les plus emportées et les plus violentes contre le ministère, il s'arrête toujours devant la Royauté. Souvent, comme dans la question du *veto*, il se montre plus monarchique que Necker lui-même. Il croit, en effet, très sincèrement à la nécessité d'un gouvernement à la fois libre et fort, pour traverser cette crise dangereuse; mais il est en même

temps très convaincu que lui seul peut le diriger à travers les écueils : et c'est vrai.

Sa négociation avec Necker ne pouvait aboutir. Le timide Necker n'était pas homme à partager le pouvoir avec une personnalité si absorbante. C'eût été d'ailleurs de sa part une véritable abdication. Mirabeau se tourna, dès le mois de septembre, du côté du comte de Provence. Il lui fit remettre, par l'intermédiaire de son ami Lamarck, un premier mémoire (15 octobre 89), qui peut être considéré comme le type exact des notes pour la Cour et comme le programme dont il ne s'écartera jamais. Ce mémoire resta sans effet.

Sans se laisser décourager par ses échecs successifs, il s'adressa un peu plus tard à Lafayette, qui se trouvait alors en possession d'une puissance à peu près illimitée Il le supplia à plusieurs reprises et au nom de la cause qu'ils servaient tous deux, d'accepter l'appui de son expérience et de sa parole. Mais Lafayette, soit antipathie, soit confiance exagérée en ses propres forces, eut le tort, et il l'avoue noblement dans ses Mémoires, de ne pas comprendre de quel poids eût été leur alliance dans le dénoûment des destinées de la Révolution.

Cette dernière tentative ayant échoué comme les précédentes, Mirabeau résolut d'attendre que la force même des choses lui ramenât sa royale clientèle, vaincue et humiliée : ce qui eut lieu vers le milieu de mai 1790.

Il était alors mécontent, découragé, aigri. L'insuccès de ses efforts, les déceptions, les morsures de l'envie, la popularité croissante de ses jeunes rivaux d'influence, la défiance blessante que lui témoignait, en mainte occasion, l'Assemblée, tout en couvrant d'applaudissements ses moindres paroles, les impossibilités et les contradictions qu'elle avait selon lui accumulées dans son œuvre constitutionnelle, tous ces froissements d'orgueil ou de légitime susceptibilité l'avaient vivement indisposé contre ses collègues. Le décret vraiment impolitique et fatal que, sur la motion de Lanjuinais, ils adoptèrent spécialement contre lui et les projets qu'on lui prêtait « qu'aucun membre de l'Assemblée ne pût entrer au ministère, » le rendit à jamais hostile. Il se plut dès lors à dépeindre l'Assemblée comme une réunion d'envieux et d'intrigants. C'était la ruine de ses plus chères espérances, qui n'eurent plus désormais de chances de se réaliser que par la convocation d'une Assemblée nouvelle

destinée à réviser la constitution, dont les formes seules lui paraissaient défectueuses. Il employa tous ses efforts à préparer ce résultat.

C'est à ce moment que la Cour lui faisait demander ses conseils pour la monarchie chancelante. Il les lui apporta avec ravissement, confiant dans son génie, sûr de la dominer loin de la subir, et garda jusqu'à sa mort cette espèce de ministère sans portefeuille, qui lui fut rétribué en raison de ses services. Il faut le blâmer d'avoir accepté cette rétribution, que sa vie de hasard et de désordre, et une exubérance de passions si fort au-dessus de la nature commune ne lui rendaient que trop nécessaire; mais en présence des éclaircissements que le temps nous a apportés, l'histoire ne doit plus permettre qu'on la dénonce comme le résultat d'un marché. Mirabeau est un homme qui s'impose, ce n'est pas un homme qui se vend. Dans ses plus grands embarras, à l'époque de ses brochures contre l'agiotage, les traitants qui vivaient de ce jeu infâme lui avaient fait offrir de grosses sommes pour acheter son silence; plus tard, la banque de Saint-Charles lui fit faire des propositions du même genre : aux uns et aux autres il ne répondit que par le mépris et par un redouble-

ment d'attaques. Lorsque la Cour vint à lui, ce fut elle, et non lui, qui se donna. Loin de tomber dans ses piéges, il l'amena, malgré elle et par des combinaisons dès longtemps préparées, à se remettre à sa merci.

Ses notes pour la Cour, où il déploie avec tant d'éclat les merveilleuses ressources de son esprit et laisse voir tout son mépris pour les hommes, resteront surtout comme un témoignage de la persistance de ses principes, en dépit des sollicitations de toute nature qui le poussaient à les trahir. L'homme s'y montre à chaque instant d'un machiavélisme qui effraye, surtout lorsque les événements viennent à déranger ses calculs et refusent de se plier à sa volonté impérieuse; mais le génie est resté incorruptible autant que le cœur est corrompu. C'est que l'intelligence a aussi sa pudeur et sa vertu. Ses convictions semblent être devenues une partie de lui-même, la loi supérieure de son être. On voit en jeu, dans cette singulière correspondance, les passions les plus effrénées et les plus terribles de la nature humaine. Où s'arrêtera-t-il ce joueur pervers et désespéré, cet ambitieux prêt à transiger sur les choses les plus sacrées? Rassurez-vous, au fond de ces noirs abîmes

brille comme une flamme pure l'amour de la gloire et de la liberté.

Sur toutes les questions fondamentales, Mirabeau se montre inflexible. Il fait volontiers abandon des formes de la constitution votée par l'Assemblée, parce qu'elles lui ont toujours paru très imparfaites, mais il ne céde aucune de ses bases essentielles, et il revient sans cesse sur la nécessité de les maintenir dans leur intégrité. Il garde avec une inviolable fidélité le dépôt des idées nouvelles, tout en ne se dissimulant pas à quel point elles retardent l'heure de son élévation. Il parle en sauveur, c'est-à-dire presque en maître, avec l'accent bref, hautain, résolu, d'un homme qui veut être obéi et sans trop cacher son mépris intérieur pour le « royal bétail. » Il faut entendre son rugissement lorsqu'il s'aperçoit tout à coup non-seulement que ses avis ne sont point écoutés, mais sont négligés pour ceux du mystique Bergasse, dont les plans, plus en rapport par leur insignifiance avec la médiocrité du roi, paraissaient moins extrêmes, moins désespérés, et présentaient la situation sous un jour plus favorable. Non, ce n'est pas ainsi que s'exprime un homme acheté. En approchant du pouvoir, il était resté le tribun des premiers jours, et lorsque les cour-

tisans, follement enivrés d'un succès passager que leur donnait le hasard, se laissaient aller à l'espérance impie de faire reculer la Révolution, on le voyait monter à la tribune, et d'un mot il renversait leurs illusions.

Telle fut, par exemple, sa conduite dans cette affaire de Brest qui fut l'occasion d'un de ses plus beaux triomphes parlementaires. Un avantage inespéré, dû à je ne sais quelle combinaison de tactique parlementaire, avait enflé les prétentions du côté droit jusqu'à lui faire croire à la possibilité d'une substitution du drapeau blanc aux nouvelles couleurs nationales. Le discours que Mirabeau prononça en cette circonstance eut un effet foudroyant. Le lendemain, grande irritation à la Cour et grands reproches de Lamarck.

« Mon cher comte, répond aussitôt Mirabeau, hier, je n'ai point été un démagogue, j'ai été un grand citoyen, peut-être un grand orateur. Quoi! ces stupides coquins, enivrés d'un succès de pur hasard, nous offrent tout platement la contre-révolution, et l'on croit que je ne tonnerai pas! En vérité, mon ami, je n'ai nulle envie de livrer à personne mon honneur, et à la Cour ma tête. Si je n'étais que poli-

tique, je dirais : j'ai besoin que ces gens-là me craignent ; si j'étais leur homme, je dirais : ces-gens là ont besoin de me craindre ; mais je suis un bon citoyen qui aime la gloire, l'honneur, la liberté avant tout... En un mot, je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre. » (22 octobre 1790.)

Et il l'autorise fièrement à « montrer son billet. » Si c'est ainsi que parle une conscience vénale comment parlera donc un cœur fier ? Ici, comme dans toute cette correspondance, Mirabeau montre clairement le but et les ressorts de son ambition. Dans sa pensée, le tribun n'existe que pour servir, en quelque sorte, de courte échelle à l'homme d'État ; mais l'homme d'État ne veut s'élever que pour réaliser les plans et consacrer les convictions du tribun.

« Soyez Richelieu sur la Cour », avait-il écrit successivement à Necker et à Lafayette, conseil qui cachait un grand sens sous son apparente simplicité. Il résume nettement le côté le plus caractéristique des vues profondes mais, selon nous, incomplètes de Mirabeau sur le but et les développements de la Révolution.

A ses yeux, le grand objet de la Révolution c'était

avant tout la destruction de la noblesse, du clergé, des parlements, de tous les priviléges un un mot; le reste devait lui venir par surcroît. On voit par là qu'il en envisageait moins les effets politiques que les conséquences sociales, qui semblaient alors bien plus difficiles à réaliser, parce qu'elles demandaient un changement dans les conditions de la société, tandis que les premières paraissaient n'en exiger que dans les formes du gouvernement; et nul doute qu'à ce point de vue Richelieu ne fût un de ses précurseurs les plus directs. La royauté, le pouvoir central, disait Mirabeau, délivrés désormais de l'opposition et des importunes remontrances des grands corps d'État et des classes privilégiées, n'avaient, toute compensation faite, qu'à gagner infiniment à « cette surface unie » créée par l'avénement de l'égalité politique, qui laissait une immense facilité à l'exercice du gouvernement; et c'était exactement vrai : le pouvoir a une force irrésistible dans les démocraties, si les droits individuels n'y sont protégés par des lois puissantes et efficaces qui de chaque citoyen fassent, en quelque sorte, un corps d'État dont les prérogatives soient inviolables. Il revenait toujours avec complaisance sur ce thème favori, dont il exagérait sans doute à dessein

les avantages, afin d'être plus vite mis en demeure d'en fournir la démonstration. Mais c'est à la Convention et à Bonaparte qu'il était réservé de prouver combien cette observation était profonde.

Je dirai plus : bien qu'il défendît avec chaleur en toute occasion la cause des libertés individuelles, ce qui le sépare si hautement des révolutionnaires de 93 et du théoricien impérial, Mirabeau les considérait plutôt en homme d'État qu'en citoyen ; ce qui est un assez mauvais point de vue, car partout où le second voit une garantie, le premier voit un obstacle. Il tenait de Rousseau, et plus encore de ses instincts un peu despotiques d'homme de pouvoir, une propension très prononcée à exagérer les droits de la société aux dépens, je ne dirai pas de la liberté, mais de l'action, de l'initiative des particuliers. Il était éminemment centralisateur, soit qu'il crût devoir flatter en ceci le caractère national, dont c'est une des passions favorites, soit qu'il crût à la nécessité d'un pouvoir fort pour la consolidation des institutions nouvelles.

Dans son système politique, le roi est une sorte de tribun perpétuel du peuple, destiné à protéger sans cesse les intérêts populaires contre la formation

possible d'une oligarchie au sein du corps législatif, crainte que le souvenir encore récent des servitudes féodales ne rendait pas trop invraisemblable alors, mais qui est tout à fait chimérique en temps ordinaire. Quant au danger qui pouvait venir du roi lui-même, il semblait s'en préoccuper beaucoup moins. Un tel système est si favorable au despotisme, que plus tard Bonaparte n'en invoqua pas d'autre pour justifier le sien, et c'est là la meilleure critique qu'on en puisse faire.

Mirabeau oubliait trop ici que la Révolution avait été aussi bien faite contre la royauté que contre la noblesse et le clergé. De tous les priviléges, le plus abusif et le plus odieux, c'était encore le privilége royal. L'Assemblée ne l'oublia point, et, par la décentralisation presque absolue qu'elle établit dans l'ordre judiciaire et administratif, en remettant partout le pouvoir à l'élection et aux autorités locales, par l'établissement du *veto* suspensif et une foule d'autres mesures de défiance trop légitimes contre le pouvoir central, contraria beaucoup les plans de l'irascible tribun. De là des emportements coupables qui l'aveuglèrent jusqu'à lui faire adopter le projet parricide de dissoudre par la force ce sénat

auguste à qui il devait la meilleure partie de sa gloire. On doit reconnaître toutefois que la concentration d'autorité qu'il réclamait pour la royauté, si elle eût été funeste dans les mains du faible et insignifiant Louis XVI, confiée aux siennes jusqu'à l'apaisement définitif des passions révolutionnaires, eût prévenu bien des sanglantes catastrophes.

Quant à la valeur absolue de ce système, isolé des nécessités qui pouvaient en justifier l'application, les événements devaient se charger de le juger plus tard par de mémorables enseignements ; ils devaient dire si cette centralisation extrême est en effet conciliable, comme il le supposait, avec une liberté réelle et durable, et si sa tendance constante n'est pas au contraire d'aller en s'accroissant sans cesse jusqu'à ce qu'elle ait tout absorbé ou dévoré autour d'elle ; si l'esprit d'unité et de nivellement a besoin d'être encouragé ou refréné en France ; enfin si les rivalités entre pouvoirs y sont désirables et si l'indépendance des assemblées y reste possible en présence d'une coalition légale organisée entre le pouvoir exécutif et les passions populaires. Nous avons, pour juger toutes ces questions, une somme d'expérience, de faits, d'observations et de rapprochements infini-

ment plus grande que celle sur laquelle Mirabeau avait pu établir son opinion, et il est douteux qu'aujourd'hui il la maintînt sans modification, s'il lui était donné de revivre.

Quoi qu'il en soit, Mirabeau reste, sans contestation possible, la plus haute personnification de l'époque révolutionnaire. Il en a la force, les passions, la magnanimité, le génie orageux et fécond, tout enfin, jusqu'aux préjugés, comme je viens de le montrer. Son influence sur elle était si réelle et si puissante, si salutaire même à ses ennemis, qui en profitaient en la niant, qu'il se produisit à sa mort un phénomène qui n'est pas sans précédents, mais qui ne s'est jamais présenté avec des caractères si marqués et si visibles. Lui mort, un abaissement sensible se manifeste du jour au lendemain dans l'intelligence et le caractère de ses contemporains. Tout se rapetisse. Les idées deviennent plus étroites, les systèmes plus absolus et plus exclusifs, les haines plus personnelles; les ambitions perdent leur grandeur : on devient ambitieux pour son parti, plutôt que pour ses opinions; les rivalités se multiplient à ce point que Marat devient un rival possible. La seule présence de Mirabeau suffisait pour élever le

niveau des esprits et des passions. Tant qu'il vécut, les utopies restèrent dans l'ombre. C'est qu'il avait au souverain degré les deux qualités qui distinguent ses illustres prédécesseurs : la largeur d'esprit et la rectitude du jugement. Il était le sens pratique de ce siècle de la raison. Leur gloire est à jamais inséparable ; et à mesure que cette imposante figure s'enfoncera dans le lointain des âges, les taches, les disparates et les petits détails s'effaçant dans l'ensemble de sa physionomie, les regards n'en distingueront plus que l'harmonie et la grandeur.

VII

DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

J'aborde ici un sujet à peu près neuf, malgré les innombrables écrits qu'il a provoqués. C'est depuis si longtemps une opinion passée à l'état de chose jugée, que la *déclaration des droits de l'homme* est un lieu commun philosophique, une déclamation prétentieuse et vide, qu'on a oublié jusqu'à l'idée à laquelle elle répondait. On n'y voit guère aujourd'hui que des mots, et c'est aussi à des mots que se réduisent la plupart des jugements qu'on a portés sur elle.

Que la plupart de ses auteurs n'en aient compris qu'imparfaitement le sens si profond, tout en embrassant avec enthousiasme les principes qu'elle

consacrait, c'est ce dont il est facile de se convaincre par la lecture de leurs discours, et il n'y a rien là qui doive surprendre. Leurs projets reflètent tous la même image, mais comme feraient les fragments d'un miroir brisé. Chacun d'eux était surtout préoccupé des idées qu'il y faisait prévaloir, et perdait de vue dans cette préoccupation exclusive l'harmonie et la signification de l'ensemble. C'est comme à leur insu que ses admirables proportions se sont développées, chacun ne connaissant bien de l'édifice que ce qu'il en avait construit lui-même. D'ailleurs il est bien rarement donné aux contemporains d'un grand événement d'en comprendre la portée lointaine, soit qu'ils en soient trop rapprochés pour en saisir la perspective exacte, soit plutôt que l'impartialité leur fasse défaut. On eût bien étonné Luther et Calvin en leur montrant les conséquences dernières de la Réforme !

Mais ce qui est moins explicable, c'est la légèreté, le dédain, l'inintelligence avec lesquels tant d'historiens si irréprochables du reste en tout ce qui concerne les moindres détails de l'administration, des finances, ou des intrigues ministérielles, ont traité cet évangile de la Révolution. Ceux qui lui sont le

plus favorables en renvoient d'ordinaire l'appréciation à leurs considérations générales sur la constitution de 91, ils en présentent en quelques lignes une justification qui a plutôt l'air d'une excuse que d'une apologie; et le lien de ce grand acte avec tous les événements de l'époque, leur échappe à tel point, qu'ils n'en saisissent pas même les effets les plus directs et les plus immédiats, tels que, par exemple, les mémorables décrets de la nuit du 4 août, qui furent spontanément votés sous son inspiration, et peuvent en être considérés comme un commentaire en action.

La déclaration des droits de l'homme est l'expression la plus haute des principes que la philosophie moderne a fait ou fera tôt ou tard prévaloir dans la politique des peuples civilisés. Son nom seul indique une idée tout à fait inconnue à l'antiquité et au moyen âge, qui ne s'élevèrent jamais au-dessus d'une conception étroite et confuse du droit, et ne surent point distinguer celui qui protége l'individu de celui qui appartient à la cité ou à la nation. A Rome même, les *jura civium* protégent contre l'oppression étrangère ou particulière, jamais contre la Patrie qui pour elle est un dieu. La Réforme, en adoptant pour

base l'idée du droit individuel en matière religieuse, et en faisant de ce principe l'objet de ses enseignements et de ses plus ardentes polémiques, rendit un immense service à la cause de la civilisation, et contribua puissamment à le faire pénétrer dans l'ordre politique. Il est plus que douteux que le mouvement philosophique de la Renaissance, réduit à ses seules forces et emprisonné comme il l'était dans les systèmes étroits et absolus de l'Antiquité, eût réussi à dégager aussi nettement cette grande vérité, et surtout à l'implanter si profondément dans la conscience humaine. C'est de la Réforme que datent les premières *pétitions* et *déclarations* de droits que l'Angleterre et la Hollande firent retentir en Europe aux anathèmes du monde catholique.

Si grande qu'ait été leur importance pour les peuples qu'elles affranchirent, si on les envisage au point de vue philosophique elles ne sont guère que des pressentiments extrêmement incomplets. Elles ne se rattachent à aucune conception générale. Elles parlent au nom d'une nation ou d'une secte, jamais au nom de l'humanité. Elles ne considèrent les droits que comme des biens acquis par conquête ou par héritage, sans s'occuper autrement d'établir leur légi-

timité, ce qui réduit et rabaisse leurs prétentions à des questions de fait toujours contestables. La déclaration même de 1688, qui chassa Jacques II d'Angleterre, n'osa pas s'appuyer sur la souveraineté et les droits méconnus de la nation, qui pourtant étaient seuls sérieusement en cause au fond de ce débat et, de plus, étaient assez généralement admis à cette époque. Le roi n'était pas déposé, il avait lui-même « abdiqué par sa fuite », et pour repousser d'avance ses héritiers dans le cas où ils se présenteraient pour revendiquer sa couronne, on se basa, non sur la décision unanime du peuple anglais, mais sur ce qu'il était impossible et illégal d'appliquer la loi d'hérédité « Jacques étant encore vivant ».

Toute la Révolution d'Angleterre gravite autour de ces fictions acceptables seulement chez un peuple formaliste à l'excès. Elles lui suffisent toutefois, puisqu'elles lui permettent de réclamer, comme ayant réellement existé, des droits qui n'avaient jamais eu qu'une existence purement nominale. Les publicistes anglais qui invectivent encore aujourd'hui si violemment la France, comme c'est la mode depuis Burke, parce qu'elle n'a pas suivi servilement cet exemple, n'oublient qu'une chose : c'est qu'elle était placée dans

des conditions historiques toutes différentes ; et qu'enfin la déclaration « des droits de l'Anglais » ne pouvait pas suffire au reste du monde.

Le XVIIIe siècle devait s'élever à une conception plus vaste et plus haute. Il ne considéra plus tel peuple ou telle classe de peuple dans ses rapports avec telle ou telle forme de gouvernement, mais l'être humain lui-même dans ses rapports avec la société dont il fait partie, c'est-à-dire avec le principe d'où dérivent tous les gouvernements, indépendamment des formes politiques et des circonstances de temps, de lieux, de mœurs et de caractères, qui pouvaient en modifier la physionomie et les combinaisons, mais non en altérer le but et l'essence. Sous les droits politiques nécessairement variables, il découvrit les droits naturels qui sont immuables.

Déterminer, sous les seules inspirations de la justice et de la raison, les droits respectifs de la société et de l'homme, marquer leurs limites naturelles, rendre la personne humaine inviolable et sacrée jusque dans sa plus élémentaire expression et dans ses manifestations les plus simples, et poser cet idéal fondé sur des notions éternelles et communes à tous les peuples, comme le type et le modèle dont ils de-

vaient tendre à se rapprocher sans cesse, et par là même, comme le lien, la religion, qui rattacherait les uns aux autres tous ces membres dispersés de la grande famille humaine; telle est l'entreprise magnifique et hardie qu'osa tenter le XVIIIe siècle, et, un moment, il put croire qu'il l'avait réalisée lorsque de Paris à New-York, toutes les nations de la terre, jusqu'aux nègres de Saint-Domingue, répétèrent en chœur le mot magique qui les affranchissait comme par enchantement.

« J'ai connu des Italiens, des Anglais, des Russes, des Français, mais je n'ai jamais rencontré l'*homme*, l'homme n'existe pas », dit de Maistre, à propos des droits de l'homme, dans ce livre bizarre où il prend à partie la Révolution française avec une si aveugle fureur, et où, entre autres prophéties qui font assez peu d'honneur à sa perspicacité, il annonce avec une incroyable assurance que la ville de Washington, dont le plan circulait alors en Europe, ne serait jamais bâtie.

Mais que n'eût-il pas dit, cet enfant gâté du paradoxe, si la Constituante eût proclamé, comme il semble le demander, la déclaration des droits du *Français?* Eh quoi! se fût-il écrié : y a-t-il donc une

justice pour le Français, une autre pour l'Italien, une autre pour le Russe? Quel est ce droit changeant et arbitraire? Qu'est-ce que cette morale de convention, vraie en deçà des Alpes et fausse au delà? N'eût-il pas pu d'ailleurs appliquer au *Français* ce qu'il disait de l'*homme*, et ajouter d'une façon tout aussi concluante : J'ai connu des Normands, des Picards, des Provençaux, des Bretons; je n'ai jamais rencontré *le Français* (1)?

Ainsi l'universalité, qu'il reproche à la *déclaration*, est précisément ce qui fait sa grandeur, sa force et sa gloire, et c'est pourquoi il ne peut la lui pardonner. Elle procède en cela comme toutes les grandes révolutions religieuses, philosophiques et morales,

(1) Qui croirait que plusieurs de nos historiens, et des mieux intentionnés, en sont encore à ces objections usées? « Le vol était un droit de l'homme à Lacédémone », écrit très sérieusement M. de Lamartine. C'est la société, c'est la loi qui seules, selon lui, font le droit. Autant vaudrait dire, pour emprunter l'admirable comparaison de Montesquieu, que les rayons n'étaient pas égaux avant qu'on eût tracé un cercle. Il insiste longuement sur cette affirmation : que l'homme ne tient aucun droit de la nature; prenant, par une confusion puérile, ce mot de nature, si usité alors, dans le sens étroit et matériel. Est-il besoin de dire que lorsqu'on parlait de droits *naturels*, on faisait allusion aux droits que l'homme tient de « sa

qui ont toujours eu en vue l'humanité tout entière. Si les hommes venaient jamais à oublier les signes distinctifs du vrai, du beau et du bien, ils les reconnaîtraient encore à ce caractère de généralité, qui suffirait à lui seul pour les faire retrouver sous les ruines de toute civilisation et de toute vertu.

Au reste, la plus simple réflexion eût facilement prouvé à de Maistre combien une telle mutilation était irréalisable. L'idée de la déclaration des droits de l'homme n'était pas une idée française. Elle était née spontanément du travail des esprits, comme la résultante naturelle des doctrines de la philosophie nouvelle, partout où respiraient des âmes capables de l'aimer et de la comprendre; et vers la fin du

nature », c'est-à-dire du fait même de l'existence de ses facultés et non de ceux dont peut jouir un Huron dans sa peuplade. Par « l'état de nature », on entendait un état tout idéal et nullement l'état sauvage. Si c'est la société, si c'est la loi qui font le droit, rayez désormais ce mot des langues humaines; il n'y a pas de droit. Mais elles le déclarent et ne le créent point. Et l'expression peut varier au gré de nos incertitudes et de nos passions, mais le droit est immuable. On a ici le secret des récentes théories de l'illustre poëte sur le droit divin des peuples, et de sa regrettable complaisance envers les coups d'État de la dictature populaire.

XVIIIe siècle, il ne se publiait pas en Europe un traité de politique qui n'abordât ce problème, et cela en des termes presque identiques, quelle que fût d'ailleurs la langue dans laquelle il était écrit. A supposer que la restreindre ou la mutiler ce n'eût pas été la détruire, il était impossible qu'une nation songeât à se l'approprier exclusivement en la profanant par cette folle parodie. Jamais idée ne fut plus universellement acceptée par la conscience du genre humain avant de passer dans la sphère des faits. A ceux qui en douteraient, il suffira de rappeler le pays où elle fit pour la première fois son apparition dans les institutions politiques : ce ne fut ni l'Angleterre, ni même la France, mais un pays lointain, presque inconnu jusqu'alors à l'Europe. Elle y était invoquée par un peuple nouveau, dont elle fut, en quelque sorte, l'acte de naissance, et auquel elle seule, en raison de la diversité des intérêts, des institutions qui se confondaient dans son sein, pouvait servir de cri de ralliement et de symbole politique : le peuple des États-Unis d'Amérique.

Si, abandonnant ces considérations générales pour un point de vue plus pratique, on recherche soit l'opportunité qu'elle pouvait avoir dans les circonstances

du moment, soit les conséquences moins immédiates qu'il était permis d'en espérer pour l'avenir des institutions libres en France, on ne peut se défendre d'un sentiment d'amertume et de mépris pour la légèreté imbécile avec laquelle on l'a abandonnée pour des expédients sans dignité, sans grandeur, et des fictions d'une utilité contestable et passagère, mais non, heureusement, avant qu'elle ait eu le temps de produire une partie de ses fruits, car elle est l'âme de tout ce qui nous est resté de 1789.

Les auteurs de la *Déclaration des droits de l'homme*, toutes les confidences qui nous restent d'eux l'attestent avec la dernière évidence, n'attachaient qu'une importance très secondaire à la forme des institutions politiques. Elles étaient, selon eux, susceptibles de se modifier à l'infini sans changer sensiblement d'esprit. Ils tenaient moins de compte des mots que des choses. Un fait surtout les avait frappés dans l'histoire, c'est que tous les genres de gouvernement se prêtaient, avec une complaisance à peu près égale, à l'organisation du pouvoir absolu. L'aristocratie à Venise, et la démocratie dans les républiques de l'antiquité, s'étaient montrées aussi odieusement tyranniques que les monarchies les plus arbitraires. La souveraineté

des peuples avait opprimé presque aussi souvent que la souveraineté des rois. Il fallait donc chercher des garanties ailleurs que dans le nombre plus ou moins étendu des hommes qui étaient appelés à prendre part à l'exercice du pouvoir, en vertu de la nature spéciale du gouvernement. La liberté était pour eux une chose positive, et non cette abstraction qu'on devait définir plus tard « la volonté des majorités » ou bien « l'obéissance à la loi ». Ils voulaient protéger son existence même contre les majorités et contre la loi dont ils connaissaient les variations et les caprices; et ils crurent tout à la fois l'avoir mieux assurée, et en avoir fixé les conditions d'une manière beaucoup plus immuable, en les cherchant dans la détermination même des limites de ce pouvoir quelles que fussent d'ailleurs ses formes.

Que ce pouvoir ne fût nullement illimité, c'est ce dont il fallait convenir sous peine de sanctionner tous les excès du despotisme, du moment qu'il était consacré par l'assentiment du grand nombre, et de ne plus voir dans la politique que le mécanisme de l'arbitraire. Et dès lors, comment mieux fixer ces bornes inconnues qu'en énumérant ces prérogatives sacrées de la personnalité humaine, qui sont indi-

quées par l'existence même de ses principales facultés, par la loi de son développement, et auxquelles aucune souveraineté ici-bas, pas même la suprême volonté du peuple, pas même la loi, ne peuvent toucher sans le plus lâche abus de la force et du nombre? Et n'est-ce pas là le sens de ces mots qui reviennent à chaque ligne de la *déclaration* : « la loi n'a pas le droit... la loi ne doit pas... ? » Ici ses auteurs ne s'adressaient plus aux gouvernants, mais connaissant la mobilité de l'opinion et devinant l'instabilité inévitable des formes politiques dans l'époque de transition qui commençait, ils s'adressaient aux législateurs futurs eux-mêmes, et ils leur disaient : « quelle que soit la constitution que vous donniez à ce peuple, voici la borne de vos pouvoirs; votre omnipotence expire devant le droit du plus obscur de vos concitoyens ». Ils décrétaient en un mot « la loi du législateur », comme l'a si bien dit Talleyrand.

Et en posant cette grave et redoutable question, la Constituante ne pensait pas seulement à l'avenir, elle pensait encore au présent. Elle répondait à ses propres scrupules et aux secrètes préoccupations que lui inspiraient son rôle et sa situation personnelle. Elle cherchait à formuler la règle et les principes de

sa conduite. Élue pour donner une constitution à la France, et investie comme malgré elle de la dictature de la nécessité, dans quelle mesure pouvait-elle user de sa toute-puissance? la nation s'était-elle abandonnée sans réserve à sa discrétion? pouvait-elle se considérer comme autorisée par son mandat à disposer à son gré des destinées de la France en les enchaînant à une constitution arbitrairement conçue? Cela était si peu vrai, que les termes mêmes de ce mandat exprimés dans les cahiers, n'avaient d'autre but que de le circonscrire, tantôt par des restrictions, tantôt par des ordres très formels. Mais la marche des événements, et la force des choses, et la volonté nationale manifestée de mille manières, ayant rompu cette obligation qui, du reste, n'avait jamais été considérée comme rigoureuse et absolue, le premier mouvement des Constituants devait être de s'interroger sur la limite de leurs pouvoirs en tant que législateurs, et ne retrouvant plus cette limite dans les conditions si profondément modifiées de leur existence politique, ils étaient naturellement conduits à la chercher dans les principes du droit éternel. Ainsi les nécessités de leur situation particulière se réunissaient aux irrésistibles sollicitations de

l'esprit public pour les amener à ce résultat.

Plus on examine les éléments de la vie politique de la France à cet instant critique, l'absence de toute force organisée et indépendante au sein de cette nation si éprise de l'égalité, si essentiellement unitaire par son génie et ses traditions, si étrangement fascinée par tout ce qui est centralisation, administration, gouvernement, et, en même temps, la radicale impossibilité d'en reconstituer jamais une sur les ruines des classes privilégiées, à supposer qu'une telle reconstitution fût légitime et désirable, ce qui est loin d'être démontré, plus on demeure convaincu que les législateurs de la Constituante avaient trouvé dans l'organisation forte et solide des garanties protectrices des droits individuels, la seule ressource qui leur restât pour sauver la liberté.

Dans les pays où, au milieu d'un peuple attaché à ses habitudes et à ses institutions, s'élèvent des classes privilégiées sans être oppressives ni envahissantes, et des corps d'état antiques, puissants, respectés, la liberté politique résulte tout naturellement de la transaction forcée qui s'établit entre le pouvoir quel qu'il soit et ces différents éléments, dont la vie, antérieure à la sienne, est d'ailleurs chère à la nation et consa-

crée par tout un glorieux passé historique. Le pouvoir est alors arrêté par des priviléges, au lieu de l'être par des droits. Et cette résistance qui va au même but, mais par des moyens moins légitimes et aux dépens de l'esprit d'égalité, est d'ordinaire bien plus vigilante, plus susceptible et plus efficace, précisément parce qu'elle est plus intéressée. L'homme tient bien plus à ses priviléges qu'à ses droits. Rien n'est clairvoyant comme l'égoïsme. Mais dans les pays comme la France, dont l'histoire n'est, pour ainsi dire, que la mise en scène d'une lutte à mort entre ces mêmes éléments, preuve sans réplique qu'ils sont souverainement antipathiques à leur génie, dans les pays où ils sont tous venus s'absorber au sein de l'unité nationale par l'épuisement même de leurs forces, la liberté ne peut résulter que d'une décentralisation absolue qui est incompatible avec les besoins supérieurs de la civilisation, et les instincts de sociabilité chers, à si juste titre, aux peuples qui aiment les lettres et les arts, ou d'une distinction fortement et solidement établie entre les droits de la société et ceux de l'individu.

Tant que cette distinction sera méconnue, comme elle l'a été si souvent, on n'aura pas le droit d'être

étonné d'entendre s'élever des voix irritées pour maudire la Révolution et lui imputer notre impuissance à être libres. Il est certain que si les passions et les préjugés auxquels on peut l'attribuer devaient s'éterniser parmi nous, il faudrait reconnaître, avec les apologistes du temps passé, que la nation a payé d'une partie de sa liberté, et par conséquent de sa dignité morale, l'incontestable bienfait de l'abolition de ces classes qui lui étaient si funestes à tant de points de vue, mais qui, du moins, conservaient dans son sein un centre de résistance et d'opposition, un fond d'indépendance, un germe d'individualité capable de réagir au besoin contre l'aplatissement universel.

Mais cette méprise, œuvre de l'ignorance populaire et des préjugés de la servitude, n'a rien qui doive nous surprendre. Le premier mouvement de l'esclave délivré n'est pas de jouir de la liberté, c'est de faire lui-même des esclaves. Ce n'est que plus tard qu'il songe à s'élever à la dignité de l'homme libre. A peine affranchi, le peuple n'eut rien de plus pressé que de réclamer pour lui-même et pour ses tribuns le pouvoir absolu qu'il venait d'arracher à la royauté. Cependant, le vrai but de la Révolution française était moins de détruire les priviléges que de les purifier en

les généralisant. C'était de faire de l'exception la règle, et de tous les droits autant de priviléges sacrés et inviolables. C'est ainsi qu'avait procédé la Réforme : elle n'avait pas tué le prêtre, mais de chaque chrétien elle avait fait un prêtre.

Quant à la tentative en elle-même, nul doute qu'elle ne fût d'une grandeur et d'une hardiesse pleine de difficultés et de périls. Et qui songerait à s'en étonner ? le bien s'opère-t-il jamais sans sacrifices ? Ces phases rares et décisives de la vie des peuples ne leur coûtent, après tout, que ce que coûte l'héroïsme aux individus. Ils ne regrettent les souffrances dont ils les payent que lorsqu'ils ne sont plus dignes d'en obtenir le prix.

Du reste, ces dangers étaient bien plutôt attachés au mouvement d'idées qu'elle représentait, qu'à cette promulgation officielle qui ne pouvait rien ajouter à sa popularité. Seulement, en la passant sous silence on s'aliénait à jamais l'opinion, en la proclamant, on l'éclairait. Que de préjugés, en effet, une question si délicate n'avait-elle pas dû faire naître au sein des masses ignorantes, puisqu'elle embarrassait des esprits comme Siéyès et Mirabeau ! Déterminer, même *à priori*, les droits essentiels, inaliénables, que l'homme

apporte en naissant et auxquels il ne peut renoncer sans abdiquer sa personnalité, c'était, relativement, une tâche facile. Mais marquer en même temps les restrictions qu'il est contraint d'y faire à chaque pas devant des droits égaux aux siens, dans le but même de leur donner plus de force en les protégeant de toute l'action collective de la société qui le reçoit dans son sein, fixer les services que celle-ci peut légitimement exiger de lui en échange de cette protection, et ceux qu'elle ne peut lui demander sans usurpation et tyrannie, c'était là un problème immense, le plus vaste que puisse agiter la philosophie politique, et il suffirait à leur gloire d'en avoir nettement posé les termes. On a d'autant moins le droit de s'étonner qu'il n'ait pas été résolu d'une manière définitive, dès ce premier essai, que sa pleine et parfaite solution est sans doute au-dessus des forces de l'esprit humain, à cause du nombre infini de rapports qui en multiplient les chances d'erreur et des mille circonstances qui en modifieront toujours l'application.

Du reste, il en est de lui à cet égard comme de tous ceux qui sont du domaine de l'idéal et de l'absolu : l'homme s'en rapproche sans cesse et n'y atteint jamais. Toute sa grandeur est dans cette poursuite

incertaine. Les publicistes qui se sont fait un argument de cette impossibilité, pour en écarter l'objet, n'ont pas réfléchi que leurs fins de non-recevoir, si elles étaient prises en considération, s'appliqueraient, par les mêmes motifs, à toutes les grandes règles de justice et de morale. Ils devraient, pour être logiques, aller plus loin encore, et nier radicalement, comme on l'a fait, le rôle qui revient à l'absolu dans les institutions politiques, qui, cependant, n'ont jamais été et ne pourront jamais être autre chose qu'une transaction entre ses principes immuables et les circonstances de temps, de lieu, d'intérêt, de tradition, de mœurs et de caractère, qui viennent en modifier l'expression, en tempérer l'inflexibilité et y introduire une riche et puissante variété. Sans celle-ci, sans la part légitime d'influence qu'on doit faire à l'expérience et au sens pratique, les peuples dépériraient au sein de l'uniformité et d'une monotonie morne et désespérée ; sans l'absolu, sans l'idéal, il n'y aurait plus entre eux ni liens, ni points de contact, ni communauté d'aspirations ; il faudrait renoncer à tout progrès, à toute moralité, à toute harmonie. Il y a des esprits qui ne voient que le premier de ces deux éternels moteurs des choses humaines, ils sont

volontiers de l'école de Machiavel. Il y en a d'autres qui ne voient que le second, ce sont les rêveurs.

On ne peut pas mettre en doute que les législateurs américains n'eussent mesuré toutes les difficultés de cette entreprise hasardeuse, mais ils purent les éluder, grâce aux incomparables avantages de leur situation politique et sociale. Ils n'abordèrent pas le problème dans sa généralité effrayante et illimitée. Ils se bornèrent à reconnaître en termes vagues « que tous les hommes ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables. » Et ils proclamèrent « qu'au nombre de ces droits » figuraient ceux qui garantissaient leur indépendance nationale. En indiquant la source supérieure d'où ils émanaient tous, ils se contentèrent d'énoncer ceux dont la manifestation leur paraissait utile à leur cause, laissant les autres dans l'ombre.

Sagesse digne d'admiration, réserve prudente et heureuse, sans doute, mais qui leur était facile, et qui, on doit le reconnaître, ne pouvait point être imitée par les législateurs de la Constituante. Le peuple, aux États-Unis, était depuis longtemps en possession de presque tous les droits qui font les peuples libres. Au dedans, ils étaient garantis par son caractère, par

sa religion, par ses mœurs, par une égalité de fait qui était poussée si loin, qu'elle n'avait rien à redouter des fausses promesses de l'utopie; au dehors, la nature elle-même avait pris soin de les protéger au moyen de deux formidables barrières, le désert et l'Océan. Dans sa lutte avec l'Angleterre, il se borna à rappeler le principe de ceux qu'on méconnaissait. En France la nation avait à les réclamer tous à la fois parce qu'on ne lui en avait plus laissé aucun. Elle ne faisait pas seulement, comme l'Amérique, une révolution d'indépendance, elle faisait une révolution de liberté, une révolution d'égalité, une révolution religieuse, qui toutes réclamaient leur déclaration de principes.

Cette discussion, préparée par tout un siècle de travaux dont elle était la dernière conclusion et la plus haute moralité, fut enfin portée à la tribune française et se prolongea pendant près d'un mois. Jamais débat oratoire n'aborda de plus hautes régions. Jamais délibération ne fut conduite avec plus de solennité, de calme, de respect et d'amour pour la vérité, et avec un dévouement plus sincère et plus profond aux intérêts de la civilisation. Jamais œuvre ne fut plus impersonnelle et sortit plus spontanément du

cœur d'une grande nation. Chacun sentait qu'il n'était que l'écho affaibli de l'inspiration puissante de l'humanité elle-même, et le recueillement des attitudes était la traduction fidèle de celui des âmes. Tous les hommes les plus illustres de ce temps apportèrent leur projet longtemps médité avec un sentiment, touchant parce qu'il n'avait rien d'affecté, de leur insuffisance devant la grandeur du sujet, fiers et satisfaits si une ligne, un mot d'eux, pouvait passer dans l'œuvre commune. Mirabeau, Sieyès, Lafayette, Mounier, Barnave, Rabaut Saint-Étienne, Lally Tollendal, Malouet, l'abbé Grégoire, Duport, Castellane, les Lameth, Robespierre, le janséniste Camus lui-même et une foule d'autres, tous ceux, en un mot, qui avaient une voix, parlèrent, tous ceux qui pouvaient tenir une plume, écrivirent.

Et, sans que personne s'émût, Malouet put venir, prophète de mauvais augure, prédire le plus sombre et le plus funeste avenir au manifeste des idées nouvelles. Ses objections furent écoutées avec la plus religieuse attention. Elles s'adressaient d'ailleurs plutôt aux projets présentés qu'à la rédaction définitive qui n'existait pas encore. La plus spécieuse de ses critiques, conçues, en général, dans un esprit assez

étroit, consistait à dire qu'il n'était pas d'homme qui ne fît partie d'une société et ne fût lié envers elle par mille obligations de toute nature, et que la *déclaration*, en lui parlant comme s'il était placé vis-à-vis d'elle dans une absolue indépendance, lui faisait perdre de vue les justes limites et les nécessités de sa condition. Ce reproche tombait de lui-même devant ces simples mots de l'article IV, qui présentait si bien l'exception à côté de la règle : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. »

Depuis, des accusations inintelligentes ou intéressées n'ont pas manqué de faire retomber à son exemple sur le compte de la *déclaration des droits de l'homme*, la responsabilité de tous les maux qui sont survenus et dont la cause principale était dans le triste héritage que nous laissait la vieille monarchie. Que d'épouvantables événements ne nous eût pas, au contraire, épargnés le respect de cette loi immortelle? Si l'on n'eût sitôt voilé son image, les égarements de 93, qui ont si profondément compromis la cause de la Révolution, eussent été à jamais impos-

sibles. Il lui a manqué ce qui manque à tant de lois, d'être écrite dans les cœurs comme elle était écrite dans la Constitution; sans qu'on puisse toutefois, même à cet égard, juger sévèrement sans injustice la prévoyance de ses auteurs, car si jamais législateurs eurent le droit de croire avoir proclamé des principes en parfaite harmonie avec les besoins et les idées de leurs concitoyens, ce furent eux. La France n'avait-elle pas demandé *la déclaration* par la voix des cahiers?

On y reviendra à cette grande et noble idée, malgré tout le mal qu'on en a dit. On n'aime guère la vérité que pour ses avantages immédiats, et quand on croit n'avoir plus besoin d'elle on la délaisse. Mais elle a cela de bon, qu'elle est éternelle et qu'elle peut attendre. Et comme tout change autour d'elle, le temps finit toujours par lui ramener son heure d'opportunité et d'à-propos. Alors les hommes la reconnaissent et tombent à genoux devant elle. Supposez, en effet, — hypothèse improbable, mais enfin qui s'est plus d'une fois réalisée, — supposez, dis-je, qu'au sein d'un peuple fatigué de sa propre mobilité, un pouvoir absolu vienne à s'élever, appuyé à la fois sur des forces formidables et sur l'assentiment, ou, pour mieux dire, sur le découragement universel,

quel refuge restera-t-il aux hommes dont le cœur aura gardé le culte de la liberté? à qui en appelleront-ils? à la conspiration? on ne conspire pas contre tout un peuple; aux intérêts? les intérêts se déclarent satisfaits; à l'opinion? elle refuse de les écouter; à la raison d'État? elle jouit de leur défaite; aux lois? elles les condamnent. Pour tout point d'appui, pour tout recours et pour toute justification, il leur reste cette théorie, cette abstraction, cette utopie objet de leurs dédains, l'idée impérissable des droits sacrés de la personne humaine. Et l'héritage paternel ne peut leur être rendu que par le principe qui a servi à le conquérir.

Au milieu de la discussion des différents projets présentés, le curé Grégoire se leva et d'une voix solennelle, aux applaudissements du clergé, demanda qu'à la déclaration des droits on joignît une déclaration des devoirs. Le clergé est toujours grand partisan des devoirs. Il est berger de ce troupeau. Cette proposition qui lui plaisait fort et lui faisait vaguement espérer de retrouver sa charge d'âmes sous quelque forme nouvelle, fut écartée presque sans débat. Mais elle reparut plus tard dans nos Assemblées et ne contribua pas peu à la confusion d'idées et à la

prétentieuse logomachie qui envahirent la langue politique.

Il y avait une réponse bien facile à faire à l'abbé Grégoire et à ceux qui, de nos jours, ont servilement reproduit, en nous la donnant comme une chose nouvelle, cette malencontreuse motion.

S'il s'agissait de la théorie des devoirs moraux, ce n'était pas une simple déclaration qu'il fallait, c'était tout un traité de morale, et il ne pouvait y avoir de place pour lui dans une constitution. S'il n'était question, au contraire, que des devoirs exclusivement politiques, une telle déclaration était non-seulement dangereuse, comme on le dit alors, parce qu'elle serait, presque inévitablement, fort incomplète et laisserait supposer aux citoyens qu'il n'y avait de devoirs que ceux qui s'y trouveraient stipulés d'une façon formelle, mais elle était plus encore et surtout inutile, car la perfection des devoirs politiques pour chaque homme, ce n'est pas autre chose que le respect des droits d'autrui, et l'exercice assidu et consciencieux de ses propres droits.

Il faut dire maintenant comment cette profession de foi passa du domaine des idées dans celui des faits et des institutions.

VIII

DES PRINCIPES DE 89.

Quel fils de la Révolution pourrait aujourd'hui, sans trouble et sans humiliation, retracer ces mots sacrés si chers à nos pères? Qu'est-ce donc que la vérité et qu'est-ce que l'esprit de l'homme, si des paroles qui ont sonné si haut dans le monde, qui ont été gravées avec l'acier sur les tables d'airain du législateur et avec le sang sur tant de champs de bataille, ne sont plus après un demi-siècle qu'un mot dont le sens est perdu et qui sert indifféremment à la liberté ou à la servitude? En quoi nous ont profité de si glorieux commentaires? Les peuples n'ont-ils donc ni mémoire ni conscience, et leur cœur est-il comme le désert

sans consistance et sans figure, où le vent du soir efface les fugitifs horizons du matin ?

Et pourtant si jamais nom plus auguste n'a consacré de plus solennels mensonges; il n'en est aucun non plus qui, dans sa profanation même, ait conservé un plus inexplicable prestige. Que nous veut-il, ce souvenir obstiné de nos jours de gloire ? s'il n'est qu'une superstition, pourquoi parle-t-il à notre raison comme à nos cœurs ? s'il n'est qu'une duperie, pourquoi est-il invoqué par les vainqueurs comme par les vaincus ? s'il n'est qu'un souvenir, pourquoi le monde s'obstine-t-il à y voir une promesse ? Quelle vertu a-t-il en lui qu'on l'applique tous les jours à tant de choses contradictoires, comme s'il avait le don de les transformer ?

Après avoir cessé de le comprendre on a continué à l'adorer. Il est encore un des deux ou trois mots qui ont le privilége de remuer les hommes. Il n'est pas un pouvoir, pas un parti, pas une politique, depuis la Révolution, qui aient pu parvenir à une influence sérieuse et durable sans avoir eu la prétention de rester fidèles aux principes de 89, et ceux qui se sont éloignés le plus ouvertement de leur esprit, sont aussi ceux qui en ont invoqué le plus haut la tradition, en

sorte que cette hypocrisie même était encore un hommage.

Les principes de 89 ne sont consignés exclusivement dans aucun document spécial. C'est là ce qui explique, jusqu'à un certain point, le vague où ils sont restés pour les esprits les mieux familiarisés avec l'histoire de la Révolution, et les monstrueuses équivoques auxquelles ils ont pu servir de prétexte. Ce n'est pas dans tel ou tel monument qu'il faut en chercher l'expression précise et catégorique, mais dans tous les écrits, les discours et les institutions de ce temps, dont ils sont l'âme. Pour les traduire sous tous leurs aspects, ce n'était pas trop d'une civilisation entière. On pourrait dire, à la rigueur, qu'ils sont implicitement contenus dans la déclaration des droits, mais à un degré de généralisation si élevé qu'ils ont besoin d'une définition plus positive. Elle en est la philosophie et non l'expression pratique.

La Constitution de 91 elle-même, qui a été comme dictée sous leur inspiration et qui, avec ses imperfections presque inévitables, reste une des plus nobles et des plus libres qu'on ait jamais proposées à la vénération d'un grand peuple, ne peut, en raison des transactions de tout genre qui lui ont été imposées par les

circonstances, être considérée que comme une interprétation incomplète, et quelquefois infidèle; mais on les voit partout briller à travers le réseau de ses combinaisons, comme l'idée sous la forme qui lui sert de vêtement, et c'est à l'historien de les dégager de cette enveloppe qui les altère souvent, mais ne les trahit jamais, en tenant compte de la distance qui sépare la pensée de l'application.

Deux préjugés surtout contribuent puissamment à entretenir les méprises où l'on tombe au sujet des principes de 89. Le premier consiste à ne voir en eux que les grandes conquêtes égalitaires et sociales qu'ils ont réalisées. Comme elles sont seules restées intactes à travers les bouleversements successifs qu'a subis la France, et qu'il est d'ailleurs impossible de songer à les remettre en question, comme on les a sous les yeux et qu'on peut, pour ainsi dire, les toucher du doigt, les esprits qui se disent positifs aiment à traiter de chimères les essais qui n'ont pas survécu. Ils ne reconnaissent une idée que lorsqu'elle a passé à l'état de fait. C'était là, on le sait, le thème favori de Bonaparte, qui se plaisait à citer le Code civil comme l'évangile des principes de 89. Après lui, les hommes d'État se sont emparés de ce paradoxe où ils

trouvaient leur compte, les économistes l'ont volontiers adopté, et l'esprit d'égalité, égaré en des voies funestes à la poursuite d'un nivellement absolu et impossible, a fait chorus. Abolition de toute classe, de tout privilége, de tout tribunal d'exception, admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, élection, égalité devant l'impôt comme devant la loi, égalité de partage dans les successions, unité de législation pour tout le royaume, voilà quel serait, pour emprunter le langage de cette école, le produit net, le dernier mot des tentatives de la Révolution.

C'est passer sous silence et méconnaître volontairement la plus noble moitié de son programme. La liberté y tient au moins autant de place que l'égalité, et si elle a moins passionné la foule, qui est peu faite pour la comprendre, elle a à coup sûr bien plus vivement intéressé les intelligences d'élite. Mais on se croyait tellement sûr de la posséder pour toujours, qu'elle fut peu à peu reléguée au second plan et que son image alla en s'effaçant insensiblement dans les cœurs : pourtant, même dans cette période de décadence de l'idée révolutionnaire, elle eut pour adorateurs et pour martyrs les plus grands et les meilleurs parmi les hommes de ce temps.

La Constituante, qui ne la considérait pas comme un moyen bon ou mauvais selon les époques, mais comme le bien le plus réel et le plus élevé que l'homme puisse ambitionner, en marqua, dès ses premières séances et d'une main sûre, tous les développements naturels et nécessaires : liberté de la presse et de la tribune, liberté des cultes, droit de réunion et de pétition ; inviolabilité de la personne, de la propriété, du domicile, du secret des lettres, etc. Mais elle ne crut pas avoir terminé son œuvre en les inscrivant dans un code, ornés d'un rébus philosophique. Cette remarque m'amène au second des deux préjugés que j'ai signalés.

Aujourd'hui, quand on a fait l'énumération que je viens de reproduire, on croit avoir tout dit sur les principes de 89, et, là-dessus, la raison d'État hausse les épaules en souriant de pitié. S'il en était ainsi, en effet, il ne serait pas difficile de les éluder, tout en professant la plus grande vénération pour eux. C'est même un jeu assez connu.

Les immortels auteurs de la Constitution de 91 ne voyaient dans les questions de formes qu'un accessoire modifiable à l'infini, et ils y touchaient sans superstition ; nos tacticiens parlementaires ne leur

épargnent pas les leçons sur ce point. Ils savaient combien une vérité est susceptible de revêtir et d'user de formes différentes. A leurs yeux, la vie d'un système politique n'était pas attachée à la régularité de tel ou tel rouage, mais à l'ensemble d'idées qui en était l'âme. C'est pourquoi leurs principes convenaient, selon eux, à la monarchie comme à la république. Mais ils savaient aussi qu'il est des cas où la forme emporte le fond ; que les mots ne se défendent pas d'eux-mêmes, et qu'il ne sert de rien d'écrire sur le papier une théorie des droits, même avec des garanties légales, si ces garanties ne sont elles-mêmes protégées d'une manière efficace par des institutions et des formes politiques qui leur permettent de vivre et de se fortifier.

Aussi considéraient-ils comme inséparables de leurs principes certains moyens de réalisation et certaines grandes règles de gouvernement sans lesquels ils seront toujours illusoires. Tels sont, par exemple, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire, qui en est une conséquence directe, la suprématie des assemblées en cas de conflit, la séparation de l'Église et de l'État, l'établissement du jury en matière politique, et une forte orga-

nisation des libertés municipales et provinciales.

Ce qui frappe avant tout la pensée lorsqu'on cherche à démêler la substance et l'esprit de ces conceptions à travers les tâtonnements forcés de l'application et de l'inexpérience et les complications de cette œuvre immense, c'est combien les législateurs de 91, qu'on a si longtemps accusés d'avoir aspiré à une perfection chimérique et agi en utopistes impatients de faire table rase pour édifier leurs rêves sur les ruines de toutes les institutions existantes, s'efforcèrent, au contraire, de tenir compte des nécessités du moment et de faire plier la logique devant les faits, lorsque ces faits étaient l'expression ou d'un intérêt respectable ou d'une situation fatale, et par conséquent irresponsable. Quelquefois même ils poussèrent les ménagements jusqu'à la complaisance. Ainsi on se tromperait gravement si l'on considérait la *constitution civile du clergé* comme l'expression exacte de leurs principes en matière religieuse. En maintenant, contre leurs vœux les plus chers, ce pâle simulacre d'une religion d'État, ils n'eurent d'autre but que d'épargner les déchirements de la détresse à beaucoup d'existences vouées au sacerdoce, et ceux des discordes civiles à leur patrie. Ces concessions étaient

en quelque sorte à leurs yeux la rançon obligée de notre affranchissement, et comme telles, ils eussent voulu les rendre sacrées et inviolables. En toute occasion, en un mot, ils s'inclinaient devant les nécessités d'une situation qui était l'ouvrage des siècles, et ces compromis n'expriment qu'imparfaitement leur véritable pensée. C'est à l'interprétation de la rétablir dans son intégrité.

Cette préoccupation constante des conditions historiques où se trouvait la France, cette pression des faits sur la théorie, éclatent bien plus visiblement encore dans leur organisation du pouvoir exécutif. C'est la partie de leur œuvre qui leur a valu le plus de reproches, et c'est celle par où ils méritent le plus de reconnaissance.

Ils avaient admis en principe, et comme une de ces grandes lois que l'expérience de tous les temps impose à l'esprit humain, la séparation et la mutuelle indépendance des trois pouvoirs, entendue non à la façon anglaise (le roi et les deux chambres), mais d'après les vues plus justes et plus profondes de Montesquieu, qui n'avait fait, du reste, que l'emprunter aux politiques de l'antiquité (exécutif, législatif, judiciaire). Et pourtant, lorsqu'ils en vinrent à l'appli-

cation, le pouvoir exécutif se trouva, sans aucune idée préconçue, mais en vertu d'une série de dérogations forcées, légalement constitué en état de suspicion par toutes les dispositions de la Constitution nouvelle. On l'avait si bien placé sous la tutelle et la haute surveillance du Corps législatif, on avait si bien prévu tous les abus d'influence qui pourraient le solliciter à sortir de ses attributions pour usurper les droits du peuple, qu'avec un peu de mauvaise volonté il put, à un moment donné et sans trop d'invraisemblance, se faire considérer aux yeux de l'Europe entière comme tout à fait paralysé et impuissant.

Necker, et les publicistes constitutionnels qui ont fait écho à ses récriminations, et surtout Mirabeau, ce critique si redoutable et si clairvoyant, ont eu beau jeu pour faire ressortir cette apparente contradiction, et démontrer qu'à plusieurs égards le pouvoir laissé au roi par la Constitution de 91 était moins fort et moins indépendant que celui que la loi américaine reconnaissait au Président des États-Unis, bien que la situation intérieure et extérieure de la France lui rendît cette autorité infiniment plus indispensable. Il est hors de doute qu'à un point de vue purement théorique, elle ne laissât une part exor-

bitante d'action et d'administration aux assemblées.

Il y avait une réponse sans réplique à faire à ces reproches, mais la Constituante ne pouvait la publier. Cependant ses orateurs la laissèrent plus d'une fois percer sous leurs réticences. Si elle n'avait eu à organiser qu'un pouvoir exécutif impersonnel et innommé au sein d'une société toute neuve, si elle n'avait pas eu à se préoccuper d'une question de personne devant laquelle disparaissait toute question de principe, fortune qu'ont eue plusieurs des assemblées qui l'ont suivie, le problème était facile à résoudre, et elle n'eût eu qu'à obéir à son propre mouvement pour se conformer aux règles. Mais, est-il permis de l'oublier? le pouvoir exécutif lui était d'avance imposé par une situation préexistante, et l'on ne pouvait le séparer de l'homme qui devait en être le dangereux dépositaire. Tout le monde regardait encore la dynastie régnante comme une création nationale, indépendante des États-Généraux, et si l'assemblée ne voulait pas la reconnaître comme un droit, elle avait à la subir comme un fait plus fort que sa volonté.

Le pouvoir exécutif, c'était Louis XVI, c'est-à-dire la médiocrité, l'irrésolution, la faiblesse, les vains repentirs; c'était la reine Marie-Antoinette, c'est-

à-dire une conspiration vivante, la haine armée de tous les prestiges de la beauté et de tous les artifices de la ruse, la passion la plus contagieuse et la plus implacable, l'œil et la main de l'étranger au sein des plus chers et des plus secrets intérêts de la Révolution; c'était, en un mot, la personnification de tous les complots, de toutes les intrigues, de toutes les vengeances, le centre de ralliement désigné d'avance aux ennemis de la liberté. Toutes les prérogatives et les forces qu'on lui donnait, étaient données à la contre-révolution. Les preuves faisaient-elles défaut? Ne se rappelait-on pas toutes ses tentatives pour renverser le naissant édifice, pour étouffer la Révolution dans son berceau? Ne devinait-on pas dans son attitude contrainte et humiliée toutes celles que le temps nous a depuis révélées? N'avait-on pas surpris sa main cachée dans tous les piéges et dans toutes les trahisons?

Disons-le donc sans hésiter, l'utopiste, ici, ce n'était pas la Constituante, c'était Mirabeau. Il est vrai d'ajouter que dans sa pensée le pouvoir exécutif eût été centralisé en sa personne, et que, sous une telle direction, il eût incontestablement gagné à être plus libre de ses mouvements; mais encore, comment

croire à la réussite de ce dessein lorsqu'on lit la lettre que la reine écrivait à son confident, M. de Flaschlanden, le lendemain même de cette entrevue de Saint-Cloud d'où Mirabeau sortit si enivré, et au moment où il venait de jouer sa popularité pour la cour dans son fameux discours sur le droit de paix et de guerre ?

« Il n'y avait, disait-elle, rien de sérieux dans les rapports qu'on avait avec lui. » En butte aux attaques du parti populaire et secrètement trahi par la cour, qui, ne pouvant rien pour le perdre, pouvait tout pour le neutraliser, où eût-il trouvé son point d'appui ? Comment ce grand homme, ainsi paralysé, fût-il parvenu à franchir même l'espace qui le séparait du ministère ? A l'époque où il adressait au roi ses notes le plus profondément méditées dans le but de sauvegarder à la fois les droits de la monarchie et les grandes bases de la constitution, veut-on savoir comment Louis XVI le secondait ? En faisant rechercher aux archives du parlement les antiques formalités nécessaires aux protestations de la couronne contre les États-Généraux, et cela dans l'intention d'en préparer une contre tous les décrets de l'Assemblée nationale sans aucune exception.

En présence de tant de difficultés inhérentes à leur

œuvre parce qu'elles étaient l'héritage des siècles, on se demande avec effroi quelle voie les législateurs de 89 pouvaient prendre pour les éviter et toutes les alternatives soulèvent d'égales objections. C'est que les générations ne se lèguent pas seulement des biens et des progrès, elles se lèguent aussi des douleurs et des expiations. Les plus terribles sont peut-être ces situations sans issue où la raison rencontre à chaque pas des abîmes devant lesquels elle s'arrête et s'interroge en frémissant. Et, par une sorte de revanche ironique de la fatalité, si souvent vaincue par elle, elle n'a jamais si nettement conscience de sa liberté morale qu'en présence de ces impossibilités qui semblent lui en interdire l'usage. Des historiens qui n'éprouvent aucun embarras à vaincre les obstacles qui ont arrêté les générations, parce que la plupart de ces obstacles échappent à leur courte vue, ont décidé que celui-ci pouvait être facilement surmonté au moyen d'une abdication arrachée à Louis XVI après le 14 juillet ou le 6 octobre. C'est oublier tout à fait les conditions d'existence de l'Assemblée, à ce moment où elle ne pouvait vivre qu'en offrant à la fois la paix et la guerre, en ayant l'air de vaincre malgré elle et en se faisant pardonner ses triomphes par son

esprit de conciliation. C'est lui donner, dès le début, la force et l'autorité qu'elle n'acquit que beaucoup plus tard. Le seul instant où elle put imposer cette abdication est celui qui suivit le retour de Varennes, et même alors, malgré les entraînements de la victoire, la complicité et les sollicitations de l'opinion publique, elle recula devant les calamités dont l'image s'offrit à sa vue, et conserva à la monarchie son ouvrage qui pouvait, avec quelques modifications de pure forme, s'accommoder également du régime républicain, considéré généralement alors comme peu compatible encore avec les mœurs et le caractère de la nation.

Les principes de 89 ne sont pas attachés à la fortune de ces dénominations changeantes. C'est ce que le bon sens public a admirablement compris, en leur donnant ce nom qui n'implique aucune forme de gouvernement déterminée. Il leur importe peu que le pouvoir exécutif s'appelle un roi ou un président, si leurs prérogatives essentielles demeurent intactes, et si les droits qu'ils consacrent trouvent protection et sécurité. Ils sont assez forts pour porter les fictions de l'hérédité monarchique. Toutefois il n'est pas douteux que la forme républicaine ne soit bien plus

favorable à leur développement. Elle leur demande moins de sacrifices. Le gouvernement monarchique, si grande que soit sa facilité à se transformer, exige une unité d'action, une force et une tension de ressorts à peu près incompatibles avec le principe de la séparation des pouvoirs, surtout en matière judiciaire, et plus encore, s'il est possible, avec une constitution solide des libertés municipales et provinciales.

On s'est beaucoup égayé sur la séparation des pouvoirs, comme on fera toujours en France pour tout ce qui n'offre pas à l'esprit un sens net et précis. On a confondu d'abord, par une méprise insigne, le principe de Montesquieu, qui est celui de 89, avec le mécanisme anglais, qui est beaucoup plus artificiel; puis on a reproduit ce dilemme banal qui, depuis cinquante ans, traîne dans tous les recueils d'anas: ou les pouvoirs se feront équilibre et alors on aura l'immobilité, ou l'un d'eux aura la prépondérance, et alors leur indépendance ne sera plus qu'un mensonge.

Si plaisante que soit cette facétie, il faut convenir qu'elle n'est pas très redoutable. Sans doute il est nécessaire que l'un des pouvoirs ait une influence dominante et imprime l'impulsion principale, mais il

ne s'ensuit pas qu'on doive lui laisser tout dévorer autour de lui. L'indépendance de ses rivaux pour n'être pas absolue peut n'en être pas moins forte et efficace, et elle forme à la liberté une barrière de garanties légales que les gouvernements unitaires sont réduits à placer dans ce remède extrême et désespéré de l'insurrection. Ne trouvant pas en eux-mêmes la résistance au mouvement si naturel qui les porte à tout absorber, ils finissent tôt ou tard par la rencontrer dans la nation, et ce jour-là ils sont brisés sans retour, parce qu'il n'est pas dans la nature de l'absolu de pouvoir être réformé. L'histoire, cette démonstration en action, confirme ici le raisonnement d'une manière éclatante : les pouvoirs unitaires les mieux inspirés, soit qu'ils aient été représentés par un homme, soit qu'ils l'aient été par une assemblée, ou ont été fatals à la liberté, ou ont prématurément péri de mort violente. Et chaque fois qu'ils se sont écroulés, comme ils rapportaient tout à eux-mêmes, ils ont tout entraîné dans leur chute. Aucune institution n'ayant plus de vie propre, aucune ne peut leur survivre. Il est donc permis de s'en tenir à cette grande règle d'expérience, en attendant qu'on ait trouvé mieux.

Le premier obstacle que présente au législateur le problème de la séparation des pouvoirs, c'est d'opérer cette division sans nuire à l'harmonie, à l'unité et à la force de cohésion si nécessaire à la vie des gouvernements, surtout chez les grands peuples. Cette difficulté est sans contredit une des plus graves que puisse offrir la science politique. Aussi, au lieu de la résoudre, l'a-t-on presque toujours éludée en donnant au pouvoir exécutif une très large part des attributions de l'autorité législative, disposition qui, à la longue, avait invariablement pour effet de la faire passer tout entière en ses mains et de ne laisser au peuple que l'ombre d'une représentation.

Les principes de 89 l'ont résolue en accordant au pouvoir exécutif une sanction qui l'associait aux actes de l'autorité législative sans lui permettre d'y faire opposition autrement que par un *veto* purement suspensif. C'était assez pour le garantir de toute tentative d'usurpation de la part des assemblées, pour prévenir toute résolution précipitée, et pas assez pour qu'il pût paralyser indéfiniment la volonté nationale. Quant à l'initiative des lois, on pensa qu'elle doit surtout appartenir au pouvoir qui est principalement chargé de les élaborer, et l'on n'y fit participer le

pouvoir exécutif qu'en raison du rôle secondaire qui lui revenait dans leur acceptation. Il n'avait pas le droit de proposer une loi, mais seulement de prier l'Assemblée de vouloir bien la prendre en considération.

Cette solution a provoqué des objections passionnées. Les partisans du *veto* absolu se sont surtout attachés à faire ressortir ce qu'il y aurait d'humiliant pour un roi dans cette attitude toute passive, dans ce délai fatal, passé lequel il n'aurait plus qu'à obéir, comme si cette humiliation n'était pas plus blessante encore pour une grande assemblée subitement frappée d'interdiction par la volonté d'un seul homme. Selon eux, en cas de dissentiment, le pouvoir exécutif, armé de son droit de dissolution, fait appel à l'opinion du pays par de nouvelles élections, et la nation prononce souverainement.

C'est reconnaître implicitement qu'il y a un terme fatal pour le *veto* absolu comme pour le *veto* suspensif. Seulement, dans le système de 89, le pouvoir exécutif cède devant la loi sans qu'il soit besoin d'aucune sommation directe et personnelle, sans même qu'il y ait lutte; tandis que celui qui a prévalu depuis sous nos régimes constitutionnels, tout en lui faisant la part beaucoup plus belle pour les temps ordinaires,

l'expose davantage dans les situations extrêmes. On lui donne en effet un moyen à peu près infaillible de triompher : il choisit son heure et son terrain, il dissout, c'est-à-dire il commande, il humilie son rival, il se présente aux suffrages avec le cortége infini de ses influences connues ou latentes, il effraie les imaginations et les intérêts par la perspective de luttes interminables, mais, en cas d'échec, combien son autorité morale est plus gravement atteinte ! Une démonstration nationale a une tout autre importance que le vote d'une assemblée. Ce n'est plus une contestation plus ou moins discutable, c'est un jugement sans appel, et un jugement qui est directement dirigé contre lui. Ce système offre donc tout à la fois moins de sûreté et moins de justice. Lorsque Mirabeau prononçait son éloquent discours sur le *veto*, ce n'était pas le législateur qui parlait, c'était le futur ministre. L'ambition lui troublait la vue. Son idée de poser le roi en tribun du peuple, en représentant perpétuel de la nation, vis-à-vis de l'assemblée son représentant temporaire sous le prétexte illusoire de prévenir, par cette rivalité, la formation possible d'une aristocratie au sein du Corps législatif, n'est pas autre chose que la théorie pure et simple du césarisme. Elle eût or-

ganisé entre le roi et l'assemblée un antagonisme où celle-ci n'eût pu manquer de périr.

Ce qui est en question ici, on le sent, c'est la souveraineté du peuple dont il faut garantir avant tout la sincérité. Elle n'est plus qu'un mot si la Constitution ne donne pas dans l'État une prépondérance marquée au pouvoir législatif, organe vivant de la volonté nationale et qui, sans cesse retrempé et renouvelé dans cette source de tout pouvoir, en exprime bien plus fidèlement les aspirations que le représentant héréditaire qui en est constamment isolé. Dans tout système politique il faut un principe moteur, et c'est lui qui doit remplir ce rôle au sein des régimes libres.

Loin de méconnaître cette grande vérité, la Constituante avait plutôt à se garder de lui trop donner, écueil où vint plus tard échouer la Convention. Les peuples qui échappent au joug de l'absolutisme monarchique sont très portés à ne voir dans l'oppression qu'une question de chiffres. A la place de la classique unité mettez une assemblée, ils lui délégueront des pouvoirs encore plus absolus, et ils croiront être libres. Ainsi ils apportent à la liberté tous les préjugés de la servitude, et la tyrannie reprend possession d'eux au

sein même de l'affranchissement. La Constituante avait à un trop haut degré le respect et le culte des droits individuels pour se laisser aller à cette pente. Elle ne voulait donner au pouvoir législatif, outre ses prérogatives naturelles relatives à la confection des lois et au vote de l'impôt, qu'un contrôle des actes du gouvernement assez étendu pour rendre effective la loi de la responsabilité ministérielle. Les complots de la cour, la mauvaise volonté de Louis XVI, la forcèrent de retirer à l'autorité exécutive un pouvoir si dangereux dans ses mains, et, par exemple, de s'attribuer le règlement en dernier ressort de tous les conflits administratifs; mais l'histoire doit dire qu'elle fit ces empiétements malgré elle et pour éviter de grands désastres.

Quant au mode d'organisation du corps législatif, on le considérait alors comme une question de pure forme plutôt que comme une question de principe. Ici encore on tint grand compte des conditions et des nécessités historiques. Ainsi la dualité des chambres législatives ne répugnait nullement en théorie aux penseurs de la Constituante. Elle semblait devoir être une garantie de sagesse et de maturité dans les délibérations, de stabilité dans les institutions. On lui

voyait produire d'excellents effets aux États-Unis où le Congrès l'avait adoptée. Mais organisée selon l'un des deux systèmes qui semblaient devoir l'emporter fatalement, elle présentait les plus graves dangers. Si la chambre haute était laissée à la nomination du roi, l'indépendance du corps législatif était à jamais perdue. Là où les assemblées sont en tout ou en partie confiées au choix du pouvoir exécutif, il n'y a plus de séparation des pouvoirs. C'est pour ce motif que les Chambres des Pairs n'ont jamais été en France qu'une succursale du conseil des ministres. Si elle était au contraire un privilége attaché soit à l'hérédité, soit à certaines dignités ou fonctions déterminées, elle ouvrait un refuge et une forteresse inexpugnable à cette double aristocratie du clergé et de la noblesse qu'on venait de déposséder et qui, retranchée là sous un nom nouveau, pourrait prendre impunément la plus terrible revanche. Dans toutes les autres hypothèses, même sous la forme américaine, elle avait le tort de venir trop tôt et de scinder prématurément cette unité de volonté et d'action dont la Révolution avait si grand besoin pour traverser ces temps orageux et vaincre la coalition de ses ennemis.

Ces considérations l'emportèrent sur les efforts des partisans à tout prix du système anglais, qui s'obstinent encore à ne pas voir que la Chambre des Pairs en Angleterre a une raison d'être toute différente, puisqu'elle représente une aristocratie puissante, active, utile, pleine de vitalité, qui, malgré ses abus, conserve l'adhésion du sentiment national parce qu'elle les rachète par des qualités éminentes, et qui ne saurait disparaître sans laisser un vide immense au sein de cette grande nation. Vouloir maintenir la représentation après que la chose représentée a cessé d'exister, c'est un non-sens.

C'est encore un principe de 89 qu'il doit y avoir dans l'état un troisième pouvoir, je veux dire un pouvoir judiciaire. Sa complète indépendance parut nécessaire à la sécurité des citoyens, à la pureté des jugements, au désintéressement des juges, au prestige de ce grand nom de justice, le plus auguste que puisse prononcer la langue humaine. Il fut organisé d'après les mêmes idées de raison et de liberté. On en a conservé jusqu'à nos jours le plan général, et tout ce qui en faisait un système, mais rien de ce qui en faisait un pouvoir.

Établissement du jury, gratuité de la justice égale

et impartiale pour tous, abolition des tribunaux d'exception qui réservaient une place d'honneur aux crimes privilégiés et consacraient la naissance et le rang jusque dans l'ignominie, hiérarchie de juridictions graduées de manière à sauvegarder tous les droits et à rassurer tous les intérêts, tribunaux de conciliation destinés à prévenir par des transactions à l'amiable l'éclat fâcheux des luttes judiciaires, institution d'un tribunal suprême appelé à maintenir dans toute la France l'unité et l'intégrité de la législation, toutes les grandes bases de cette œuvre admirable qui est restée debout au milieu de nos bouleversements furent fixées par les savants et profonds légistes de la Constituante, Thouret, Tronchet, Duport, Target, Bergasse, Rœderer. Voilà ce qu'elle mettait à la place de ce système dérisoire que lui laissait l'ancien régime, où la justice, tantôt vendue comme un négoce, tantôt léguée comme un patrimoine, jetait, par ses empiétements sur tous les pouvoirs et principalement par les prétentions du Parlement en matière législative et administrative, le trouble, le désordre, l'inquiétude, dans l'état, et rendait stériles les meilleures intentions et les plus heureuses réformes.

Cette organisation est encore celle que le monde envie à la France, seulement elle a depuis longtemps perdu le privilége qui constituait sa forte individualité, garantissait son indépendance, et faisait vraiment d'elle un pouvoir, je veux dire la libre élection, sans laquelle les institutions judiciaires ne sont que des instruments de gouvernement, et changent de maximes aussi souvent que change le règne. L'inamovibilité n'a été qu'un palliatif très insuffisant. Depuis que cette base essentielle lui manque, depuis que l'institution des juges a été rendue au choix ministériel, il y a encore des juges, il y a encore une magistrature, mais il n'y a plus de pouvoir judiciaire. C'est une administration comme une autre, une dépendance du pouvoir exécutif, qui n'était fait au contraire que pour lui prêter son bras. Le principe que 89 avait emprunté à Montesquieu et que l'Amérique a si admirablement réalisé (1), a cessé d'exister. Le vieil axiome de l'ancien régime que « toute justice émane

(1) Dans l'ensemble, sinon dans tous les détails. Aux États-Unis, le pouvoir judiciaire est aussi un pouvoir politique. Il ne veille pas seulement à l'observation des lois civiles, mais au maintien de la Constitution elle-même, qui est considérée comme la loi par excellence.

du roy, » maxime qui, même sous la monarchie de droit divin, n'a jamais reçu qu'une application très incomplète et à laquelle l'abus même de la vénalité et de l'hérédité des offices servait souvent de correctif et de tempérament efficace, a repris possession de la France de la Révolution.

C'est ici le lieu de remarquer à quel point les publicistes qui ont accusé la Révolution d'avoir inventé et adoré la centralisation, et ceux mêmes qui se sont élevés contre cette opinion erronée, pour montrer combien l'ancien régime l'avait précédé dans cette invention et ce culte, se sont mépris sur ses principes et son génie. Si la centralisation a eu des effets funestes et unanimement reconnus et flétris comme tels, c'est d'abord, sans contredit, en matière judiciaire. En introduisant l'élection à tous les degrés de la hiérarchie et de la juridiction, elle a, au contraire, puissamment décentralisé sans briser en rien les liens nécessaires à l'homogénéité d'un grand corps de magistrature. C'est ensuite en matière administrative. Ici on ne peut lui adresser qu'un reproche, c'est d'être allé trop loin dans la voie opposée et d'avoir constitué, trop fortement peut-être, l'indépendance de l'administration vis-à-vis le pouvoir exécutif qui,

si l'on consulte les apparences, avait si grand besoin de son concours, mais qui, si l'on consulte la réalité, en aurait si promptement abusé.

Chaque département était un petit État fait à l'image du grand, qui, tout en se rattachant à lui par mille liens étroits, avait sa propre personnalité, ses pouvoirs, sa législature et son conseil exécutif, nommés par l'élection et destinés à gérer ses intérêts particuliers. Cette organisation, plus faite pour un gouvernement fédératif que pour une monarchie, avait le tort de déléguer à un conseil des fonctions qui demandaient un administrateur unique, mais, du moins, elle n'avait pas celui de remettre toutes les affaires de la nation aux mains du pouvoir central et de tuer à son profit toutes les énergies individuelles. Celle des municipalités fut conçue sur un plan analogue. Toutes ses dispositions avaient pour but de rendre la vie aux pouvoirs locaux, en leur laissant de quoi employer leur activité. Mirabeau, qui sentait admirablement que pour réaliser la force et la liberté au sommet, il fallait d'abord les créer à la base, qui savait combien est féconde l'initiative originale du bon sens populaire dans les choses qui sont à sa portée, et quelle immense part la spontanéité a tou-

jours eue dans la formation des institutions communales solides et durables, aurait même voulu les laisser s'organiser librement elles-mêmes à leur manière, selon les besoins, les habitudes, le génie spécial des populations, sans les astreindre à d'autres conditions que de respecter les grands principes de l'ordre nouveau : libre discussion, égalité, responsabilité, élection.

En cela, et par une heureuse contradiction avec ses maximes favorites, ce grand homme exprimait fidèlement le véritable sentiment de la Révolution, au sujet du système de centralisation. Il est aussi antipathique à ses instincts que contradictoire à sa logique. Elle ne le repousse pas seulement comme funeste mais comme injuste, car une centralisation extrême ne s'achète que par le sacrifice d'un droit. Elle ne l'a subi qu'à contre-cœur et sous le coup des plus terribles nécessités, en 93, lorsque les complications les plus alarmantes, se coalisant dans son propre sein avec les dangers qui la menaçaient sur les frontières, la forcèrent de recourir à ce suprême effort de contraction sur elle-même, et même alors elle protesta, par la voix de la Gironde, contre ce système désespéré qui ne la sauva qu'en tuant ce qu'elle avait

de meilleur en elle. Elle ne l'accepta que l'épée de l'étranger et le poignard des conspirations sur la gorge comme un expédient, comme un état exceptionnel et transitoire, jamais comme un principe. Plus tard, la centralisation n'a été conservée que contre elle, souvent par ses ennemis, plus souvent encore par ses amis, qui ont vu en elle un instrument de gouvernement d'une incomparable facilité et l'ont adoptée sans s'aviser combien les peuples le payent cher.

Elle flatte d'ailleurs, il faut le reconnaître, de vieux préjugés nationaux et un des traits les plus malheureux du caractère français qui aime à sentir la main qui le gouverne, conforme en cela au génie des races latines. La Révolution crut devoir le combattre au lieu de l'encourager, tenant assez peu de compte du génie des races, lorsqu'il entravait des progrès salutaires et légitimes, et n'ayant pas là-dessus toutes nos belles théories. Aux yeux de ses penseurs, avant d'être un Français on était un homme. Il n'y avait pas, selon eux, de traits de mœurs et de caractère qui eussent le droit de prévaloir contre une règle de justice et de raison, une fois reconnue et démontrée, et toute race, quelle qu'elle fût, était

tenue d'y plier son génie, ou bien cette race était destinée à périr.

Le système électoral, qui devait servir de nerf et de moteur à cette vaste création, fut une des moins heureuses inspirations de l'Assemblée constituante. Ce n'est point toutefois, comme on pourrait le croire, pour avoir justifié les nombreuses attaques dont il a été l'objet, mais seulement pour leur avoir offert un prétexte. Elles étaient le plus souvent très contestables, mais elles étaient spécieuses, c'est assez pour qu'elles fussent méritées. En cette matière, l'apparence a une importance souveraine et les réalités disparaissent complétement devant les mots. On peut à peine s'y fier à l'expérience tant elle s'y donne de démentis. Et s'il n'est pas d'institution politique qui, dans tous les temps, ait fait naître de plus folles illusions, il n'en est pas non plus qui ait amené de déceptions plus sanglantes. Le mal produit par un système électoral n'est presque jamais dans ses vices réels, il est dans l'opinion qu'on s'en fait. Du moment qu'on le juge, avec quelque unanimité, défectueux, il l'est par cela même, parce que sa première fonction et son premier but sont de satisfaire l'esprit public, moins encore, s'il est possible, en exprimant

sa pensée exacte, qu'en paraissant l'exprimer, distinction qui, du reste, trouve rarement son application.

Tout système électoral, quel qu'il soit, suppose dans ceux qu'il appelle au scrutin des conditions de moralité, d'indépendance, de maturité, de jugement, qui, impossibles à vérifier minutieusement, ne peuvent être déterminées qu'au moyen de certaines présomptions légales. Et par cela seul que ces conditions sont loin d'être toujours réunies, des lois de restriction et d'exclusion sont un supplément indispensable à l'absence de tout contrôle. Il résulte de là que les législations électorales ne peuvent rien avoir d'absolu et sont essentiellement variables selon les temps, les lieux et les peuples. Elles sont tenues, avant tout, d'ouvrir les voies au mérite et de le faire monter à la place qui lui est due. Or, ce devoir même leur impose le plus souvent des limitations très rigoureuses à l'exercice du droit de suffrage, car, s'il est telle nation où tout le monde peut être impunément électeur, il en est telle autre où la vie intellectuelle et morale n'ayant pas encore pénétré au sein des classes inférieures, qu'on ramènerait directement à la barbarie en y donnant au grand nombre le droit de suffrage.

C'est d'après ces idées générales que fut conçue la loi électorale annexée à la Constitution de 91. Elle était faite dans un esprit très large et très libéral, mais, par plusieurs dispositions aussi inopportunes que maladroites, elle blessait les susceptibilités populaires émues et frémissantes de leurs dernières luttes avec la Cour et les classes privilégiées; elle leur demandait des sacrifices qu'on ne demande jamais aux vainqueurs, et donnait une prise puissante aux factions armées contre l'ordre nouveau.

Les législateurs de la Constituante, considérant avec raison le droit de suffrage non comme un droit naturel, mais comme un droit exclusivement politique que la société conférait aux citoyens en vue de sa propre utilité, ils devaient nécessairement lui reconnaître celui de demander aux citoyens qu'elle appelait à l'exercer des garanties propres à la rassurer. Si libérale qu'elle se montrât de ce droit d'intervention dans les affaires publiques, au nom même de leur bonne gestion, son devoir était d'en régler les formes.

Ils organisèrent donc l'élection à deux degrés, de manière que les électeurs proprement dits, étant déjà un corps d'élite à l'abri de ces surprises d'en-

gouement ou de panique qui s'emparent si facilement des masses ignorantes, et formant une véritable magistrature politique, le vote définitif fût plus éclairé, plus réfléchi, plus libre.

Malheureusement, l'application de ces sages idées fut beaucoup plus défectueuse qu'on n'avait le droit de s'y attendre, et garda trop l'empreinte de l'esprit formaliste des jurisconsultes et des avocats qui la préparèrent. A l'égard des conditions qui constituaient l'électeur du degré inférieur, ce qu'on nommait alors le *citoyen actif*, il n'y avait pas d'objections sérieuses à élever, et il serait difficile d'en trouver de plus démocratiques, puisque la plus onéreuse d'entre elles consistait à exiger une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, c'est-à-dire de trois livres au maximum. Ce n'était pas, assurément, payer trop cher l'honneur de participer activement à l'administration d'un grand pays.

Quant à celles qu'il fallait réunir pour être un électeur proprement dit, elles étaient loin de légitimer les anathèmes et les indignations excessives dont elles furent l'objet de la part de Loustalot, de Camille Desmoulins, de Danton et surtout de Robespierre, puisqu'il suffisait d'avoir une propriété dont le revenu

fût égal à la valeur de 200 journées de travail ou d'être locataire d'une habitation dont le loyer fût évalué à 150 journées de travail, pour pouvoir être admis à se présenter aux suffrages des assemblées primaires et aspirer aux fonctions du degré supérieur. Néanmoins, elles furent un levier d'une force terrible entre les mains des agitateurs.

Le droit de suffrage est celui dont les classes populaires sont le plus jalouses, et c'est en même temps celui dont elles usent le moins. Elles y tiennent d'autant plus qu'elles n'y peuvent voir qu'une promesse, une porte ouverte aux supériorités qui se révèlent dans leur sein, car elles veulent bien qu'on leur conteste l'action, mais non la capacité. Il est à leurs yeux, même sous les régimes représentatifs, l'ombre effacée de cette chimère du gouvernement direct, dont on a si longtemps flatté leur orgueil aux dépens de leur intérêt. Leur part de souveraineté leur est d'autant plus chère qu'elle est presque toujours purement nominale. Ce droit, en un mot, n'est pour elles qu'un symbole, mais ce symbole, c'est l'espérance.

Assigner, comme présomption légale de l'aptitude aux fonctions électorales, une condition de propriété,

ce qu'à la vérité on avait pratiqué dans tous les temps, c'était pis que les exclure, c'était les blesser profondément par une déclaration d'indignité si mal motivée. Si le passé n'avait rien su trouver de mieux comme mesure de la capacité politique, n'était-ce pas à la Révolution d'ouvrir des voies nouvelles en cela comme elle avait fait dans le reste de son œuvre ? En substituant à ces supputations censitaires des conditions encore plus étroites, si l'on veut, mais qui eussent pris pour base l'indépendance, non matérielle mais morale, c'est-à-dire l'instruction, la moralité, le domicile, etc., on eût désarmé les mécontentements ou ils seraient demeurés impuissants, parce qu'on n'aurait pas semblé frapper d'exclusion des catégories si précieuses et si dignes d'intérêt.

Au reste, par une contradiction beaucoup trop significative, les conditions exigées pour être élu représentant du peuple étaient infiniment moins rigoureuses que pour être appelé aux fonctions d'électeur, puisqu'il suffisait d'être citoyen actif. C'était montrer trop clairement l'intention de concentrer toute l'influence électorale dans la « classe moyenne, » et les défenseurs de la loi, entre autres Thouret et Barnave, ne se firent pas faute de prononcer souvent, dans le

cours de la discussion, ce mot encore nouveau alors et dont on ignorait le retentissement funeste au sein des classes inférieures. Et de quel droit, en effet, semblait-on les déclarer d'avance suspectes et dangereuses? De quel droit se défiait-on d'elles au mépris des services de tout genre qu'elles avaient rendus à la cause de la liberté? Pourquoi tracer entre elles et la bourgeoisie cette ligne de démarcation artificielle et fictive, lorsque, par un bonheur dont on aurait dû mieux profiter, la nature des choses n'en avait mis aucune?

Ce fut un immense malheur de ressusciter ainsi, entre ces deux classes faites pour vivre étroitement unies, l'antagonisme qui avait séparé la noblesse du tiers-état, car ici cet antagonisme n'a jamais existé que dans les mots. Cette dénomination de classe moyenne était à elle seule une très grande faute politique, puisqu'elle dénonçait un mal qui n'existait pas. Il n'y a de classe que là où il y a privilége. Or, la prépondérance si peu effective de la bourgeoisie en matière électorale, suffisait-elle alors pour porter ce nom? valait-elle surtout qu'on la payât si cher? Il est impossible de l'affirmer sérieusement, tant cette barrière du revenu de 150 à 200 livres était faible et accessible

aux plus indigents à l'aide d'un peu de travail et d'économie, et néanmoins, en peu de temps, elle grandit démesurément dans l'imagination populaire et bientôt s'éleva comme un mur d'airain qu'il fallait briser à tout prix, comme on avait brisé les portes de la Bastille.

Cette organisation de la défiance et de la jalousie entre deux classes si intimement confondues, qu'il est impossible de marquer la limite qui les sépare, a survécu à la Révolution après l'avoir fait dévier de sa route naturelle, et a été depuis l'erreur capitale et bien expiée de la monarchie de juillet, qui est allée bien plus loin encore dans ces voies funestes. Éloigner d'une façon absolue, et avant toute épreuve, du scrutin les classes populaires, c'était les rendre hostiles à plaisir. Elles ont, quoi qu'on dise, un profond sentiment de leur solidarité avec la bourgeoisie, et la rancune et l'orgueil seuls les ont armées contre elle. Lors même que l'assiduité nécessaire à leurs travaux et l'ignorance des affaires publiques ne les écarteraient pas de l'urne électorale, la supériorité d'intelligence et de culture et la communauté d'intérêts suffiront toujours pour les rallier à la pensée de la classe moyenne, quand elles n'y verront ni une préoccupa-

tion égoïste, ni une prétention humiliante pour leur dignité.

Par une singulière anomalie, le nouveau système électoral se trouvait être moins libéral que celui sous l'empire duquel on avait nommé la Constituante. Du reste, sa condamnation fut, pour ainsi dire, écrite dans son premier résultat. Il servit à élire la Législative, assemblée, à tous égards, si inférieure à son aînée.

En matière de religion les principes de 89 sont pour la liberté des cultes la plus illimitée ; il n'est pas possible d'élever le moindre doute à cet égard, pour peu qu'on ait suivi les discussions de la presse et de la tribune. On n'entendait nullement par là que les outrages à la morale commis par cette voie dussent rester impunis, mais qu'ils fussent assimilés aux délits commis par la voie de la parole ou de la presse, soumis, en un mot, à la loi commune. Ce n'est qu'en se faisant illusion sur des concessions commandées par des considérations de prudence et d'humanité qu'on a pu contester cette vérité. Ces glorieux esprits qu'avait affranchis la philosophie nouvelle, ne pouvaient songer à laisser subsister pour leurs semblables (mot devenu banal et qu'ils prenaient

au sérieux avec tant de sincérité), les chaînes dont ils ne voulaient plus pour eux-mêmes. Les savantes distinctions qu'on a imaginées là-dessus leur étaient complétement inconnues. La forme religieuse, loin d'être à leurs yeux l'œuvre d'une faculté à part, irresponsable devant la raison humaine, ne pouvait être considérée que comme une expression symbolique, une première épreuve de la forme philosophique. C'était là sa justification et sa raison d'être. Elle avait, selon eux, le double rôle de remplacer l'idée philosophique auprès des faibles d'esprit, et de lui servir d'initiation auprès des âmes faites pour la comprendre, mais elle était comptable au même titre de la valeur de ses enseignements. Dans leur fière et virile confiance en la force de l'intelligence et de la vertu, ils croyaient même, pour la plupart, que le temps des religions positives approchait de sa fin, que le sentiment religieux épuré et soutenu par une forte éducation philosophique et morale pourrait trouver sa satisfaction en lui-même, sans avoir à recourir aux dogmes, aux symboles et aux formes extérieures, et que ce culte tout intérieur, sans autre temple que la conscience, suffirait tôt ou tard aux peuples comme, depuis si longtemps, il suffisait aux

hommes que leurs lumières élevaient au-dessus de la foule.

En tout cela, ils ne faisaient que sanctionner les idées dont la générosité et le puissant attrait avaient passionné leur siècle tout entier, et jeté un si incomparable éclat sur l'éloquence de ses grands agitateurs. Déjà, du reste, l'Amérique spéculativement moins hardie et moins brillante, mais si sage et si pratique, les avait devancés dans l'application, ce que d'ailleurs, sa situation unique lui rendait facile. Le Congrés, en étendant à tous les États de l'Union les bienfaits dont le grand cœur et l'admirable dévouement de Roger Williams avait depuis longtemps doté le Rhode-Island, sut résoudre de prime abord une question qui est encore un problème pour l'Europe. Il se borna à proclamer l'incompétence absolue de la loi politique en matière religieuse.

Pour toutes ces raisons, la liberté des cultes devait être et fut en effet une des premières questions qui préoccupèrent l'Assemblée constituante. C'était le grand mot de l'époque ; comment le taire ou l'éluder dans un tel renouvellement de toutes choses ? Pourtant d'un accord tacite on évitait de le définir, comme si on eût deviné les orages qu'il devait dé-

chaîner sur la Révolution. Mais la *déclaration des droits* ne pouvait le passer sous silence sans former une lacune qui d'avance annulait toute sa portée et son autorité. Sans ce couronnement nécessaire, elle n'était plus qu'une déclaration d'impuissance. La liberté religieuse fut donc reconnue en principe, sur la motion du marquis de Castellane et sous l'impérieuse sommation d'un des plus éloquents discours de Mirabeau. Mais lorsqu'on en vint à la discussion de l'article, sa rédaction vague et équivoque, longtemps débattue, arrachée mots par mots aux hésitations de la majorité, révéla dès lors les secrets embarras et les craintes trop motivées qui paralysaient ses bonnes intentions :

« Nul homme, disait-il, ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Ce texte, libéral en apparence, laissait en réalité une place immense à l'arbitraire, et pouvait devenir une arme terrible entre les mains d'un interprète mal intentionné ou d'un juge prévaricateur. D'abord cette forme négative et comme honteuse d'elle-même, ne semblait tolérer que parce qu'elle ne pouvait plus

proscrire. C'est la formule d'une faveur et non celle d'un droit. « Même religieuses ! » disait-on, lorsque ce sont surtout ces opinions que la loi doit protéger. L'homme qui prend possession d'une liberté procède par affirmation et non par de timides équivoques. Une loi qui veut être respectée ne doit pas d'ailleurs offrir une pareille latitude aux interprétations. Une première question toute de fait était laissée à la discrétion du juge, la question de savoir si le culte « troublait ou ne troublait pas ; » pouvoir redoutable et dont il pouvait si facilement abuser. Quant au complément de la rédaction, « l'ordre public établi par la loi, » on peut dire qu'il n'avait pas de sens dans la *déclaration des droits de l'homme*, puisqu'il faisait dépendre le droit de la loi, au lieu de subordonner la loi au droit, comme elle a toujours fait. Le droit à la liberté de conscience devait être hautement déclaré supérieur à tous les régimes, quels qu'ils fussent, et indépendant de leurs variations. Or, « l'ordre public établi par la loi » est une chose essentiellement changeante, au gré du caprice des révolutions. Sous la Constituante, cet ordre public réclame la liberté des cultes, mais sous Louis XIV, il réclame le catholicisme ; sous la Commune, le culte de la Raison ;

sous Robespierre, le culte de l'Être suprême. Ainsi les rôles se trouvaient intervertis, car c'était au contraire à l'ordre public, à la Constitution, à l'État de se pourvoir de façon à ne pas troubler la liberté des cultes; et c'est précisément pour élever le droit au-dessus de ces variations de la loi positive que la *déclaration* avait été conçue et rédigée.

Le désir de ménager un clergé nombreux, encore influent, admirablement discipliné, bien que ses mœurs fussent loin d'être régulières, possesseur d'immenses richesses foncières et mobilières qui lui faisaient une innombrable clientèle parmi les classes indigentes, rompu à l'intrigue, et d'autant plus actif et vigilant qu'il s'attendait depuis longtemps aux tempêtes qui allaient l'assaillir; l'espérance très naturelle de détacher sans retour de sa cause la grande majorité des curés et du bas clergé tout entier, sorti des rangs du peuple, afin d'avoir des alliés jusque dans le camp ennemi ; enfin la crainte trop fondée de mécontenter des populations très considérables dans l'ouest et le midi, encore notoirement asservies aux plus tristes superstitions, fanatisées par les haines religieuses et prêtes à épouser au premier signal la querelle de leurs prêtres, tels sont les motifs qui déjà

imposaient aux politiques de l'Assemblée ces transactions qui atténuaient l'expression de leur pensée, mais sur lesquelles ils comptaient bien revenir plus tard. Ce sont aussi eux qui leur dictèrent la *constitution civile du clergé.*

Cet acte fameux, dont les conséquences devaient être si désastreuses, n'avait rien au premier abord qui, en présence des complications que tout le monde appréhendait, ne parût légitime et plausible aux deux opinions opposées. C'était comme un accommodement inespéré entre des principes à jamais irréconciliables. Il semblait indiqué par la nature même des choses, et témoignait de l'intention de sauvegarder les croyances aussi bien que les intérêts. Œuvre d'ecclésiastiques austères, aussi attachés à la foi catholique qu'à la cause des opinions démocratiques, et qui s'étaient fait remarquer par une rigidité de mœurs presque inconnue à cette époque, surtout de Camus et de Grégoire, jansénistes ardents et républicains sincères, mais têtes étroites et inflexibles, absolument dépourvues de sens politique, la constitution civile du clergé ne faisait, en apparence, que ressusciter certaines coutumes primitives du christianisme. Elle rendait la nomination des curés et des évêques

au vote populaire ; elle diminuait de près de moitié le nombre des évêchés ; elle substituait le salaire de l'État aux dîmes et aux revenus scandaleux de l'ancien clergé, sans toucher autrement aux questions de doctrines.

En réalité, elle brisait l'unité disciplinaire du catholicisme en retirant au pape toute participation effective à l'institution des évêques. Ils n'étaient plus, désormais, que des fonctionnaires publics, indépendants de l'autorité ultramontaine, mais aussi dépourvus de toute prise sérieuse sur les curés leurs subordonnés. Au fond, c'était là son principal mérite aux yeux des hommes d'État de l'Assemblée, surtout de Mirabeau, qui sentait bien, avec sa pénétration ordinaire, que la lutte avec l'Église était loin d'être terminée et qui s'écriait en toute occasion « qu'il fallait *décatholiser* la France. »

Leur illusion fut de croire qu'ils avaient trouvé dans ce décret doublement perfide et malencontreux, puisqu'il ne devait profiter à personne, un moyen sûr d'amener sans lutte et sans violence la transformation qu'ils voulaient achever. Forcés de conserver le clergé à cause des racines profondes par lesquelles il tenait encore aux entrailles de la nation, ils se flat-

tèrent de détruire son organisation politique en relâchant les liens qui l'unissaient à l'unité romaine, en relevant l'élément presbytérien essentiellement démocratique contre l'influence épiscopale, en humiliant la tiare devant la loi civile, en consacrant en quelque sorte la dépendance du prêtre par le salaire qu'il devait recevoir de l'État, enfin, en le rattachant par l'élection aux intérêts populaires. Une fois ce système adopté et mis en pratique, les ministres du culte, délivrés de toute autorité hiérarchique, de toute surveillance trop étroite, laissés à leur propre inspiration, élus par l'opinion et responsables seulement devant elle, entraînés bon gré ou malgré dans les mouvements de l'esprit public, fussent devenus en peu de temps ce que Mirabeau voulait faire d'eux : « des officiers de morale et d'instruction. »

Mais il en advint tout autrement. Enchantée qu'on lui offrît un prétexte plausible pour colorer ses résistances, la grande majorité du clergé refusa de reconnaître la constitution civile. Elle sut habilement tirer parti des avantages de sa position qui, au point de vue logique, était tout à fait inexpugnable. C'est vainement, en effet, qu'on objectait aux dissidents que les réformes ne portaient que sur des questions

de discipline extérieure, et qu'à presque toutes les époques on avait reconnu au pouvoir temporel le droit d'intervenir en cette matière, affirmation historiquement incontestable. Ils pouvaient opposer à l'objection plus d'une réponse. Ces points de la doctrine catholique sont tellement délicats, sujets à discussion, et ils ont été si bien embrouillés par ceux qui y avaient intérêt, que toutes les fois que les gouvernements voudront les décider de leur autorité privée, ils la compromettront de la façon la plus grave et sans profit pour personne. Les fidèles s'en rapporteront toujours de préférence à leurs pasteurs, qui ont leur confiance et qu'ils jugent naturellement plus compétents dans cet ordre de questions. Du reste, à s'aventurer sur ce terrain périlleux, le génie laïque ne luttera jamais à armes égales avec la subtilité ecclésiastique, et c'est justice; qu'a-t-il besoin de l'y suivre?

Jamais ceci ne parut plus clairement que dans ce débat. Que le pouvoir temporel eût le droit de s'immiscer en matière disciplinaire, on ne le contestait nullement; mais l'Église seule avait celui de déterminer ce qui était, en effet, question de discipline ou question de dogme, et elle niait que l'institution

épiscopale et les prérogatives du pape fussent une simple question de discipline. Distinction capitale et très heureusement imaginée, qui lui donnera toujours le dernier mot dans toutes les querelles de ce genre, et qui rend d'avance inutile de la part des gouvernements toute tentative de réforme ecclésiastique fondée sur leur propre initiative. La Constituante vint échouer ici contre l'écueil où avait péri Joseph II. Le seul moyen d'assurer une paix durable que laisse aujourd'hui aux pouvoirs temporels l'organisation si inattaquable du catholicisme, et le seul qu'autorise la justice comme le bon sens, c'est la séparation absolue de l'Église et de l'État.

Quels que fussent les dangers qu'eût amenés ce moyen un peu extrême dans les circonstances d'alors, on ne peut nier qu'il n'eût jamais fourni de telles armes aux ennemis de la Révolution. Entre l'Église et l'État il n'y aurait plus eu à régler qu'une question d'intérêt relative aux biens du clergé; or, les questions d'intérêt n'ont pas le privilége de passionner les peuples. On voit d'ici, au contraire, les suites funestes et inévitables de la constitution civile : la mauvaise volonté, les intrigues, les protestations artificieuses et passionnées des opposants, leur habileté

à faire tourner contre la loi tous les avantages qu'elle leur laissait, amènent forcément l'adoption d'une mesure décisive qui les mette en mesure de se prononcer solennellement pour ou contre : c'est le serment à la Constitution. Ceux qui le refuseront seront déchus de leurs fonctions et remplacés dans leurs diocèses, car l'État ne peut consentir à employer ses ennemis. Mais, comme ils ne reconnaissent ce droit qu'au pape qui les a institués, ils persisteront à vouloir exercer leurs devoirs sacerdotaux et se verront traités comme des fonctionnaires rebelles, car c'est ainsi que la loi les considère. De là des troubles et des conflits sans fin, des appels à la guerre civile, motivés sur la persécution religieuse, l'autel élevé contre l'autel comme au temps de la Ligue, les populations irritées formant un rempart vivant autour des prêtres insermentés, le désordre s'accroissant par le désordre même, et le législateur forcé d'aggraver la peine pour l'égaler aux délits nouveaux. Que devient au milieu de ces déchaînements de passion et d'arbitraire le grand principe de la liberté de conscience?

Malgré sa préoccupation constante de restreindre le rôle de l'État, dans le but de rendre la vie, la force et l'activité aux initiatives individuelles, la Consti-

tuante était loin, nous le voyons ici, de faire de lui un être purement passif. Mais elle n'a exagéré son rôle que par exception. Elle voulait que tout-puissant pour faire le bien, il fût désarmé pour faire le mal. On l'a accusée à ce propos d'avoir laissé sans protection les intérêts incapables de se défendre eux-mêmes, ceux des faibles et des pauvres, et Dieu sait quelles déclamations cela nous vaut encore sur ses tendances égoïstes et bourgeoises ! Voici comme elle y répondait d'avance par deux créations qui attesteront à jamais l'esprit humain et généreux qui animait cette auguste Assemblée :

« Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pu s'en procurer.

» Il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

Tels sont, considérés à la fois dans leur enchaîne-

ment théorique et dans leur premier essai de réalisation, les grands principes qui ont immortalisé la Révolution française. L'idéal et l'absolu, qu'on ne peut songer à bannir du domaine de la politique sans en chasser en même temps toute idée de morale et de justice, et tout élément de progrès, y sont presque toujours contrôlés par le sens pratique qui seul réussit à les rendre féconds ; et les erreurs qu'il est facile d'y relever, sont plutôt la conséquence des situations que l'ouvrage des hommes. Dégagez l'essence de ces principes, et sous leurs formes les plus minutieuses comme sous les plus générales, vous retrouverez invariablement, à côté de la conception égalitaire, la belle idée dont les révolutions antérieures de l'esprit humain, surtout la Renaissance et la Réforme, avaient légué la réalisation au XVIIIe siècle après avoir puissamment contribué à la développer, l'idée de l'inviolabilité des droits individuels. Les hommes qui acceptèrent la noble tâche de l'incarner dans les institutions françaises étaient bien loin de croire l'avoir fait d'une manière définitive et de vouloir fermer la voie aux progrès ultérieurs, puisque la Constitution, leur œuvre, prévoyait elle-même sa propre révision et en réglait le mode. Ils pensaient, toutefois, que leurs

successeurs, en améliorant les parties défectueuses de l'édifice, s'abstiendraient toujours de toucher à ces assises sacrées, héritage des siècles et qui appartenaient désormais à la tradition de l'humanité. Mais il n'en a rien été. La plus belle et la plus glorieuse conquête de la Révolution, la cause des idées libres, a été la première abandonnée; et nous n'avons pas fini d'expier ce lâche reniement, car si la loi de responsabilité ne se vérifie pas toujours en ce qui concerne les individus, elle est toujours vraie à l'égard des peuples.

IX

DES CAUSES QUI COMPROMIRENT L'ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE.

La chute des institutions fondées par la Constituante n'est point due à des vices de forme, bien qu'elles en aient eu d'assez nombreux, mais à des causes tout historiques. Leur plus grand tort fut de venir avant la victoire définitive du principe nouveau. Elles supposaient la paix, elles rencontrèrent la guerre, parce que personne ne considérait encore la partie comme irrévocablement perdue ou gagnée. Dans toute révolution, il faut que la force accomplisse sa tâche. Jusque-là rien n'est stable.

Dès le milieu de l'année 1790, toutes les grandes

lignes de la Constitution furent nettement arrêtées, et il fut facile de les embrasser dans leur ensemble. Les modifications ultérieures ne pouvaient plus en altérer sensiblement l'esprit général. Elle était, avec ses imperfections, le plus beau code politique et social que jamais législateur eût jusque-là proposé à une nation, ses vices étant de ceux qui se réforment d'eux-mêmes à l'épreuve de la pratique. Elle restera pour l'histoire l'inspiration la plus sincère et la plus spontanée du génie de la Révolution. Bien qu'elle n'en soit pas, au point de vue spéculatif, le monument le plus complet ni le plus logique, il n'est pas une de ses légitimes aspirations qui n'y trouve sa place et sa garantie. Les concessions et les sacrifices qu'elle fait aux difficultés inséparables d'une telle entreprise, laissent partout subsister dans leur intégrité les vérités que depuis on devait voiler si souvent au nom du salut public, et ne portent que sur des points secondaires.

Ce n'est pas tout. Elle n'est pas seulement une philosophie réalisée, elle est encore un expédient d'une merveilleuse opportunité. Chose singulière et qu'on sera pourtant forcé de reconnaître si on l'examine sans prévention, plus on la rapproche des éven-

tualités si périlleuses auxquelles elle était destinée à faire face, et surtout plus on la compare aux remèdes terribles qu'on fut réduit à employer plus tard, faute d'avoir voulu accepter celui-là, plus on reste convaincu qu'elle était de toutes les combinaisons la plus propre à rassurer, à préserver tous les intérêts. Les événements qui ont suivi jettent sur ce fait une triste, mais éclatante lumière. Elle sauvait tout le monde. Elle était le seul terme moyen possible entre plusieurs extrémités également désespérées. Elle se montrait animée de l'esprit de paix autant que de l'esprit de justice. Elle désarmait la Révolution devant sa propre victoire. Elle était en un mot une transaction dans un temps où toutes les transactions paraissaient impossibles.

Les privilégiés, la noblesse, le clergé, les parlements n'étaient pas traités en ennemis, ils étaient traités en égaux. Elle eût eu le droit, à la rigueur, de leur faire des conditions plus dures, car l'exception dans la domination appelle et justifie l'exception dans la défaite : elle les laissa libres, voyant en eux non des vaincus, mais des frères, et elle étendit sur eux sa sauvegarde respectée. Cette protection dont les couvrait la loi commune pouvait n'être à leurs yeux

qu'une humiliation de plus, mais en réalité c'était leur seul espoir de salut, car s'ils refusaient d'être des citoyens, ils ne pouvaient plus être que des proscrits. On leur tendait encore la main, plus tard on ne devait plus songer qu'à les anéantir.

Quant à la royauté, abaissée il est vrai, mais abaissée devant la loi, dépossédée de ses prérogatives arbitraires, mais aussi de tout l'odieux qui y était attaché, ne devait-elle pas de son côté s'estimer heureuse de rester debout au milieu de si terribles tempêtes et avec l'influence qu'on lui laissait, malgré les expiations dont elle était chargée devant l'histoire? Ne lui était-il pas dès lors facile de voir qu'elle ne pouvait que perdre à de nouveaux changements, et que son intérêt, aussi bien que son devoir, lui commandait avant tout une politique de conservation?

Il faut en dire autant des amis de la liberté : ils trouvaient dans le nouvel ordre de choses des garanties si puissantes, si inespérées, si supérieures par le nombre comme par l'efficacité à toutes celles qu'on leur avait jamais offertes, que ne pas s'en contenter eût été de leur part un véritable aveu d'impuissance. Ainsi chacun était intéressé à maintenir cette bar-

rière qui seule contenait les partis prêts à se dévorer les uns les autres. La France eut l'intuition de cette vérité à l'époque des fédérations. A ce moment solennel, à la faveur d'une courte suspension d'armes entre les opinions ennemies, elle eut conscience de la grandeur morale de son œuvre et des jours heureux qui pouvaient se lever pour elle, et l'unanimité des cœurs parlant seule dans le silence des passions, suffit pour communiquer à cette heure un caractère unique d'enthousiasme et de recueillement.

Mais la continuité d'un tel désintéressement et d'une telle sagesse est sans doute au-dessus des forces de la nature humaine. Elle n'y atteint que par élans. Ce n'est qu'après de longs combats que les réformes les plus justes peuvent s'établir et se consolider. Les préjugés ne sont pas seulement des illusions de l'esprit, ils sont des hommes, et comme tels ils résistent et se défendent longtemps après avoir été convaincus de mensonge. C'est ce qui rend l'œuvre des révolutions si lente et si difficile. Dans des parallèles dictés par un sentiment étroit et mesquin, les publicistes anglais nous ont souvent opposé, avec un dédain affecté, la révolution de leur pays et surtout la tranquillité, l'apaisement et l'adhésion universelle qui

suivirent de si près le départ de Jacques II. Ils oublient qu'avant d'arriver à ce résultat, elle avait usé trois générations. Jacques une fois embarqué, tout élément de contre-révolution avait disparu, car depuis longues années cet élément avait été exterminé et n'existait plus, pour ainsi dire, en dehors de la cour, Cromwell ayant extirpé toutes les racines qu'il pouvait avoir dans la nation. Aux États-Unis, par une fortune plus rare encore, une fois les armées britanniques chassées, la révolution était faite. Le danger lui était tout extérieur, et par là même elle pouvait le conjurer facilement; et pourtant on sait les angoisses de Washington après la victoire, vers 1786, et quels doutes amers il ressentit au sujet de l'avenir des institutions de son pays, malgré les avantages de cette situation exceptionnelle.

Tous les éléments ennemis de sa Révolution, la France les portait au contraire dans son propre sein. Elle avait aboli les priviléges, mais les privilégiés survivaient et restaient en possession d'instruments d'influence matérielle et morale d'une force incalculable. Sans parler de richesses immenses, principalement de celles auxquelles s'attache de préférence la considération, comme les propriétés territoriales, et

d'un prestige qui, surtout dans les provinces, semblait grandir depuis qu'il ne tenait plus qu'à des souvenirs et qu'il n'était pas au pouvoir d'un décret de leur retirer, le clergé et la noblesse disposaient souverainement désormais du moyen d'action le plus puissant que la constitution nouvelle eût organisé, de la royauté, c'est-à-dire du pouvoir exécutif tout entier. D'abord mal disposée envers eux, ses répugnances tombèrent lorsqu'elle vit qu'elle ne pouvait rien sans leur appui, et elle accepta promptement cette complicité forcée.

La royauté, que la Révolution avait dû respecter sous peine d'être étouffée en naissant, et qui d'ailleurs lui avait servi d'auxiliaire contre ses ennemis jusqu'à la convocation des États-Généraux, c'est-à-dire tant qu'elle avait espéré la dominer, tournait maintenant contre elle toutes les forces qu'on lui avait laissées. On s'est donné beaucoup de peine pour établir cette conspiration permanente, et les preuves les plus éclatantes nous ont été apportées soit par les archives de l'étranger, soit par ses propres apologistes, qui ont essayé de lui faire un panégyrique du récit de ses trahisons; mais qu'était-il besoin de ces révélations? ses actes publics parlent encore plus haut. Dès le

début de la Constituante, on trouve sa main dans tous les complots et toutes les oppositions. A partir de la séance royale du 23 juin 1789, où elle avait osé signifier à l'opinion publique ce programme téméraire et insensé qui réduisait la portée et le but de ce mouvement de rénovation universelle aux ridicules proportions d'une réforme financière, il n'est pas une loi, pas un décret, pas une mesure de l'Assemblée qui n'aient dû lui être arrachés par une victoire. Vaincue au 14 juillet, elle fut désarmée au 6 octobre. Dès lors, contrainte de renoncer aux brutalités de la force, elle leur substitua les ressources de la ruse et de l'intrigue, guerre souterraine plus dangereuse que la première, mais où elle ne devait pas avoir plus de succès.

Ses adversaires ne se faisaient aucune illusion sur ses mauvaises intentions; néanmoins ils ne pouvaient encore songer à l'abattre à cause du vide qu'elle laisserait au sein d'une nation monarchique jusque dans sa manière de haïr et de combattre les rois. D'ailleurs, les sympathies des provinces lui restaient fidèles en dépit de ses fautes, soit illusion, soit espérance de la ramener à la cause de la liberté. Tous les partis se tournèrent donc de son côté pour se faire en

elle un instrument ou un complice, et elle les encouragea pour les mieux tromper. J'ai dit le double jeu si hardiment joué par Mirabeau, dans le but de lui imposer sa dictature; ce jeu, la cour le jouait avec lui sans pouvoir toutefois le dérober complétement à la pénétration de ce puissant génie, et c'est malgré ses conseils et contre lui que se forma secrètement la coalition de la cour avec la noblesse et le clergé.

Avant de dire le sort qu'éprouva cette coalition qui devait amener tant de sanglantes catastrophes, l'histoire est tenue de constater solennellement que ce n'est point des amis de la liberté que vinrent les premiers coups qui furent portés à la légalité, cette dernière sauvegarde de la paix publique. Les plus violents et les plus extrêmes l'avaient acceptée loyalement et sans arrière-pensée. Robespierre se disait encore en toute occasion constitutionnel, et les jacobins portaient le nom de Société des Amis de la Constitution. Ils avaient contre elle beaucoup de griefs, mais ils la considéraient d'un commun accord comme ce qu'on pouvait désirer de mieux dans l'état des choses. Plus tard, ils ne renoncèrent à la défendre que parce qu'elle leur parut un rempart insuffisant pour protéger la Révolution. Ce n'est donc point sur eux, disons-

le bien haut, mais sur les premiers provocateurs que doit retomber la plus grande part de responsabilité dans les malheurs qui suivirent. C'est la conspiration monarchique qui a fait la conspiration républicaine; c'est Favras et ses pareils qui ont fait Hébert et Marat. Quel scrupule pouvait éprouver un homme du peuple à violer la légalité quand le roi lui donnait l'exemple?

Chacun des trois pouvoirs déchus apportait à la conjuration le caractère, les préjugés, les passions et les moyens d'action qui lui étaient propres. Incapable de discipline, mais ardente, audacieuse et provocante, la noblesse procédait surtout par intimidation. Elle jetait le tumulte et le désordre dans les délibérations de l'Assemblée pour la discréditer devant l'opinion. Elle outrageait sytématiquement ses adversaires pour les amener à des combats singuliers, dont l'issue ne pouvait que leur être funeste. Elle allait dans ses châteaux, au fond des provinces, rallier autour d'elle les éléments de la guerre civile. Elle partait bruyamment pour la frontière, s'y montrait en armes, annonçant à grands cris sa prochaine revanche, dressant d'avance des listes de proscription et d'amnistie, et appelant sur sa patrie les vengeances de l'étranger : impru-

dent défi qui devait la rendre à jamais irréconciliable.

Incomparablement plus habile et plus dangereux, le clergé avait pris une attitude humble et sacrifiée. Les insolentes bravades de Maury n'y trouvèrent que peu d'imitateurs. Son ton ordinaire était celui de la plainte et de la douleur. Il s'attachait surtout à captiver le cœur des simples, à surprendre leur commisération. En rendant à la nation écrasée de dettes des biens dont pendant deux siècles il avait soutenu, par les plus solennelles déclarations, n'être pas le propriétaire mais seulement l'administrateur au nom du pauvre et de l'orphelin (1), pour les soustraire aux légitimes exigences du fisc, l'Assemblée avait, à l'entendre, rouvert pour lui l'ère des persécutions. L'indemnité énorme qu'il en avait reçue n'était comptée pour rien. « Hérite-t-on de ceux qu'on assassine ? » avait dit au premier moment son orateur favori : lui ôter ses richesses c'était donc lui ôter la vie ?

Le calice d'amertume une fois vidé, il comprit bien vite qu'il avait fait fausse route dans cette lamentable

(1) Voyez les procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

discussion sur les biens ecclésiastiques et il ne laissa plus échapper de tels aveux. Il ne s'agissait plus de ces grossiers intérêts, mais seulement de la gloire de la religion. Il reconnaissait ses fautes passées et, couvert du sac de cendres, il étalait ses plaies devant Israël. Il s'humiliait sous la main de Dieu et priait pour ses bourreaux. Par ses prédications, par ses mandements, par l'empire des vieilles superstitions habilement ressuscitées, par son influence sur la femme et sur l'enfant, double complicité d'autant plus redoutable qu'elle est innocente, par l'apparente modération de son langage, par l'artifice de ses plaintes étudiées, il éveillait la pitié dans les cœurs les plus endurcis et reprenait peu à peu possession des fidèles que le spectacle de sa corruption lui avait aliénés.

On put voir alors la force et la ténacité de cette discipline de fer qu'a créée le catholicisme. Les croyances étaient mortes, tous les témoignages s'accordent à le reconnaître, mais elle leur avait survécu et elle les sauva. Dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village, même tactique et même mot d'ordre : on organise les affiliations, on élève autel contre autel en face des temples du culte asser-

menté; on échauffe peu à peu les esprits par une propagande tantôt ouverte, tantôt clandestine; on irrite les agents de l'autorité chargés de l'exécution des décrets sur les couvents par une résistance passive mais continue, qui les oblige à employer la force, et donne à l'accomplissement de la loi l'air d'un acte de violence; on excite sous main les populations aux manifestations pieusement séditieuses, afin de provoquer des mesures de rigueur et d'obtenir à bon marché les apparences et les bénéfices du martyre, et le premier résultat de ces manœuvres à jamais exécrables, c'est que le jour où l'infortuné Louis XVI, hésitant entre ses puérils scrupules et le désir de se réconcilier avec son peuple, essaye de se soustraire aux fatales suggestions qui le poussent vers l'abîme, en obtenant à force de prières le consentement du pape à la constitution civile du clergé, Pie VI lui répond d'un ton hautain, inflexible, et le menace, sans aucun détour, de la guerre civile qu'il tenait en effet dans sa main et qu'il savait bien devoir être la perte du roi :

« ..... Cédant à notre amour paternel, nous croyons devoir vous déclarer de la manière la plus formelle, que si vous approuvez les décrets relatifs au

clergé, vous entraînez par cela même votre peuple dans l'erreur, le royaume dans le schisme, et vous allumez les feux de la guerre civile... Nous avons employé jusqu'ici mille précautions pour éviter qu'on ne nous accusât d'avoir excité un mouvement de cette nature... Mais si les dangers de la religion continuent, le chef de l'Église fera entendre sa voix. » (10 juillet 1790.)

Ainsi s'annonçait de loin le tocsin des représailles vendéennes.

On peut déjà comprendre les embarras et les inextricables complications que cette situation créait à la Cour. Ostensiblement enchaînée à la légalité, engagée secrètement à la contre-révolution, elle était tenue à mille ménagements et personne n'en voulait plus. De quelque côté qu'elle se tournât, on lui demandait tout ou rien, et, par leurs exigences impérieuses, ses alliés n'étaient pas moins à redouter pour elle que ses ennemis par leurs piéges. En la servant, on lui faisait entendre qu'on pouvait la perdre. On exigeait d'elle une solidarité sans réserves. Il lui fallait porter, outre le poids de ses propres perplexités, la responsabilité des entreprises hasardeuses que tentaient ses amis, et comme elle ne pouvait vivre

qu'à la condition de paraître accepter sa position nouvelle, elle avait un rôle infiniment difficile, auquel le génie borné de Louis XVI et de ses conseillers intimes était loin de suffire. Depuis qu'il ne tenait plus sa couronne que de l'opinion, le parti le plus sage était de lui obéir ou d'abdiquer. Il ne sut faire ni l'un ni l'autre. Il agissait sans système suivi, au jour le jour, ne s'occupant jamais que des dangers qui le pressaient de plus près, et même alors croyant les prévenir efficacement par des demi-mesures et des satisfactions apparentes. C'est ainsi qu'il avait feint de se soumettre à la direction de Mirabeau, et qu'après sa mort si prématurée, devant le péril croissant, il implora, par l'entremise de Montmorin, l'appui des chefs de la majorité constitutionnelle.

Ceux-ci étaient en ce moment les vrais maîtres de la France. Ils ne manquaient, quoi qu'on en ait pu dire, ni d'intelligence politique, ni de droiture, ni de désintéressement, ni de finesse. On a, comme toujours, poursuivi et dénigré systématiquement dans leur mémoire la cause à laquelle ils s'étaient dévoués; il serait temps de renoncer à cette tactique depuis que cette cause n'est plus qu'un souvenir. En les calomniant, on ne croyait faire tort qu'à la monar-

chie constitutionnelle et l'on faisait tort aux idées de liberté qu'ils mettaient au-dessus de tout, et dont ils furent les premiers soldats et peut-être les plus sincères adorateurs. Il faut en finir avec ces orthodoxies aveugles et serviles qui, incapables de saisir l'unité du fond sous la diversité des formes, ne se trouvent à l'aise qu'après avoir abdiqué toute indépendance d'esprit aux pieds des plus stupides idoles et au sein du plus grossier fétichisme. Méconnaître ces hommes, c'est diminuer la Révolution. Les noms de Lafayette, de Bailly, de Barnave, de Duport, de Thouret, de Larochefoucauld, de Chapelier, d'Alexandre et Théodore Lameth, resteront malgré les inculpations de la haine parmi les plus irréprochables de tous les temps. Ils furent pleins d'honneur, de courage, de lumières et d'amour pour la liberté. S'ils acceptèrent les offres de la Cour, ce fut sans aucun compromis déshonorant pour leur caractère. Ils ne furent même jamais dupes de ses belles promesses, car ils étaient très bien au courant de ses complots. Mais persuadés, comme tout le monde l'était encore, que sa ruine entraînerait forcément celle de la liberté, ils résolurent de lui conserver cette existence précaire qui la mettait hors d'état de nuire. Ils allèrent à elle,

moins pour la servir que pour la surveiller de plus près et neutraliser ainsi ses mauvaises intentions.

Malheureusement pour les Constitutionnels, et c'est ici que se révèlent toutes les impossibilités accumulées dans cet état de choses, toute leur force était une force d'opinion qu'ils tenaient de la seule faveur du peuple, et depuis le début de la Révolution, ce peuple était en guerre ouverte avec la Cour. Qu'allait-il penser de ses amis en leur voyant opérer ce rapprochement? L'esprit populaire, incapable de discerner les sous-entendus et les nuances, ne pouvait y voir qu'une défection. Il ne juge les choses que par le côté extérieur, et les situations font pour lui les intentions. Les Constitutionnels se rapprochaient de la Cour ; sans se demander si ce n'étaient pas eux qui dictaient les conditions et allaient le couronner lui-même en la personne de ses élus, il oublia en un instant leurs longs services, et confondit sans retour leur cause avec celle de ses ennemis. Ils ne furent plus à ses yeux que des traîtres qu'il chargea de ses malédictions.

En temps de révolution, le peuple est toujours du parti de la défiance. Au reste, la simplicité même de son jugement et de sa brutale logique l'avait si

merveilleusement servi en maintes rencontres, qu'on s'explique sa promptitude à prendre ses soupçons pour des preuves. C'est ainsi qu'il lui avait suffi de voir ce que la royauté avait perdu au triomphe de la Révolution pour comprendre qu'elle en serait jusqu'au bout l'ennemie implacable. Il s'était tenu dès lors pour averti, et de fait il devina et prévint toutes ses conspirations. Ses conjectures n'étaient souvent que des visions monstrueusement déraisonnables; mais dans le nombre infini que chaque jour enfantait, il s'en trouvait toujours une qui était juste, qui disait à point nommé le jour, l'heure, le lieu, les circonstances, et celle-là prévalait sur les autres. Ainsi il dénonça et déjoua avec une étonnante précision tous les coups d'État à mesure qu'ils étaient conçus. Il semblait avoir des complices mystérieux jusque dans les conseils du roi. Il ne se trompa ni au 14 juillet, où Broglie avait déjà reçu l'ordre de faire marcher ses régiments, ni au 6 octobre, où la Cour prit elle-même le soin de confirmer ses soupçons en laissant échapper le secret de ses plans dans l'enivrement d'une fête. Après le 6 octobre, le roi, gardé à vue dans son palais, n'eut plus qu'une pensée : s'évader pour rejoindre les armées étrangères et revenir avec

l'invasion. Ce crime, longtemps nié et attesté aujourd'hui par tant de documents d'une irrésistible évidence, par l'aveu même des coupables, fut dénoncé, chose étrange ! avant même d'avoir été résolu.

Les Constitutionnels tenaient donc à la royauté dans l'intérêt de la Constitution, dont le sort leur paraissait lié au sien, et le parti populaire commençait à prendre en aversion la Constitution et ses défenseurs en haine de la royauté. En peu de temps l'impopularité de l'Assemblée prit des proportions alarmantes. Elle se trouvait placée désormais entre deux conspirations, l'une monarchique, l'autre démocratique, qui se donnaient le plus souvent la main tout en gardant leurs haines réciproques ; la première poussant les choses au pire pour amener le bien par l'excès du mal, c'est-à-dire une réaction qu'elle présumait devoir s'accomplir à son profit ; la seconde, trouvant tous les moyens bons pour renverser ceux qu'elle poursuivait de sa colère aveugle, sans se douter qu'elle se frappait elle-même en leur personne. On a un monument bien caractéristique de cette coalition contre nature dans ce fameux décret de *non-rééligibilité* que Robespierre emporta avec l'appui de la droite, enchantée de voir grandir ces divisions, et

malgré les efforts de Duport et de ses amis. Ce décret impolitique et funeste, par lequel la Constituante décapitait la nation en la privant du concours de ses plus grands citoyens, et compromettait à jamais son propre ouvrage en s'interdisant le droit d'en surveiller la première application, est, avec celui qui défendait au roi de choisir ses ministres parmi les membres du corps législatif, la faute la plus grave qu'on puisse lui reprocher. Ce dernier a pour sa part infiniment contribué à engager les assemblées dans le système funeste qui les poussait à usurper tous les pouvoirs. Cette usurpation était en effet le seul moyen d'arriver à une influence active qui restât aux supériorités qui se révélaient dans leur sein.

Les événements se précipitaient. Déjà le danger des Constitutionnels leur venait moins de la Cour et de ses auxiliaires que du parti nouveau, dont l'importance croissait rapidement, signe trop manifeste qu'ils perdaient le reste de leur popularité. Déjà cette constitution où, dans le premier élan de leur enthousiasme, ils n'avaient cherché que la réalisation désintéressée des grandes idées de leur époque, devenait peu à peu entre leurs mains, sans préméditation, mais par la seule force des choses, et ils pouvaient

le croire jusqu'à un certain point, en vertu du droit de légitime défense, une arme destinée à parer les coups qu'on leur portait de toutes parts. Sous prétexte de lui donner le pouvoir de se protéger elle-même, ils l'inclinaient de plus en plus dans le sens de la prépondérance de la classe moyenne, la seule qui leur fût restée fidèle, et ne faisaient par là qu'envenimer les dissentiments et rendre leur discrédit plus visible. C'est à ce moment qu'ils introduisirent dans la Constitution de 91 la plupart des dispositions qui les ont fait accuser si injustement d'avoir voulu élever une aristocratie bourgeoise.

La place publique, dont ils avaient accepté les secours et dont les excès même leur avaient profité, se prononçait maintenant contre eux, ils lui jetèrent en défi la loi martiale; les clubs menaçaient, ils les désarmèrent en leur interdisant toute démarche en nom collectif; ils épurèrent la garde nationale; ils soumirent la presse à la responsabilité des délits de calomnie et de diffamation, disposition qui n'avait rien que de fort équitable en elle-même, mais qui prêtait à l'arbitraire par le vague d'une partie de sa rédaction. Ils allèrent jusqu'à vouloir faire du droit de pétition un privilége réservé aux seuls citoyens *actifs*,

distinction d'autant plus impolitique qu'elle était toute dans les mots, et qu'ils laissaient aux autres le droit de *plainte* et de *demande*.

L'ensemble de ces mesures, les unes justes et nécessaires, les autres inutilement compromettantes, rapproché des restrictions de la loi électorale, donnait lieu à des accusations plus spécieuses que solides, mais qui étaient exploitées habilement par le parti démocratique et que la crédulité populaire accueillait avec avidité. Une presse tumultueuse, emportée comme un torrent trop longtemps contenu, lui apportait la complicité de ses mille voix, qui savaient prendre tous les tons pour se faire entendre à toutes les intelligences. Ici elle était attique, élégante et littéraire, jusque dans ses plus cruelles inspirations avec l'amer et brillant Camille, publiciste incomparable, mais politique sans consistance, impressionnable et nerveux comme une femme, et mené par son imagination plutôt que par des convictions arrêtées; là, concentrée, sévère et sérieuse, jusque dans ses écarts avec le grave et austère Loustalot, enlevé si prématurément aux espérances des amis de la liberté. Brissot, esprit délié, intelligence ouverte et facile, montrait, avec plus de modération, plus d'expé-

rience des choses politiques et possédait déjà le langage des affaires, grâce à un long séjour en Angleterre et aux États-Unis, dont il connaissait à fond les institutions. On devinait l'homme d'État dans le journaliste. Anacharsis Clootz, Fauchet et Bonneville, allaient, par leurs complaisantes utopies, remuer au fond des cœurs cette soif de l'impossible, cette passion de l'absolu, ces aspirations vers le rêve, qui ne plaisent tant aux peuples que parce qu'elles les flattent en dissimulant sous des chimères les labeurs de leur tâche, et qui perdent infailliblement les révolutions où elles parviennent à prévaloir. L'abbé Fauchet, qui vaut mieux que sa descendance, est le père légitime de ces apôtres de l'*Amour* qui ont depuis pullulé pour notre honte, et dont les maximes lâches et efféminées ont tant contribué à énerver la virilité des hommes de ce siècle.

Fréron parlait à la foule, dans l'*Orateur du peuple*, l'emphatique langage qu'elle aime et qu'elle admire. Au-dessous de ce niveau, la fureur tournait à l'épilepsie. Avec une plume trempée dans le sang et la boue, Marat dénonçait chaque matin, entre deux arlequinades, les complots du jour et les hommes que le peuple devait, selon lui, sacrifier au repos public;

tantôt les désignant nominativement avec une indication du domicile et de la profession, tantôt se contentant d'une assignation purement numérique, qui variait de deux cents à six cent mille. Les consultations de ce docteur en assassinat provoquent le dégoût et rappellent le ton des plus vulgaires charlatans de carrefour. Elles étaient accueillies religieusement par une clientèle fanatisée qui prenait ses visions pour des oracles et son idiote frénésie pour une sainte et patriotique colère. Plus bas encore, dans les derniers bas-fonds, s'agitaient l'ignoble *Père Duchesne* et une foule de meneurs subalternes nés dans le trouble et vivant par le trouble.

Les efforts de la presse démocratique étaient secondés par les clubs, principalement par le club des Cordeliers, que dirigeaient Danton et Desmoulins, et par le club des Jacobins, dont les affiliations s'étendaient dans toute la France. Le premier, célèbre par l'exaltation, l'esprit aventureux, l'éloquence triviale et saisissante de ses orateurs, s'y associait ouvertement avec une violence inouïe et quelquefois par des appels directs à l'insurrection ; le second, avec plus de prudence et de mystère, contenu qu'il était encore par les nombreux députés qu'il comptait parmi ses

membres, par des scrupules de légalité, par une discipline plus sévère, par un sens politique plus élevé, et par un reste d'attachement pour cette Constitution qu'il s'était donné pour mission de défendre. On a parlé du jacobinisme comme d'une opinion et d'une secte. C'est seulement une machine de guerre et d'organisation. Il a suivi toutes les variations de l'idée révolutionnaire. Il a commencé avec Duport et fini avec Babeuf.

Ce parti avait ses représentants jusque dans l'Assemblée nationale. Robespierre, longtemps obscur, puis à demi célèbre par le ridicule avant de l'être tout à fait par le fanatisme, s'élevait lentement à l'influence et à la popularité à force de suite, de volonté, de persévérance et de labeur. Cet amant désespéré de la Gloire semblait n'avoir rien alors ni dans son esprit étroit, ni dans sa pauvre et ingrate organisation qui pût un jour attirer ses regards. Il n'en recevait jamais, en échange de son zèle, que les plus froides caresses; mais il avait déjà trouvé dans le *Contrat social* de Rousseau la conviction inflexible et absolue qui, servie au delà de toute prévision par un merveilleux concours de circonstances, devait l'appeler à une fortune si invraisemblable. C'était l'inévitable

avocat des intérêts du peuple, des vertus du peuple, des droits du peuple. Quand il abordait ce thème favori, il laissait bien loin derrière lui les adulations des valets de l'ancien régime. Il invoquait alors, contre les transactions politiques des Constitutionnels, les maximes de la logique la plus chimérique et la plus impraticable, de même que plus tard, changeant de raisonnement en même temps que de rôle, il devait opposer les exigences du salut public à des réclamations fondées sur les plus simples règles de justice. Avec lui, Pétion, beau diseur, mais froid et déclamatoire, alors son ami, plus tard sa victime; Rœderer, l'abbé Grégoire, tête de fer, mais intelligence médiocre; Barrère, figure à deux faces, l'une tournée vers le succès parvenu, l'autre vers le succès qui s'annonce, esprit agile, insinuant, perspicace, mais faux et versatile, et quelquefois l'ardent et mélancolique Buzot, tels étaient les orateurs qui portaient à la tribune les soupçons, les accusations et souvent les justes griefs de l'opinion nouvelle.

Malgré leur force réelle, leur activité, leur passion, l'appui de la multitude, comme ils n'avaient ni de programme arrêté, ni d'organisation, ni de prise suffisante sur les esprits pour produire un grand mou-

vement, ni même de mot d'ordre, puisque le mot de république n'avait pas encore été prononcé, et cela par cette bonne raison que, si on n'avait pas le mot, on avait la chose, il n'est pas douteux que, sans l'événement décisif qui vint inopinément leur donner gain de cause, ils ne fussent jamais parvenus à renverser l'œuvre des Constitutionnels, et ceux-ci auraient pu voir se consolider les institutions qu'ils avaient données à leur pays.

Cet événement fut la fuite et l'arrestation du roi à Varennes.

La signification de cette fuite était si manifeste pour tout le monde, qu'après le premier moment de stupéfaction, la question de la déchéance et même de l'abolition de la royauté fut aussitôt mise en délibération par les Constitutionnels chez Larochefoucauld, un de leurs chefs. Après de longues hésitations, ils décidèrent que le roi serait considéré comme ayant été *enlevé*, et par conséquent comme irresponsable, fiction démentie par tous les faits qui avaient précédé, accompagné ou suivi l'événement, et par la déclaration formelle du roi.

Dans cette circonstance critique, ils se montrèrent au-dessous de leur fortune. Il y avait sans doute dans

leur résolution bien des mobiles qui l'expliquent : ils étaient effrayés de leur isolement ; ils se sentaient d'heure en heure débordés par le flot grondant des passions populaires ; ils se savaient à jamais compromis avec la royauté par leur alliance passagère avec elle, et sa chute n'entraînait pas seulement la leur, elle emportait leur œuvre. Ils étaient las d'agitations et épuisés par leurs longs travaux. Fallait-il recommencer cette tâche immense et lancer de nouveau leur patrie dans tous les hasards d'une révolution nouvelle ? Enfin, pensaient-ils encore, ce roi rebelle et parjure, en dépit des mesures les mieux combinées, il était retombé entre leurs mains, et la facilité avec laquelle ses projets avaient été déjoués, l'unanime explosion de réprobation qui avait éclaté de toutes parts, n'étaient-elles pas des gages assurés de sa docilité future ?

A ces motifs spécieux que Barnave fit entrevoir avec un art infini, plutôt qu'il ne les développa dans son admirable discours sur l'inviolabilité, il n'y avait à faire qu'une réponse devant laquelle ils perdaient toute leur force : c'est que le roi était perdu sans retour dans l'esprit de la nation. Des présomptions ne peuvent rien contre un fait. La nation n'était, quant

à elle, ni lasse ni découragée, mais elle avait un immense désir, une idée fixe de se sentir pour toujours et avec pleine sécurité en possession des conquêtes qu'elle avait payées si cher. Elle venait de les voir tout à coup menacées par son refus publiquement déclaré de les reconnaître ; il était inexorablement jugé, jugé à mort. Le paysan délivré de la dîme, l'acquéreur des biens nationaux, le fermier affranchi des droits féodaux, n'étaient guère en état de réfuter les fictions de l'inviolabilité ; mais ils avaient vu, à la lumière d'un acte de la plus foudroyante évidence, se démasquer un ennemi dans le gardien même de leurs institutions, c'était entre eux et lui une guerre sans merci. « La Révolution est finie, » avait dit Barnave. Dans l'ordre des idées, elle était en effet bien près d'avoir dit son dernier mot ; mais, dans l'ordre des faits, pouvait-on le prétendre tant que cet ennemi de la loi en resterait le suprême représentant ? Sans le secret empressement que les Constitutionnels apportèrent dans leur détermination, il est probable que le long frémissement de colère qui parcourut les provinces les eût éclairés et les eût fait reculer.

Alors, comme pour marquer plus clairement que leur règne était fini, survint le terrible et à jamais

déplorable malentendu du Champ de Mars, qui les désignait à l'imagination populaire comme des tyrans sanguinaires, eux les plus humains et les plus doux des hommes, et presque en même temps la Constituante se retirait de la scène pour céder la place non plus à des législateurs, mais à une véritable armée élue sous l'inspiration même de l'indignation publique.

A partir de ce jour, la ruine des Constitutionnels était consommée, et celle de leur œuvre n'était plus qu'une question de temps.

X

CHUTE DE LA ROYAUTÉ.

La courte apparition de l'Assemblée législative sur la scène révolutionnaire offre peu d'intérêt au point de vue des idées. Elle agit plus qu'elle ne parle. Elle n'est pas un sénat, elle est une armée, et chacun de ses actes est un combat. Ministre de colère et de vengeance, on voit qu'elle a hâte d'accomplir la tâche qui lui a été confiée; elle y travaille avec une singulière sûreté de main et de coup d'œil, et aussitôt son œuvre faite, elle se retire et disparaît. Les hésitations qu'elle paraît éprouver un instant ne viennent ni d'un remords ni d'un doute, car elle ne connut pas ces sentiments, ils ne portent que sur le choix des

moyens. Quant au but elle ne le perd jamais de vue, et ce but c'est le renversement de la royauté. Tel est son mandat ; de là son attitude impatiente et résolue. On s'est obstiné à chercher la cause des premières luttes entre les deux pouvoirs dans les vices de la Constitution ; ils n'en ont pas même été l'occasion. La Constitution n'a fait que servir de champ de bataille. Interrogez, dans les nombreuses confidences qu'ils nous ont laissées et, ce qui est encore plus concluant, dans plusieurs de leurs discours publics où le même aveu leur est spontanément échappé, tous ces hommes si ardents et si jeunes auxquels la France venait de confier sa cause, tous vous répondront qu'ils arrivaient en soldats plutôt qu'en législateurs, et en juges plutôt qu'en politiques. Le roi n'eût pu conserver son trône qu'en ne faisant qu'un avec la nation ; il venait de rendre cette bonne harmonie à jamais impossible. Il avait été destitué le jour même de son départ pour Varennes. La confiance une fois morte, il n'est pas au pouvoir d'une vaine formule de la faire renaître. Sa parole n'était plus qu'un mot. Malheur à ceux qui se parjurent dans un siècle qui croit aux serments ! Cette solennelle trahison donnait d'avance un démenti à ses protestations les plus sin-

cères, et la défiance ne pouvait plus s'arrêter désormais que devant sa chute ou son abdication.

Au reste, si l'on ne peut se défendre d'un profond sentiment de pitié en présence de la fatalité vraiment tragique de cette situation, qui ne laissait aucun recours même au repentir, on arrive bien vite à y voir le plus juste des châtiments lorsqu'on s'assure par l'examen des faits combien cet homme sans force et sans vertu prit à tâche d'en justifier la rigueur par l'odieux de ses fautes. Son honnêteté tant vantée y est elle-même compromise, et ce n'est qu'en accusant son intelligence qu'on peut amnistier son cœur. Il semble s'être étudié à donner raison aux soupçons terribles qui pesaient sur lui. A cet égard, la lumière que le temps a répandue sur les événements ne permet plus d'équivoques ni de jérémiades. Si le jugement qui l'a condamné à mort, aux yeux de l'Europe stupéfaite, a été rendu par des ennemis plutôt que par des juges, et, comme tel, a été cassé par la postérité, celui qui le condamnera à la honte devant l'histoire peut être motivé sur ses propres dépositions et sur celles de ses amis.

Bertrand de Molleville, le ministre de la marine, a pris soin de nous donner avec les plus amples détails,

dans ses mémoires, le plan de conduite à la fois simple et perfide que Louis XVI s'était proposé de suivre : en quoi une seule chose peut étonner l'historien, c'est qu'il ait cru nécessaire de le révéler, car il avait été dévoilé, et d'une façon qui ne laisse rien à désirer, non-seulement par tous les actes du pouvoir exécutif, mais par tous les discours des orateurs de la Législative. Ce plan, qui ne demandait pas de grands frais d'invention et qui était d'une exécution facile, n'était autre chose qu'une inertie systématique déguisée sous les dehors d'un respect profond pour la légalité et les formes constitutionnelles. Aux agitations qui bouleversaient le royaume, aux complots des partis vaincus, aux excès d'une populace en délire, aux trames dont les manifestations prématurées éclataient de toutes parts, on opposerait une inaction perpétuelle qui laisserait l'incendie se propager et prendre des proportions telles que les plus ardents en seraient épouvantés; puis on rejetterait tout le mal sur la Constitution qui avait refusé au roi le pouvoir de faire respecter son autorité. Et toutes les fois que l'Assemblée abandonnée à elle-même s'armerait du glaive de la loi pour en frapper ses ennemis, on lui opposerait le *veto* royal et le principe de la séparation des pou-

voirs. On tuerait ainsi la Constitution au moyen de la Constitution elle-même. On arrêterait la Révolution par son propre épuisement en donnant un libre essor à sa force d'expansion. Ce calcul était juste et l'explosion prévue arriva; seulement elle eut pour premier résultat un effet que ses auteurs n'avaient pas pressenti, celui de lancer le trône en mille éclats à tous les points de l'horizon.

Toute cette tactique machiavélique et criminelle fut aussitôt pénétrée, percée à jour, dénoncée dans les journaux, dans les clubs, à la tribune nationale. Peut-être même fut-elle soupçonnée avant d'avoir été réellement conçue, tant elle était vraisemblable et conforme à cette logique qui mène les partis. L'Assemblée avait lancé contre les émigrés rassemblés en armes sur les frontières, et contre les prêtres factieux qui soulevaient les départements et fomentaient les premiers troubles de la Vendée, deux décrets dont le premier était juste quoique rigoureux, et dont le second était plus urgent encore, mais avait le tort de substituer aux mesures répressives, seules avouables par un pays libre, des dispositions préventives et un système de présomptions qui n'ont jamais le droit de tenir lieu de preuves. Le roi leur opposa

son refus de sanction, qui fut considéré universellement comme la première application de la politique d'expectative que la cour était censée avoir inaugurée. C'est, en effet, l'époque où elle l'adopta. A chaque émeute, à chaque catastrophe, dont les courriers apportaient la nouvelle, les ministres, violemment interpellés, répondaient invariablement, ou que les moyens de répression leur faisaient défaut, ou qu'une telle initiative n'était pas dans leurs attributions. Et lorsqu'il se rencontra au ministère un homme de bonne volonté, qui vit les dangers de cette conduite et essaya d'y remédier en remplissant loyalement les devoirs de sa place, on l'enchaîna si bien que ses efforts furent tout à fait paralysés, et que le jour où il s'en plaignit, on le remercia. Le témoignage du duc de Narbonne, le dernier conseiller sincère et éclairé que le roi ait eu, est d'autant plus accablant qu'il part d'un cœur ami et qu'il ne fut pas destiné à la publicité. Il est consigné dans un mémoire adressé à Louis XVI peu de jours avant son renvoi du ministère, c'est dire qu'il est motivé non sur des souvenirs, mais sur des observations actuelles, écrites sous la dictée des faits et étudiées de fort près :

« On pourrait croire, disait le duc, que le roi ne

redoute pas assez les suites de l'entière désorganisation qui nous menace lorsque, soit par sa conduite privée, soit par la nonchalance et la nullité des actions du gouvernement, il donne un si sensible appui aux deux factions destructives qui ont spéculé sur l'excès de nos maux, car de tous les moyens de détruire un empire, il n'en est pas de plus infaillible que l'inaction du gouvernement. Le corps politique expire si cet organe nécessaire vient à s'arrêter... Il est donc clair que si le roi avait aussi quelques espérances sur l'excès de la dissolution de l'État, une conduite inactive, expectante et stationnaire, aidée de tous les efforts des factions aristocratique et républicaine, serait un moyen trop assuré d'y parvenir. »

Le pouvoir exécutif était donc en déshérence. A tous les griefs qui armaient l'Assemblée contre le trône, venait se joindre une nécessité immédiate et pressante de remplir en personne ces fonctions, pour ainsi dire, vacantes. Chaque jour de retard était une menace et apportait un désastre. Néanmoins, pour ôter tout prétexte et toute excuse à ses ennemis, elle voulut avertir avant de frapper. Elle le fit, non-seulement par les sommations réitérées de ses plus éminents orateurs, qui ne laissaient jamais passer huit jours

sans dénoncer la conduite du pouvoir exécutif, par Isnard, par Guadet, par Cambon, par Condorcet, par Brissot et par Vergniaud surtout, dont le magnifique discours, où il évoquait contre l'inertie ministérielle les fantômes accusateurs des victimes de la Glacière d'Avignon, est resté dans toutes les mémoires, mais par des adresses d'une franchise encore pleine de ménagements, où elle laissait voir toutefois, sous la modération du langage, une indomptable volonté. Le roi répondait par des assurances pleines de belles promesses et ne changeait rien à sa façon d'agir.

Bien qu'on ait peine à concevoir qu'il ait cru devoir persister dans ce fatal système, en présence des avertissements effrayants qu'il recevait tous les jours, on est forcé de se rendre à l'évidence des faits qui attestent qu'il n'en tint aucun compte. Bientôt il ne se contenta plus de ce rôle d'abstention préméditée, qui de chaque heure de son existence faisait un crime, il revint à ses anciens projets et remit en œuvre toutes les ressources de la conspiration active.

Pour compenser le fâcheux effet de son refus de sanctionner les décrets de l'Assemblée, il avait fait aux vœux de l'opinion publique cette concession

d'adresser aux émigrés des exhortations à la paix et à la résignation. Sous l'empire de la même pensée, il écrivit publiquement au duc d'Artois et au comte de Provence, ses frères, et flétrit leur conduite en termes sévères. Le public ne vit dans cette double démarche que le plus grossier des artifices. Les panégyristes sensibles et larmoyeurs de Louis XVI n'ont pas manqué de faire ressortir ce qu'une telle défiance avait de cruel et d'offensant. Mais que n'ont-ils ajouté que, dans le même temps, ce meilleur des rois équipait et soldait, aux frais de la liste civile, l'avant-garde des émigrés, composée presque entièrement de ses anciens gardes du corps, et que l'état de ces dépenses existe encore; qu'à la même époque il entretenait avec ses frères une correspondance secrète où il rétractait de point en point pour les cours étrangères les lettres ostensibles qu'il leur avait écrites dans le but d'endormir ses ennemis, et se déclarait à jamais solidaire avec eux; qu'il soudoyait à Paris une nuée de petits écrits et de journaux contre-révolutionnaires expressément destinés à décrier la Constitution et l'Assemblée; qu'il encourageait sous main les révoltes des prêtres insermentés; qu'enfin, il reconstituait clandestinement sa garde en l'augmentant de quatre

mille hommes de plus que les décrets ne le lui permettaient, et en la composant d'hommes bien connus par leur haine pour le nouveau régime. Que devient la vérité avec de pareilles réticences ?

Compromis sans retour aux yeux du peuple, les Constitutionnels n'avaient pas même les bénéfices de leur impopularité, puisqu'ils n'en étaient pas mieux vus par la cour qui haïssait en eux les premiers auteurs de ses humiliations. En vain ils se serraient autour de ce trône jadis ébranlé par eux, comme pour lui faire un rempart de leurs corps, et expier ainsi leurs premiers exploits; elle ne se servait de leur dévouement que pour achever de les perdre. En toute occasion elle favorisait secrètement leurs ennemis, sans se douter qu'elle sacrifiait en eux ses derniers défenseurs. C'est ainsi que, lorsqu'il fallut remplacer Bailly comme maire de Paris, elle fit échouer la canditature de Lafayette et prévaloir celle de Pétion. Ils perdaient un à un tous les postes importants de la magistrature populaire, aujourd'hui l'hôtel de ville, demain la garde nationale. Dépossédés de toute influence sérieuse sur l'Assemblée législative élue contre eux et jalouse de leur gloire, privés de toute action directe et personnelle sur le gouvernement

par le désintéressement si impolitique de la Constituante, en butte aux calomnies des clubs et de la presse, conciliateurs impuissants entre des partis implacables : aigris, découragés, vaincus, ils s'agitaient vainement dans le club des Feuillants, leur dernier refuge. Il devenait de plus en plus évident qu'on passerait, sans coup férir, sur cette ombre pour aller jusqu'à la royauté. Mais on n'en eut pas besoin. Ce parti tomba de lui-même en dissolution au milieu du vide qui s'était fait autour de lui. Le plus grand nombre céda à sa mauvaise fortune après la retraite de Narbonne : le reste fut recueilli par les deux camps qui se disputaient l'empire. Les uns, las de servir malgré lui un roi qui les trahissait, se rallièrent franchement à l'opinion républicaine; les autres, emportés par un ressentiment aveugle, se donnèrent sans réserve à la Cour et firent cause commune avec elle. Barnave, qu'un charme invincible enchaînait auprès de la reine depuis le voyage de Varennes, avait renoncé, lorsque le 10 août survint, à lui donner des conseils qui n'étaient jamais suivis. Quant à Lafayette, qui montra le plus d'illusion dans cette circonstance et qui se crut tenu d'agir en gentilhomme plutôt qu'en politique, il put juger de la

reconnaissance de ceux auxquels il se sacrifiait, lorsque, accouru de la frontière à Paris pour faire son coup d'État contre l'Assemblée, il vit, pour la première fois, la garde nationale manquer à son appel. Qui fit avorter cette chevaleresque entreprise, ce rendez-vous si décisif? le parti populaire? Non, ce fut la Cour.

Le milieu étant ainsi dévoré par les extrêmes, et emportant dans sa ruine la frêle barrière qui les contenait, la situation devint plus nette et le dénoûment plus prochain. En instituant sa commission des *douze*, l'Assemblée s'était saisie de l'autorité nécessaire pour suppléer à l'inaction du pouvoir exécutif et sauver le peuple de ses propres excès. Mais en le modérant d'une main, de l'autre elle le tenait en éveil et lui désignait l'ennemi commun, car elle se souvenait que toute sa force était en lui. Elle l'armait, activait la fabrication des piques, afin de paralyser les mécontents de la garde nationale. Elle lui faisait espérer l'abrogation des lois électorales qui lui étaient odieuses. Bientôt, son audace croissant avec l'insolence de ses ennemis, elle contraignit le roi de déclarer la guerre aux souverains complices de l'émigration, pour le mettre enfin en demeure de se prononcer

ouvertement; ce qu'il fit avec joie, comptant bien l'écraser plus tard avec son armée victorieuse s'il triomphait, avec les armées étrangères s'il était battu, la chose devant être réglée d'avance selon le parti qui paraîtrait le plus avantageux. Mais, pénétrant sans peine cet espoir coupable et profitant du prétexte que lui offrait le renvoi de Narbonne, le seul ministre qui eût ses sympathies, elle lança un décret d'accusation contre ses collègues et, par là, s'empara du ministère.

Les ministres qu'elle imposa au roi appartenaient à un groupe d'orateurs et de publicistes qu'on commençait à désigner du nom de Girondins, à cause des soldats éminents que lui avait fournis la députation de la Gironde. Ils s'étaient signalés dans la presse et à la tribune par d'éclatants succès, par une éloquence brillante et passionnée, par un courage digne des temps antiques, par des idées jusque-là un peu indécises et aventureuses, mais qui se précisaient de plus en plus au choc des opinions. La guerre était leur ouvrage, et elle les portait naturellement au ministère.

Dans les longs débats auxquels cette résolution donna lieu aux Jacobins et à l'Assemblée, ils avaient

provoqué, par leur ardeur à la soutenir, la scission qui devait tôt ou tard se révéler au sein du parti démocratique, parce qu'elle tenait à des causes plus profondes. Moins généreux, moins hardis, moins confiants dans le génie de la Révolution, Robespierre, Billaud-Varennes, et à leur suite une très nombreuse fraction des sociétés jacobines, n'y virent qu'un piége, une entreprise périlleuse qui ne pouvait tourner qu'au triomphe de ses ennemis. Danton s'essayait dès lors à son rôle de conciliateur : il plaida le pour et le contre. Robespierre produisit beaucoup d'effet en insistant sur les dangers de l'ambition des généraux et en évoquant le souvenir de César, lieu commun oratoire qu'on a rappelé depuis comme une prédiction, et qui ne mérite d'être signalé qu'en raison de sa singularité dans une telle bouche. Ce ne sont point les guerres étrangères qui font les Césars, ce sont les guerres intestines, ce sont surtout ces doctrines de la démocratie absolue dont Robespierre a été l'apôtre, et qui n'ont pas une seule fois paru dans le monde sans amener le règne de la force. Elles ont fait César, Cromwell et Bonaparte.

La guerre, conduite par des généraux dévoués au parti constitutionnel et hostiles au plan de Dumou-

riez, s'ouvrit par des désastres qui portèrent au comble l'irritation et la défiance. Il n'y avait de leur part qu'irrésolution, inexpérience et mollesse; on crut à la trahison. Si l'on se trompait à leur sujet, du moins on devinait juste à l'égard du roi, sur qui retombait la principale part de responsabilité. Au moment même où Brissot dénonçait à la tribune les machinations du *comité autrichien*, Louis XVI concertait avec l'empereur les péripéties de la lutte qui commençait, dans ce plan si terrible pour sa mémoire, où la défaite des armes françaises était prévue comme un succès pour lui. Là étaient désignés d'avance les hommes qu'à l'entrée des alliés il faudrait châtier sans pitié et ceux qu'on recommandait à leur clémence. Tel est le testament de Louis XVI comme souverain.

Cependant, encouragés par ces revers, les ennemis de l'intérieur relevaient la tête. L'Assemblée frappa sur eux de nouveaux coups en redoublant de rigueur contre les prêtres non assermentés, en licenciant la garde royale, en ordonnant la formation d'un corps de vingt mille hommes auprès de Paris, enfin en se déclarant en permanence; ce qui était proclamer sa dictature.

Le roi refusa sa sanction, et du même coup ren-

versa les ministres girondins et avec eux Dumouriez, qui avait cru les supplanter.

Mais, plus habiles en ceci que les Constitutionnels, les Girondins avaient su se maintenir indépendants vis-à-vis la royauté, et n'avaient jamais fait cause commune avec elle ; aussi se retrouvèrent-ils aussitôt debout pour l'accabler. A aucune époque l'irritation n'avait été si générale, si vive et si profonde. On ne songea plus, des deux côtés, qu'à une lutte suprême et désespérée. Au 20 juin, la multitude essaya ses forces et vint inspecter le camp ennemi. Mais s'étant montrée ce jour-là ce qu'elle est trop souvent, cruelle, brutale et grossière, elle procura à la Cour une espèce de réaction de la pitié qui lui donna encore quelques semaines de répit. C'est la fatalité des révolutions de ne pouvoir réussir que par le concours des multitudes, et il semble qu'en expiation d'une telle alliance elles soient également condamnées à périr par elles. Ce fut sans doute ce pressentiment qui, joint à des considérations d'humanité, décida les Girondins, vers le milieu de juillet 1792, à une dernière tentative auprès du roi. Leurs propositions furent repoussées.

La Révolution n'était plus séparée que par une bien faible distance de ce qui semblait devoir être le terme

de ses longs efforts; elle la franchit avec la rapidité de la foudre. De nouveaux désastres venaient d'humilier les armées; la Prusse entrait ouvertement dans la coalition, et ses troupes faisaient jonction avec celles de l'empereur. L'Assemblée appelle à Paris les fédérés pour y célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Elle déclare la patrie en danger; elle ouvre dans chaque commune les immortels registres des enrôlements volontaires de 92. C'est alors que se posa la question de la déchéance du roi. Péthion la porta devant elle au nom de la ville de Paris, et presque en même temps parut le manifeste de Brunswick, insolente bravade de l'invasion étrangère.

Le dix août lui répondit.

La légitimité de cette grande journée a pu paraître jusqu'à un certain point discutable aux contemporains, parce que, réduits le plus souvent à deviner les machinations qui aujourd'hui sont si bien éclaircies pour nous, ils manquaient des premiers éléments d'une instruction complète et motivée, mais elle ne peut plus être mise en question désormais; elle se passe de justification. Le simple récit des faits, s'il est exact et fidèle, parle plus haut que toutes les apologies.

La chute de la royauté entraînait celle de la Constitution, qui pourtant était profondément républicaine, et avec quelques modifications de pure forme pouvait s'adapter à la situation nouvelle. Une opinion énergiquement prononcée en sa faveur eût probablement réussi à la sauver au premier moment. Mais ses défenseurs naturels étaient dispersés et leur appui ne pouvait plus que la compromettre. D'ailleurs cette Constitution, qui avait à peine été soumise à l'épreuve de la pratique, était trop peu connue du peuple pour qu'il s'y fût attaché.

Il éprouvait même à son égard un sentiment de désillusion qui lui était plutôt défavorable. On eût dit qu'aussitôt cette grande loi dont on avait fait tant de bruit, votée et promulguée, ses maux auraient dû cesser comme par enchantement. Ce sentiment s'est presque toujours produit dans les circonstances analogues. Les peuples sont fort enclins à se persuader qu'une fois l'édifice des institutions nouvelles terminé, ils n'auront plus qu'à se reposer à son ombre. Cette illusion flatte trop leur paresse pour n'être pas toujours accueillie avec empressement; et c'est elle aussi qui fait leur enthousiasme pour tout ce qui est nouveau, et leur promet un de ces changements qui ne

sont d'ordinaire que les pénibles évolutions d'un malade sur son lit de douleur. De là, les réactions et les désenchantements qui suivent de si près les époques de reconstruction. Les constitutions ne sont des instruments de progrès qu'autant qu'elles sont secondées par le concours actif et persévérant des volontés. Elles sont le cadre où se meut la vie des nations, elles ne sont pas cette vie elle-même, et il n'est pas donné à un mécanisme de pouvoir en tenir lieu. Elles en favorisent le développement, mais ce développement n'a pas sa source en elles. De là ce contraste si fréquent dans l'histoire : de grandes choses faites avec des institutions très défectueuses, et des constitutions combinées avec un art infini, ne recouvrant que l'immobilité et le sommeil de la mort.

XI

DE L'IDÉAL POLITIQUE DES GIRONDINS.

Si pures que soient les intentions, si grande et si légitime que soit la cause qu'on veut faire triompher, on paye toujours bien cher l'alliance des multitudes, lorsque, faute de prévoyance, on les déchaîne sans être sûr d'avoir la force de les dompter ; car le remède est alors pire que le mal. Parce qu'elles suivent docilement, on se flatte de les mener, — erreur ! Elles ne font que suivre leurs propres chimères. Encore un pas et ce sont elles qui vous traînent à leur suite. En acceptant ce rôle enivrant et fatal de rois de la multitude, vous vous donnez à elle sans retour : pacte tacite, mais inexorable. Il faut marcher, victimes

parées d'une pourpre dérisoire, dans toutes les voies où vous pousseront ses passions aveugles et perverses. A quoi bon regarder en arrière? ne sentez-vous pas le poids de ces mille regards qui vous épient? Si vous hésitez, on vous dénonce; si vous vous arrêtez, vos sujets passeront sur vos cadavres mutilés. Mais vous voici parvenus au terme; vous allez sans doute recueillir le fruit de votre orgueilleuse servilité; — non. Vous avez vaincu avec l'aide de la multitude, il faut maintenant subir son règne déshonorant.

Voilà les tristes vérités devant lesquelles durent s'incliner les Girondins, peu de temps après le 10 août, bien qu'elles fussent loin de leur être applicables dans toute leur sévérité. Tant que les soulèvements populaires profitèrent à la cause de la liberté, ou du moins parurent lui être profitables, ils les secondèrent de tout leur pouvoir, sans se demander si cette force d'impulsion multipliée au delà de toute mesure ne leur ferait pas dépasser le but. Ils se flattaient d'en rester toujours les modérateurs. Ils mettaient une complaisance infinie à conserver cette illusion en dépit des démentis qu'elle avait déjà reçus. Ils écartaient les fâcheux présages; ils rejetaient obstinément sur les menées de l'aristocratie les excès

qui avaient souillé les derniers triomphes du peuple; ils prophétisaient tout haut le prochain avénement de l'âge d'or. C'en était fait : la Révolution était désormais inébranlable; les derniers nuages qui voilaient la vérité aux yeux des hommes allaient s'évanouir, et la nation libre, heureuse, florissante, inaugurait pour le monde entier l'ère d'une civilisation nouvelle.

Ils en étaient là lorsque sonna l'horrible tocsin du 2 septembre.

Ce fait donne la mesure de leur sens pratique et de leur connaissance des hommes. C'étaient des artistes et des philosophes plutôt que des politiques, et ils représentaient une opinion plutôt qu'un parti. Non-seulement ils ne possédaient dans leurs rangs aucun homme d'action et d'expérience capable de fonder un gouvernement durable, mais il leur manquait jusqu'aux qualités très subalternes et, en général, peu estimables, mais enfin nécessaires, qu'exige la direction d'un parti. Ils n'avaient ni unité, ni discipline. Chacun combattait à son heure et à sa guise, en volontaire plutôt qu'en soldat, et telle était leur sincérité que dans beaucoup de questions, qui étaient pour ainsi dire personnelles, plusieurs d'entre eux, plus fidèles à la vérité qu'à leur intérêt, votaient

avec l'ennemi, sans croire pour cela avoir démérité de leur cause. N'est-ce pas une étrange ironie que ce soient précisément ces qualités, ou, si l'on veut, ces défauts, que l'imagination populaire leur ait attribués avec le plus d'obstination, et que le stupide Marat ait si bien réussi à les perdre en accusant le machiavélisme des « hommes d'État. »

Ils auraient cru se déshonorer en acceptant un mot d'ordre ou en pactisant avec ces petits artifices, qui sont pourtant de bonne guerre aux yeux de la politique. Ils aimaient d'ailleurs la liberté par tempérament autant que par conviction. Incapables de rien sacrifier de leur indépendance, même aux nécessités de la victoire, et, par ce côté, en si parfait contraste avec leurs ennemis de la Montagne, si unis et si disciplinés même à la veille de se dévorer entre eux, ils avaient trop de scrupules pour lutter à armes égales contre des hommes qui, la plupart, n'en connaissaient d'aucune sorte dans le choix de leurs moyens, et ils recevaient tous leurs coups à découvert.

Ils ne possédaient à aucun degré le génie d'organisation. Le plan de constitution qu'ils nous ont laissé, admirable comme conception philosophique et, à ce point de vue, fort au-dessus des dédains qu'on lui a prodi-

gués, est, à coup sûr, le programme le plus complet de l'idée révolutionnaire, mais il a le tort grave d'être radicalement impraticable. Leurs adversaires, qui leur étaient inférieurs à tant d'égards, nous ont légué des monuments et des créations que le temps n'a pas ébranlés ; mais des Girondins il ne nous reste que des projets, de grandes pensées et d'admirables discours. Ce trait qui achève de les peindre est un éloge tout autant qu'une critique. Malheur aux générations qui, dans l'héritage que leur transmettent leurs aînées, ne voient et n'acceptent que les richesses matérielles et les résultats positifs !

Ils comptaient parmi eux des intelligences admirables d'étendue et d'élévation comme Condorcet, homme deux fois illustre par la science et par les lettres, vieux compagnon d'armes de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, de Turgot, et leur représentant au milieu de la Révolution opérée par leur génie ; caractère d'une irréprochable pureté, âme si ferme et si stoïque sous des apparences timides, qui dictait jusque sous la hache du bourreau cette merveilleuse vision de l'avenir, cette immortelle *Esquisse* où respire tant de paix et de sérénité qu'on la dirait datée des retraites de l'éternel repos. Des sophistes

ont voulu lui marchander sa gloire en chicanant sur telle ou telle affirmation hasardée. Qu'importe un détail contestable dans une œuvre écrite à la hâte, sans matériaux, par un proscrit poursuivi d'asile en asile, et lorsqu'à chaque instant la mort frappait à sa porte? L'ensemble n'en est pas moins d'une beauté et d'une raison supérieures. Et à supposer qu'il n'y ait là, comme ils l'affirment, qu'un rêve de philantropie, ne voient-ils pas que les héros seuls sont capables de faire de tels rêves à de telles heures?

Ils avaient des orateurs incomparables par le lyrisme de l'élan, le pathétique des sentiments, l'ampleur et l'éclat de la forme, comme Vergniaud, éloquence à l'accent tragique, aux grandes images, qui, dédaignant le présent et s'élevant d'un coup d'aile loin de l'étroit espace où se débattaient ses passions, semblait toujours parler pour les siècles, auditoire invisible devant lequel elle faisait comparaître ces événements inouïs et les jugeait avec l'impartialité calme et impersonnelle de l'histoire; ils avaient des vertus rigides, imposantes, qui eussent fait l'honneur et l'orgueil de la vieille Rome, comme Roland; de grands administrateurs, comme Clavières; des publicistes habiles, passionnés, actifs, versés dans la tac-

tique des assemblées et la connaissance des affaires, comme Brissot leur seul homme d'État; des âmes sages et méditatives, comme Rabaut Saint-Étienne; enfin, toute une brillante armée de redoutables lutteurs de tribune, à l'esprit pénétrant, au cœur intrépide, à la parole hautaine, à l'ironie acérée, aux mouvements impétueux et saisissants, comme Guadet, comme Isnard, comme le fier et austère Buzot, comme Lanjuinais, cette tête indomptable, comme Gensonné leur Ulysse, comme Louvet, âme généreuse, à la fois ardente et légère, consumée par sa propre flamme.

Ce qui manquait à la Gironde, c'était un homme de gouvernement, c'était un génie pratique d'une supériorité reconnue, qui eût imprimé à leurs efforts cette unité, cet ensemble et cette suite, faute desquels toutes ces qualités rares et éminentes allaient s'engloutir dans le même gouffre, c'était un Mirabeau. Condorcet était un esprit exclusivement spéculatif et voué aux abstractions. Il comprenait la politique en géomètre, et jugeait les hommes en philantrope. Vergniaud avait toute l'insouciance et tout le laisser-aller d'un artiste. Il improvisait sa vie comme ses discours. Son génie était, avant tout, une muse. Il

avait les heureux priviléges qui accompagnent l'inspiration, mais il en subissait aussi les caprices, les inégalités et les découragements. Brissot était trop léger et trop facile. De toutes les personnalités ralliées autour de ce groupe illustre, une seule possédait le germe ou, tout au moins, l'instinct des qualités qui leur faisaient défaut, et, par une dernière fatalité de leur destinée, c'était une femme : j'ai nommé madame Roland.

N'est-ce pas un éternel sujet d'étonnement que l'apparition de cette grande Romaine en plein siècle de Louis XV, dans ce temps dont la dépravation et le raffinement atteignirent surtout les femmes, et où les vertus même qui leur restaient, la bonté, le dévouement, le désintéressement, la sincérité, la grâce, qui est aussi une vertu, semblaient pour la plupart tenir encore à leur faiblesse ? Son caractère simple et viril, si supérieur aux calculs et aux petitesses de la politique féminine, la décision et la justesse de son jugement, son énergie, son sens si merveilleux des grandes choses, condamnés à n'agir qu'en sous-ordre, avec des déguisements infinis, à être sans cesse désavoués pour ne pas devenir compromettants, n'eurent qu'une influence secondaire sur les événements, mais on

retrouve leur inspiration dans tout ce que les Girondins ont fait de mémorable. Sans l'erreur de la nature qui fit d'elle une femme, sans l'incapacité légale qui enchaîna ses facultés, madame Roland eût été l'homme d'État de la Gironde et l'eût peut-être sauvée. Elle ne put qu'ennoblir sa chute de l'impérissable prestige de son héroïsme.

Tels étaient les hommes qui dirigeaient la Révolution peu de temps avant le coup de foudre du 2 septembre, et que déjà leur résistance honorable à quelques-uns des excès de la dictature populaire représentée par la Commune avait signalés à sa défiance. Ils s'étaient endormis rêvant d'Athènes et de Platon, ils se réveillaient contemporains de la Saint-Barthélemy. Ils furent d'abord comme anéantis. Mais les massacres de septembre étaient une mise en demeure devant laquelle l'illusion ni l'hésitation n'étaient plus permises. Évidemment le peuple qui avait laissé commettre de telles horreurs sous ses yeux était à jamais déshonoré si elles restaient impunies.

Dans cette situation suprême et critique, alors que, parvenus en apparence au terme de leur ambition, il leur suffisait pour s'y maintenir de quelques complaisances du genre de celles qui coûtèrent si peu à leurs

adversaires, ce sera leur éternel honneur d'avoir sacrifié sans balancer leur popularité et leur vie plutôt que de transiger avec le crime. C'est là ce qui les élève si fort au-dessus du vulgaire des tribuns et des lâches courtisans des caprices populaires, et c'est ce qu'ont surtout méconnu avec une extrême injustice les écrivains qui ont raconté cette histoire au point de vue constitutionnel. Ils les peignent, jusqu'au 2 septembre, comme d'effrénés coureurs de popularité, des adulateurs à outrance, et arrivés là, lorsqu'ils voient ces hommes intrépides se retourner tout à coup, élever la voix au milieu du silence et de la consternation universelle, et faire face à ce courant terrible, à ce fleuve de sang qui emportait la Révolution, ils ne comprennent plus et sont réduits à balbutier je ne sais quelle misérable explication que rien ne justifie. « C'était par intérêt, disent-ils, parce qu'ils se sentaient menacés à leur tour. » Mais pourquoi étaient-ils menacés, sinon parce qu'ils refusaient d'obéir? Est-ce donc l'intérêt qui les poussait à se précipiter avec une si noble ardeur dans le gouffre ouvert devant eux? Est-ce l'intérêt qui les engagea dans cette lutte impossible contre un peuple en délire? Est-ce l'intérêt qui leur mit au cœur cette joie

de mourir pour ne pas voir la liberté déshonorée? Est-ce l'intérêt qui donna aux voix de Vergniaud et de madame Roland cet accent sublime qui nous arrache encore des pleurs d'admiration et nous fait envier leur supplice? Eh bien! quand l'intérêt se manifeste par de tels signes, inclinez-vous et saluez l'héroïsme!

Mais qui ne voit qu'ils mirent leur intérêt sous leurs pieds pour ne songer qu'à celui de l'humanité et de la justice? Il leur eût été facile de satisfaire aux considérations d'intérêt : on ne leur demandait pas d'approuver, on ne leur demandait que leur silence. Pour sauver leur vie, ils n'avaient qu'à se taire comme ce Siéyès qui, plus tard, lorsqu'on l'interrogeait sur ce qu'il avait fait pendant la Terreur, répondait : « J'ai vécu. » Pour rester les maîtres, ils n'avaient qu'à prendre la main que Danton s'obstina généreusement à leur tendre jusqu'au dernier moment : elle était teinte du sang de septembre, ils la repoussèrent.

On leur a reproché ce refus; on y a vu l'inspiration d'un orgueil stérile et impolitique. Ce qu'ils répudiaient en cette occasion, ce n'était pas seulement une solidarité qui leur faisait horreur, c'était un système politique que leur conscience se refusait à

reconnaître et que, moins scrupuleux, Danton n'hésita pas à accepter comme un mal nécessaire, bien qu'il eût intérieurement pour lui le plus profond mépris.

Il est remarquable, en effet, que le 2 septembre, cette lugubre journée que ceux même qui en profitèrent et qui l'approuvèrent secrètement, se bornèrent à excuser comme un accès de colère et de démence, marque précisément la date où Robespierre et son école mirent en théorie de gouvernement la dictature perpétuelle de ce même peuple auquel ils attribuaient de si effroyables excès. En même temps qu'ils rejetaient publiquement la responsabilité de ce crime, non sur une populace soldée, comme le faisaient les Girondins par respect pour l'honneur national, mais sur le peuple de Paris tout entier, ils proclamaient l'avénement de sa royauté. Et ce mot n'était point dans leur bouche une simple figure dans le genre des fictions constitutionnelles. Ils entendaient par là un pouvoir actif et réel, une intervention directe et sans intermédiaire dans toutes les affaires, une surveillance personnelle, de tous les instants, qui excluait jusqu'à l'idée de représentation, comme le point de départ de toutes les tyrannies.

Cette doctrine inepte que de nos jours on a cher-

ché à remettre en honneur, et qui devait trouver dans la Constitution de 1793 sa première mais encore incomplète expression, ils en préconisaient l'application provisoire et anticipée dans l'omnipotence des sections et de la Commune de Paris, qu'ils devaient pourtant bientôt frapper à son tour. Elle était doublement odieuse aux Girondins, d'abord parce qu'elle consacrait un système de démocratie absolue, destructif de toute civilisation, incompatible avec les formes représentatives qui leur étaient chères, et ensuite parce qu'elle confisquait au profit de Paris la part légitime d'initiative et d'action que devaient avoir les départements.

C'est ici le lieu de dire qu'on a commis une erreur sans excuse lorsqu'on a attribué aux Girondins ce rêve monstrueux du gouvernement direct du peuple par le peuple, machine de guerre inventée par leurs ennemis et qui a servi à les tuer. Ce qui a donné une ombre de vraisemblance à cette imputation que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules maintenir aujourd'hui, c'est l'expédient d'humanité qu'en désespoir de cause ils imaginèrent pour sauver Louis XVI, l'appel au peuple. Mais cette résolution isolée n'a rien de commun avec un système politique

qui fut toujours loin de leur pensée. Elle est en contradiction avec toutes leurs idées; et c'est là une contradiction qui les honore. Ils la soutinrent dans la pensée qu'elle épargnerait à la Révolution une rigueur inutile, leurs adversaires la combattirent pour prévenir un acte de clémence qu'ils considéraient comme dangereux; et les uns et les autres commirent en cette occasion une faute de logique pour rester fidèles, les premiers, à leur générosité, les seconds, à leurs haines. La vérité est que tous les pas que firent les Girondins dans le sens de la démocratie absolue, ils y furent entraînés malgré eux par la fascination que tout le monde subissait alors et par les défis de leurs adversaires, qui dénonçaient leurs scrupules comme des calculs d'ambition et qui, du reste, les laissèrent toujours bien loin derrière eux sur cette pente.

« La Révolution est faite, avait dit Barnave, dans un de ses derniers discours à la Constituante; si elle fait un pas de plus dans la ligne de la liberté, elle s'attaque au trône, dans la ligne de l'égalité, elle s'attaque à la propriété. » Les Girondins avaient fait le premier sur les débris du trône, quant au second, ils niaient qu'on fût forcé, pour le faire, de toucher

au droit de propriété ; et la disparition des semblants de priviléges qui tendaient à transformer la bourgeoisie en classe, comme la loi électorale, l'organisation de la garde nationale, la distinction des citoyens actifs et inactifs, leur paraissait devoir suffire, avec l'abolition de la royauté, aux légitimes exigences de cette seconde Révolution. Leurs vœux n'allaient pas au delà, et si l'avenir montra qu'ils étaient impolitiques, ils n'avaient du moins rien que de conforme à la logique des principes. Mais une fois la royauté renversée, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que ces nouvelles conquêtes étaient une satisfaction insuffisante pour les convoitises populaires, qui ne se contentaient plus du droit commun, et aspiraient à un empire sans partage. Déjà la faveur du peuple appartenait à qui lui promettait le plus. Il ne voulait pas seulement le droit de suffrage, mais celui de légiférer et d'administrer par lui-même. Il entendait exercer sa souveraineté en personne.

Dès sa première séance, la Convention, qui venait de succéder à la Législative, montra aux Girondins combien elle était disposée à favoriser cette ambition lorsque, sur la motion de Danton, elle décréta « que la nouvelle Constitution serait soumise à la ratifica-

tion du peuple. » C'est pour obéir à ce vote, désormais impossible à éluder, que, dans le projet de Constitution qu'il rédigea, en quelque sorte, sous leur dictée et qu'ils acceptèrent pour profession de foi, Condorcet, transigeant avec les doctrines qui consacraient le principe de l'intervention populaire dans la formation des lois, y inscrivit avec la loi proclamée par la Convention, un moyen de réclamation à l'aide duquel chaque citoyen pût se flatter d'amener la réforme des lois défectueuses en faisant prononcer successivement toutes les assemblées primaires. En ceci, les Girondins ne firent que céder devant des préjugés si forts qu'on ne pouvait les combattre avec fruit qu'en ayant l'air de les partager. Ils tournèrent une difficulté qu'il y eût eu folie de leur part à aborder de front. Ils eurent soin d'entourer l'exercice de ce nouveau droit d'une complication de formalités qui le rendaient absolument inoffensif. On a critiqué leur projet comme une combinaison qui aurait eu pour but de traduire l'opinion de ce qu'on nomme les masses sur les lois et le gouvernement; il avait une destination tout opposée, qui était de les empêcher de nuire en usurpant un rôle au-dessus de leur capacité, d'enchaîner leur volonté dans un inextricable

réseau, de leur donner une apparence de pouvoir pour en laisser toute la réalité à leurs représentants. Ce qu'on leur a reproché est précisément ce qui les justifie. Cette concession avait d'ailleurs, à leurs yeux, l'avantage d'ôter tout prétexte à l'insurrection, de favoriser le retour de la légalité, de dissiper les défiances ombrageuses des classes pauvres, d'épargner aux assemblées législatives les violences de la place publique, et ils s'en expliquèrent aussi clairement que les circonstances le leur permettaient. Posant l'adoption de ces mesures sous forme dubitative :

« Dans un moment, disaient-ils, où aucune loi n'a pour elle le sceau de l'expérience et l'autorité de l'habitude, où le Corps législatif ne peut borner ses fonctions à quelques réformes et au perfectionnement de détails d'un code de lois déjà cher aux citoyens; dans un temps où cette défiance vague, cette inquiétude active, suite nécessaire d'une révolution, n'a pu encore se calmer, nous avons pensé qu'une réponse affirmative à ces questions était la seule qui convînt au peuple français, *la seule qu'il pût vouloir entendre ;* que c'était en même temps le moyen de lui conserver, dans une plus grande étendue, la jouissance de ses droits de souveraineté, dont, même sous une consti-

tution représentative, il est utile *peut-être* qu'un exercice immédiat rappelle aux citoyens l'existence et la réalité. »

Ainsi ce n'étaient là pour eux que des dispositions temporaires, un régime de transition accommodé aux nécessités du moment et destiné à tromper la soif d'utopies qui dévorait leurs concitoyens. Et pourtant, qu'il était loin de l'état de choses que réclamaient dans le même temps Robespierre et Saint-Just ! Ceux-ci niant le principe même de la représentation, sous prétexte que « la volonté ne se représente pas, » demandaient que « le peuple fût à lui-même son propre tribun, » qu'il votât en personne sur *toutes les lois*, dont le Corps législatif ne serait plus à l'avenir que le simple rédacteur, et qu'il eût le droit non-seulement de surveiller, mais de révoquer les administrateurs, sans autre motif que son bon plaisir. C'est pour répondre à ces théories insensées que l'organe des Girondins ajoutait plus loin, dans le même rapport :

« L'étendue de la république ne permet de proposer qu'une constitution *représentative;* car celle où des délégués formeraient un vœu général d'après les vœux particuliers exprimés dans leurs mandats, serait

plus impraticable encore que celle où des députés réduits aux fonctions de simples rédacteurs et n'obtenant pas même une obéissance provisoire, seraient obligés de *présenter toutes les lois* à l'acceptation immédiate des citoyens. »

La disposition que Condorcet critiquait ici devait passer textuellement dans la constitution que firent triompher les Montagnards.

Cette concession forcée, mais regrettable, aux passions dominantes, entraîna les Girondins plus loin qu'ils ne pensaient, et ils le virent clairement lorsqu'ils en vinrent à l'organisation du pouvoir exécutif. Pour être conséquents, ils furent obligés de le dépouiller de toutes les attributions qui constituaient son individualité et son indépendance, et de le subordonner d'une façon absolue à la puissance législative. A quoi bon, en effet, lui eussent-ils laissé cette participation modeste, mais réelle, à la formation de la loi, et ce *veto* si restreint, mais non sans influence, que lui conférait, par exemple, la constitution des États-Unis, dans le but de prévenir les dangers de l'omnipotence des assemblées? Cette participation et ce *veto* ne venaient-ils pas de les donner aux assemblées du peuple? Ils eussent fait double emploi dans

leur constitution. Encore commirent-ils l'inconséquence de le fortifier de fait tout en l'affaiblissant de droit. Les membres du pouvoir exécutif devaient être élus par tous les départements à la fois, tandis que chaque représentant n'était nommé que par un seul, distinction menaçante pour la sécurité du Corps législatif.

Ainsi on ne pouvait pas dire que la constitution girondine fût absolument unitaire, mais les garanties résultant de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs étaient remplacées par ce contrôle illusoire de la vigilance populaire, de cette force si aveugle, si passionnée, si ignorante, si prompte à se lasser et à abdiquer entre les mains de l'intrigue et de l'ambition. Tout en se vantant d'avoir trouvé dans la volonté générale le vrai centre de gravité de tout État bien constitué, ou plutôt le grand ressort qui rendait les autres rouages inutiles, ils savaient trop bien à quoi s'en tenir sur l'insuffisance de ce supplément, puisqu'ils avaient fait de si louables efforts pour en paralyser les mauvais effets. Aussi posèrent-ils d'eux-mêmes l'hypothèse d'une usurpation de pouvoir de la part du Corps législatif. Ils crurent prévenir ce péril au moyen d'un renouvellement fréquent des

assemblées, d'une forte organisation du pouvoir judiciaire, et, à défaut de la dualité des chambres, qui était au fond leur vraie pensée, mais que leur interdisaient les antipathies hautement prononcées de la Révolution à ce sujet, au moyen de la division du Corps législatif en deux sections qui, votant ensemble, délibéreraient séparément, afin d'éviter l'écueil des résolutions précipitées. Mais cet expédient fut dénoncé, dès le lendemain, à la tribune et dans les clubs comme un moyen détourné de relever l'aristocratie, et ils furent contraints de le retirer en présence des orages qu'il souleva.

La théorie politique des Girondins est un immense effort pour concilier le principe d'égalité avec celui de liberté, sans sacrifier aucune des déductions naturelles de l'un ni de l'autre, et l'on peut dire qu'au point de vue spéculatif ils ont réussi, ce qui n'était pas une tâche facile; mais ils n'ont pas trouvé la solution pratique de ce grand problème. Comparé à l'œuvre des Constitutionnels, leur projet frappe tout d'abord l'esprit par sa simplicité qui est très évidente, malgré la complication des détails. Il paraît plus conforme à la logique. Mais, en pareille matière, la logique absolue est très mauvaise conseillère et de-

mande à être sans cesse rectifiée par l'expérience. Condorcet raisonnait en mathématicien et ses calculs de probabilité se trouvaient à chaque instant en défaut, parce que les hommes ne sont pas des chiffres. Quoi de plus logique, par exemple, que de substituer l'unité du pouvoir à sa division et de dire : Au lieu de trouver son frein dans la diversité de ses éléments, il le rencontrera dans la loi et la volonté du peuple, car ce peuple le surveillera ; du moins c'est probable, puisque c'est son intérêt ; mais que celui-ci vienne à avoir une heure de sommeil, ou de distraction, ou de découragement, et les peuples en ont des siècles, pour ne pas commettre une faute de logique, il aura perdu sa liberté. Quoi de plus conséquent encore au principe d'égalité que d'étendre à tous les citoyens le droit de suffrage ? Et pourtant si la masse de la nation n'est ni assez éclairée ni assez moralisée, la crainte de blesser le principe d'égalité vous fait compromettre un principe supérieur qui est celui de la civilisation.

Les Constitutionnels, au contraire, montrèrent peut-être trop de facilité à transiger en certaines circonstances, notamment vers la fin de leur carrière législative ; mais si leur conception n'avait pas toute

la rigueur d'un syllogisme, du moins elle avait l'avantage d'être applicable à des hommes. Ils firent preuve de beaucoup plus d'expérience des affaires et d'esprit pratique. Il faut reconnaître toutefois qu'ils n'eurent point à résister à l'écrasante pression devant laquelle les Girondins durent sacrifier beaucoup de leurs idées et abaisser l'ensemble de leurs plans.

Du reste, les différences qu'on peut relever entre leurs systèmes politiques ne portent pas sur les principes, mais seulement sur des formes infiniment variables, bonnes dans un temps, mauvaises dans un autre. Le fonds est resté le même. Dans le parallèle que j'établis ici, les esprits vulgaires ne voient ordinairement que le dilemme banal : république ou monarchie. C'est leur sort d'être éternellement dupes des mots. Effacez de la Constitution de 91 le mot de roi, et vous avez la république la plus libérale qui ait jamais existé. Les Girondins différaient des Constitutionnels sur les moyens à employer; mais quant au but à atteindre, ils étaient d'accord avec eux. Il n'y avait entre eux que le vain fantôme des prérogatives royales, et une interprétation plus ou moins littérale du principe d'égalité. Jusqu'à ce moment, il est très essentiel de le remarquer, la Révolution ne s'est pas

donné un seul démenti, elle est restée fidèle aux grands principes proclamés par elle, et n'a varié que sur l'expression. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de comparer leurs déclarations des droits. Sauf quelques variantes sans importance, elles sont tellement identiques qu'une voix s'éleva pour demander que celle de la Constituante fût maintenue purement et simplement. Des deux côtés, c'est la même préoccupation d'établir les droits individuels sur une base à jamais inébranlable en les protégeant non seulement contre les pouvoirs établis par la loi, mais contre la loi elle-même si elle devenait tyrannique, tandis que la théorie montagnarde les subordonne à la volonté générale, ce qui est les anéantir. Pour les uns comme pour les autres, l'égalité consiste dans la faculté accordée à chacun de jouir des mêmes droits, avec cette différence que les Constitutionnels entendaient ne parler ici que des droits naturels et que les Girondins y comprenaient les droits politiques; mais ils ne soupçonnaient même pas qu'on pût voir dans ce mot cette promesse criminelle de l'égalité des fortunes dont on commençait à flatter les convoitises des classes pauvres.

On chercherait vainement d'ailleurs dans le rap-

port de Condorcet, qui fut le testament politique des Girondins, un seul mot de nature à justifier l'accusation de *fédéralisme* qui, démesurément grossie et défigurée par l'ignorance, leur devint si fatale. Il n'aborde ce point de vue que pour le réfuter par toutes les considérations qu'on a depuis fait valoir contre un système excellent pour les États-Unis mais inapplicable à la France, qui le repousse et par tempérament et par nécessité. Le fédéralisme paraît n'avoir été une doctrine politique que pour Buzot; encore ne le regardait-il que comme une espèce d'utopie sans application possible tant que dureraient les dangers et les orages de la Révolution, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Cette restriction lui faisait perdre entièrement le sens odieux que ses ennemis y attachèrent. Un gouvernement fédératif était à ses yeux le seul remède contre cette folie d'unité qui possédait la France.

Mais pour tuer un parti en temps de Révolution, on a moins besoin d'un grief réel que d'un prétexte qui s'empare vivement des esprits. Il importe peu que l'accusation soit vraie, il faut seulement qu'elle soit vraisemblable. Sous ce rapport, on doit convenir qu'elle était habilement choisie, car, s'il était im-

possible que les adversaires de la Gironde la crussent fondée, il était à peu près inévitable qu'elle ne fût pas accueillie avec empressement par les préventions populaires. Deux circonstances suffirent pour la faire passer à l'état de chose jugée.

La première fut la motion de Buzot au sujet d'une garde départementale, qu'ils demandèrent à l'ouverture des séances de la Convention, pour lui assurer une force indépendante et une autorité capable de se faire respecter en présence des sicaires de la Commune, maîtres absolus de Paris depuis les journées de septembre : mesure à la fois juste et nécessaire, le 31 Mai et le 2 Juin sont là pour en témoigner, mais imprudente dans la forme. Ce mot de « départementale » était une menace pour la Commune, une défiance blessante pour la population si ombrageuse de la capitale, et il fit à lui seul échouer la motion. Il fallait taire le mot et faire la chose. La seconde fut leur brillant combat de tribune contre la dictature de Paris, qui ne manifesta jamais plus ouvertement qu'à cette époque son mépris si connu pour l'opinion des provinces.

Ici encore, nul doute que le droit et la raison ne fussent de leur côté. L'omnipotence de Paris aux

époques de trouble, a servi tour à tour les partis les plus opposés et c'est pourquoi elle a toujours été appréciée avec une extrême indulgence. On lui pardonne les mécomptes passés en vue des services qu'on en espère pour l'avenir. Elle a, du reste, cet avantage incontestable de simplifier infiniment les luttes de partis en les concentrant dans cet étroit espace. Pourtant il est impossible de soutenir sérieusement que cette prépondérance exorbitante soit compatible avec les garanties qu'exige la liberté et le respect des droits individuels. Autant elle est légitime et salutaire, au point de vue intellectuel, dans le domaine de la science, des lettres et des arts, parce qu'elle ne s'impose alors que par sa propre séduction et ses bienfaits, autant elle est injuste et fatale au point de vue politique. Elle tue dans le reste du pays toute indépendance, toute initiative, toute vie, sous prétexte de lui épargner les agitations et les déchirements. Paris, disait-on, avait plusieurs fois sauvé la Révolution. C'était vrai, mais déjà on pouvait répondre ce que l'histoire proclame aujourd'hui avec tant d'autorité : Paris allait la perdre. Et si, comme on l'affirmait, Paris contenait le cœur et le cerveau de la France, n'était-il pas évident que leur inspiration

n'était plus écoutée, ou bien fallait-il la reconnaître dans la récente élection qui venait de glorifier en la personne de Marat les affreux héros de septembre! Néanmoins, les protestations si honorables et si courageuses de la Gironde étaient impolitiques, parce que leur forme provoquante et le peu d'effet dont elles étaient suivies faisaient mieux ressortir sa faiblesse. En pareille occasion il faut moins parler qu'agir, car les paroles sont plus irritantes que les actes et n'ont d'efficacité que pour aggraver le mal.

Leur attitude dans ces deux circonstances, leur héroïque obstination à poursuivre sans trêve et sans relâche les auteurs des journées de septembre, leurs efforts pour épargner à la Révolution le sang d'un roi irresponsable par sa faiblesse, par son incapacité, par tous les préjugés et toutes les influences qui avaient été la fatalité de sa vie, leur guerre déclarée aux envahissements et à l'arbitraire de la Commune, leur opposition à l'avénement de la démocratie absolue, ce gouvernement des peuples enfants et ce rêve des peuples tombés dans la décrépitude, enfin leur beau et noble génie digne des grands siècles d'Athènes et de Rome, et qui, aux yeux des adorateurs d'Hébert et de Marat, était une dernière espèce d'aristo-

cratie : telles sont les causes principales qui précipitèrent la chute des Girondins. Elles rachètent surabondamment les fautes et les faiblesses qu'on peut reprocher à leur mémoire.

Infiniment inférieurs à leurs adversaires par les talents et les lumières, les Montagnards avaient pour eux, dans ce combat suprême, la faveur déclarée de cette partie du peuple dont ils appelaient la domination déjà devenue prépondérante, grâce à ses terribles coups d'État, au découragement des classes moyennes, et, il faut bien le reconnaître aussi, à ses services et au poids énorme qu'elle portait dans la guerre. En s'opposant aux envahissements de cette sombre armée, enivrée de son triomphe et qui regardait le pouvoir absolu comme une récompense qui lui était due, les Girondins étaient vaincus d'avance. Est-ce à dire, comme on l'a tant de fois répété, que leur défaite fût nécessaire à la cause de la Révolution ?

C'est ici qu'il faut protester contre ce lâche système, idole d'un siècle sans conscience et sans vertu, qui, non content de se prosterner devant la force toutes les fois qu'il la rencontre dans le présent, l'encense et la glorifie jusque dans le passé, et qui rendant

l'histoire complice de tous les crimes heureux, s'incline et reconnaît la Providence partout où il aperçoit le succès. On a vu des écrivains qui avaient pris la plume dans une pensée de justice pour réviser ce grand procès, arrivés à ce moment critique où la fortune trahit les Girondins, faire défection avec elle, et poursuivre en faveur des meurtriers la réhabilitation qu'ils avaient entreprise en faveur des victimes, sans laisser voir d'autre motif à cette palinodie que la victoire d'un parti sur l'autre. Versatilité d'autant plus triste, qu'elle est ici très sincère et forcément désintéressée.

Mais, dit-on, les Girondins perdaient la Révolution. Affirmation gratuite et banale, qu'à l'époque de leur chute la nation s'empressa d'accepter, parce qu'elle la délivrait d'un remords importun, et qu'on maintient aujourd'hui par une vile déférence pour le fait accompli, et parce qu'elle dispense d'un examen plus approfondi. Que leur manquait-il donc en lumières, en énergie, en patriotisme ? A l'intérieur, ils étaient les derniers soutiens de la liberté. Si leur Constitution renfermait des vues peu praticables, que faut-il donc dire de celle de leurs adversaires ? Ne pouvait-elle pas d'ailleurs être facilement modifiée ? Leur

court ministère avant le 10 Août n'avait-il pas été à la fois ferme, habile et brillant? On a objecté leur inaction pendant la période de temps qui a précédé le 31 mai; mais qui ne sait que le pouvoir qui leur restait à cette époque était purement nominal et ne leur laissait d'autre ressource qu'un coup d'État auquel ils préférèrent la mort? A l'extérieur, n'étaient-ils pas les premiers, les plus ardents promoteurs de cet élan militaire qui était le plus solide rempart de la Révolution? N'était-ce pas sous leur impulsion qu'elle avait remporté ses premières victoires? On a affirmé encore que s'ils avaient triomphé de leurs adversaires, on aurait vu commencer dès lors la réaction qui se manifesta plus tard. Mais cette réaction, qui l'a produite, sinon l'aveugle emportement qu'ils voulaient modérer?..... Les vainqueurs, du moins, sauvèrent-ils cette Révolution au nom de laquelle on veut les absoudre? L'histoire répond qu'ils ne la sauvèrent qu'en la mutilant à la rendre méconnaissable. Quel prétexte ou quelle excuse reste-t-il donc à ces adorateurs de la force, à ces théoriciens de la nécessité forcés de se donner d'éternels démentis pour rester fidèles à leur triste logique? Iront-ils jusqu'à amnistier aussi les crimes inutiles?

A de telles accusations, ces cœurs généreux eussent encore préféré la « mort sans phrase » dont les frappèrent leurs ennemis. Les remords de Danton, les pleurs amers qu'à la veille d'éprouver leur sort Camille répandit au souvenir de la part qu'il avait eue à leur perte, sont une justification qui parle bien haut et que la postérité confirmera. Ils avaient en courage et en intelligence tout ce qu'exigeait le salut de la Révolution; et s'ils ne lui eussent point épargné toutes les fautes, ils lui eussent du moins épargné tous les crimes. Sous leur conduite, elle n'aurait pas eu au front cette tache de sang qui a éloigné d'elle les peuples épouvantés. Et par eux arrêtée à temps dans sa course effrénée à la poursuite d'insaisissables chimères, contenue dans son impatience d'embrasser d'une seule étreinte des vérités que le temps ne dévoile qu'une à une, elle n'eût été plus tard ni sujette à tant de découragements, ni contrainte de faire tant de pas en arrière. Sourde à leurs supplications, elle les écrasa sous les roues sanglantes de son char; mais, par un juste châtiment, elle perdit ce jour-là le meilleur de son génie et de sa force, et désormais les nations refusèrent de la reconnaître dans cette Némésis farouche et implacable. Ils emportèrent avec eux,

dans leur tombe, et sa magnanimité et ses libres et généreux instincts, et la beauté de ses inspirations, et son caractère chevaleresque, tout ce qui rendait son attrait si irrésistible et si profond.

Alors, pour la première fois dans le monde, on vit, spectacle étrange, des condamnés marcher au supplice en bénissant la main qui les poussait à l'échafaud. A cette mère sans entrailles qui, pour prix de leur amour, les sacrifiait dans une heure d'égarement, que répondaient-ils, ces hommes au cœur doux et fier? ils allaient le front haut, souriant, chantant son hymne de guerre et de victoire, et ils disaient : Vive la Révolution qui nous tue!

XII

DE LA MONTAGNE.

Lorsque la Réforme, battue en brèche dans ses derniers retranchements par toutes les puissances du vieux monde ligué contre elle, parut en danger de succomber, on vit tout à coup s'élever dans son sein une doctrine nouvelle qui causa d'abord un grand scandale et un grand effroi. Donnant un démenti éclatant à tous les principes proclamés par le libre examen, elle semblait vouloir le rendre plus tyrannique et plus intolérant que l'orthodoxie elle-même ; elle relevait la sanglante idole de l'unité et lui immolait impitoyablement toutes les dissidences ; elle poursuivait l'hérésie au nom de l'hérésie elle-même ; elle

mettait un pouvoir sans contrôle et sans mesure aux mains des multitudes et de leurs tribuns, en même temps elle confisquait tous les droits des citoyens et réglait leurs moindres actes avec une sévérité draconienne; elle ressuscitait enfin au profit de la cause protestante les plus chères maximes de l'ancienne inquisition. C'était le calvinisme, doctrine de combat, forte discipline faite pour la guerre. Elle enfanta les puritains, les gueux, et ces sombres légions qui, dans toute l'Europe, brisèrent à jamais l'effort de la réaction catholique; puis sa mission accomplie, elle s'effaça silencieusement et on n'entendit plus parler d'elle.

En l'adoptant, la Réforme entendit-elle se renier elle-même? Nullement. Elle emprunta momentanément l'arme de ses ennemis pour mieux les vaincre.

Ainsi parurent aux regards de l'Europe interdite les hommes de 93 sur ce sommet si souvent frappé par la foudre qui a gardé le nom de Montagne. Il est logiquement impossible de reconnaître en eux les vrais représentants de l'idée révolutionnaire. Qu'ont, en effet, de commun leurs opinions avec la pensée dont nous avons suivi à travers tant d'orages le développement si régulier, si homogène, si magnifique

d'harmonie ? Rien. Jusqu'à eux, nous l'avons vu, la Révolution s'est montrée éprise de liberté, ils organisent le pouvoir le plus absolu qu'on ait jamais vu à l'œuvre ; elle s'est constamment préoccupée d'assurer et de garantir les droits individuels, ils les effacent de leurs constitutions ; elle a décentralisé, ils ne parlent que d'unité et serrent jusqu'à les briser les ressorts d'une centralisation de fer ; elle a proclamé l'égalité des droits, ils jettent aux masses populaires l'appât grossier de l'égalité des conditions ; elle a décrété l'inviolabilité du domicile et de la vie privée, ils la livrent à la merci des plus vils agents, sous prétexte de mettre la vertu à l'ordre du jour, et de faire observer la morale puritaine ; ils érigent la délation en devoir, ils tuent la liberté de la presse, ils rétablissent par deux fois le principe des religions d'État, enfin ils poussent si loin la pratique des maximes contre-révolutionnaires, que, de nos jours, ils ont pu être revendiqués par toute une nombreuse école, et sans trop d'invraisemblance, comme les continuateurs de la tradition catholique et des démocrates de la Ligue.

L'opposition ne saurait être plus complète et plus prononcée. Mais qu'est-ce à dire ? Faut-il conclure

pour cela que la Révolution n'est qu'un vaste chaos où le vrai et le faux, le bien et le mal sont étroitement confondus dans une nuit impénétrable ? Faut-il ne voir en elle qu'un mouvement sans but et sans projet, un entassement de contradictions ? a-t-elle voulu, en un mot, se démentir elle-même ? Non, car à ce compte, il n'est pas une seule des traditions de l'humanité qui puisse rester debout. Elle ne se renie pas, elle proclame sa loi martiale à la face des quatorze armées de l'invasion. Elle se donne à ses fanatiques. Elle ne se fie plus qu'aux inexorables, à ceux qui ne peuvent plus pactiser qu'avec la mort. Elle n'est plus une cité, elle est un camp, et elle s'impose les dures lois de la guerre. Il ne faut pas confondre ses principes avec les instruments bons ou mauvais qu'elle employa.

Ainsi s'explique la courte domination des Montagnards dans l'histoire de la Révolution. Ils n'y sont pas une idée, ils y sont un moyen; ce qui ne veut point dire qu'ils n'aient pas d'idéal qui leur soit propre, mais seulement que cet idéal n'a dû un moment de triomphe qu'à des circonstances exceptionnelles, et qu'il n'y joue que le rôle d'un expédient. Ils sont l'épée qu'elle saisit pour frapper ses ennemis

ou pour se frapper elle-même si le sort la trahit. Au reste, ils avaient pleinement conscience eux-mêmes qu'ils étaient des êtres d'exception, faits pour tenir un instant dans leurs mains violentes le gouvernement du désespoir et pour disparaître aussitôt leur tâche achevée, avec les convulsions qui les avaient suscités. Ils l'ont dit et répété sous toutes les formes, le système terrible dont ils furent les ministres n'a jamais été conçu qu'en vue d'une heure de crise; et ils le croyaient de bonne foi, même en le reproduisant à leur insu, dans ces plans qu'ils nous ont presque tous laissés pour protester contre la pensée d'y avoir vu un régime normal, et à la fois comme un appel à la postérité, et comme le programme des institutions qu'ils se proposaient de réaliser en des temps plus paisibles.

C'est ce programme resté à l'état de projet qu'on peut seul considérer comme la véritable expression de leurs doctrines, et c'est là seulement qu'on a le droit de les chercher. Il s'écarte sans doute en quelques points de celui qu'ils appliquèrent pendant leur dictature; mais il confirme malheureusement une vérité que l'histoire de tous les temps démontre avec éclat, c'est que les hommes ne sont guère faits que

pour un seul rôle et une seule pensée. Aussi les révolutions usent-elles d'ordinaire autant de générations qu'elles ont de phases différentes. Et cela paraît surtout vrai de ceux qui ont disposé du pouvoir absolu. On dirait que la pratique de l'arbitraire les a frappés d'une incurable incapacité pour tout ce qui sort de sa routine homicide. Leur esprit reste à jamais emprisonné dans ses conceptions étroites et inflexibles. L'intelligence de la liberté est comme un sens d'une délicatesse infinie, qu'on perd aussitôt qu'on cesse d'en faire usage, et qu'on ne retrouve plus une fois qu'on l'a perdu. Sauf Danton, Camille Desmoulins et leurs amis, les hommes de la Montagne n'ont jamais rouvert les yeux à la lumière des idées libres. Leurs pensées sont comme leurs actes, marquées de la triste empreinte de la fatalité qu'ils ont invoquée pour leur justification. On voit qu'ils imaginent des rêves pour se distraire de la réalité de leur tyrannie, mais ils ont beau faire, ce sont les rêves du despotisme.

Leurs idées si absolues ont donc au fond la même explication, ou, si l'on veut, la même excuse que leur conduite. Aussi lorsque de nos jours, au milieu de circonstances si différentes, on a tenté, par le plus

insensé des anachronismes, de ressusciter la double tradition de leur système et de leur gouvernement, sans y être contraint par aucune des effroyables nécessités qui les expliquent, n'a-t-on réussi qu'à soulever un cri d'horreur ou une risée universelle.

La Constitution de 93, que la Montagne improvisa en huit jours, après sa victoire sur les Girondins, ne peut être considérée que comme une satisfaction vaine et mensongère donnée à l'impatience publique, avide de voir s'établir un ordre légal, quel qu'il fût. C'est un compromis à l'aide duquel les diverses fractions qui la composaient masquèrent leurs secrètes dissidences et en ajournèrent l'explosion. Elle ne contentait personne. Sauf Danton, qui n'en parlait jamais qu'avec mépris, et qui pourtant y avait par son influence maintenu une ombre de modération, la plupart des Montagnards la trouvaient trop timide et allaient bien plus avant dans les voies de la démocratie absolue. Mais comme on savait d'avance que l'application en serait indéfiniment suspendue, on s'abstint, d'un commun accord, de tout débat sérieux, et elle passa sans opposition. On y fit entrer pêle-mêle les contradictions les plus grossières, afin de donner des gages à tous les partis, et chacun y fit sans peine abnégation

de ses prétentions personnelles en ce qu'elles avaient d'extrême et de singulier.

Elle est restée pour ce motif une expression assez fidèle, quoique très atténuée de l'opinion de ce parti, envisagé dans son ensemble et à ce moment fugitif de son existence où il eut un ensemble, je veux dire une certaine unité. Mais ce serait une moyenne très trompeuse, si on l'appliquait aux idées qui jusqu'au 9 thermidor furent à la veille de triompher.

En brisant la Gironde, la multitude avait emporté la dernière digue qui s'opposait à ses envahissements. On ne pouvait guère s'attendre à ce que ses nouveaux favoris pussent lui rien refuser. Mais quels droits nouveaux lui accorder? En fait d'affranchissement, les Girondins étaient allés aux plus extrêmes limites. Il semblait si impossible d'innover sur ce point, que Vergniaud n'avait pas craint de répéter, en forme de défi, les paroles de Barnave : « Il n'y a plus qu'une révolution possible, celle des propriétés. » Cette révolution, on commença à la lui promettre, et pour la lui faire attendre patiemment, on lui décerna la toute-puissance.

« *Vox populi*, *vox Dei*, » avait répondu Danton en entendant les premiers coups de tocsin du 2 sep-

tembre, à un député qui le pressait d'intervenir en faveur des victimes. « La force du peuple et la force de la raison, c'est la même chose, » dit à son tour Héraut de Séchelles aux hordes du 31 mai, lorsqu'elles vinrent porter la main sur les élus de la nation. Robespierre renchérissait encore sur ces maximes impies. « Le peuple, répétait-il en toute occasion, le peuple est toujours bon ; pour être bon, il n'a qu'à se préférer lui-même à tout ce qui n'est pas lui. Le mal ne vient jamais du peuple, mais toujours des gouvernements. »

Ce dogme, jusque-là inconnu, formait le lien commun des doctrines propres aux diverses fractions qui composaient la Montagne. C'était l'infaillibilité du peuple substituée à l'infaillibilité de l'Église. En présence de pareils aphorismes, quelle garantie pouvait rester aux droits individuels? Toute garantie n'eût été qu'une marque de défiance injurieuse. Il ne devait sortir de là que cette conception étroite et fatale qui fait de la souveraineté du peuple un droit absolu et sans limites, et qui, regardant comme autant d'usurpations les délégations qu'il peut en faire, veut qu'il l'exerce directement et sans l'intermédiaire trompeur des représentations.

Ce double caractère est en effet profondément empreint dans la Constitution de 93. Les droits individuels y sont en partie énumérés, mais cette vaine et illusoire classification est la seule garantie qui leur soit accordée. On n'y retrouve aucune de ces formes protectrices si bien combinées dans le projet de Condorcet pour faire de la liberté une chose vivante, organique, se suffisant par ses propres forces. La liberté des cultes, cette grande conquête du siècle, y fut d'abord passée sous silence sur la motion de Robespierre, qui rêvait déjà le pontificat de l'Être suprême, comme « trop favorable aux conspirations, » et n'y fut introduite qu'après négociation. Le législateur ne semble plus se douter qu'il y ait des existences particulières au sein de la société, dont l'intérêt devient la seule mesure et la seule règle de l'exercice du pouvoir.

En ce qui concerne le gouvernement direct, on se rappelle la part déjà excessive, bien qu'elle fût plus apparente que réelle, que lui avaient faite les Girondins pour obéir à l'entraînement universel. Ils avaient reconnu au peuple le double droit de voter sur la Constitution et de réclamer contre les lois qui lui paraissaient défectueuses, mais ils avaient eu soin de

prévenir l'abus de ce *veto* par des formalités qui en rendaient l'exercice difficile. Les Montagnards se montrèrent beaucoup plus généreux. Ne pouvant songer encore à remettre en ses mains le gouvernement tout entier, ils lui en conférèrent la partie la plus délicate, le soin de faire les lois, dont le Corps législatif ne devait plus être désormais qu'un simple rédacteur, en gardant toutefois le droit de faire les décrets.

Et pour ôter toute équivoque et toute ambiguïté à l'interprétation de ce droit, ils prirent le soin de déclarer qu'ils entendaient par *lois* non-seulement la législation civile et criminelle, mais l'administration générale des dépenses et revenus publics, la gestion des domaines, la nature, le montant, la dénomination des contributions, la déclaration de la guerre, l'instruction publique, etc. (art. 54).

Il est vrai d'ajouter qu'à côté de ces dispositions qui décidaient que le peuple « ferait la loi » et « délibérerait sur la loi, » on pouvait lire ce fameux article 59 qui leur donnait un démenti formel et semblait n'avoir été imaginé que pour les éluder :

« Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départements, plus un, le dixième

des assemblées primaires de chacun d'eux régulièrement formées *n'a pas réclamé*, le projet est accepté et devient loi. »

Cette supercherie grossière restreignait le rôle du peuple à une simple réclamation, et c'est sur elle que Condorcet se fonda pour démontrer que la Constitution montagnarde était, en réalité, beaucoup moins démocratique que la sienne. Quoi de plus inique en effet ? on avait dépopularisé et tué les Girondins en leur reprochant d'avoir méconnu et trahi les droits du peuple, en promettant à la multitude un empire beaucoup plus étendu, et dans la loi même qui se vantait de réaliser ces promesses, qui en faisait une énumération si pompeuse, on démasquait le piége sans nom, l'impudente imposture, qui les réduisait à une pure confusion de mots!

Des historiens en ont conclu qu'il n'y avait eu là qu'un calcul de popularité et que l'opinion de la législation directe n'avait pas de partisans sincères. Ce serait une erreur de le croire. Robespierre, Saint-Just et leurs adhérents en furent les défenseurs avant, pendant et après le vote de la Constitution, mais ils n'avaient pas encore une prépondérance dominante. Ces contradictions ne prouvent que le parti pris de

l'Assemblée de donner à tous les partis des satisfactions d'autant plus faciles qu'elles n'engageaient à rien puisqu'on savait que la Constitution ne serait jamais appliquée. Elle est pleine de compromis de ce genre. Les premiers articles furent donnés à Robespierre, les derniers à Danton. C'est ainsi que la nouvelle déclaration des droits fut aux trois quarts copiée littéralement dans celle de Robespierre qui ne put pourtant y faire prévaloir ni sa définition de la propriété, ni son opinion sur la liberté des cultes, ni son idée de soumettre tous les fonctionnaires et tous les administrateurs à l'arbitraire des assemblées du peuple, ni l'impôt progressif, ni l'éducation gratuite et obligatoire, ni le droit au travail, qui furent sacrifiés à l'influence dantoniste. Mais croit-on qu'un homme si obstiné dans ses convictions eût laissé passer, sans protestation, de tels démentis à ce qu'il regardait comme la vérité absolue si ce silence n'avait été convenu et prémédité ?

Sur un seul point les Montagnards montraient des vues plus sages et plus politiques que leurs devanciers : ils confiaient la nomination des membres du pouvoir exécutif au suffrage à deux degrés au lieu de le laisser comme les Girondins, à l'élection directe. Mais ils

avaient pour but de prévenir l'antagonisme inévitable que celle-ci créerait entre les deux pouvoirs et nullement, comme on l'a prétendu, de retirer à l'initiative populaire une prérogative insignifiante auprès de celles qu'ils lui avaient conférées. (Robespierre, discours du 13 juin 1793.)

Est-il besoin de qualifier ici cette folle rêverie du gouvernement direct du peuple par lui-même? Est-il besoin de démontrer qu'elle n'aurait d'autre effet que de ramener les sociétés à leur point de départ, c'est-à-dire à la barbarie, et que, si la souveraineté du peuple est un principe, il en est un autre plus essentiel encore, c'est qu'elle ne doit s'exercer que par délégation, sans quoi le but même de l'institution des gouvernements est manqué? Est-il besoin d'en appeler aux demi-expériences qui en ont été tentées, et aux sanglantes déceptions qu'elles ont amenées? Faut-il ajouter enfin que le peuple, assez bon juge d'ordinaire des aptitudes et des capacités pratiques qui se déploient sous ses yeux, est absolument inhabile à juger une question générale de quelque ordre que ce soit, et que, lorsqu'on lui soumet une résolution, on lui fait sa réponse par la seule manière de poser la demande? Non, sans doute, car ceux qui ont pu

embrasser cette chimère ne m'entendraient pas.

On put juger, dès lors, quelle admirable machine à oppression on avait trouvée dans cette idée de la sanction populaire. La Constitution fut ratifiée à l'unanimité par les assemblées primaires. Des partisans encore si nombreux des Constitutionnels et de la Gironde, il n'en restait pas trace dans le vote. Et qui s'en étonnerait? de quoi s'agissait-il ici pour eux? de prononcer sur les mérites ou les imperfections de cette élucubration politique? Nullement. Ils avaient à choisir entre une Constitution qui révoltait toutes leurs idées, mais, enfin, qui était une garantie d'ordre et de légalité, et le prolongement indéfini de la dictature des hommes de septembre; d'un côté, un état de chose peu rassurant mais régulier, sinon stable: de l'autre, un gouffre. On leur présentait ces deux alternatives et on leur disait: délibérez.

C'était délibérer sous le couteau. On ne s'autorisa pas moins de cette adhésion forcée comme d'un témoignage éclatant de la volonté nationale, d'un gage de l'approbation universelle, et le premier usage qu'on en fit, fut d'ajourner la Constitution à des temps meilleurs. La nation n'était pas mûre pour l'âge d'or. La Constitution de 93 une fois suspendue, il n'en fut plus

question ; mais le gouvernement provisoire qu'on lui substitua, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, eût été impossible à réaliser sans les idées dont elle était l'expression. Cette effroyable concentration de pouvoir aux mains des Comités de Salut public et de Sûreté générale, ce code atroce qui armait le soupçon du glaive de la justice, et faisait de lui le maître souverain de la vie humaine ; ces tribunaux qui avaient la célérité et la précision mécanique et fatale de l'instrument de supplice dont ils étaient les pourvoyeurs, ces hécatombes humaines, ces proscriptions en masse qui enveloppaient indifféremment toute une cité ou toute une classe, ces dictateurs improvisés dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque village, ces proconsuls qui venaient destituer les généraux au sein de leurs armées, punissaient l'indépendance comme une trahison, l'insuccès comme un crime, emprisonnaient Hoche pour protéger Pichegru ; tout cet immense déploiement d'arbitraire, jusque-là sans précédents et depuis sans exemple, ne fut possible que grâce aux fanatiques doctrines qui venaient de prévaloir. C'était toujours la même théorie : le peuple était tout, les individus rien. Tous les droits, toutes les garanties, et les plus simples règles de la

justice disparaissaient devant l'intérêt public, devant la volonté générale « qui ne peut errer. » Le principe de la souveraineté était le même, l'étendue du pouvoir était la même; il n'y avait de changé que les formes de son exercice qui, au lieu d'être remis à tous les citoyens comme le voulait la Constitution, était momentanément délégué à quelques hommes. Dénoûment usé et toujours nouveau! Quand le peuple est surchargé de si magnifiques attributions et d'une tâche si lourde, ne faut-il pas qu'on se dévoue pour suppléer à son inexpérience?

Lors donc que pour réhabiliter la mémoire des hommes qui ont pris part à ce gouvernement on discute la question de savoir s'ils ne sont pas justifiés par la nécessité, il nous semble qu'on en pose mal les termes. Ce qu'à la rigueur nous pourrions accepter comme une nécessité terrible en flétrissant toutefois des abominations dignes d'une éternelle exécration, ce sont les formes de cette dictature. Mais pour eux, ces formes n'étaient qu'une application particulière d'un principe qu'ils ne renièrent jamais : le droit de vie et de mort de la société sur tous ses membres. Les pouvoirs exorbitants dont les Comités étaient provisoirement dépositaires, le peuple, selon eux, devait

les reprendre pour les exercer sans cesse. Entre l'exception et la règle, il n'y avait qu'une question de chiffres. Dès lors il ne sert de rien d'amnistier les moyens, puisqu'on réprouve le dogme; ici ils sont indivisibles.

Malgré l'intérêt des vainqueurs à rester unis, le caractère absolu de leurs opinions n'était pas de nature à souffrir une contradiction, quelle qu'elle fût. Il y a une source de division mille fois plus féconde en fléaux que l'amour de la guerre, c'est l'amour de l'unité. On sait les horreurs que cette triste folie avait déchaînées sur le monde en matière religieuse. Il était réservé aux fanatiques de la Montagne de la transporter dans le domaine des idées politiques. Ils y firent revivre les guerres implacables de la Foi contre l'Hérésie. A leurs yeux, tout dissentiment était un crime irrémissible. Dès le lendemain de la victoire, les différents centres d'opinion qui la composaient, jusque-là unis par le danger commun bien plus que par de communes convictions, préparèrent leurs forces en silence pour agir à l'instant propice.

Ils se groupaient autour de quelques personnalités dont le nom était à lui seul un programme. Marat,

par une exception unique, avait une école sans avoir un parti, parce qu'il était impossible de lui assigner un drapeau déterminé. Il n'avait jamais contredit que pour contredire, sans aucun principe arrêté, et, sauf sa banale invention du dictateur enchaîné au pied par un boulet et des huit cent mille potences, on chercherait vainement deux idées d'accord dans le monstrueux fatras de ses écrits. Depuis la chute de la Gironde, il était visiblement désorienté, ne pouvant plus dénoncer sans blesser ses propres admirateurs, et, bien qu'il fût encore appuyé sur une immense popularité, son étoile commençait à pâlir. Ses enthousiastes s'étaient attendus à quelque coup d'éclat, à quelque révélation extraordinaire, et l'oracle restait prudemment dans l'ombre du sanctuaire. Le poignard de Charlotte Corday épargna à ce misérable l'embarras de montrer à tous les yeux le vide et le néant de sa triste cervelle. Mais un fait qui montre bien le chemin qu'avait parcouru l'opinion depuis le 31 mai, c'est que Marat, lorsqu'il fut frappé à mort par cette fille héroïque, honneur immérité s'il en fût! était devenu un modéré sans avoir pourtant rien changé à ses idées. Pour arrêter Jacques Roux et sa bande, il fut obligé de recourir aux mêmes argu-

ments qu'on avait fait valoir contre lui : il les traita de forcenés et d'enragés.

Hébert, Pache, Chaumette, Momoro et Ronsin, le généralissime de l'armée révolutionnaire (celle qui faisait la guerre à l'intérieur), représentaient les traditions de la Commune du 2 septembre et les convulsions de la populace en délire. C'était ce délire même qu'ils voulaient ériger en système de gouvernement, si toutefois on peut donner ce nom à deux ou trois idées monstrueusement incohérentes et folles. Se vantant de renchérir encore sur la manie de simplification dont les procédés nouveaux donnaient l'exemple, ils avaient choisi pour type le régime atroce et expéditif que les proconsuls de la Convention appliquaient dans les villes douteuses ou révoltées, Carrier à Nantes, Collot d'Herbois à Lyon. Point de Constitution écrite, point de cette tyrannie de la volonté d'aujourd'hui sur la volonté de demain, mais toute l'autorité et toutes les fonctions centralisées aux mains de quatre magistrats suprêmes représentant chacun un des éléments immuables de l'activité des sociétés : le grand-juge Pache, la pensée et la volonté; le grand exécuteur Ronsin, l'action; le grand pontife Chaumette, l'idée religieuse; le grand

accusateur Hébert, le principe de conservation.

Ce régime était simple, en effet. Il avait toute la simplicité d'une guillotine.

Leur conception religieuse était digne de leur théorie politique. Ils avaient adopté pour symbole l'orgie en permanence sous le nom de Culte de la Raison. En présence du peuple assemblé à Notre-Dame, ou dans toute autre église de l'ancien culte, la Déesse, sous les traits d'une belle fille, sortait demi-nue du temple « de la Philosophie » au son d'une « musique *républicaine.* » Tout près d'elle brillait le flambeau de « la Vérité. » Elle venait s'asseoir sur un siége de verdure, et, là, recevait gracieusement les hommages du peuple qui chantait un hymne à sa gloire en lui tendant les bras. Cela fini, elle rentrait dans le temple après s'être retournée sur le seuil « pour jeter un dernier regard de bienveillance sur la foule. »

A ces ridicules cérémonies se mêlaient des farces indécentes, des travestissements, des scènes de violence, des mascarades presque toujours tachées de vin et de sang, comme le sont d'ordinaire les bouffonneries de la populace. Les fidèles de l'ancien culte étaient chassés et couverts d'outrages, souvent de coups, les ministres contraints d'abjurer ou emprisonnés. On

avait, en un mot, ressuscité au nom de la raison le fanatisme qu'elle avait vaincu, en substituant les plus basses et les plus ignobles turpitudes à ce qu'il avait eu parfois de poésie grandiose et terrible. Il est des démocrates sincères qui pardonnent de bon cœur ces excès à la religion de Chaumette, en reconnaissance de la guerre déclarée qu'elle a faite au catholicisme, dont ils considèrent l'existence comme incompatible avec celle des institutions libres. C'est résoudre bien légèrement ce semble une question si délicate. Pour qu'on eût le droit d'amnistier un moyen aussi condamnable, il faudrait au moins qu'on pût invoquer en sa faveur la compensation du succès. Or, ce culte grossier était si inférieur à tous égards à celui qu'il prétendait remplacer, qu'il ne pouvait que le faire valoir et regretter par comparaison. Si l'on devait sacrifier à la guerre anticatholique ce principe sacré de la liberté des cultes, du moins fallait-il que l'idée religieuse à laquelle on faisait un tel sacrifice fût plus belle et plus grande que celle qu'on se proposait d'étouffer.

Mais pourquoi accepter, même par hypothèse, cette coupable chimère? La liberté seule est assez forte pour neutraliser le fanatisme. Les persécutions religieuses seraient encore une faute quand elles ne seraient pas

un crime, puisqu'elles fortifient ce qu'on se propose d'affaiblir. Il y a, d'ailleurs, dans les idées une telle facilité à se métamorphoser qu'elles défient toute surveillance et se dérobent sans peine à la plus savante inquisition. Ce que le XVIIIe siècle avait voulu tuer dans le catholicisme, c'était le principe d'unité, d'autorité, c'était le vieil absolutisme romain. Or, ces idées que Chaumette venait de chasser du sanctuaire, elles avaient déjà trouvé un nouvel asile. Elles s'étaient réfugiées en lieu sûr, dans un abri ou personne à coup sûr, ne s'aviserait d'aller les inquiéter — dans la tête de Robespierre. Toutes les formules générales et essentielles de l'idée catholique se retrouvent dans sa doctrine, et c'est ce qui explique les sympathies qu'il rencontra dans le clergé.

La tentative de la Commune ne peut donc être considérée que comme une de ces mille folies qu'engendre spontanément le chaos des révolutions. Ses auteurs étaient les êtres les plus vils et les plus impurs qu'ait jamais remués l'écume d'une nation corrompue. C'étaient, selon l'expression de Camille Desmoulins, des hommes qui, « pour se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, avaient besoin de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine. »

A la bassesse et à la cruauté, Hébert et Chaumette joignaient un vice rare à cette époque : ils étaient lâches. Leur supplice souilla l'échafaud qui avait abattu tant de nobles têtes. Il se trouvait pourtant parmi eux un être inoffensif, sinon irréprochable. C'était un pauvre rêveur allemand, panthéiste en politique comme en religion, qui poursuivait à travers ces horribles réalités le songe du bonheur universel, une utopie, une idylle renouvelée de l'abbé de Saint-Pierre, et qui dans ces affreuses saturnales avait le privilége de ne voir qu'une thèse d'idéologie pure : Anacharsis Clootz.

Les deux seuls partis entre lesquels la lutte pouvait être sérieuse et la victoire disputée, et les seuls qui méritent de fixer l'attention de l'histoire sont : celui qui suivait Robespierre, et celui qui s'était attaché à la fortune de Danton.

XIII

ROBESPIERRE ET DANTON.

Lorsqu'il fut question d'envoyer les Girondins au tribunal révolutionnaire, le faible et versatile Garat, qui les avait abandonnés à l'heure du danger, alla secrètement chez Danton pour le déterminer à agir en leur faveur. Danton se disait malade et ne voyait personne. Pourtant il le reçut. Mais dès les premiers mots : « Je ne pourrai pas les sauver! » dit-il; et de grosses larmes coulaient le long de cette tête de Méduse contractée par la douleur et le remords.

Qu'y avait-il donc entre eux et lui? un simple lien de sympathie et d'estime? Non. C'était bien plutôt une étroite solidarité d'opinion et d'intérêts; et cette

vérité que l'étourdi Camille n'entrevit qu'au dernier moment, elle fut sans cesse présente à sa pensée. Danton ne se donna définitivement à la démocratie extrême qu'après avoir été repoussé par les Girondins, et même alors il ne la servit qu'à regret et avec l'arrière-pensée de la combattre plus tard.

Par là s'expliquent et les sages conseils qu'il leur prodiguait en toute occasion, et sa longanimité à supporter leurs reproches si sanglants, et les avances qu'il persista si longtemps à leur faire, et sa répugnance à les frapper. Il sentait bien que c'était se frapper lui-même. Que de fois ne lui arriva-t-il pas de gémir sur ces fatales journées de septembre, qui avaient mis entre la Gironde et lui un fleuve de sang à jamais infranchissable! Il avait cru les absoudre au nom du succès, et c'est au nom du succès qu'une implacable fatalité l'amenait à les maudire. Il y avait vu la victoire définitive de la Révolution sur ses ennemis — mais qu'est-ce qu'une victoire qui laisse derrière elle de pareils abîmes? Et qu'est-ce qu'une génération qui a pu assister muette et impassible à un pareil spectacle? Elle est à jamais démoralisée.

Septembre devait être le grand embarras de sa vie. Uni aux Girondins, Danton eût écrasé les factions et

fixé les destinées de la Révolution. Il avait la décision, le génie pratique qui leur manquait. Il eût fécondé leurs vastes connaissances spéculatives, leurs aptitudes si variées, leurs vertus, leur admirable ardeur. Il possédait au plus haut degré ce mélange indéfinissable d'attraction et d'autorité naturelle, qui fait qu'un parti se groupe autour d'un homme avant que personne ait songé à le choisir pour chef. Il eût été l'action du gouvernement dont ils eussent été la parole. Il le sentait et il le disait. Il leur adressa des appels suppliants, lui, l'homme aux farouches emportements. Un instant même, il crut avoir désarmé à force de concessions les politiques du parti, mais à l'instant décisif l'image vengeresse de son crime se dressa entre eux et lui. Ils répondirent par des paroles de haine et de mépris, et ils préférèrent mourir que de prendre cette main ensanglantée qu'il leur tendit jusqu'au dernier moment.

Telle fut l'expiation de Danton. Bien qu'il fût avant tout un homme de gouvernement, un esprit organisateur, fort peu porté aux abstractions, très sceptique, et plus encore que tout cela, un ambitieux, bien qu'il ait transigé sans scrupule avec les théories les plus folles quand il le jugea utile à ses vues, il n'est point

difficile de déterminer en termes généraux ses préférences politiques. Au fond il ne différait guère des Girondins que par des dissentiments de politique active, très secondaires si on les rapproche de ceux qui le séparaient de Robespierre et de Saint-Just. C'est par lui et par ses amis que prévalurent dans la Constitution de 93 les seules dispositions libérales qu'on y puisse mentionner. Son esprit n'avait rien d'étroit ni d'absolu. Dans ses professions de foi publiques il avait fait la part du feu, et avait affiché certaines maximes, comme il avait coiffé le bonnet rouge. Ses opinions réelles étaient modérées. Il était indulgent, non comme ceux qui ont beaucoup à se faire pardonner, mais comme ceux qui comprennent beaucoup. Son esprit clairvoyant et maître de lui-même, uni à des passions désordonnées, réalisait pleinement l'idéal de ce peintre : calme sur un cheval fougueux.

Il voulait la dictature terrible mais courte ; et un régime régulier une fois établi, c'est la liberté la plus large, les lois les plus humaines, les institutions les plus favorables à l'art, à la science, à l'industrie, qu'il y eût appuyées. Il ne séparait pas la démocratie de la liberté. S'il eût pu songer à faire rétrograder jusqu'à l'antiquité la France du XVIIIe siècle, il l'eût ramenée

à Athènes et non à Sparte. Du reste, comme Mirabeau son maître qui lui était fort supérieur par le génie, par les connaissances et par le caractère, mais dont il possédait au plus haut degré le caractère et les instincts, il se serait très bien accommodé d'une monarchie républicaine, pourvu que tous les grands intérêts de la révolution y eussent trouvé leur sauvegarde. Il en rêva même une un moment pour d'Orléans.

Les Girondins une fois perdus sans espoir, il se vit seul en présence du gouffre qui les avait dévorés. Avec eux étaient tombés ses plus indispensables auxiliaires. Il se sentit isolé, menacé, suspect. Il cacha son découragement et sa douleur sous des rugissements et déchaîna toutes les tempêtes, voulant conserver à tout prix sa popularité. Mais tous ses discours commençaient par la fureur et finissaient par la modération. A cette bruyante attitude, il fit peu à peu succéder le silence et l'abstention. Il s'éloigna de la tribune et des Comités, et alla s'ensevelir à la campagne, laissant ses rivaux s'user dans les luttes du pouvoir.

Mais il avait dans l'âme assez de générosité pour prendre en dégoût cette résignation passive, et assez de courage pous risquer sa vie dans une grande entre-

prise. C'est alors qu'avec ses amis Camille Desmoulins, Philippeaux, Fabre d'Églantine, Lacroix, Westermann, Héraut de Séchelles, il forma cette conspiration de la clémence qui, aux yeux de la postérité, effacera bien des erreurs et atténuera bien des crimes.

Tous les pouvoirs étaient à la discrétion des deux Comités de Salut public et de Sûreté générale, par suite de l'abdication volontaire de la Convention, et les Comités étaient gouvernés souverainement par trois hommes : Robespierre, Saint-Just et Billaud-Varennes. Quant aux autres, ou ils leur étaient personnellement dévoués, comme Couthon, ou ils étaient compromis avec eux, comme Collot-d'Herbois, ou ils se donneraient au succès, comme Barrère. Il faut toutefois faire ici une réserve en faveur de ces hommes patriotiques qui s'absorbaient tout entiers dans les soins multipliés de leur administration, en détournant leurs regards du spectacle des malheurs de leur pays, organisaient la victoire, battaient monnaie avec un papier qui n'avait déjà plus d'autre valeur que la foi de ce peuple en lui-même, comme Carnot, Cambon, les deux Prieur.

Robespierre et Saint-Just sont les deux hommes qui caractérisent le mieux cette heure de fanatisme

et de lutte à outrance qui fut la dernière crise de la Révolution; et, bien que comme politiques et comme penseurs ils s'élèvent peu au-dessus du médiocre, ils ont eu sur leur temps plus d'influence qu'aucun de leurs rivaux. Chose plus invraisemblable encore, cette influence si peu justifiée leur a survécu, et, soit analogie des idées et des systèmes, soit contraste et opposition des natures, notre génération l'a subie plus docilement peut-être que la leur. Ils avaient, en effet, ce qui lui manque le plus : la volonté et le caractère. Ce qu'il y eut en eux d'excessif n'a fait qu'ajouter à cet attrait : la faiblesse ne se plaît qu'aux extrêmes. Ils devaient être les idoles préférées d'un temps où l'imagination a eu tant d'empire aux dépens du bon sens, la sentimentalité aux dépens du cœur, la déclamation et l'emphase, aux dépens du naturel, de la sincérité, de toutes les vertus viriles. Ils ont, à travers un demi-siècle d'oubli, séduit et fasciné par l'étrange fixité de leurs froids regards toute une race fort peu héroïque de pauvres faiseurs de phrases, née pour la promiscuité du phalanstère ou les verges du sacerdoce positiviste, éprise avant tout du confortable et du bien-vivre, désireuse de remuer le ciel et la terre, incapable de remuer un grain de sable, aussi

inoffensive qu'ils étaient résolus et implacables, et qu'ils eussent désavouée avec mépris. Elle a cru leur dérober leur force parce qu'elle leur empruntait leur rhétorique; elle nous a pendant plusieurs années répété leurs lieux communs les plus sonores en roulant des yeux terribles, et a disparu sans laisser d'autres traces de son passage que des mots et du bruit.

Je vais définir Robespierre d'un mot : Robespierre c'est le *Contrat social* fait homme.

Jamais, peut-être, ce singulier phénomène de l'absorption d'un homme dans un système ne s'est produit avec un caractère si frappant et si absolu. On cherche une âme, on ne trouve qu'une théorie. De là, le froid de ce cœur de marbre qui ne battit jamais pour l'amitié : tout ce qu'il avait de chaleur allait à l'abstraction. Elle arriva à se combiner si intimemen avec sa personnalité, qu'il est impossible de dire quand il agit par ambition pour lui-même ou par dévouement pour ses idées.

Le *Contrat social* n'a jamais été aux yeux de son auteur Rousseau qu'une ébauche incomplète, et à beaucoup d'égards, une espèce d'utopie qu'il déclarait lui-même inapplicable à un peuple moderne. On sait combien il s'en éloignait dans le plan de consti-

tution qu'il écrivit pour la Pologne. Mais ç'a été son châtiment d'écheoir en partage à un tel interprète. La plus rude épreuve à laquelle puisse être soumis un paradoxe, c'est d'être un seul instant traité comme une vérité. Servile comme sont les disciples sans génie, Robespierre prit le thème au pied de la lettre. Il trouvait là des propositions simples, bien enchaînées, déjà populaires par le renom de leur auteur; il les étudia avec le respect religieux d'un apôtre ; il les commenta avec l'exactitude minutieuse et formaliste d'un procureur. Ce n'est pas un politique, c'est un croyant.

Un zèle sombre et dévorant lui vint avec la foi. Il lui dut aussi cette espèce d'éloquence qui arrive à l'effet comme l'idée fixe à l'action, à force de volonté, d'obstination, d'effort, mais qui n'a ni souffle ni grandeur. Plus convaincu que Rousseau lui-même, il eût brûlé le maître au nom de la doctrine. Ces formules simples et brèves, cette logique tranchante, ces dogmes inflexibles allaient à son esprit sans étendue et sans invention, impuissant à voir plus d'un côté des choses comme à comprendre plus d'une idée, et aussi incapable d'éprouver un doute, que son âme l'était d'éprouver un scrupule. Ce livre s'empara de lui. Il n'y ajouta, il n'y retrancha rien. Pas une de ses opinions

qui ne puisse s'y rapporter. Pas un de ses discours qui ne soit un développement pénible et laborieux de quelque texte qui lui est emprunté.

Ce catéchisme démocratique fruit d'une incubation solitaire, et conçu en dehors de toute pensée d'application, allait bien plus loin encore que la Constitution de 93 qui paraît timide auprès de lui. Robespierre prit plaisir à en rétrécir encore les maximes par une interprétation étroite et mesquine. Et comme si ce n'était pas assez de tous les faux principes qu'il en déduisait après Rousseau ou malgré lui : le pouvoir social maître souverain des existences, la propriété méconnue, la liberté des opinions enchaînée, le peuple législateur et magistrat, tous les droits livrés à l'arbitraire, au caprice si changeant de la volonté générale, on le voyait, lorque le texte lui faisait défaut, remonter jusqu'aux premiers essais du maître pour y chercher sa règle de conduite. Il prenait au mot le paradoxe sur les spectacles que la mort seule l'empêcha de convertir en loi, il faisait un décret de ses déclamations sur la *Vertu*, et de la métaphysique inoffensive de l'*Émile*, complétée par une page imprudente du *Contrat social*, il dégageait le culte oppresseur de l'Être suprême.

Tel fut Robespierre comme penseur. Comme homme, c'est l'instinct populaire qui, dans un instant de divination, lui donna son nom, lorsque après le 10 août et à l'unanimité des suffrages il le proclama : accusateur public. Ce cri de l'opinion est écrit en lettres de feu sur son front inquiet et dur. Sa vie est une accusation perpétuelle. « Du sommet de la Montagne, je donnerai le signal au peuple et je lui dirai : frappe ! » Voilà son rôle défini par lui-même. Il y fut cruellement fidèle. Il se montra persévérant, mais comme la Haine ; incorruptible, mais comme l'Envie. Il dénonce sans trêve et sans relâche : après Lafayette Barnave, après Barnave Dumouriez, après Dumouriez la Gironde, après la Gironde Hébert, après Hébert Danton, après Danton les Comités : la mort l'arrêta là. Plus tard, il eût sans doute dénoncé son autre lui-même, Saint-Just — mais Saint-Just l'eût prévenu.

Il est impossible de mettre en doute, pour quiconque le connaît bien, qu'il ne fût très profondément convaincu de l'incompatibilité de l'existence de ses adversaires avec ce qu'il regardait comme la réalisation de la justice absolue, mais il est encore plus impossible de contester qu'il se servit sciemment pour les perdre

des plus grossiers artifices et des plus noires calomnies. La sincérité de son fanatisme a fait croire à la sincérité de sa conduite politique : rien de plus erroné. Une de ses armes favorites était au contraire le mensonge; mais le mensonge était sanctifié à ses yeux par la moralité du but. Au reste, ceux-là sont très ignorants de la nature humaine, qui ne savent pas que le fanatisme s'accommode fort bien du machiavélisme le plus achevé. Il y avait en lui, comme on l'a remarqué, beaucoup du prêtre. C'est assez dire qu'il était d'une suprême indifférence sur le choix des moyens. Il frappait en sacrificateur, non en soldat; et il avait toute l'insensibilité que ce rôle suppose. On a vu quelquefois trembler la main des bourreaux, mais celle des augures, jamais!

Ce qui est encore plus caractéristique, c'est la ruse et la dissimulation qu'il employa si souvent, même aux dépens de la sincérité de ses opinions. La façon dont Robespierre sut à propos les taire ou les faire valoir selon l'occasion et dans l'intérêt de leur triomphe, est un vrai modèle d'habileté, de tactique et de perfidie. C'est à elle qu'on doit attribuer les équivoques qui ont trompé plusieurs historiens. Il ne serait pas difficile, en effet, à l'aide de ces petits déguisements que

sauvait à ses yeux la « direction d'intention, » de travestir et de défigurer notablement ses idées et sa physionomie.

Rien de plus curieux à ce point de vue que de comparer son langage et sa conduite avant son entrée au pouvoir à ceux qu'il adopta par la suite. Tant que ses ennemis dirigent les affaires, il outre les principes de liberté jusqu'à rendre tout gouvernement impossible, et sans souci aucun des démentis que lui infligeait son propre système :

« Toutes les lois sont violées, le despotisme est à son comble, on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, et c'est alors que le peuple doit s'insurger ! » à qui s'adressent ces imprécations? au ministère girondin trois jours avant sa chute. Il disait du ministère de Roland : « que c'était un monstre qui par l'excessive étendue de ses attributions, était prêt à dévorer la république naissante, » lui, le futur dictateur du Comité de Salut public. Et lorsque les Girondins invoquaient l'appel au peuple, il les rappelait aux principes du gouvernement représentatif, au danger de remettre cette décision aux multitudes ignorantes, lui, l'apôtre de la législation directe. « Fuyez, s'écriait-il, en toute occasion, fuyez la manie de trop

gouverner — divisez le pouvoir — il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul membre est opprimé — la défiance contre le pouvoir n'est pas un droit, elle est un devoir, etc. »

Le lendemain de la victoire son langage change tout à coup. Peu de jours après la défaite des Girondins, les débris du côté droit refusent de voter la nouvelle déclaration des droits qui était en grande partie son ouvrage : « J'aime à croire, dit-il insolemment, que s'ils ne se lèvent point avec nous, c'est plutôt parce qu'ils sont paralytiques que mauvais citoyens ! » Il accuse à son tour « ces hommes qui déclament perpétuellement contre ceux qui sont à la tête du gouvernement. » — « On nous dénonce, ajoutait-il, si nous passons dans l'Europe pour des imbéciles ou des traîtres, croyez-vous qu'on respectera la Convention qui nous a choisis ? » Et lors de l'emprisonnement de Danton : « On veut nous faire craindre que les détenus ne soient opprimés — on se défie donc des hommes qui ont obtenu votre confiance ? »

C'est alors qu'il invente son ingénieuse distinction entre le gouvernement révolutionnaire et le gouvernement constitutionnel : « Sous celui-ci, dit-il, il suffit de protéger les citoyens contre la puissance publique ;

sous le premier, il faut protéger la puissance publique contre les factieux. » Comme si cette distinction n'avait pas dû couvrir les Girondins contre ses attaques, et comme si la Révolution datait de son entrée aux affaires !

C'est ainsi encore qu'il tua Hébert et Chaumette, au nom de la liberté des cultes, lui qui méditait déjà la fête à l'Être suprême ; — c'est ainsi qu'il se montra un des plus impitoyables partisans de la Terreur, lui qui avait écrit sous la Constituante « qu'il valait mieux faire grâce à cent coupables que punir un seul innocent. » — C'est ainsi qu'il eut l'impudeur d'accuser les Girondins d'avoir affranchi les noirs dans l'intention formelle de détruire les colonies, lui qui avait poussé ce cri frénétique : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » — C'est ainsi enfin, qu'après avoir dénoncé comme imprudente leur fameuse déclaration de guerre « à tous les tyrans, » il les blâma plus tard d'avoir oublié de consacrer dans leur projet de constitution « le droit des nations à une mutuelle assistance, et les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans ; » et par une dernière contradiction flétrit, après leur mort, leur politique compromettante et leurs provocations qui, selon lui,

avaient eu pour but de brouiller la France avec toute l'Europe.

La duplicité qu'attestent ces artifices et mille autres encore mieux connus, la cruauté froide, implacable, l'affreuse hypocrisie dont il fit preuve, surtout envers Danton et Camille son ami d'enfance, à qui il ne fit jamais meilleur visage que la veille du jour où il l'envoya au supplice, les lâches calomnies, les défis railleurs dont il se plaisait à poursuivre ses ennemis après leur défaite, et jusque dans leur tombeau, ne laissent rien subsister, il faut bien le dire, du lauréat doucereux de l'Académie des *Rosatis*, de ce Robespierre sentimental et élégiaque que des fables trop complaisantes nous ont montré victime résignée du bien public, immolant à des devoirs austères son humanité naturelle, versant des larmes amères sur le sang qu'il était forcé de répandre, et sans cesse comprimant son cœur pour l'empêcher d'éclater. — Mais, disent nos historiens-poëtes, il était si bon pour mademoiselle Duplay et pour le chien *Brount!* — Ce n'est pas assez.

Il semblait difficile de pousser plus loin que Robespierre l'esprit de système, l'inflexibilité, le fanatisme; son ami Saint-Just résolut ce problème. Il avait com-

mencé par être son disciple et son admirateur passionné : « Vous que je ne connais, comme Dieu, que par des merveilles, » lui écrivait-il, en 1790. Il s'était élevé sous son patronage, avait grandi à ses côtés; maintenant on pouvait presque affirmer que cet étrange séide le dominait. Il avait pourtant l'esprit encore plus étroit que le sien, mais cela même le servait : un système une fois admis comme règle suprême, ce n'est pas l'interprétation la plus sage qui l'emporte, c'est la plus logique et la plus absolue.

Dans toutes les questions où il n'était pas soutenu par l'autorité de son maître Rousseau, Robespierre portait beaucoup de défiance et de timidité. Il était alors en proie à de très grandes perplexités, son esprit étant par nature incapable de supporter le poids du doute. Saint-Just à l'utopie de Rousseau avait joint celle de Mably, qui n'en est au fond qu'une amplification habilement déguisée sous des emprunts faits aux législateurs de l'antiquité (1). Grâce à cet amalgame, il trouvait toujours réponse à tout. Il avait, d'ailleurs, l'inexpérience d'un jeune homme qui n'a

(1) Rousseau ne s'y est point trompé, et s'en est plaint avec une très vive amertume.

regardé le monde que dans les livres ; et s'il ne croyait pas aux impossibilités, c'est qu'il ne les voyait pas. Il formulait ses déductions avec l'impassibilité d'un algébriste, et, le résultat trouvé, il marchait tout droit à l'application, frappant, détruisant tout ce qui pouvait entraver le succès, sans colère, sans passion, sans remords, tranquille et satisfait comme le moissonneur qui a fait sa tâche.

Ainsi que tous les fanatiques célèbres, Saint-Just était un converti. Avant d'ambitionner la gloire de Lycurgue, il avait envié celle de Piron. A ses maximes spartiates il avait préludé par des vers obscènes. Il passa sans transition du libertinage à l'austérité. Il était de ces esprits qui ne trouvent de repos que dans les convictions absolues, et qui, pour ce motif, très propres à la propagande religieuse, sont tout à fait inaptes à la politique, parce qu'elle ne vit que de transactions. Aussi avait-il tout naturellement à la bouche des aphorismes de grand inquisiteur : « Citoyens, disait-il un jour (26 février 1794), par quelle illusion vous persuaderait-on que vous êtes inhumains? Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an — et l'inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus? Et pour quelle cause grand

Dieu ! » Plus une cause était légitime, plus elle avait à ses yeux le droit de verser de sang. Torquemada n'eût pas dit autrement.

Intelligence forte, si l'on veut, car on doit tenir grand compte à Saint-Just de ses vingt-six ans, mais pleine de lacunes immenses et absolument dépourvue d'étendue; âme rare et singulière plutôt que grande. Le style est chez lui supérieur aux idées, comme le caractère à l'esprit. Il avait ce ton bref, sentencieux, despotique qui produit tant d'effet sur le bétail humain. Mais ce laconisme prétentieux imité du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla*, ne recouvre trop souvent que des pensées fausses ou folles dans le genre de celle-ci : « La république, c'est la vertu, et la monarchie, c'est le crime ». Aussi paraît-il n'avoir ressenti vivement qu'une haine, celle de l'ironie et du bon sens : « L'esprit, disait-il, est un sophiste qui conduit les vertus à l'échafaud. » C'est pour ce motif sans doute, que sa vertu eut si grande hâte de prévenir l'esprit de Camille Desmoulins.

Son extérieur répondait à ce caractère : sa roideur, son flegme glacial, une pâleur sinistre, la gravité de son geste et de sa voix, ses habitudes taciturnes, la lenteur et la fixité de son regard, l'inaltérable séré-

nité de son front, communiquaient à sa physionomie et à toute sa personne je ne sais quoi d'énigmatique et de fatal. Il semblait un mystère vivant. Son extrême jeunesse, si visiblement tarie et desséchée dans sa source, n'était qu'une fascination de plus; et lorsqu'aux occasions solennelles il apparaissait soudainement à la tribune, il se faisait aussitôt un silence plein d'anxiété, et les pâles trembleurs de la Plaine, sentant la mort planer sur leurs têtes, se courbaient comme s'ils eussent entrevu l'ange de l'extermination.

Voilà, avec Billaud-Varennes, sombre sectaire qui aimait la Terreur pour elle-même, Couthon instrument sûr et fidèle, volonté de fer dans un corps frappé d'inertie, et Collot-d'Herbois, le féroce ordonnateur des mitraillades de Lyon, les deux hommes qui disposaient presque sans partage du pouvoir, lorsque Danton et ses amis entreprirent de faire rentrer la Révolution dans les voies de la légalité et de la clémence.

Pour la seconde fois, la France était mise en demeure de se prononcer entre la démocratie libérale et la démocratie absolue.

Je n'hésite pas à affirmer que tel était le choix qui lui était soumis en ce moment, bien qu'on ne voie

d'ordinaire ici qu'une question beaucoup moins générale.

Au point où en étaient venues les choses, la question de savoir si la continuation de la Terreur était nécessaire au salut public, n'était déjà plus qu'une question secondaire; et celle de la dictature qui s'y liait si étroitement, disparaissait aussi en présence d'un intérêt d'une tout autre importance. L'avenir était en cause plus encore que le présent. Danton, avec la supériorité de son sens politique, voyait depuis longtemps déjà ce que Desmoulins ne devait comprendre que fort tard, c'est qu'il ne s'agissait pas dans ce débat de la prolongation ou du ralentissement de la dictature, mais de l'établissement ou du rejet du pouvoir absolu, de la dictature perpétuelle.

Il avait enfin deviné que les doctrines déjà partout dominantes de Robespierre et de ses disciples, n'étaient point, comme beaucoup le croyaient alors et comme des esprits sincères le croient encore aujourd'hui, une interprétation étroite mais pourtant fidèle de l'idée révolutionnaire, une orthodoxie jalouse mais légitime, une espèce de jansénisme de la Révolution ; il s'apercevait qu'elles étaient en contradiction flagrante avec ses principes les plus essentiels, qu'elles étaient la

négation éternelle de toute liberté, et que cette dictature qu'on avait réclamée et obtenue au nom des périls de la chose publique, on ne la prolongeait plus qu'au profit du système dont la réalisation ne ferait que la remplacer par un despotisme illimité.

Voilà ce qu'entrevit Danton, et ce qui pour nous, est démontré jusqu'à la dernière évidence. Alors cet homme impur et vénal, ce politique sans scrupules qui avait transigé avec tant de crimes, on le vit, déjà vaincu d'avance par le remords et le découragement, l'esprit assiégé par tous les pressentiments de la défaite, on le vit, ce grand et misérable Danton, s'arracher sans hésitation à la vie de nonchalance et de plaisir qui lui était si chère, et se lever à son tour, afin de rendre témoignage à la vérité pour laquelle venaient de mourir les Girondins.

Trop faible encore pour attaquer de front, trop compromis pour engager l'action en personne, il profita adroitement du combat que Robespierre et les Comités étaient forcés de livrer à la Commune qui les avait dépassés de si loin dans les voies de la violence et de la fureur. Il leur apporta son concours et l'alliance de ses amis, derrière lesquels il s'effaça. Mais en réalité ses coups étaient dirigés également

contre les deux partis. C'est ce que le public apprit bientôt avec un immense étonnement à l'apparition du mémoire de Phélippeaux sur la guerre de Vendée, et du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins.

La tentative était si hardie, qu'elle excita plus de stupeur que d'enthousiasme. Phélippeaux commença résolûment. En dénonçant Ronsin, l'homme d'action de la Commune, le généralissime de l'armée révolutionnaire, il visait droit à la tête le Comité de salut public, qui avait laissé la conduite de cette guerre à un homme dont les seuls titres étaient d'avoir rimé de mauvais vaudevilles et soutenu des motions sanguinaires.

De son côté, Camille, d'abord combattu par sa vieille amitié pour Robespierre, qu'il espérait encore ramener à la cause de la liberté, laisse bientôt déborder l'amertume de son cœur dans cet immortel plaidoyer tant de fois cité, où, sous prétexte de défendre les hommes de la Terreur, il les marque pour l'éternité du fer rouge de Tacite. Il semble, au début du *Vieux Cordelier*, que ce grand artiste si facilement dupe de son imagination, ait à peine conscience de la nature de l'entreprise à laquelle il s'associait, tant il accumule les restrictions, tant est étrange

l'amalgame qu'il fait des noms et des opinions les plus hétéroclites, — la liberté et Robespierre, la clémence et Marat, etc. — Mais peu à peu sa pensée se précise au choc des contradictions, il se raffermit à mesure que ses adversaires le pressent, il laisse là les précautions oratoires et les vains ménagements, et son secret lui échappe dans ce cri de son cœur :

« Non, la liberté que j'adore n'est point le dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes; voilà la trace des pas de la déesse; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

» Et à quel autre signe veut-on que je la reconnaisse, cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? n'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de 46 pieds de haut que propose David? Si par la liberté vous n'entendez pas, comme moi, les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et plus coûteuse que la nôtre.

» O mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce point, que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car dans la Déclaration des droits il n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. »

A partir de cet instant, Camille est comme transfiguré; la lumière se fait dans son esprit, qui avait toujours jugé par sentiment plutôt que par raison; son talent s'élève à une hauteur qu'il n'avait jamais connue, et son courage grandit avec son talent. Ses derniers numéros attestent une intelligence entière de l'antagonisme profond qui armait les unes contre les autres toutes les forces vives de la Révolution. Ils atteignent à la grande éloquence. Qu'on ne dise donc pas que le dévouement de cet ardent jeune homme est resté sans récompense; il lui a inspiré une œuvre

impérissable. Il est plus que payé de ses douleurs, puisqu'elles lui ont révélé son vrai génie. Malgré ses cruautés que le repentir suivait toujours de près, et qui n'étaient chez lui que l'emportement d'une nature toute féminine, incapable de se maîtriser elle-même et de résister à un premier mouvement, Camille a dans sa vie deux dates qui honoreraient les vies les plus glorieuses et qui plaideront éternellement pour lui : la première, c'est cet instant déjà si lointain de la pure et brillante aurore de 89, où, enthousiaste inconnu, il haranguait le peuple au Palais-Royal, désignait à ses efforts la Bastille encore menaçante et donnait pour couleurs à la Révolution naissante « le vert, couleur de l'espérance ! » la seconde, c'est celle du *Vieux Cordelier*.

Robespierre comprit d'abord si peu la vraie portée de ces attaques, tant étaient habiles les ménagements qu'on y mit, qu'il corrigea de sa main les premières feuilles du journal de Camille. Mais la colère des uns, l'enthousiasme des autres, ne tardèrent pas à l'avertir de sa méprise. Il unit plus étroitement que jamais sa cause à celle de ses amis du Comité. Camille et Danton étaient attaqués aux Jacobins, il les prit d'abord sous sa protection; puis, quand il les eut

bien humiliés, il les abandonna et montra la république prête à sombrer entre l'écueil du « modérantisme » et celui de l'exagération.

Cependant Danton gardait le silence. On le provoquait, on le désignait comme le chef de la conspiration ; ses amis pliaient, succombaient sous le nombre, et Danton ne se montrait pas. Après les avoir si bien inspirés, n'était-ce pas le moment d'agir à son tour, de faire tonner à la tribune cette voix mâle et puissante qui remuait les multitudes, comme la tempête remue les flots ? Non. Danton était fatalement condamné au mutisme et à l'attente. A moins de se compromettre contre des adversaires subalternes, il ne lui était pas permis d'attaquer. Tout au plus pouvait-il se défendre. C'est ici que ce fatal passé qui l'avait si bien servi en maintes rencontres, se retournant tout à coup contre lui, enveloppa le géant dans mille nœuds inextricables et le livra à ses ennemis, enchaîné, paralysé, impuissant.

Le silence de Danton, c'était son supplice qui commençait ; c'était son arrêt de mort prononcé par sa propre conscience. Que fût-il venu dire à cette tribune où on lui reproche de n'être pas monté ? à cette tribune encore retentissante de ses appels à la fureur ?

Accuser l'atrocité des jugements? — il avait fait voter le tribunal révolutionnaire; flétrir la corruption des hébertistes? — il avait encore aux mains l'or de la Belgique; blâmer la dictature des comités? — leur organisation était son ouvrage; dénoncer les folles promesses des nouveaux tribuns aux classes indigentes? — il avait fait décréter les quarante sous par jour accordés aux sectionnaires; attaquer la Terreur, enfin? — il avait accepté, sinon préparé Septembre.

Septembre était, pour la seconde fois, l'écueil où venait se briser sa fortune.

Toutes ces abominations, tous ces excès de pouvoir, tous ces écarts d'esprits dévoyés, il avait, en pactisant avec eux, perdu le droit de les condamner sans se condamner lui-même. Il ne lui était plus permis de les attaquer comme iniques, mais seulement comme inutiles et inopportuns. Dès lors, que pouvait-il contre eux? rien.

Les termes du débat une fois restreints à cette mesquine proportion, le peuple ne devait voir entre lui et ses adversaires qu'une question toute personnelle d'ambition ou de rivalité, et comme il aime passionnément dans ses favoris les dehors d'austérité

qui le relèvent à ses propres yeux, comme l'immoralité de Danton était bien connue, son choix était pour ainsi dire indiqué d'avance.

Mais on lui en épargna l'embarras. Danton et ses amis furent cernés, enlevés, bâillonnés sans avoir pu même se faire entendre à la Convention. Leur procès, dirigé par Herman et Fouquier-Tinville, sous la surveillance de Saint-Just, de Robespierre et de Billaud-Varennes, offrit comme celui des Girondins une des des plus monstrueuses iniquités dont l'histoire eût conservé le souvenir. Ils apprirent ce que c'était que le tribunal révolutionnaire.

Ils emportèrent avec eux les dernières espérances de la liberté. On raconte que peu d'heures avant son arrestation, un de ses amis le pressant de fuir, Danton lui répondit gravement : « On ne me touche pas, je suis l'Arche sainte. » Oui, quels qu'eussent été ses égarements, à ce moment suprême, Danton purifié par le repentir et l'expiation, disait vrai, il était l'Arche sainte. Les vérités dont il était le dernier dépositaire, et que seul il pouvait faire triompher, le rendaient inviolable et sacré. La Révolution était tout entière avec lui. Après sa mort, jusqu'au 9 ther-

midor, elle n'appartient plus qu'au rêve et à l'hallucination ; après le 9 thermidor, elle n'appartient plus qu'à la lassitude et au découragement.

XIV

LA LIBERTÉ EST SACRIFIÉE A LA DÉMOCRATIE ABSOLUE.

Robespierre et Saint-Just étaient tout-puissants. Ils purent avec une pleine sécurité jeter les fondements de l'œuvre de rénovation si longtemps annoncée. Ne voulant pas la compromettre par des essais prématurés, ils résolurent d'y préparer les esprits par la réforme des mœurs et la réhabilitation des idées religieuses. Ce fut en quelque sorte leur période de prédication. Toutes leurs harangues commençaient par la vertu et finissaient par l'Être suprême. Bientôt, ils firent un code de ces préceptes de la morale privée, qui ne relèvent que de la conscience individuelle, et, comme Calvin dans sa petite démocratie de Genève, ils annoncèrent clairement, sans toutefois la mettre

encore en pleine exécution, l'idée de donner des sanctions pénales à la pratique de la Simplicité, de la Modestie, de la Pudeur, de la Frugalité. Ils promirent des primes à l'Innocence et des récompenses publiques à la Sensibilité. Ils appelaient cela « mettre la vertu à l'ordre du jour. » Il y eut des hommes envoyés à l'échafaud pour avoir « tenté de corrompre la conscience publique par le spectacle de leurs vices. » La vertu ou la terreur ! disait Saint-Just. Insensé qui croyait que la vertu s'organise comme une mesure de police, et qui se flattait de lui donner pour adorateurs des cœurs de forçats pétrifiés par la crainte ! On n'adore pas la vertu dans le temple de la Peur ! Du reste, tel est le lien qui unit toutes les vérités morales, que l'idée de vertu séparée un seul instant de l'idée de liberté, n'offre plus aucun sens à l'esprit.

En même temps, ils faisaient pressentir des lois somptuaires par leurs violentes déclamations contre « la voracité des égoïstes et la gloutonnerie des riches. » On sait quel rôle ils firent jouer dans le procès des Dantonistes aux dîners de Camille, et aux repas à cent écus par tête de Danton. Ils répétaient les diatribes de Rousseau contre les funestes effets du luxe. Ils tonnaient contre l'abus des plaisirs « illégitimes, »

soulevant à leur insu un problème difficile à résoudre. Quelle serait, en effet, la mesure du plaisir légitime? L'estomac du paralytique Couthon, ou le cœur de l'eunuque Robespierre? Si ces fanatiques eussent vécu, leur tempérament serait devenu partie intégrante du gouvernement de la République.

L'inauguration du culte de l'Être suprême fut le couronnement de la réforme morale. L'idée de cette résurrection du principe des religions d'État était empruntée à Rousseau comme toutes les opinions de Robespierre. C'était cette religion civile dont parle le *Contrat social;* déduction, d'ailleurs, irréprochablement logique de tout le système. Du moment que la société peut considérer comme vrai et légitime tout ce qui lui est utile, elle a le droit de faire au citoyen son culte tout comme ses mœurs et son éducation. Rousseau s'était efforcé, mais en vain, d'atténuer cette conséquence extrême.

Aussi, malgré ses hypocrites protestations en faveur de la liberté des cultes, Robespierre fut-il amené par la même logique à laisser voir que son œuvre n'était pas même conciliable avec la liberté des opinions. En brûlant devant le peuple assemblé la statue de l'Athéisme faute de pouvoir encore brûler des athées,

c'est le fantôme de la libre pensée mourante qu'il livrait aux flammes. Un de ses fidèles trahit le secret du pontife le jour où il émit le vœu « qu'on bannît de la République ceux qui ne croyaient pas à l'existence de l'Être suprême. » Contrarié par cette indiscrétion intempestive, Robespierre répondit qu'on devait « laisser cette vérité dans les écrits de Jean-Jacques. » Mais on put voir par les notes trouvées dans ses papiers qu'elle n'y eût pas dormi longtemps. L'acte d'accusation de Chaumette était d'ailleurs un précédent assez significatif.

Quant aux réformes qu'il méditait dans les institutions politiques et sociales, quelle allait être sa ligne de conduite? S'en tiendrait-il strictement comme par le passé à l'autorité de son maître, ou bien entraîné par une émulation dangereuse sur les traces des nouveaux tribuns qui déjà accusaient sa timidité, les suivrait-il jusqu'au bout dans les voies de la démocratie extrême?

C'est la loi des théories absolues d'aller toujours en se rétrécissant, en s'épurant, comme disent les sectaires, en écartant toute atténuation comme un mensonge, et tout ménagement comme une faiblesse. Loi terrible, mais loi bienfaisante, car si elle les trans-

forme souvent en instruments de supplice, elle les force de dire leur vrai nom, et les démasque si bien, que tel qui les avait applaudies au début sous leurs premiers déguisements, recule d'horreur lorsqu'il les voit à l'œuvre. Et comme un seul homme pourrait rarement suffire à cette tâche, elle en emploie plusieurs. Rousseau, je l'ai déjà dit, n'aurait été qu'un très infidèle disciple des théories du *Contrat social;* son livre sur le gouvernement de Pologne en est la preuve. Il domine trop son système pour en avoir la superstition. Robespierre vient, l'homme de la lettre, l'esclave laborieux du texte. Mais il manque de l'audace d'esprit, de l'initiative nécessaire pour en tirer les conséquences lointaines, pour le compléter et l'amender au besoin.—Voici Saint-Just, et après Saint-Just, Babeuf.

Le *Contrat social*, en effet, par sa négation implicite de la propriété (car c'est la nier que de la faire dépendre de l'État) et par sa négation très expresse des droits individuels, aboutit logiquement au communisme pur. Que Rousseau et Robespierre en aient eu pleinement conscience ou non, il importe peu. Ce n'est pas leur personnalité qui est en cause ici, c'est un système. Ce qui est certain, c'est que Robespierre

était, quand la mort le surprit, sur la pente qui y mène, que tout le remède qu'il trouvait au problème du paupérisme, était de prendre arbitrairement à ceux qui avaient pour donner à ceux qui n'avaient pas, et que ses derniers discours sont pleins de déclamations et de menaces contre les « bourgeois » et contre « les riches, » vocabulaire jusque-là presque inconnu dans la Révolution.

Il est très permis de supposer, d'ailleurs, que les plans de Saint-Just, son ami et son bras droit, ne lui étaient ni inconnus, ni étrangers. Il y avait assez longtemps que l'un et l'autre annonçaient ce projet d'institutions que le temps nous a rendu après leur mort, et qui n'a fait que confirmer les présomptions autorisées par leurs discours et leurs actes. Ce sont en apparence des notes sans liaison, mais c'est en réalité un système dont toutes les grandes lignes sont très nettement arrêtées, et dont les détails seuls sont restés inachevés. La forme peut encore se modifier, mais le principe est fixé. On voit là, dans sa simplicité, l'idée qui sert de transition naturelle entre le *Contrat social* et les lois agraires :

« Le citoyen est celui qui ne possède pas plus de biens que les lois ne permettent d'en posséder. »

« Il ne faut ni riches, ni pauvres. »

« Je défie qu'il n'y ait plus de pauvres, si l'on ne fait en sorte que chacun ait des terres. »

Cette progression commence à Rousseau et aboutit à Babeuf. C'est Saint-Just qui remplit l'entre-deux, et le tribun le considérait justement comme son précurseur.

Ce qui donne un caractère tout à part à cette utopie d'ailleurs peu originale, et presque littéralement copiée de Mably, c'est le sérieux avec lequel il y croit. On sent qu'on est ici en présence, non d'un rêve, mais d'une résolution arrêtée ; ou si l'on veut voir en lui un rêveur en raison de la singulière exaltation de ses pensées, il est de ceux chez qui le rêve double la faculté d'agir. Il poursuit son idée fixe avec la sécurité, la persévérance obstinée, la précision mécanique et imperturbable du somnambulisme.

« Ce n'est pas le bonheur de Persépolis, avait-il dit à la Convention, c'est celui de Sparte que nous vous avons promis. » Ce n'était point là dans sa bouche une figure oratoire, mais l'expression pure et simple de ses projets. Il avait étudié sérieusement son modèle, et savait à peu près tout sur Sparte, sauf ceci : que Sparte est impossible sans les ilotes. Du reste

dans sa république comme à Sparte, l'État s'empare du citoyen dès sa naissance pour l'arracher à la tyrannie de la famille, à ce que Robespierre appelait « le fédéralisme domestique, » il l'élève, prononce sur sa vocation, lui compose, par un procédé uniforme, ses mœurs, ses opinions, sa religion, lui rationne jusqu'à l'amitié et à l'amour, et lui impose jusqu'à la forme et à la couleur de ses habits. Tout y est prévu et réglé comme dans ces ridicules programmes des fêtes que David écrivait sous son inspiration, et où les bourgeois de Paris effarés, hébétés d'épouvante pouvaient lire dès la veille de la cérémonie la description attendrissante de leur enthousiasme et de leur ivresse : « Le vieillard, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage. — Le peuple fait retentir l'air de ses cris d'allégresse. — Les filles promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie. — Les mères s'enorgueillissent de leur fécondité, — l'astre du jour...., etc. »

Quant aux moyens, leur nature est impliquée par le programme même qui suppose forcément un pouvoir absolu et une inquisition perpétuelle. Cet idéal est suffisamment connu et jugé. En substituant jusque dans les actes les plus insignifiants la volonté de l'État

à celle de l'homme, il tue en lui avec la personnalité et le libre arbitre, le principe unique de toutes les grandeurs de l'âme humaine, et le réduit à l'état d'une machine sans vie et sans conscience. Le système de Saint-Just, de même que celui de Robespierre, est exactement, sauf quelques variantes sans importance, le régime que les jésuites avaient récemment mis en pratique chez les sauvages du Paraguay.

Si on les compare l'un et l'autre à leur successeur Babeuf, on trouve que Robespierre eût plutôt organisé l'État comme un couvent, Saint-Just plutôt comme une caserne, Babeuf plutôt comme une ruche ou comme une fourmilière. Celui-ci, en effet, subordonne tout à l'apaisement des besoins inférieurs, et efface, chez les citoyens de sa république, jusqu'aux derniers vestiges de l'individualité. Or, tout ce qui fait de l'homme une personne, une fois ôté, rien ne le distingue plus de l'insecte.

Voilà les institutions qu'à la fin du XVIIIe siècle une poignée de visionnaires et de forcénés osaient proposer à la France de Voltaire et de Montesquieu ! Voilà les bienfaits, l'avenir de bonheur qui devaient racheter tant de douleurs et de sacrifices, faire oublier tant d'épouvantables hécatombes ! Ah ! on le sent ici,

en songeant à la sincérité du fanatisme de ces hommes funestes, en songeant à leur horrible bonne foi, aux grands côtés de leurs caractères, à leur courage, à leur persévérance, à leur mépris de la mort, à leur indomptable volonté, à la pureté de leur vie privée, on consentirait peut-être à jeter un voile sur leurs crimes; mais ce qui leur ôte tout recours et toute excuse, ce qu'on ne leur pardonnera jamais, c'est d'avoir avili et abaissé le noble idéal de la Révolution, c'est d'avoir fait aboutir ce grand fleuve à cet égout, Mirabeau à Babeuf! Que nous veulent donc ces apologies obstinées, puisque, ne pouvant accepter sans déshonneur la solidarité de leurs actes, il nous faut encore repousser celle de leurs idées sous peine d'ignominie?

Quoi qu'on fasse, ils ne tiendront jamais dans cette histoire que la place qu'occupe l'exécuteur dans toute société humaine. Qu'ils y restent comme lui, solitaires, mystérieux et muets; mais qu'on ne se flatte pas de nous faire adorer le glaive parce que nous adorons la justice! Ainsi s'accomplira le jugement qu'ils ont porté sur eux-mêmes. Ils sentaient bien que les services qu'on peut faire valoir à leur décharge sont de ceux pour lesquels on est toujours ingrat, même

lorsqu'on en profite ; et ils disaient : « Que nos noms soient flétris ! » — Ils le sont pour l'éternité.

Du reste, le triomphe de ces apôtres de l'unité ne pouvait être de longue durée : telle qu'ils la rêvaient, elle n'était possible que comme la paix dont parle Tacite, par la solitude qui succède à l'extermination : « *Solitudinem faciunt, pacem appellant.* » Cette triste folie de l'unité explique seule l'aveuglement qui poussa Robespierre à attaquer les Comités. Si l'on réfléchit au caractère inflexible de ses opinions, si l'on songe surtout qu'aux yeux de ce pontife toute dissidence était un crime, on s'assure qu'il eût tué autour de lui jusqu'à ce qu'il fût resté seul; car l'unité, comme il la comprenait, ne pouvait s'obtenir qu'à ce prix. Et une fois seul, il eût brûlé sa main droite et arraché un de ses yeux au nom de l'unité.

On a souvent affirmé qu'à la veille du 9 thermidor, Robespierre était sur le point d'inaugurer une ère de clémence et de gouvernement légal qui eût promptement cicatrisé les plaies de la Terreur. Il fit en effet briller cette espérance aux yeux des hommes de la Plaine pour avoir leur alliance contre les bêtes féroces du comité Billaud-Varennes et Collot d'Her-

bois, et il est possible qu'il y ait cru lui-même. Mais l'histoire ne peut partager une telle illusion, si toutefois il l'a eue. Cette supposition n'est pas seulement en contradiction avec tout ce qu'on sait de son caractère ; elle s'appuie sur des faits insuffisants, même pour établir une présomption. On s'autorise surtout de ce que, dans son discours du 8 thermidor, il réclamait la mort des membres du Comité et des débris du parti dantoniste, comme le « dernier sacrifice » que la République eût à s'imposer.

Le fait est vrai ; mais que veut-on en conclure ? Ce mot de dernier sacrifice, il l'avait employé pour les Girondins, il l'avait employé pour Jacques Roux et ses complices, il l'avait employé pour la Commune et les Hébertistes, puis pour Camille et Danton. Aujourd'hui, il le répétait machinalement sans même se douter des sanglants démentis qu'il s'infligeait à lui-même. Mais si ce mot n'était pas dans sa bouche une affreuse ironie, n'attestait-il pas du moins un esprit qui n'appartenait plus qu'au sombre démon de la haine ? Ne venait-il pas d'ailleurs de rédiger et de faire voter à lui seul cette abominable loi du 22 prairial, auprès de laquelle la loi des suspects, de si lugubre mémoire, pouvait passer pour une inspira-

tion d'humanité et d'indulgence? Elle est restée son testament.

Les lettres de ses agents sont aussi accablantes, si l'on en excepte celles du jeune Jullien contre Carrier. Mais s'il accuse Carrier de barbarie à Nantes, il accuse Tallien d'indulgence à Bordeaux. Mais les lettres de Lebon, son représentant à Arras, sont d'un fou furieux. Mais celles de Maignet, son représentant à Avignon, sont d'un monstre. Mais les notes trouvées dans ses papiers sont pleines de révélations homicides.

Quoi donc? la mort le surprend calculant une proscription, rêvant l'échafaud, la main dans le sang, et l'on parle de sa clémence!

Il y a, contre les projets attribués à Robespierre, une raison plus décisive encore : c'est qu'ils sont incompatibles avec le régime qu'il se proposait d'établir en France.

Quand on l'a bien étudié, quand on l'a longuement retourné et scruté sous toutes ses faces, quand on l'a interrogé dans toutes ses conséquences, une vérité frappe tout à coup l'esprit comme un éclair : le seul ressort possible de ce régime c'est — la terreur. L'idée de contrainte et d'intimidation est de-

venue comme une des formes, ou plutôt une des lois de cette intelligence. Elle est indissolublement liée à toutes ses conceptions qui, bon gré ou mal gré, sont forcées de s'adapter à ce cadre de fer.

Robespierre ne conspira pas contre la Terreur, il conspira pour en avoir le monopole. Les hommes de la Plaine ne s'y trompèrent pas, et ils préférèrent se mettre à la merci d'un Tallien, d'un Billaud, d'un Collot d'Herbois, que de se fier à ses vagues promesses. Il le savaient bien trop incorruptible pour succomber jamais aux sollicitations de la pitié! Les caresses à la peur et à la lâcheté, qui remplissent son dernier discours, n'avaient pour but que d'acheter la condamnation de ses ennemis.

Les avances calculées, les flatteries doucereuses, les tendres protestations qu'il adresse maintenant à ceux que naguère encore il outrageait insolemment en les flétrissant du nom de Serpents du Marais, offrent, pour ce motif, je ne sais quel mélange de ruse et de bassesse qui avilit jusqu'à la cruauté. Il prend soin de démentir lui-même tout ce faux étalage de sentiments qu'il ne connut jamais, par le sanglant commentaire dont il les fait suivre à chaque page. Il parle d'humanité, mais c'est pour avoir le sang de

Collot. — Il parle de modération, mais c'est pour avoir le sang de Billaud. — Il parle d'intégrité, mais c'est pour avoir le sang de Cambon. — Il parle de douceur et d'honnêteté, mais c'est pour avoir le sang de Tallien. — Il parle de Dieu ! et c'est encore pour avoir le sang de Bourdon (de l'Oise).

On avait tué au nom de la fureur ; on avait tué au nom de la nécessité ; lui seul pouvait imaginer de tuer au nom de la clémence !

CONCLUSION.

Entre le régime conventionnel et le régime consulaire il y a un intervalle assez long au point de vue du temps et des faits, il n'y en a aucun au point de vue des idées. Tous les éléments du second sont contenus dans le premier : ce sont deux expressions successives d'une même nécessité, deux applications différentes d'un même système. Le Directoire ne figure, entre eux, qu'à titre d'intermède. Personne ne le prend au sérieux parce que tout l'intérêt du drame est dans le dénoûment qui est depuis longtemps prévu. La dictature est prête : il ne manque que le dictateur.

En attendant qu'il sorte de l'ombre, et se révèle

par de tels signes que tout le monde le reconnaisse et dise : « le voilà ! » la nation découragée, indifférente à tout ce qui avait fait sa gloire, assiste avec ennui aux imbroglios et aux intrigues burlesques qui ont succédé aux grandes tragédies des partis. Elle ne montre plus sa force, sa passion et son génie que sur les champs de bataille. Elle se tourne tout entière de ce côté, ainsi qu'elle a presque toujours fait après ses longues agitations civiles. La France a le privilége de se reposer par la guerre, comme les autres peuples se reposent par la paix.

L'histoire de cette époque est peu connue et mérite peu de l'être. On s'en éloigne instinctivement, comme on s'éloignerait d'une terre inhabitée, parce que rien n'y annonce la vie. On se sent en présence d'une génération languissante, vieillie avant l'âge, prodigieusement sceptique. Elle voudrait bien être corrompue mais elle n'en a plus la force, et elle singe la passion du plaisir, faute de pouvoir la ressentir. Tout ce qu'elle possédait de cœurs généreux, de mâles courages, de convictions ardentes, d'esprits énergiques, épris de la gloire ou seulement de l'ambition, a péri dans la tempête de 93, sauf une poignée de proscrits sauvés comme par miracle.

Il ne reste que cette foule confuse et indistincte, qui se sent désintéressée dans toutes les luttes et se donne toujours au plus fort, ce troupeau humain dont l'existence ne paraît pas avoir d'autre but que la conservation de l'espèce, et avec lui ceux qui, comme Sieyès, ont voulu vivre à tout prix. Ce qui rend le contraste plus criant, c'est que les survivants ont gardé le langage et les allures des morts. Ces trembleurs encore pâles de leur épouvante, ils enflent leur voix pour faire peur à leur tour. Les hommes de la Terreur étaient en général très déclamatoires, ils aimaient les violences de paroles : toutefois comme leurs actes faisaient pâlir leurs discours on ne songeait guère à en rire. Mais ces airs terribles étant du jour au lendemain usurpés par l'imbécillité et la couardise, on a le sublime du ridicule. De là le grotesque énorme des mœurs et des physionomies que réflètent si bien d'ailleurs les costumes de ce temps. C'est l'âge d'or de la caricature.

Tout dans cette étrange époque est artificiel et factice, tout est contrefaçon, les idées comme les caractères. On dirait que la légèreté française, le seul élément qui ne change jamais chez ce peuple qui change toujours, veut se venger de la longue con-

trainte qu'elle a subie par une immense parodie des événements et des personnages de la Révolution. — Voici Saint-Just? non, c'est Babeuf. Voici Danton? non, c'est Barras. Et celui-ci, n'est-ce point le pontife du culte de l'Être suprême? rassurez-vous, c'est le grand-prêtre de la Théophilanthropie, l'inoffensif Lareveillère-Lépeaux. Mais j'entends à grand bruit annoncer la séance des Jacobins. — Les Jacobins n'ont plus rien d'alarmant que leur nom. Voici venir l'armée des beaux fils de la jeunesse dorée qui va disperser à coups de bâton le cénacle des Brutus du jour.

Ainsi lorsque après tant d'efforts et de sacrifices, le moment paraît venu pour la Révolution de mettre à profit sa longue expérience et de réaliser ses promesses, lorsque tous les obstacles sont abattus, toutes les oppositions domptées, lorsqu'il semble qu'on n'ait plus qu'à faire un choix parmi les formes et les conceptions de tout genre créées par son génie pour lui donner son expression définitive, on s'aperçoit que la vie est absente et que les hommes font défaut. Le voilà cet arsenal immense, encombré de trésors sans prix! Mais le peuple capable de ceindre ces armes divines, de porter l'épée des hommes libres, où est-il mainte-

nant? allez le demander à la tombe où dorment tant de héros!

Voilà ce que durent s'avouer bientôt les hommes qui, dans ce temps de défaillance universelle, acceptèrent la tâche difficile de donner une constitution à la France. Leur œuvre, fruit tardif d'une expérience qu'on avait payée si cher, était admirablement combinée pour sauvegarder toutes les conquêtes essentielles de la Révolution. Elle était un retour fortement marqué vers les idées de la Constitution de 91, mais elle avait de plus que son aînée cette fortune inappréciable de trouver table rase, ce qui lui en épargnait les dangereux compromis. Elle peut passer pour un monument de sagesse et de prudence, et sa principale innovation, je veux dire l'idée de confier exclusivement à une des deux fractions du Corps législatif ce droit de sanction qui avait été un des grands embarras de la Révolution et qu'on avait toujours été réduit à mutiler en le donnant tantôt au roi tantôt au peuple, cette innovation, dis-je, est une des plus belles conceptions de la science politique et sera tôt ou tard utilisée. Mais que peuvent des institutions que personne ne comprend, n'aime, ni ne respecte? Il ne s'agissait plus d'inventer un mécanisme plus ou moins

parfait, il s'agissait de créer une grande volonté nationale, un fonds commun d'idées et de croyances politiques, un esprit public ayant conscience de lui-même.

A la place de tout cela, il y avait le vide ; et l'auteur de la Constitution de l'an III, Daunou, le caractère le plus irréprochable, l'esprit le plus élevé et le plus ferme de ce temps, dut céder la place à Sieyès, cet architecte du vide. Daunou supposait un peuple qui veut être libre et qui veut vivre ; la seule préoccupation que trahissent clairement les combinaisons de Sieyès c'est l'ambition de trouver des ressorts si ingénieux et si perfectionnés qu'ils suppléeront à la vie elle-même, et épargneront à cette nation fatiguée jusqu'au souci d'agir et de vouloir. Ils ressemblent de tous points à ces mécanismes dans lesquels on emprisonne les malades atteints d'une débilité incurable ou les membres frappés d'atrophie. A force de diviser et de subdiviser l'action et la volonté, il les supprimait toutes deux. Les dernières élucubrations de cet esprit dévoyé rappellent tout à fait ces jeux de la scolastique où, sous un appareil logique des plus compliqués, on cherche en vain le raisonnement et la pensée. A sa savante et gigantesque machine, il ne

manque qu'une chose : le mouvement. C'est le chef-d'œuvre de l'inutilité transcendante, et le triomphe de l'apparence.

La Constitution de l'an III, au lieu d'établir un régime durable comme elle eût été très propre à le faire en tout autre temps, malgré ses imperfections, ne servit qu'à rendre plus manifeste l'impuissance de la nation à être libre, et à lui faire désirer plus vivement l'homme assez habile pour l'en consoler en la dissimulant sous des dehors glorieux. Par cet hommage rendu à la liberté au moment de se retirer de la scène, la Convention avait voulu réparer autant qu'il était en elle le mal causé par le règne de l'arbitraire, mais il était trop tard. Ses actes avaient eu un tout autre retentissement que cette vaine rétractation dont l'esprit populaire était radicalement incapable de comprendre le sens, et où les habiles ne voyaient qu'un désir jaloux de briser l'instrument dont elle s'était servie, afin que personne ne pût en profiter après elle. Quand un peuple a été si longtemps démoralisé par le spectacle des abus de pouvoir, quand il a perdu le respect de la loi, quand les simulacres de partis qui s'agitent encore dans son sein, n'ont ni aucune conviction, ni même aucune espérance commune, et que par suite l'unité

de pensée et d'action qui est nécessaire à sa vie manque de ses principes essentiels, ce peuple ne peut plus avoir qu'un gouvernement, celui de la force.

La France en était précisément arrivée à ce point fatal : il n'y avait plus de conscience publique. Trop peu nombreux pour se soutenir par leurs propres forces, les amis de la liberté étaient placés entre des opinions irréconciliables qui ne pouvaient ni se faire une concession ni avoir un seul point de contact. A cette anarchie des opinions se joignait un tel mépris de la légalité que tout scrupule à cet égard passait pour le signe d'un esprit borné. Les institutions n'étaient aux yeux des partis que des abris, des places de sûreté où chacun se retranchait de son mieux afin d'y foudroyer ses adversaires. Aussitôt qu'ils rencontraient un obstacle ils en appelaient à la conspiration, ou, s'ils pouvaient, aux coups d'État, et les pouvoirs publics donnaient l'exemple. Lorsqu'un de ces coups de main avait réussi, le seul sentiment qu'en éprouvaient les victimes, était le regret de ne l'avoir pas prévenu par l'emploi d'un moyen analogue.

Pourtant au milieu de ce chaos de contradictions, il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord sans le savoir. Entre ces partis si divisés, il y a un

trait commun : ils appellent tous la dictature. Les royalistes la réclament pour la restauration de l'ancien régime, les débris du parti terroriste pour l'établissement de la Constitution de 93, Babeuf, enfin, pour fonder « une égalité telle qu'il n'y ait plus d'autre différence parmi les hommes que celle de l'âge et du sexe, qu'il n'y ait plus pour eux qu'une seule éducation et *qu'une seule nourriture.* » Ainsi ce peuple ne comprend plus que la dictature ; ce n'est plus qu'à coups de dictature qu'il manifeste sa volonté, en thermidor, en fructidor, en floréal, en prairial ; et non-seulement il la pratique, mais il en rêve ; il ne lui suffit pas de lui rendre hommage dans le monde des faits, il l'adore jusque dans ses utopies !

Alors paraît Bonaparte.

Bonaparte est le successeur direct de la Convention et des Comités. Il s'est hardiment proclamé leur héritier et il a dit vrai. Il disait encore : « C'est moi qui suis le pouvoir constituant ! » ce qui signifiait qu'il était le véritable représentant, le seul tribun du peuple, et que la souveraineté sans limites était en lui. Le dogme de cette souveraineté une fois admis, comme il l'était par la démocratie depuis la mort des Girondins et de Danton, il n'y avait pas d'objection fondée

à élever contre lui. Qu'importe en effet que les pouvoirs soient délégués à un homme au lieu d'être confiés à une assemblée, s'il n'y a rien de changé à leur étendue? En cela même il y avait une simplification tout à son avantage, et c'était un pas de plus vers la réalisation de cette unité absolue qui était le rêve favori de la démocratie nouvelle. L'arbitraire d'un seul a d'ailleurs sur celui d'une assemblée, cette supériorité qu'il impose une responsabilité plus réelle. Un dictateur n'a pas ce refuge de l'anonyme qui protége les membres d'une assemblée et qui, en 93, avait couvert tant de lâchetés ; et lorsqu'il ne se sent plus responsable devant sa conscience, il se sent responsable au moins devant sa gloire.

Bonaparte sortait des rangs de la démocratie la plus avancée, comme Cromwell sortit du bataillon sacré des Têtes-Rondes, du sein du puritanisme le plus exalté. On connaît ses liaisons de jeunesse avec le frère et les amis de Robespierre. Il eut le mérite peu commun de ne jamais renier ce début de sa vie ; il a toujours parlé d'eux en termes pleins de réserve et d'estime. Il y a de lui des opuscules datés de cette époque, où sa supériorité se révèle déjà par une concision, une énergie, un mouvement, et en même

temps par je ne sais quelle inquiétude qui dénotent une âme ambitieuse et profonde, mais dont les idées n'ont rien qui les distingue des doctrines du parti. A mesure qu'il s'éleva, ses vues et ses plans se modifièrent, mais non ses principes. Il apporta dans leur réalisation plus d'expérience des choses humaines, plus de maturité, plus de grandeur, un génie plus sûr de lui-même, et aussi plus de préoccupations personnelles, mais il ne cessa pas de servir la cause qu'il avait embrassée. Ceux qui ont cru démontrer des apostasies dans les métamorphoses successives que subit sa pensée, n'ont démontré que leur propre inintelligence. Le Consulat n'était qu'une première épreuve de l'Empire, et l'Empire était la réalisation la plus glorieuse qu'on pût rêver de l'idéal démocratique d'unité, d'égalité, de souveraineté illimitée que Bonaparte avait adopté dès sa jeunesse, et que la Convention et les Comités avaient invoqué pour justifier leur dictature. La seule différence notable à relever entre leur interprétation et la sienne, c'est qu'ils avaient plus donné aux formes civiles, et que Bonaparte donnait plus aux formes militaires.

Si nos observateurs à courte vue s'y sont mépris, les contemporains ne s'y trompèrent pas. Quels furent

les appuis les plus solides, les coopérateurs les plus zélés, les plus persévérants de l'empereur dans la plupart de ses entreprises? ce furent les hommes de la dictature conventionnelle, les hommes de la démocratie extrême; et en cela ils restèrent fidèles à leur foi politique. De nos jours, nous avons assisté à un spectacle analogue. Tous les éléments essentiels de l'ordre de choses qu'ils avaient appelé, ils les retrouvaient dans le régime nouveau, mais agrandis, transformés par son génie, puissamment assurés contre les dangers de l'anarchie, et consacrés par l'unanime adhésion des masses populaires qui n'y voyaient que la suppression de quelques ressorts inutiles. Sous un nom différent ils continuèrent à servir le même maître. Et ceux d'entre eux qui par un scrupule malentendu se crurent tenus à lui faire une ombre d'opposition, le virent s'élever avec un secret orgueil, avec un sentiment de complaisance et de satisfaction intime, n'attendant qu'un prétexte honnête pour se donner à lui. De quel droit l'eussent-ils donc désavoué ou combattu? Est-ce à la cause de répudier l'effet?

Tous viennent à leur tour le reconnaître et le saluer comme leur roi légitime, tous ceux du moins qui ont survécu: Garat, Fouché, Treilhard, Cambacérès,

Rœderer, Thibeaudeau, Grégoire, etc. Leur place était marquée d'avance parmi les hauts dignitaires de l'empire. Barrère est trop compromis pour être employé ostensiblement, mais il servira comme conseiller secret. Carnot lui-même, ce caractère si ferme, cette probité si intacte, ce n'est pas impunément qu'il a participé à l'arbitraire des Comités. Il a beau s'en défendre ce dernier des Romains, il s'appellera « le comte Carnot ! »

Pour rencontrer un homme qui résiste à l'entraînement universel, qui ne se laisse éblouir ni par l'éclat de la gloire ni par les séductions du pouvoir, et maintienne jusqu'au bout sa protestation solitaire mais persévérante et immuable, il faut le chercher parmi les survivants de ce premier âge de la Révolution, temps de jeunesse et de généreuse ardeur où ses fils ne savaient pas encore séparer le culte de l'égalité de celui de la liberté. Il en reste un, au milieu de ce peuple oublieux, et c'est Lafayette—honneur qui revenait de droit à l'ami de Washington. Un seul, mais cela suffit. Quand il porte un tel dépôt un homme vaut une nation, et plus il est isolé plus il est grand !

Cette protestation de l'homme qui avait été le pre-

mier soldat de la Révolution et qui était son dernier témoin, cette voix courageuse et importune qui semblait sortir de sa tombe après avoir tant de fois retenti sur son berceau, elle était toute la moralité de cette longue histoire; elle résumait dans un mot les griefs que la postérité confirme déjà au nom de la vérité et de la justice; elle réclamait contre l'abandon des plus nobles conquêtes de 89; elle rappelait par ce seul nom tous les grands citoyens qui avaient versé leur sang pour elles; elle revendiquait pour les fils l'héritage des pères, en le protégeant à la fois et contre leur ingrat oubli et contre toute prescription au profit de ses usurpateurs.

Préparée par le mouvement philosophique le plus universel que le monde ait vu, la Révolution française accepta au nom de l'humanité la tâche d'en réaliser tous les développements et tous les principes. Et ceux qui lui imposaient le plus de sacrifices furent ceux qu'elle embrassa avec le plus d'ardeur. Mais bientôt arrêtée par des obstacles inouïs, combattue par des passions perverses, envahie par le fanatisme et l'esprit de secte, exploitée par l'intérêt et l'ambition, on la vit dévier insensiblement de sa ligne première, et elle finit par abandonner la moitié de ses conquêtes comme

pour mieux assurer les autres. Ce résultat fut dû sans doute en partie à des difficultés au-dessus des forces humaines, en partie aux fautes des partis, mais de toutes les causes auxquelles on peut l'attribuer, aucune n'eut une influence plus funeste que la scission à jamais déplorable qui s'établit entre les idées libérales et les idées démocratiques, scission que nous avons vu renaître depuis pour ramener les mêmes désastres. Bien que ce malentendu ait été envenimé à plaisir par des théories insensées, il a moins été l'ouvrage des hommes que celui des préjugés enracinés de temps immémorial dans l'esprit et les habitudes de la nation. On ne répare pas en un jour les vices d'une éducation de plusieurs siècles.

Quoi qu'il en soit, il a réussi à entraver la marche de la Révolution, mais non à obscurcir les grandes vérités qu'elle a proclamées et que la France a pu méconnaître mais qu'elle n'a jamais entendu renier. Elle a successivement brisé tous les essais qu'elles lui ont inspirés, mais c'est comme un artiste en proie aux nobles tourments de l'idéal, toujours mécontent de son œuvre et toujours ardent à la recommencer. Et c'est en les poursuivant sans réussir à les étreindre qu'elle a parcouru à travers tant de douleurs cette

carrière immense qui s'ouvre au serment du Jeu de Paume et qui se ferme au 18 brumaire. Le reconnaissez-vous ce cercle douloureux, hommes du XIXe siècle?

Qu'importe! puisque c'est encore autour de ces vérités que le monde gravite aujourd'hui. Elles n'ont pas trouvé leur application, leur forme définitive, mais aucune force ne peut désormais les effacer de la conscience humaine, et le jour où elles seront comprises sera le premier jour de leur règne. Il semble malheureusement qu'on ait pris plaisir à multiplier les orthodoxies, les sectes et les écoles comme si on avait voulu faire disparaître le texte sous l'entassement des interprétations. Le chapitre des dissidences de la révolution s'est compliqué de celui de nos propres querelles. Sa tradition a subi toutes les violences du paradoxe et toutes les falsifications de l'esprit de système. Il y a des historiens qui ont vu son dernier mot dans le rêve sans nom de Babeuf; il y a des philosophes qui l'ont vu dans la Charte de 1829; il y a des publicistes qui l'ont vu dans je ne sais quelle parodie du gouvernement des Romains de la décadence. Ses dogmes ont été livrés à la dispute et ses héros au fétichisme.

Il faudrait qu'on s'accordât enfin à ne plus voir qu'un seul héros dans la Révolution française, c'est la Révolution elle-même. Il faudrait qu'on cessât d'invoquer sous son nom des idées contradictoires. Il faudrait que ceux qui font profession de l'adorer, se crussent d'abord tenus de la comprendre, en s'attachant à son esprit, non à son ombre, et en se souvenant qu'au-dessus d'elle, pour suppléer à ses lacunes et à ses obscurités, il y a la raison et la justice. C'est à ce prix seulement qu'elle cessera d'être pour les uns une superstition, pour les autres une sanglante énigme, et sera susceptible de devenir une forte et féconde tradition. Mais qu'on se garde surtout de toucher à sa grande unité, car nous savons ce que coûte une telle profanation ; et si la démocratie qui s'est autorisée de cette unité pour la mutiler, s'obstine à ne voir que le côté le plus étroit de ses doctrines, rappelons-lui que le premier mot de sa devise n'est pas : Égalité, il est : Liberté !

ÉCLAIRCISSEMENT HISTORIQUE

D'UNE RÉCENTE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION (1).

On a compris de bien des manières l'histoire de la Révolution française, et on l'a envisagée à bien des points de vue; pourtant il n'était venu jusqu'ici à l'esprit de personne de la faire servir de thème ou de prétexte à une apologie personnelle; on concevrait même difficilement un pareil tour de force si l'on ne

(1) Avant d'aborder cet examen d'un ouvrage qui a eu tous les genres de succès, excepté celui d'une estime motivée et réfléchie, on me permettra un mot d'explication. Il est toujours très maladroit de s'attaquer à un prédécesseur, surtout lorsqu'une grande popularité semble lui donner raison d'avance. On ne voit là d'ordinaire qu'un calcul tout personnel, et souvent on rencontre juste. Si donc je n'avais consulté ici que les inspirations de la petite politique et de la petite prudence, je me serais abstenu; mais mon but est tout autre, et il vaut bien qu'on s'expose pour lui à d'injustes soupçons ou même à quelques calomnies. Quant à ce qui est dû à la situation exceptionnelle de l'auteur, c'était à lui de ne pas l'oublier s'il voulait qu'on s'en souvînt. En cherchant à ressusciter sous une forme nouvelle, et par l'emploi d'un genre qui exige avant tout une sincérité entière, des préjugés qui ont exercé une si funeste influence sur les classes peu éclairées, il impose à la critique des devoirs plus sévères que jamais.

connaissait pas l'affinité profonde qui existe entre les événements contemporains et ceux de cette époque. Ce point de vue qui, à défaut d'autre mérite, possède sans contredit celui de la nouveauté, a été inauguré par son dernier historien, M. Louis Blanc. La pensée qui domine son livre est une justification systématique de ses idées, de ses actes, et du rôle qu'il a joué dans nos propres agitations.

Tout le monde connaît le lien qui rattache les doctrines de ce réformateur à celles de Robespierre : elles n'en sont à vrai dire qu'une application particulière. Cette analogie se retrouve jusque dans sa rhétorique sentimentale, et dans ses ambitions de tribun éphémère. Eh bien ! elle vous donne la clef du livre et le secret de son inspiration. Ce n'est pas autre chose qu'un long et perpétuel panégyrique de la personne et des opinions de Robespierre. Certes ! c'est un beau et noble sentiment que le culte des héros.—Pourquoi faut-il qu'il ne soit si souvent que le culte qu'on se rend à soi-même ?

Ainsi s'explique l'étrange accent de passion, de partialité, d'aigreur que prend son récit toutes les fois que de près ou de loin on a touché à son idole. De là aussi le dédain si présomptueux avec lequel il a traité les historiens ses prédécesseurs, qui n'ont pas voulu voir dans les théories de Robespierre le dernier mot de la Révolution : M. de Lamartine n'a fait qu'un roman, M. Michelet qu'une longue calomnie contre Robespierre, MM. Thiers et Mignet « à peine une table

des matières. » Je n'ai point qualité pour justifier ces écrivains illustres dont les travaux se défendent d'eux-mêmes. Je ne veux venger ici que la vérité. Toutefois, j'ose l'affirmer sans crainte d'être démenti par les hommes qui ont étudié cette histoire dans les documents originaux et non dans les travaux de seconde main, malgré les lacunes, malgré les erreurs en partie inévitables qu'il est facile de relever dans leurs récits, ils y ont apporté incomparablement plus d'intelligence, d'exactitude et de conscience que leur triomphant détracteur. S'ils possèdent moins que lui la science des petits faits, ils savent du moins comprendre les grands et en dégager le sens général. Les amis de la vérité ne parleront jamais de leurs travaux qu'avec une reconnaissance profonde pour les services qu'ils ont rendus à l'histoire.

Si telle est sa susceptibilité à l'égard d'historiens après tout désintéressés et impartiaux, on devine ce qu'elle doit être à l'égard des hommes qui ont eu à lutter contre Robespierre et son triste système. C'est alors une haine, une animosité qui seraient risibles par les subterfuges auxquels elles ont recours, si elles n'étaient odieuses par les calomnies qu'elles lui inspirent contre des hommes qui ne peuvent plus se défendre.

Les grands adversaires de Robespierre furent les Girondins, qui l'effaçaient par les vertus aussi bien que par le génie Ce sont eux que M. Louis Blanc poursuit avec le plus d'acharnement et de mauvaise

foi. Ce sont eux aussi que je choisirai pour principal sujet de cette étude. Les Girondins ont été généralement assez maltraités par l'histoire: les historiens constitutionnels ont eu pour eux la haine que l'orthodoxie porte à l'hérésie, les historiens montagnards la haine du fanatisme pour des esprits libres. Au fond, ce qui est surtout contre eux aux yeux de ce siècle, c'est qu'ils n'ont jamais eu un seul jour de plein succès (1). Quant à notre auteur, ils ont le malheur d'être pour lui des ennemis personnels: qui ne se souvient de ce temps où il accusait ses adversaires politiques de vouloir relever le girondinisme, et écrivait un pamphlet intitulé : « *Plus de Girondins !* » Lors donc, lecteurs, que d'une âme indignée vous parcourrez ces pages où il jette l'outrage à ces morts illustres, soyez indulgents et pardonnez à l'historien les rancunes de l'homme d'État incompris.

M. Louis Blanc a une façon d'envisager la philosophie de l'histoire qui mérite de figurer parmi les conceptions les plus fantasques de ce siècle d'imagination. Faisant de trois éléments éternels et nécessaires de l'humanité des manifestations successives et partielles, il divise les siècles en trois grandes périodes: celle où a régné le principe d'autorité, celle où a dominé le principe d'individualisme, et enfin celle qui, sous le principe de fraternité, sera consacrée à l'orga-

(1) Si j'ai été inspiré ici par une partialité trop aveugle en leur faveur, le lecteur en jugera par l'appréciation générale que j'ai portée sur eux, et à laquelle je le renvoie hardiment.

nisation du travail et à l'égalité des salaires. Par une subdivision non moins ingénieuse qu'il applique spécialement au XVIIIe siècle et à la Révolution, Voltaire, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Turgot, et à leur suite, Mirabeau, les Constitutionnels, les Girondins, les Dantonistes, les Hébertistes sont indistinctement parqués dans « *l'école de la sensation ;* » et Rousseau Mably, Morelly, *Necker*, et avec eux Robespierre, Saint-Just, Couthon sont rangés dans « *l'école du sentiment.* » D'un côté les hommes du passé, de l'autre les hommes de l'avenir. Aux premiers le rôle de la négation et de la destruction ; aux seconds « l'œuvre de recomposition, » l'amour, le dévouement à l'humanité, le progrès ; rôles logiques après tout, puisque « par le sentiment l'homme se répand au dehors, tandis que par la sensation il tend à ramener à lui toute chose. »

Cette opposition si naturelle amène une lutte à mort entre l'école de la sensation et l'école du sentiment, et c'est à elle que sont dus tous les déchirements qui viennent ensanglanter la Révolution française. L'auteur la déplore en maint passage avec une très vive amertume, et, après avoir gémi sur les catastrophes qu'elle amène, il se demande avec désespoir si elle est faite pour durer toujours. Hâtons-nous de dire qu'il termine son exposé philosophique par une perspective plus consolante : « Mais, dit-il, la sensation est-elle donc l'ennemie naturelle et nécessaire du sentiment ? est-ce une guerre éternelle ? Non, Dieu

merci ! » et il réconcilie ces frères ennemis au nom de « la synthèse ! » — Réjouissons-nous avec l'auteur de cet heureux dénoûment.

Métaphysique inoffensive, dira-t-on : mais n'est-ce pas sur ces folies qu'il s'appuiera plus tard pour montrer dans les Hébertistes « les continuateurs de la Gironde, » dans Hébert et Chaumette les héritiers de Condorcet, de Vergniaud, de madame Roland ? me serais-je arrêté à ce thème banal, dont la puérilité ferait sourire un écolier, s'il n'était pas le pivot de tout l'ouvrage, si l'auteur ne le rappelait pas à chaque page avec une infatigable complaisance, et si surtout il ne lui servait pas invariablement d'explication toutes les fois qu'il est embarrassé pour en trouver une.

S'il s'agit, par exemple, d'expliquer l'origine de la division entre Robespierre et les Girondins, ira-t-il la chercher dans les mille oppositions de caractère et de principes qui la rendaient inévitable ? Non, ce sera dans son thème favori ; ce sera dans une sortie de Guadet aux Jacobins où ce mordant railleur, esprit juste et perçant, devinant de bonne heure le futur pontife de l'Être suprême, avait vivement relevé les hypocrites momeries où il mêlait sans cesse le nom de la Providence à sa propre apologie. Il montrera aussitôt les Girondins athées attaquant Robespierre parce qu'il croit en Dieu, l'apôtre du sentiment écrasant par son éloquence les partisans de la sensation qui lui vouent une haine éternelle, et il résumera

ainsi son appréciation : « Tels furent ces débats mémorables. Les Girondins y laissèrent échapper ingénument le secret de leur opposition à Robespierre : il *appartenait à l'école de Jean-Jacques* (l'école du sentiment !) et le peuple l'aimait.

Eût-il été réel, ce dissentiment métaphysique n'aurait jamais eu, il est inutile de le dire, ni une telle signification ni de telles conséquences : que faut-il penser s'il est complétement imaginaire ? Malheureusement pour le système au moyen duquel on explique à si peu de frais les luttes de cette époque compliquée, il se trouve que tous les Girondins, sauf Condorcet et Guadet, étaient des déistes convaincus et d'ardents disciples de Rousseau ; seulement ils n'acceptaient ses doctrines politiques qu'avec les restrictions que lui-même y avait mises.

Lisez les mémoires de Brissot : non-seulement ils respirent à chaque page une foi ardente à la providence et à l'âme immortelle, mais ils professent une admiration exagérée pour Rousseau qu'il place fort au-dessus de Voltaire. Lisez ceux de Louvet : c'est un cri véhément vers Dieu, un appel à la justice éternelle. La mémoire et les écrits de Rousseau y sont exaltés avec un enthousiasme qui touche à l'idolâtrie. Quant à madame Roland, on l'a depuis longtemps nommée la fille de Rousseau et son culte pour lui éclate à chaque ligne de ses admirables mémoires. Si sa croyance à un Dieu personnel n'est pas aussi prononcée, elle déclare hautement « que les idées reli-

gieuses, la croyance d'un dieu, l'espoir de l'immortalité forment le plus beau couronnement de la philosophie. » Buzot exprime en mille endroits et avec encore plus de chaleur les mêmes sentiments. Isnard accusé d'athéisme écrivit aux journaux du temps cette lettre si connue : « J'ai regardé la nature, je ne suis point insensé, je crois à un Dieu. » Rabaut Saint-Étienne n'était pas seulement un déiste, il était un pasteur protestant. Lanjuinais est resté un catholique fervent jusqu'à la fin de sa longue vie. Fauchet eût été s'il eût pu un fondateur de religion. La Source était pasteur comme Rabaut. Que citer encore? les mémoires de Riouffe? ceux de Meillan? la lettre touchante qui fut le testament de Salles et qui se termine précisément par une invocation à Dieu et par une citation de Rousseau? celle que Péthion écrivit à sa femme peu d'heures avant sa mort? les lignes navrantes que Barbaroux adressait à sa vieille mère avant d'abandonner son dernier asile?

N'est-ce pas se faire un jeu de la vérité que d'échafauder un système historique sur des distinctions et des hypothèses qui, non-seulement sont philosophiquement insoutenables, mais qui reçoivent un démenti des faits mêmes qu'on ose invoquer en leur faveur?

Mais laissons là cette philosophie pour passer à l'examen du récit des événements.

On se rappelle les causes qui ont précipité la chute des Girondins et les ont poussés à la mort : leur noble obstination à poursuivre les auteurs des massacres de

septembre, leur tentative pour sauver Louis XVI, leur résistance à la dictature des multitudes personnifiée dans les Sections de Paris et les meneurs de la Commune, enfin l'accusation de fédéralisme.

De tous ces crimes les trois premiers ne sont plus aujourd'hui pour eux que des titres de gloire ; quant au dernier, il est reconnu pour un des plus solennels mensonges dont l'histoire ait conservé le souvenir. Buzot seul parmi les Girondins rêvait le système fédératif, encore le disait-il impraticable tant que la Révolution ne serait pas terminée, et s'abstint-il toujours de développer ses vues à ce sujet. Forcé de renoncer à ces griefs usés sous peine de déshonorer son esprit, M. Blanc s'en est dédommagé d'une façon originale et qui aurait bien surpris ses propres héros. Il a rejeté sur les Girondins l'initiative et la responsabilité de toutes les fautes et de tous les crimes qui ont ensanglanté la Révolution française.

Ainsi Robespierre, Amar et Saint-Just les ont envoyés au supplice pour se débarrasser de leur importune opposition à l'établissement de la Terreur et aux mesures qui la régularisèrent, et l'apologiste de Saint-Just, Robespierre et Amar les dénonce à l'indignation des siècles pour avoir au contraire amené et préparé le règne de la Terreur.

Ce sont eux qui, selon lui, sont les auteurs indirects mais les premiers auteurs des massacres de septembre et de la loi des Suspects. C'est là une affirmation neuve, il faut l'avouer, et l'auteur aurait pu dire d'elle

ce qu'il répète à chaque page de son volume à propos de faits beaucoup plus insignifiants: qu'il est « le premier! » qui ait rappelé cette circonstance et « en citant ses sources! » Malheureusement il l'appuie sur une argumentation dont la faiblesse ferait hausser les épaules au disciple le plus novice du père Loriquet. Mettant en cause par une supercherie grossière les Girondins longtemps avant qu'ils existent comme parti, aux mois d'octobre et de novembre 1791, c'est-à-dire à une époque où ils étaient encore la plupart inconnus les uns aux autres, où le nom de Girondins n'existait même pas, il s'arme contre eux du premier décret de l'Assemblée législative sur les émigrés. Il était conçu en ces termes:

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont dès ce moment déclarés *suspects* de conjuration contre la patrie. »

Ainsi, conclut l'auteur: « Ce furent les Girondins qui posèrent le principe de la loi des *Suspects*, premier pas dans la terreur. »

Faut-il s'indigner ou faut-il rire? Quoi! les émigrés étaient rassemblés en armes sur nos frontières, chaque jour apportait leurs insolentes menaces, leurs appels à la guerre civile, leurs appels à l'invasion étrangère; et les déclarer « suspects de conjuration » c'était approuver d'avance cette horrible loi des suspects digne du noir génie de Tibère? Baser une telle accusation sur un pareil jeu de mots, la faire revenir avec un art perfide à des intervalles fréquents et ré-

guliers dans le cours de plusieurs volumes sous les yeux du lecteur crédule, ou inattentif ou ignorant, n'est-ce pas se jouer de la bonne foi, de la raison et de la vérité? Et les attribuer à un parti qui n'existait pas encore, qui, eût-il même été déjà formé, n'eût pu en être rendu responsable, puisque Brissot et Condorcet ses deux membres les plus influents parlèrent dans la même question contre Isnard dont l'importance ne fut jamais que très secondaire, et se prononcèrent pour des mesures plus clémentes, n'est-ce pas calomnier les morts parce que les morts ne peuvent plus répondre? Ne vit-on pas dans la même discussion et à l'occasion du décret sur les prêtres assermentés, Gensonné et Ducos se déclarer encore contre Isnard lorsque des Constitutionnels taxés de « modérantisme » comme Pastoret, Girardin, Ducastel parlaient comme lui dans le sens de la rigueur?

Voilà donc les Girondins dûment convaincus d'avoir collaboré à la loi des suspects; il n'est pas plus difficile de les impliquer dans les massacres de septembre qu'ils ont, il est vrai, dénoncés jusqu'à la mort, mais par pure hypocrisie.

M. Blanc les déclare complices des septembriseurs: 1° pour avoir fait amnistier les massacres de la Glacière d'Avignon; 2° pour leur inaction pendant le carnage qui se fit dans les prisons.

L'assimilation des scènes d'Avignon à celles de Paris est un trait de véracité digne de ceux que j'ai déjà indiqués. Pour en faire le lecteur juge, il me suffira

de rappeler en m'abstenant de tout commentaire :

Que les scènes affreuses de la Glacière furent avant tout des représailles spontanées commises dans l'ivresse du combat et qui suivirent sans transition des excès tout pareils (Lécuyer haché tout vivant en morceaux); qu'elles eurent lieu en *pays étranger*, avant qu'Avignon fût légalement réuni à la France; qu'au moment où Vergniaud demanda l'amnistie, il y avait *cinq mois* qu'elles s'étaient produites, et que loin de les « couvrir de son éloquence, » comme l'auteur a osé l'écrire, il les flétrit en ces termes cinq jours avant l'adoption du décret, dans une des plus belles improvisations qui aient retenti dans une tribune libre :

« Ici ce n'est plus moi que vous allez entendre, c'est une voix plaintive qui sort de l'épouvantable Glacière d'Avignon, elle vous crie : le décret de réunion du Comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier, s'il nous eût été envoyé sur-le-champ, peut-être qu'il eût éteint nos funestes divisions. Peut-être que, devenant Français, nous aurions abjuré l'esprit de haine et nous serions devenus tous frères; peut-être enfin que nous n'aurions pas été victimes d'un *massacre abominable* et que notre sol n'eût pas *été déshonoré par le plus atroce des forfaits*, etc. »

L'auteur le connaissait ce discours puisqu'il cite le même passage : il est vrai qu'il a soin d'en retrancher toutes les phrases qui lui donneraient un démenti. Mais s'il n'a pas été retenu par le respect de la vérité, comment ne l'a-t-il pas été du moins par l'autorité

de son héros Robespierre qui, dans le *défenseur de la Constitution*, fit précisément un crime à Vergniaud d'avoir flétri ces abominations?

Je passe à leur rôle dans les journées de septembre.

Sur plusieurs détails concernant cet événement néfaste, les historiens sont très divisés, mais il est un fait général sur lequel jusqu'ici tous sont d'accord : c'est que la Commune fut investie après le 10 Août d'une dictature sans exemple peut-être dans l'histoire. Ce fait est attesté avec la plus irréfragable évidence par tout ce qui nous reste de cette époque. On n'a pas seulement sur ce point les témoignages des ministres qui, chaque jour, venaient se plaindre à l'Assemblée du mépris qu'on affichait pour leur autorité; les débats quotidiens de cette assemblée, qui prouvent si péremptoirement le discrédit où elle était tombée et le peu de compte qu'on faisait de ses ordres ; les sommations, les adresses impérieuses et menaçantes que des pétitionnaires armés venaient à toute heure lire à sa barre, son timide essai de résistance contre la municipalité aussitôt rétracté sous la pression de la multitude, ses réclamations bravées en face, le refus du président de la municipalité de comparaître à sa barre où il était mandé par décret, les affiches où Marat provoquait impunément le peuple à l'assassinat de ses représentants; on a l'attestation du maire de Paris lui-même réduit à gémir inutilement sur son impuissance; on a celle de plusieurs Montagnards fougueux et emportés, ennemis personnels des Girondins, mais

qu'un sentiment de justice et de fierté révoltée a forcés de rendre hommage à la vérité, de Choudieu, de Lacroix, de Bazin, de Thuriot, de Cambon qui protestèrent à plusieurs reprises contre cette tyrannie déshonorante.

Ce fait écrit en lettres de feu dans tous les événements, dans tous les actes, dans tous les discours du temps, qui seul remplit les vingt et un jours qui séparent le 10 Août du 2 Septembre, ce fait si significatif, si capital, si foudroyant d'évidence, M. Blanc est le premier historien qui ait osé le laisser dans l'ombre, pourquoi? c'est que lui seul explique l'impuissance de l'Assemblée, des ministres, des Girondins, du maire, et que cette impuissance il veut l'expliquer à tout prix par une inaction préméditée, par une complicité qui n'ose pas s'avouer!

Sur ces crimes à jamais exécrables, croira-t-on que cet historien, pour former et établir son opinion après tant de travaux et de recherches, après un demi-siècle de critique, après cette magnifique explosion de lumière, n'a rien trouvé de mieux que d'adopter purement et simplement et de mettre en amplification la version honteuse qu'imaginèrent pour leur défense Panis, Marat, Sergent l'Agate et Tallien qui en furent les investigateurs connus et avoués, et dont les proclamations existent encore pour leur éternelle ignominie? Leur système est connu. Pour se laver de tout ce sang, ils le rejetèrent sur la France entière. Selon eux, les massacres n'avaient été qu'un accès de co-

lère, de fièvre chaude, dit M. Louis Blanc, déterminé par les tristes nouvelles qui arrivaient des armées, par l'exaltation due aux enrôlements volontaires, et par l'indulgence du tribunal révolutionnaire pour les accusés du 10 Août; et le coupable c'était le peuple de Paris tout entier. Quant à eux, ils n'étaient intervenus dans les massacres que pour les rendre moins terribles en y introduisant un simulacre de formes judiciaires. Tel est le thème que l'auteur n'a pas craint de leur emprunter.

Mais tous les indices qui indiquent une préméditation non dans la foule égarée qui y coopéra, mais dans les instigateurs qui la poussèrent au carnage, les adresses (entr'autres celle du 23 août) portées par des députations à la Commune, où l'on déclarait, aux applaudissements de ses magistrats, « que les citoyens indignés des retards qu'on apportait dans les jugements, *forceraient les portes des prisons et immoleraient les prisonniers;* » celles de la Commune elle-même à l'Assemblée, où l'on annonçait « la vengeance du peuple » si les criminels ne subissaient pas le supplice dû à leurs forfaits; l'article où Marat, le membre le plus influent du Conseil de surveillance, déclarait le 19 août : « *qu'il fallait se porter à l'Abbaye, en arracher les traîtres et leurs complices, et les passer au fil de l'épée, que c'était folie de vouloir leur faire leur procès;* » les demi-confidences que Danton laissait tomber du haut de la tribune comme pour y préparer les esprits, son sang-froid, son immobilité lorsqu'on lui apprit la

sinistre nouvelle et le mot que lui dit Desmoulins pour rassurer Prudhomme : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on ne confondrait pas l'innocent avec le coupable (1) ? » Son aveu à Louvet « qu'il s'était fait donner les listes et qu'on avait élargi ceux qu'il convenait de mettre dehors ; » les lettres qui, comme celles de Laussel aux Lyonnais, donnaient dès le 28 août aux provinces un mot d'ordre qui heureusement ne fut pas suivi, les registres où sont consignés les salaires des bourreaux, les dispositions prises de grand matin dans les prisons pour prévenir toute résistance et pour éloigner les familles des gardiens, l'ordre, le système suivis dans les exécutions pendant

(1) L'auteur le cite sans se douter ici qu'il donne un démenti à son système. J'indiquerai encore une autre citation aussi malheureuse : Il veut démontrer que la Commune n'a pas soudoyé les exécutions, comme l'en accuse un nombre énorme de témoignages accablants, mais seulement les ouvriers chargés de l'enlèvement des cadavres, et pour établir cette opinion, il cite le passage suivant de l'abbé Sicard : « Billaud-Varennes leur dit : Mes bons amis, la Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez cette belle journée. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates *après en avoir fait justice.* » Selon lui, Billaud-Varennes, qui était chargé de rémunérer ces services, n'aurait entendu s'adresser ici qu'aux ouvriers et non aux exécuteurs.

Plus loin, il divise par 24 la somme de 1463 livres le total présumé des salaires payés par la Commune, ce qui donnerait 60 exécuteurs, c'est-à-dire, dit-il, une dizaine par prison, résultat contredit par tous les documents. D'abord les massacres ne se firent pas simultanément dans toutes les prisons. — Ensuite on n'a jamais prétendu que *tous les exécuteurs* aient été payés. — Enfin, rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu d'autre argent donné, il suffit qu'on connaisse l'emploi de celui-ci.

les trois jours qu'elles durèrent, et mille autres faits du même genre; ce formidable ensemble de présomptions accablantes qui brillent dans la nuit dont on s'est efforcé de les envelopper, cette montagne de preuves, ces témoignages écrasants sont ou passés sous silence, ou niés, ou soumis à un système d'interprétation dont on avait perdu le secret depuis les casuistes flétris par Pascal.

On connaît suffisamment le rôle de l'Assemblée. Elle envoya sur les lieux des commissaires qui furent bafoués, maltraités par la foule et ne purent se faire entendre. Manuel, qui partageait la disgrâce du maire Péthion, vit égorger sous ses yeux ceux qu'il tenta d'arracher à la mort. Les efforts de Péthion furent aussi inutiles. Roland adressa vainement sommations sur sommations à la garde nationale et dès le lendemain écrivit la lettre qui fut la première flétrissure imprimée aux bourreaux. L'Assemblée, comme les ministres, fléchissant devant l'horreur de cette situation sans précédents, consternés de leur impuissance, craignirent de compromettre dans une lutte impossible le dernier élément d'ordre et de légalité qui restât à la France. Les Girondins se conformèrent à cette attitude, et résolurent d'attendre que les nouvelles élections qui allaient former la Convention nationale leur rendissent une autorité morale et un point d'appui qu'ils ne trouvaient plus dans une assemblée usée.

C'est de cette inaction forcée et subie avec des pleurs de désespoir et d'humiliation que M. Blanc dit :

« qu'elle n'avait pas de compte à demander à celle de la Commune, » de la Commune qui approuve ! de la Commune qui aide ! de la Commune qui paye !

Il va plus loin. Ce n'est pas assez de rendre la Gironde complice, il faut encore que ce soit elle « qui fournisse à la violence ses plus forts excitants. »

Et comment cela ? d'abord par les nouvelles désastreuses que le matin Roland et Lebrun apportèrent à l'Assemblée comme c'était le devoir de leur charge ; ensuite par le discours véhément que Vergniaud prononça pour faire accélérer les enrôlements volontaires, et où, dit l'auteur : « il n'y eut pas un mot pour prévenir et maudire d'avance les massacres *dont il n'était que trop question.* »

Ainsi Vergniaud était coupable de ne pas connaître *à dix heures du matin*, moment où il prononça son discours, les massacres qui commencèrent *à quatre heures du soir*, et pourtant ces massacres, selon l'auteur, n'étaient pas prémédités ! et pourtant ce ne serait que vers deux heures et demie que le peuple aurait commencé à prononcer l'incroyable monologue qu'il met textuellement dans sa bouche pour expliquer la spontanéité de sa résolution : « Eh bien ! puisqu'il faut périr, puisque la force écrase la justice, *puisque la fin du monde est venue !* qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivant pour frapper nos familles ! »

Un simple rapprochement achèvera de donner une idée de l'esprit de conscience qui a présidé à ce travail.

Le même jour, 2 septembre, à dix heures du soir, pendant qu'on égorgeait les prisonniers depuis plus de six heures, dans le Conseil de la Commune, Robespierre trouvant l'occasion bonne, désignait les Girondins aux poignards, en les accusant d'une conspiration monstrueusement absurde et invraisemblable en faveur du duc de Brunswick. Que dit ici son panégyriste pour le laver de cette infamie? il dit: « que la nouvelle des égorgements n'arriva à la Commune que *tard dans la séance du soir*, » et que Robespierre fit son discours « *avant* que Manuel fût venu rendre compte du douloureux spectacle qu'il avait eu sous les yeux à l'Abbaye. »

Quoi ! Robespierre placé à ce quartier-général des héros de Septembre ne connaissait pas à dix heures du soir les massacres que Vergniaud devait connaître à dix heures du matin ?

Robespierre était trop dissimulé pour laisser voir sa main dans de tels événements, mais il y a mille probabilités qu'il les approuva. Trois circonstances surtout méritent d'être notées : la première, c'est que son thème favori et bien connu, sur la nécessité « de se débarrasser des ennemis de l'intérieur avant de s'attaquer aux ennemis extérieurs, » est littéralement celui qu'il reproduisit le jour où, pour sa justification, il expliqua et excusa les journées de Septembre dans ce discours où se trouve cette phrase hypocritement et doucereusement féroce, mille fois plus odieuse que les furibondes invectives de Marat : « On assure qu'*un*

innocent a péri (sur deux mille victimes) ; c'est beaucoup trop sans doute, citoyens, pleurons cette méprise cruelle... mais gardons *quelques larmes* pour des calamités plus touchantes, etc. » La seconde c'est que, tout en se défendant d'y avoir pris part, il n'eut jamais pour elles une parole de blâme énergique, défendit contre la Gironde ceux qui étaient publiquement connus pour les avoir approuvées, entre autres Marat qui, selon lui, « n'avait jamais commis que des fautes de style, » et prononça un éloge funèbre enthousiaste sur la tombe de Lazouski qui avait dirigé le massacre de Versailles après avoir présidé à celui de Saint-Firmin ; la troisième c'est son influence toute puissante sur la Commune après le 10 août.

Tout cela M. Blanc a un parti pris de ne pas le voir ; en revanche quelles ressources d'imagination lorsqu'il s'agit de noircir la mémoire des Girondins, et quelle vertueuse indignation quand il faut flétrir leur faiblesse : quoi ! ce n'est que le second jour que Roland ose protester ! quelle lâcheté ! — mais le premier jour il a été gardé à vue dans son hôtel par une bande envoyée pour paralyser ses mesures. — Erreur, répond l'auteur, c'est madame Roland qui le dit dans ses mémoires ; mais elle se trompe, car elle suppose cette bande envoyée par les auteurs du mandat d'arrêt lancé contre son mari ; or Péthion atteste que ce mandat ne fut lancé que le 4. Les erreurs de ce genre, ajoute-t-il, ne sont pas rares chez madame Roland qui écrivit ses mémoires de souvenir.

Madame Roland pouvait, il est vrai, se tromper sur la date d'un mandat qui ne fut pas mis à exécution, mais pouvait-elle se tromper sur un fait si frappant par les circonstances ou il se produisait et le sens qu'il en recevait? Admettons toutefois que sa mémoire lui ait fait défaut. Mais Roland qui racontait le même fait avec des détails identiques dans un manifeste d'une publicité européenne, et cela *dix jours après l'événement* (voir sa lettre aux Parisiens), sans que personne osât lui donner un démenti, peut-il être aussi suspect d'avoir manqué de mémoire, ou bien est-ce l'auteur à qui ce document est parfaitement connu, car il le cite, qui est convaincu d'avoir manqué de bonne foi?

C'est ainsi encore que, sur le témoignage de l'abject ex-capucin Chabot, il ne craint pas de prêter à Brissot, l'homme le moins haineux qu'il y ait jamais eu, ce mot atroce : « Ils ont oublié Morande! » (c'était son ennemi). Brissot, dit-il, « eût sans doute relevé cette accusation si elle eût été calomnieuse. » Or, non-seulement Brissot l'a repoussée publiquement avec horreur, mais le passage de ses mémoires où il y revient longuement, est le seul où cette âme insouciante et légère se montre profondément émue et blessée. Le récit de ses malheurs ne lui a pas arraché une plainte, mais cette noire calomnie lui inspire un cri d'indignation navrant d'amertume.

Le rôle des Girondins, dans les journées de septembre, ne peut plus rien avoir d'obscur pour l'histoire, et il n'est pas au pouvoir de l'esprit de parti de

le dénaturer. Le seul reproche qu'on puisse leur adresser, c'est de ne s'être pas fait tuer jusqu'au dernier aux portes de l'Abbaye. Sauf ce sacrifice inutile, tout ce qui dépendait d'eux ils le firent. Mais toute la force était aux mains de la Commune et de Santerre, leur ennemi, et les réquisitions de Roland et de Péthion à la garde nationale demeurèrent sans effet. Réduits à leurs propres forces, ils ne pouvaient rien. On a sur ce point un aveu qui serait précieux pour l'histoire, si un fait si évident avait besoin de confirmation, c'est l'aveu du montagnard Levasseur, un de leurs ennemis les plus acharnés, fanatique étroit et borné de l'école de Saint-Just et de Robespierre :

« J'avouerai maintenant, dit-il, que si les énergiques républicains qui ont depuis lors formé le parti montagnard s'étaient réunis aux Girondins pour arrêter le mouvement du peuple, sans doute nous n'aurions pas eu à déplorer les massacres de septembre. »

Levasseur est un des auteurs que M. Blanc cite avec le plus de prédilection. Pourquoi s'abstient-il de le citer ici? Toutefois ce n'est là qu'un méfait bien mince auprès de ceux auxquels il nous a accoutumés. Mais oser écrire, à propos du même événement, « que les massacres de septembre *ne furent pas plus l'œuvre* politique de la Montagne que celle de la Gironde » ; oser proférer un si insolent blasphème contre la vérité et la justice, en présence du désespoir et de la douleur éloquente de Péthion, de Roland, des plaintes sublimes de Vergniaud, des imprécations

de Louvet et de Barbaroux, de l'horreur qu'ils témoignèrent tous pour ce crime, de la mort qu'ils ont subie pour en avoir si souvent demandé la punition, et en présence de cette Montagne où siégeait Marat, où siégeait Danton, où siégeaient Billaud-Varenne, et Panis, et Sergent, et Hébert, et Collot-d'Herbois, et Couthon, et Carrier, et Tallien, tous ceux qui firent Septembre, et tous ceux qui plus tard le recommencèrent en détail, ce n'est pas manquer aux devoirs de l'histoire, c'est fouler aux pieds les plus simples obligations de l'honnête homme!

Enfin la Convention s'ouvre, et c'est alors qu'ils entament contre les Septembriseurs et la Commune la lutte qui devait les dévorer. Non-seulement ils avaient à punir Septembre, mais ils avaient à l'empêcher de se reproduire. Ses instigateurs impunis régnaient encore en dictateurs sur Paris : quelle garantie protégeait l'avenir? N'avait-on pas lu leur circulaire aux départements? N'avait-on pas vu les massacres recommencer à Versailles, huit jours après ceux de Paris, et Danton féliciter les assassins, du haut du balcon du ministère de la justice? Le 17 septembre, Péthion n'était-il pas venu raconter à l'Assemblée de nouvelles tentatives pour ameuter le peuple autour des prisons? Marat ne sommait-il pas les provinces d'imiter Paris? Le club des Jacobins n'admettait-il pas chaque jour à ses séances des hommes qui venaient s'y vanter de leurs services dans ces horribles journées, et qui y étaient publique-

ment complimentés pour leur conduite patriotique ?

Absoudre en un tel moment au lieu d'accuser, c'eût été se rendre complice. En se levant pour venger la justice et l'humanité, les Girondins remplirent un devoir sacré. Voilà pourtant ce que l'auteur, après avoir laborieusement dénaturé ce fait qui parle si haut en leur faveur, appelle « les fureurs et les provocations de la Gironde ! » Ils ne furent inspirés en ceci que par un dévouement d'autant plus beau, qu'ils n'ignoraient point qu'il les menait tout droit à leur perte. Leur grandeur, c'est de n'avoir voulu écouter que la voix de la justice. A ce moment critique, leurs ennemis le reconnaissent, ils eussent pu se sauver par le silence et vaincre en acceptant l'alliance de Danton. Ils ne voulurent faire ni l'un ni l'autre, et ce noble refus, qui était leur arrêt de mort et qui est leur plus beau titre de gloire, ce gage si éclatant de leur sincérité, ce grand sacrifice, veut-on savoir à quel mobile M. Blanc l'attribue ? à un ressentiment causé par une saillie de Danton sur madame Roland!

Survient, comme une trêve forcée, le procès de Louis XVI. Aux yeux des Girondins, il était coupable de haute trahison ; les pièces trouvées dans l'armoire de fer ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard. Mais, tenant compte des entraînements de sa position, des préjugés de son éducation, de la pression de son entourage, des circonstances de toute nature qui avaient fait de lui un instrument de la fatalité, ils résolurent de sauver sa vie, et imaginèrent l'appel

au peuple comme l'expédient le plus propre à amener ce résultat. Aussitôt M. Blanc, transformant cet expédient d'humanité en système politique, en théorie de gouvernement, s'en autorise pour les accuser d'avoir été les adhérents de cette absurde rêverie du gouvernement direct du peuple par le peuple, et il constate solennellement que cette folie est bien à eux.

Malheureusement il a porté cet arrêt avant d'avoir bien étudié les pièces du procès, et dans son volume suivant il se trouve tout à coup en présence de deux projets de constitution qui servent de manifeste aux deux partis, et qui lui donnent le plus écrasant des démentis.

Dans le projet girondin, en effet, on ne rencontre de conforme au système du gouvernement direct que : 1° la disposition déjà votée par la Convention le jour même de son ouverture, sur la motion de Danton, et par laquelle elle donnait au peuple le droit de voter sur la Constitution; 2° qu'un droit de réclamation qui permettait aux assemblées primaires de demander la réforme des lois qui leur paraîtraient défectueuses. Cette concession à des préjugés insensés était regrettable, sans doute, mais impossible à refuser, vu l'état de l'opinion. Ne pouvant l'éviter, ils eurent soin d'en entourer l'exercice d'une complication de formalités qui, au témoignage de leurs adversaires, le rendaient difficile, sinon illusoire.

La Constitution montagnarde, au contraire, réduisait le Corps législatif à l'état de simple rédacteur des

lois, et c'était au peuple qu'elle réservait le soin de les faire. On y lisait ces deux articles : « 1° Le Corps législatif *propose* les lois. 2° Le peuple délibère sur les lois et fait les lois. »

On croira peut-être que cette prérogative exorbitante accordée à la multitude, et qui laissait si loin derrière elle les avances que les Girondins avaient été forcés de lui faire, détermineront l'auteur à reconnaître son erreur. Nullement. Il répond d'abord que la concession était tout apparente, et qu'en se réservant le droit de rendre des décrets, les représentants avaient gardé pour eux « la plupart des actes législatifs qui influent d'une manière décisive sur l'existence politique et sociale d'une nation. »

A cela il n'y a qu'une réponse à faire, c'est de lui opposer le texte de la Constitution. Voici donc « *le peu* que, selon lui, la Montagne *eut l'air* d'accorder au système de la législation directe. » Voici les questions dont on livrait la décision au jugement des masses ignorantes :

1° La législation civile et criminelle ; — 2° l'administration générale des revenus et des dépenses générales de la république ; — 3° les domaines nationaux ; — 4° le titre, le poids, l'empreinte et la dénomination des monnaies ; — 5° la nature, le montant et la perception des contributions ; — 6° la déclaration de guerre ; — 7° toute distribution générale du territoire français ; — 8° l'instruction publique ; — 9° les honneurs publics à la mémoire des grands hommes. »

(Constitution de 93, art. LIV.)

Mais, réplique encore cet historien, ce sont là « *des mots échappés à la distraction des rédacteurs!* ou

introduits par un calcul de popularité, » préférant accuser la bonne foi de ses clients, qui, à ce compte, seraient coupables du plus horrible machiavélisme, puisque ces promesses à la multitude leur servirent à tuer les Girondins, — plutôt que de reconnaître ses propres bévues.

Était-ce donc aussi par distraction qu'à l'époque où les Girondins présentèrent leur projet, Saint-Just leur opposa un contre-plan (24 avril 93), où les mêmes principes étaient consacrés presque dans les mêmes termes, et qui ne retirait à la sanction populaire que « les actes accidentels de législation, » lui soumettant même une partie des décrets? Était-ce par distraction que Robespierre, dans son discours du 10 mai sur le même sujet, leur reprochait « d'enchaîner le peuple par des règlements tyranniques, de le détourner de ses assemblées par des formalités infinies, » renvoyait « la puissance tribunitienne à chaque section de la république, » demandait qu'on y délibérât à haute voix « sans que jamais aucune autorité pût se mêler de ses délibérations, » et que non-seulement il sanctionnât les lois, mais encore que tous les fonctionnaires publics pussent être révoqués par lui « sans autre motif que le droit imprescriptible qui lui appartenait de révoquer ses mandataires? » Était-ce par distraction que, dans la discussion sur la Constitution de 93, il allait jusqu'à nier le principe même des gouvernements représentatifs?

« Le mot de représentant ne peut s'appliquer à

aucun mandataire du peuple, parce que la volonté ne peut se représenter ; les membres de la législature sont les mandataires à qui le peuple a donné la première puissance : mais, dans le vrai, on ne peut dire qu'ils le représentent ; la législature fait les lois et les décrets, *mais les lois n'ont le caractère de lois* que lorsque le peuple les a acceptées ; *jusque-là elles ne sont que des projets*... il est impossible qu'un gouvernement ait d'autre principe. »

Était-ce par distraction que le *Girondin* Ducos lui répondit : « Je soutiens contre Robespierre que la volonté du peuple peut être représentée, car sans cela il n'y aurait de gouvernement légitime que la démocratie pure. Je lui prouve par le fait que la volonté générale peut être représentée : l'Assemblée législative fait des décrets qui sont provisoirement exécutés, or ils ne peuvent l'être qu'en supposant qu'ils sont l'expression de la volonté générale. » (Voyez le *Moniteur* du 19 juin 93.)

Était-ce par distraction que Hérault de Séchelles, le rapporteur du projet montagnard, disait dans son discours préliminaire :

« On nous dira peut-être : Pourquoi *consulter le peuple sur toutes les lois ?* Ne suffit-il pas de lui déférer les lois constitutionnelles et d'attendre ses réclamations sur les autres? Nous répondrions : C'est une offense au peuple que de détailler les divers actes de sa souveraineté. »

Était-ce par distraction que Condorcet, le rapporteur du projet girondin, disait dans le sien :

« L'étendue de la république ne permet de proposer qu'une constitution *représentative ;* car celle où des délégués formeraient un vœu général d'après les vœux particuliers exprimés dans leurs mandats, serait plus impraticable encore que celle où des députés réduits aux fonctions de simples rédacteurs et n'obtenant pas même une obéissance provisoire, seraient obligés de *présenter toutes les lois* à l'acceptation immédiate des citoyens. »

Et qu'il montrait la part faite par son travail à la législation directe comme une réponse forcée aux exigences du peuple « la seule, disait-il, qu'il pût vouloir entendre. »

Était-ce enfin par distraction que, dès le mois de juin 91, Brissot la combattait contre Lavicomterie ?

C'est dans cet esprit de dénigrement, de falsification systématique que M. Blanc poursuit et achève le récit des nobles luttes de ces hommes généreux et dignes d'un meilleur sort (1). Il les montre « aiguisant eux-mêmes le glaive qu'on leur enfonça dans le

(1) Je ne me suis attaché à relever ici que des erreurs qui intéressent la vérité historique, et non de celles qui ne tendraient qu'à discréditer l'érudition que l'auteur étale avec une vanité si pédantesque et si naïve. Pour n'en citer qu'un petit exemple, c'est sans doute dans les vingt-cinq mille pièces inédites du British Museum qu'il a vu que le girondin Boyer-Fonfrède formait deux personnages différents, dont l'un se nomme Boyer et l'autre Fonfrède? ou bien n'est-ce que le désir de trouver un coupable de plus? Quoi qu'il en soit, c'était là une découverte à faire valoir comme la généalogie de la pique ou l'histoire du bonnet rouge; et il aurait pu dire sans exagération « qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait signalé ce fait avant lui! »

cœur » ; et quand, réduits à la défensive par le découragement universel, ils sont menacés, poursuivis par les sicaires de la Commune, s'ils prennent des mesures de sûreté tout individuelles, ce sont « des précautions insultantes. » S'ils dénoncent les complots de ceux qui furent leurs assassins, « à force de supposer le péril, ils le créent ! » Si, jusque sous le couteau, ils persistent à flétrir des crimes restés impunis, il les peint « toujours la menace à la bouche, » et finissant par rendre « l'idée de leur proscription familière au peuple à force d'accuser leurs adversaires de n'être que des proscripteurs. »

Il les poursuit jusque devant le tribunal et ne s'arrête pas même devant leur mort qui fut si héroïque. Il est forcé d'avouer l'atrocité de l'acte d'accusation qui est un monument de honte et d'infamie ; mais il se rabat sur l'attitude des accusés. Ils ont eu dans cette circonstance un tort que lui, M. Blanc, ne peut se résoudre à leur pardonner : ils se sont défendus ! « Quand on comparaît devant la victoire, dit-il, eût-elle le masque de la justice sous les yeux, on remet sa cause à Dieu et à la postérité, on s'enveloppe dans son manteau et l'on meurt ! »

Beau sentiment, en vérité ! mais l'auteur a dans sa vie politique des souvenirs qui devraient le rendre plus indulgent pour cette faiblesse. Pourquoi ne dit-il pas ici que les Girondins pendant les deux premiers mois de leur détention à domicile eurent mille facilités de s'évader ? Pourquoi ne dit-il pas qu'il ne tint qu'à eux

de passer à l'étranger — de fuir en Angleterre, par exemple, comme cela s'est vu depuis? Pourquoi ne dit-il pas que leurs ennemis, pour qui ils étaient un embarras, les pressèrent vivement, et qu'ils s'obstinèrent à rester, quoique certains de leur condamnation, afin de forcer ceux qui les tuaient à constater eux-mêmes leur innocence par l'iniquité du jugement? Pourquoi ne dit-il pas qu'après s'être ainsi sacrifiés à l'attente de ce jour du jugement, leur silence au moment où il arriva n'aurait plus eu de signification? Pourquoi? je vais vous le dire : C'est que dans cet historien il y a un contumace.

Quand l'homme de parti et ses haines mesquines se démasquent par tant de côtés à la fois dans une œuvre où l'amour désintéressé de la vérité et la conscience devraient seuls parler, c'est à l'homme de parti qu'il faut répondre, et c'est à lui que je m'adresserai en finissant: Votre livre n'a été dicté que par l'esprit de secte et par des vues toutes personnelles. Vous avez entrepris contre les idées libres une guerre de Pygmée, et vous la faites aux morts, faute de pouvoir la continuer contre les vivants. Poursuivez-la, ce n'est qu'un hommage de plus pour elles; mais, ô tribun! ne vous flattez pas de relever sous un autre nom dans l'histoire votre piédestal renversé dans la vie réelle, car c'est ici que la popularité perd ses droits!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. 1
I. Des origines de la révolution 11
II. De l'influence de la réforme sur les institutions politiques. . 19
III. Des théories politiques et sociales au XVIIIe siècle. 38
IV. De l'opinion et des institutions en France à la veille de 89. 80
V. Avénement de la constituante. 97
VI. Mirabeau 123
VII. De la déclaration des droits de l'homme 147
VIII. Des principes de 89 173
IX. Des causes qui compromirent l'œuvre de la constituante. . 226
X. Chute de la royauté 257
XI. De l'idéal politique des Girondins 276
XII. De la Montagne. 309
XIII. Robespierre et Danton. 333
XIV. La liberté est sacrifiée à la démocratie absolue 363
Conclusion. 377
Éclaircissement historique d'une récente histoire de la révolution.

ERRATA.

Page 65, ligne 24, *au lieu* de populaire, *lisez:* du peuple.
Page 66, ligne 15, *au lieu* de jamais, *lisez:* pas.